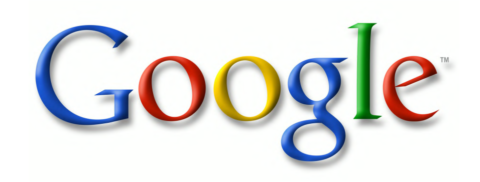
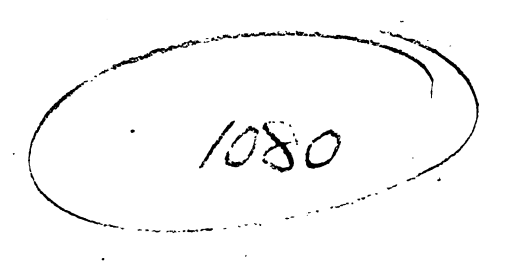







1080


Digitized by Google

SOCIÉTÉ ROYALE

D'ARRAS.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE

D'ARRAS,

POUR L'ENCOURAGEMENT DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

SÉANCE PUBLIQUE
DU 29 AOUT 1825.

A ARRAS,

Chez TOPINO, Libraire, rue de St.-Aubert.

De l'Imprimerie d'Edmond BOUTRY, Imprimeur de la Préfecture et de la Société.

1826.

MÉMOIRES.

SÉANCE PUBLIQUE

DU 29 AOUT 1825.

DISCOURS D'OUVERTURE

PAR M.r THELLIER DE SARS, PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

De tous tems et dans tous les pays, il est incontestable que les talens de l'esprit et les connaissances acquises ont mérité, à ceux qui les ont possédés, l'estime et la considération de leurs concitoyens, et leur ont fait assigner un rang honorable et distingué; c'est une de ces vérités que personne ne saurait contester, et,

parmi les motifs qui parlent si puissamment au cœur de l'homme et qui l'engagent si fortement à ne rien négliger pour parvenir au plus haut degré d'instruction qu'il lui soit possible d'atteindre, cet amour de la gloire n'est pas le moindre; mais après une révolution sanglante dont les traces subsistent encore de toutes parts, il est néanmoins indispensable que cet amour des sciences, des lettres et des arts soit ranimé, et ce soin appartient particulièrement aux sociétés littéraires dont le but doit être constamment d'entretenir ce feu sacré et de l'empêcher de s'éteindre.

Ce devoir, la Société royale d'Arras n'a cessé de le remplir en s'efforçant de répondre aux vœux du Prince éclairé qui nous gouverne et de l'administration qui a daigné accorder toute sa bienveillance à nos travaux.

Nous avons continué en effet, Messieurs, de nous occuper sans relâche de tout ce qui nous a paru pouvoir être utile aux intérêts de ce département, tant sous le rapport des différentes améliorations dont la culture est encore susceptible dans cette partie du royaume, que sous celui également important des diverses branches de l'économie politique et rurale sur lesquelles nous avons cru devoir appeler l'attention des

hommes éclairés, en leur offrant des sujets dignes d'occuper leurs méditations.

Ici, Messieurs, qu'il me soit permis de rendre hommage au zèle de ceux qui ont traité les sujets mis au concours et ont répondu à l'appel de la Société royale ; si tous ne l'ont pas fait avec un égal succès, nous avons du moins distingué dans les divers mémoires qui nous sont parvenus, d'excellentes vues et des idées propres à nous faire regretter que leurs auteurs n'aient pas su embrasser, avec toute la profondeur désirable, les questions dont ils s'étaient occupés.

Ce serait au reste sortir des bornes que je me suis prescrites, que d'entreprendre de vous faire connaître en détail ce que nous devons au zèle de ceux qui ont répondu aux questions proposées ; cette tâche d'ailleurs appartient à notre Secrétaire perpétuel chargé du rapport sur le concours.

Cependant, Messieurs, je crois qu'il ne sera pas inutile que je vous rappelle, dans cette séance solennelle, combien vous devez vous applaudir des mémoires que vous avez provoqués et qui vous ont été envoyés sur l'histoire civile et politique de ce département, sur laquelle vous avez cru avec raison devoir appeler l'attention des hommes éclairés ; outre que cette histoire est celle du pays que nous habitons, et que, sous

ce rapport, elle a droit de nous intéresser, elle doit nous être encore précieuse par elle-même et par les événemens importans auxquels elle se trouve nécessairement liée.

L'Artois en effet a passé successivement sous plusieurs dominations ; notre pays a été le théâtre de guerres longues et meurtrières, notamment entre la France et la maison d'Autriche ; ce ne fut que par le traité des Pyrénées de 1659 que la province d'Artois, qui avait été conquise en 1640, fut totalement cédée à la France, et c'est depuis cette heureuse époque que les habitans de cette antique province, renommés dans tous les siècles par leur loyauté et leur courage, se sont toujours fait remarquer par leur amour et leur fidélité envers nos Princes.

Rien de ce qui peut intéresser ce département ne saurait nous être étranger, vous l'avez prouvé constamment, Messieurs, depuis qu'il vous a été permis de rentrer dans la noble et belle carrière que vous avaient tracée vos devanciers, les Membres de l'ancienne Académie d'Arras, qui se sont occupés aussi avec intérêt de ce qui pouvait servir à la gloire des habitans de cette contrée, c'est en marchant sur leurs traces que nous recevrons avec reconnaissance les différens mémoires qui nous seront envoyés et qui traiteront de l'histoire de notre pays.

Rechercher quelle a été l'origine des peuples qui ont successivement habité l'Artois, leurs mœurs, leurs lois, la nature des priviléges qu'ils avaient obtenus et auxquels ils étaient si fortement attachés ; tous ces détails, tracés par une plume habile et exercée, ne sauraient manquer de nous offrir un grand intérêt.

La science de l'histoire n'est pas à dédaigner : elle n'est point, comme on pourrait le croire d'abord, un pur objet de curiosité, elle nous offre au contraire d'importantes et utiles leçons ; et, pour l'homme qui sait réfléchir, elle est intéressante et lui tient lieu de l'expérience qu'il n'acquiert souvent qu'à ses dépens, mais c'est surtout celle du pays que nous habitons qu'il nous est important de connaître, outre que nous ne pourrions l'ignorer sans honte, elle nous sera précieuse en nous retraçant les coutumes : les mœurs de nos ancêtres, les lois qui les régissaient ; nous y verrons le fondement des priviléges dont l'ancienne province d'Artois pouvait s'énorgueillir et auxquels elle était, comme nous l'avons déjà dit, si fortement attachée ; enfin nous le pensons, malgré les diverses histoires de l'Artois que nous possédons, de nouvelles recherches ne seront pas sans utilité ; c'est un champ vaste et fertile où il y a encore beaucoup à glaner ;

excitons-donc, Messieurs, l'émulation des hommes studieux vers cette partie des connaissances humaines que nous regardons avec raison comme si importante ; appelons-les à y consacrer quelques-uns de leurs instans de loisir et nous obtiendrons, n'en doutons pas, de nouvelles richesses et l'éclaircissement de divers points de notre histoire jusqu'à présent demeurés obscurs ; mais en stimulant le zéle de ceux qui veulent bien nous faire part du résultat de leurs travaux, n'oublions pas, Messieurs, que nous devons de notre côté contribuer autant qu'il est en nous aux diverses améliorations que nous proposons ; l'honneur que nous avons d'appartenir à la Société royale de cette ville ne saurait se borner à un vain titre de nature à nous dispenser de tout travail ; en l'acceptant, nous sommes engagés à contribuer chacun selon nos talens à entretenir parmi nos concitoyens le goût des sciences et à propager la culture des lettres qui ont tant d'influence sur le bonheur et la prospérité des peuples ; heureux si nous pouvons inspirer aux habitans de cette contrée le désir si naturel de se distinguer par l'étude des sciences et leur application aux arts, en leur rappelant que leurs ancêtres n'étaient pas étrangers à des connaissances aussi précieuses ; qu'au contraire, comme le dit

un auteur célébre, ils excellaient dans les arts ainsi que dans les sciences; les anciens Belges, parmi lesquels on peut ranger les peuples de l'Artois, ne manquaient d'aucune des dispositions naturelles et nécessaires pour la culture des sciences et des arts.

Mais comment pourrions-nous douter d'atteindre ce noble but, lorsque de toutes parts à la voix du monarque éclairé qui sait si dignement récompenser les talens, renaissent les sociétés littéraires dont le but constant est de répandre le goût des siences, des lettres et des arts : ce beau département ne restera pas sous ce rapport au-dessous des autres départemens du royaume, j'en atteste le zèle des habitans de cette antique province, la même fidélité qui les distingue pour le service du Prince, ils ne cesseront de l'apporter dans le culte des sciences qui jettent dans ce moment un si brillant et si vif éclat; c'est en effet parmi les loisirs de la paix que les peuples acquièrent une gloire non moins solide qne celle qui est le fruit des travaux guerriers et des actions belliqueuses et elle est même sans contredit infiniment plus douce et plus précieuse, puisqu'elle n'est point acquise aux dépens des pleurs et des calamités des peuples. Loin de moi, Messieurs, la pensée de chercher à

diminuer la gloire de nos guerriers, mais ils doivent eux-mêmes s'estimer heureux, lorsque la patrie et les droits du Monarque ne réclament pas leurs travaux, et lorsqu'ils peuvent, à l'abri du trône de nos Rois, si miraculeusement rétabli, trouver le repos et la félicité qu'ils eussent vainement cherchés sous le despotisme militaire. C'est alors qu'avides de tous les genres de gloire, ils en rechercheront une plus véritable dans l'amour des sciences et des lettres qu'ils ne cultiveront pas sans succès.

RAPPORT

SUR

LES OUVRAGES ENVOYÉS AU CONCOURS;

PAR

M.r T. CORNILLE, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

MESSIEURS,

L'EXAMEN des ouvrages envoyés à vos concours n'est pas la partie la moins importante ni la moins sérieuse de vos travaux : vous lui devez vos soins les plus particuliers, parce que telle est l'obligation que vous contractez envers ceux qui consacrent leur tems et leurs talens à répondre aux questions que vous proposez, et parce qu'aussi vous leur devez compte du jugement que vous portez de leurs écrits.

Cette année, le nombre des ouvrages qui vous ont été adressés, leur mérite et l'importance des sujets ont dû absorber tous vos instans et vous faire suspendre vos travaux ordinaires pour vous livrer entièrement à ceux relatifs au concours;

c'est sur ces travaux particuliers que je me propose de fixer aujourd'hui l'attention publique.

Si dans ce rapport trop incomplet on rencontre quelque chose de bien, je dois dès-maintenant en faire hommage à MM. Sauvage et Leducq qui, dans des rapports spéciaux et très-étendus, ont eu le talent d'analyser et de vous faire apprécier les divers ouvrages sur lesquels vous avez dû porter votre décision.

Quatre sujets de prix ont été mis par vous au concours en 1824.

Le premier est relatif à l'étude approfondie de l'histoire.

Pénétrés de cette vérité que l'étude approfondie de l'histoire est nécessaire pour les hommes qui sont appelés à faire partie du pouvoir sous un gouvernement tel que celui par lequel nous avons l'avantage d'être régis, vous avez demandé quelle était la meilleure méthode à suivre pour faire de cette étude une partie essentielle de l'enseignement complet des hautes écoles.

Ce sujet, qui ne pouvait être traité que par un esprit profond et très-exercé, n'a fourni qu'un seul mémoire. Il est fâcheux qu'il n'ait pas excité davantage l'émulation des hommes de lettres ; la question était importante et sa solution devait avoir

les résultats les plus utiles. Peut-être faut-il attribuer la cause de cette pénurie aux difficultés de plus d'un genre que le sujet présentait.

Le seul mémoire qui vous a été envoyé, est nécessairement l'ouvrage d'un penseur et d'un homme très-instruit. Il faut s'empresser de reconnaître qu'il contient des aperçus tout neufs, très-ingénieux, et des vues profondes dans la manière d'envisager l'étude de l'histoire, et qu'on y remarque une dialectique serrée, un style pur et même nerveux : mais il faut dire en même-tems que l'auteur tombe quelquefois dans le vague et et dans une métaphysique très-obscure; la partie de ce mémoire qui est plus spéciale au sujet, c'est-à-dire, à la méthode à suivre pour l'étude de l'histoire, ne vous a pas paru être assez développée et vous avez cru ne devoir la considérer que comme une ébauche d'un très-bon système. La question que vous avez proposée était en quelque sorte élémentaire ; elle n'a pas été dans cet écrit traitée sous ce point de vue, mais bien en partant de plus haut et par des considérations très-élevées qui ont entraîné dans l'émission de principes, dans des développemens et des discussions qui vous ont semblé tenir trop à la politique et à des questions très-délicates dont vous vous êtes interdit l'examen par votre réglement intérieur,

Ces différens motifs vous ont fait regretter vivement de ne pouvoir décerner la couronne à l'auteur de ce mémoire.

Le deuxième sujet proposé est l'éloge historique de M. Dumont de Courset, Membre honoraire de la Société.

En proposant cet éloge, vous avez voulu payer à un collègue qui, par ses vertus et ses talens a honoré son pays, le juste tribut de votre reconnaissance, et la consacrer en élevant ainsi un monument à sa gloire ; c'était pour vous un besoin d'entendre dignement louer celui dont le nom, comme citoyen, est à jamais gravé dans la mémoire des personnes honnêtes, et comme auteur, dans celle de toutes les personnes éclairées.

Ce sujet devait éminemment exciter le zèle des hommes qui aiment les sciences et se plaisent à saisir l'occasion de rendre hommage à ceux qui les cultivent avec le plus de succès ; c'était surtout dans cette partie du département où il avait fixé son séjour enchanté, que M. Dumont de Courset devait trouver plus de panégyristes. Cependant vous n'avez reçu que deux ouvrages, et votre étonnement a dû égaler vos regrets.

Le premier porte pour épigraphe, ces vers de Delille :

« Dès que l'homme eut soumis les champs à la culture,
« D'un heureux coin de terre il soigna la parure;
« Et, plus près de ses yeux, il rangea sous ses lois
« Des arbres favoris et des fleurs de son choix ».

L'auteur, dès son début, déclare qu'il n'a pas assez de connaissances en botanique pour répondre convenablement à la demande de la Société et qu'il cède au désir de signaler à l'estime générale M. Dumont, avec lequel il paraît avoir eu des relations intimes; il entre ensuite dans des détails sur sa vie privée, bien propres à donner l'idée de la douceur de ses mœurs et du charme de sa société. Il nous fait voir M. Dumont constamment entraîné par le goût qui le dominait; et revenant sans cesse à l'étude de l'économie végétale, quand il parcourt avec lui ces jardins enchanteurs établis à Courset, où se trouvent réunis et disposés, dans le meilleur ordre, des milliers de plantes et d'arbustes exotiques, on le suit avec plaisir dans ce nouvel Eden qui appelle les curieux des extrêmités de la France et même des pays étrangers; avec lui on admire aussi le talent du célèbre botaniste qui a su faire d'une terre ingrate un lieu de délices.

Mais en lisant cet écrit on trouve trop souvent l'occasion d'adresser à l'auteur le reproche fondé et assez grave d'avoir totalement oublié que la

sévérité d'un éloge historique ne comporte pas le ton et encore moins les confidences d'une conversation particulière dans laquelle on s'entretient des faiblesses mêmes de la personne dont on veut dire du bien. La causerie qu'on peut se permettre devant un petit nombre d'amis, court risque de devenir indiscrétion dans un ouvrage destiné à être lu en assemblée publique. Enfin on n'y trouve rien de spécial aux ouvrages de M. Dumont et qui tende à les faire connaître et à en faire apprécier le mérite, car on pense bien que l'auteur ne viendra pas prétendre que, dans l'éloge d'un savant, il suffisait, comme il l'a fait, d'insérer à la fin, une espèce de catalogue de ses ouvrages avec l'indication, même infidèle, de l'époque à laquelle ils ont paru et du nombre d'éditions qu'ils ont pu avoir.

Sous le rapport littéraire, ce premier éloge ne présente rien de remarquable, et l'on pourrait même dire, avec indulgence, qu'il est faiblement conçu et faiblement écrit.

Le deuxième porte pour épigraphe :

« A tout âge, l'étude de la nature
« émousse le goût des amusemens frivoles. »

Il est beaucoup mieux écrit que le premier, il a plus de dignité et renferme presque partout le vé-

table ton qui convient à une production de ce genre ; on y trouve dépeint, d'une manière agréable et touchante, les qualités personnelles, les vertus et les rapports domestiques de M. Dumont de Courset. Rien n'est à désirer sous ce point de vue, et il était difficile d'émouvoir davantage la sensibilité et d'inspirer plus de regrets, enfin cet écrit se distingue non seulement par les plus nobles sentimens, mais encore par la façon dont ils sont exprimés.

Telle est la part d'éloges que vous lui devez, nous la lui avons faite avec empressement ; nous allons maintenant, et malgré nous, faire celle de la critique.

Il est incontestable que ce qui devait faire la partie essentielle et même principale de cet ouvrage de ce genre, était l'examen des écrits de M. Dumont de Courset, cependant cette partie a été presque totalement négligée et même omise ; il est très-peu parlé de ces écrits, et la lecture de l'éloge n'en pourrait laisser qu'une idée trop imparfaite ; ainsi le *Botaniste cultivateur*, qui a fait la réputation de M. de Courset, et dont il convenait de donner une analyse raisonnée, n'a inspiré à l'auteur que quelques lignes ; il en est de même des autres productions ; quelques-unes pourtant devaient fixer l'attention d'une manière assez par-

ticulière. Il nous semble qu'il aurait fallu se reporter à l'époque à laquelle chacun de ces ouvrages avait paru ; indiquer quel était alors l'état de la science, et signaler avec quelques détails les services que chacun d'eux avait pu lui rendre.

Ce deuxième éloge, quoique bien supérieur à tous égards au premier, est donc encore très-incomplet ; c'est, il faut s'empresser de le dire, une suave description des vertus de M. de Courset, mais il n'était pas seulement connu par ses qualités personnelles, il l'était encore et surtout par ses écrits, ce sont eux qui l'ont rendu célèbre et lui ont acquis un rang distingué parmi les botanistes dont la France s'honore. Si l'on aime à rencontrer dans le savant les traits qui le présentent comme bon, compâtissant aux maux des autres, chrétien éclairé, on est fâché de n'avoir pas au moins une analyse succincte des ouvrages qui l'ont fait recevoir correspondant de l'Institut de France.

Au surplus n'existe t-il pas une espèce d'inconvenance d'avoir adressé au concours ouvert par la Société un écrit dont précédemment l'hommage avait été fait pour la plus grande partie à une autre Société, et dont les deux tiers étaient déjà connus et littéralement imprimés avant même

que vous eussiez mis cet éloge au concours; l'auteur pouvait sans doute faire entrer comme accessoire dans un cadre plus étendu tout ce qui avait été déjà publié sur le même sujet: ici au contraire, cela forme la partie principale, ce sont les deux tiers de l'ouvrage, de sorte que l'on peut dire que l'auteur n'a presque rien fait pour la Société.

Déterminés par les raisons que nous venons d'indiquer, vous n'avez pu décerner le prix à aucun des deux éloges qui vous ont été envoyés.

Votre troisième sujet de prix, relatif à la Statistique, tendait à obtenir un mémoire sur un des quatre objets suivans pour une partie quelconque du département du Pas-de-Calais :

L'Histoire naturelle.

L'Histoire civile et politique.

Les Antiquités.

La Topographie et l'Hygiène publique.

Cette question est une de celles dont l'utilité n'a pas besoin d'être démontrée parce qu'elle est vivement sentie par toutes les personnes éclairées; son intérêt est d'autant plus grand pour vous qu'il s'applique directement et spécialement à ce département. Convaincus de la nécessité et de l'importance d'une bonne statistique, vous en

avez vous-mêmes entrepris le travail; mais comme il ne peut utilement s'effectuer qu'en recueillant de toutes parts des renseignemens circonstanciés, vous avez voulu y associer tous les hommes instruits et laborieux qui aiment, par leurs écrits, à rendre service à leur pays.

L'appel que vous avez fait a déjà été entendu : quatre mémoires vous ont été adressés cette année, et, quelque soit le plus ou le moins de mérite qui se rencontre dans chacun d'eux, vous devez dire, dans votre justice, qu'il n'en est pas un dans lequel on ne puisse puiser quelques renseignemens qui ne soient de nature à vous faire témoigner votre reconnaissance aux auteurs.

Le mémoire n.° 1.er est intitulé : *Histoire civile et politique du département du Pas-de-Calais*, et porte cette épigraphe :

« On retourne en esprit au bord qu'on a quitté. »

Une excellente distribution, beaucoup d'ordre et de méthode, un style assez châtié, des principes et des sentimens très-louables ; tel est le genre de mérite qui distingue le plus particulièrement cet ouvrage.

Ce n'est pas, comme son titre l'annonce, une histoire civile et politique du département du Pas-de-Calais, mais bien un abrégé succint de celle de l'Artois.

Les tems antérieurs à la conquête de ce pays par les Romains, ainsi que les événemens militaires qui ont précédé, accompagné et suivi la soumission de l'Atrébatie et de la Morinie, ont été passés sous silence.

Le premier article intitulé : *l'Artois sous les Romains*, ne contient que quelques lignes ; ainsi cette période si intéressante sous le rapport des progrès que firent alors les mœurs, l'industrie et le commerce n'est pas retracée.

C'est une double lacune qui peut déparer l'ouvrage.

Cette histoire ne commence réellement qu'à la conversion de Clovis et à l'établissement du Christianisme ; mais à compter de cette époque, les événemens sont décrits avec rapidité, précision, et l'intérêt se soutient jusqu'à la fin.

Un des mérites principaux de cette histoire consiste dans la division adoptée par l'auteur, qui a successivement et dans des chapitres différens, présenté l'Artois sous les Francs, sous les Forestiers de Flandres, les Comtes de Flandres, les Rois de France, les Comtes d'Artois de la maison de France, etc., etc.

Les deux passages les plus remarquables sont celui qui commence et celui qui termine le mé-

moire, l'un et l'autre mériteraient d'être cités en entier.

Quelques omissions se sont fait apercevoir dans cet écrit, et il faut reconnaître aussi que des événemens assez importans ont été trop brièvement rapportés.

La critique ajouterait peut-être encore qu'il n'y existe rien qui ne soit déjà consigné dans les auteurs et dans les annuaires; mais c'était moins des faits inconnus que vous demandiez qu'un récit soigné, exact, méthodique et dégagé de toutes les erreurs et des préjugés qui rendent parfois rebutante la lecture de plusieurs des historiens de la province d'Artois, et, sous ce rapport, ce mémoire a dû vous satisfaire.

Après avoir fait une juste compensation entre l'éloge et la critique, vous avez reconnu que l'auteur méritait un encouragement tout particulier.

Le mémoire n.° 2 est intitulé: « *Topographie et Hygiène publique de la ville de Calais ;* » il porte pour épigraphe :

Terra, etiam ipsa consideranda.

Ce mémoire est sans contredit celui des quatre, dont nous nous occupons dans cet instant, qui a demandé le plus de travail et qui présente le plus de choses et d'idées neuves ; c'est une véritable création, fruit de l'étude et de

beaucoup de recherches et d'observations, qui renferme de très-bons renseignemens statistiques et d'excellens articles d'Hygiène.

Le 1.er article qui a pour titre : *Position de la ville de Calais, ses rapports avec les Cieux, Considérations sur son importance*, est surtout remarquable par son intérêt ; c'est aussi l'un des mieux écrits de l'ouvrage.

L'auteur est beaucoup moins heureux dans tout ce qu'il dit relativement aux fortifications de cette ville ; il aurait dû se dispenser de parler de cet objet qui ne rentrait point dans son sujet ; d'ailleurs presque tout ce qu'il dit à cet égard est inexact, quelquefois déplacé, et annonce un homme qui n'a pas les connaissances de l'art dont il parle.

On peut adresser à l'auteur le reproche très-fondé d'être généralement trop long, de s'être complaisamment livré à des détails minutieux sur des objets qui ne présentent pas assez d'intérêt, et d'avoir compris sous le nom de Topographie et d'Hygiène publique des choses qui n'y ont aucun rapport ; sa prolixité l'a entraîné dans un travail immense ; telle est peut-être la cause de quelques inexactitudes et même de contradictions qu'on y a remarquées ; on y a lu aussi quelques inconvenances

qu'on pourrait attribuer à un manque de tact et de goût.

Ces défauts quels qu'ils soient sont rachetés par d'excellens articles et des considérations toutes nouvelles ; on ne pourrait guère mieux traiter la statistique que l'auteur ne le fait dans les chapitres 1.er 2.e 6.e 7.e 9.e 10.e 11.e de sa première partie et 1.er de la seconde. Si tout l'ouvrage ressemblait à ces articles, ce serait avec un empressement marqué que vous lui décerneriez le prix.

Les défauts qui ont été indiqués, en vous privant de cette satisfaction, ne vous empêchent pas néanmoins de lui donner de même qu'au n.° 1.er un encouragement particulier qu'il mérite sous tant de rapports.

Le mémoire n.° 3 intitulé : *Topographie de Bapaume et de ses environs, suivie de quelques considérations sur l'Hygiène publique*, porte pour épigraphe :

« Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable. »

Dans quelques-uns de ses articles, cet ouvrage offre de l'intérêt et renferme des données utiles : le premier est de ce nombre. Un des défauts que vous y avez remarqués est celui de n'être pas assez spécial à la ville de Bapaume et de renfermer une foule de considérations

générales qui pourraient s'appliquer à tout autre pays indistinctement.

Les habitans et surtout les dames de Bapaume n'ont pas à se plaindre de l'auteur et auront sans doute pour lui beaucoup d'indulgence, car il n'en parle qu'avec enthousiasme et en véritable panégyriste.

Pour vous, si vous lui devez la justice de reconnaître que son mémoire renferme des considérations utiles, vous devez aussi, à la vérité, de dire qu'il n'a pas été traité avec assez d'ordre et de méthode; la faiblesse du style, la confusion des matières, des contradictions, des inexactitudes et certaines inconvenances le rendent inférieur à ceux qui vous ont été adressés sur le même sujet.

Le mémoire n.° 4 a pour titre : *Chroniques artésiennes ou esquisses sur l'histoire civile et politique de la ville d'Arras*, voici son épigraphe :

« **Attrebatum que potens urbs antiquissima.** »

Considéré sous le rapport du style et du mérite littéraire, ce mémoire serait sans doute placé au premier rang parmi ceux que nous venons de citer; pour justifier cette opinion il suffirait d'en lire quelques passages, tout ce qui est relatif aux tems antérieurs à l'invasion

des Romains serait surtout bien propre à donner une idée du style et de la manière de l'auteur.

Il est fâcheux que l'auteur puisqu'il voulait faire l'histoire de la ville d'Arras, ne se soit pas plus spécialement occupé de rechercher et d'indiquer tous les faits qui s'y rattachaient particulièrement ; il était sans doute indispensable de parler des Romains, de leurs invasions, de leur domination, mais il ne fallait en retracer l'histoire que dans les faits qui intéressaient uniquement la ville d'Arras ; cette cité était dans l'idée de l'auteur l'objet principal de son mémoire, et cependant elle n'y figure que d'une manière accessoire dans la moitié de l'ouvrage qui d'ailleurs quoique très-étendu, est encore tout-à-fait incomplet, puisque l'histoire qui y est tracée s'arrête au 11.e siècle, à l'époque où les événemens devenaient plus intéressans et se multipliaient davantage.

Si ces diverses raisons ont dû vous faire considérer ce mémoire comme n'ayant pas répondu entièrement à l'esprit du programme; vous n'avez pu cependant méconnaître le mérite qui lui est particulier, l'élégance et la pureté de style avec lesquelles il est écrit, et l'intérêt qui s'y trouve répandu, vous ont persuadés que vous deviez encourager le zèle et les talens de l'auteur.

Tel est, MM., le jugement que vous avez porté sur ces quatre mémoires; votre reconnaissance et votre justice vous ont fait décerner à chacun des auteurs du n.° 1.er et n.° 2 une médaille d'encouragement en or de la valeur de cent cinquante francs, et à l'auteur du n.° 4 une médaille d'encouragement en argent.

4.e SUJET. — POÉSIE.

« *Le droit de la nature et des gens violé, à la honte des nations chrétiennes, par les états barbaresques.*

Dix-sept concurrens se sont présentés pour disputer la palme que vous aviez promise; presque tous ont parcouru avec honneur la carrière littéraire que vous leur aviez ouverte; tous ont senti retentir au fond de leur cœur le cri de la religion et de la nature outragée, et se sont livrés à l'expression des sentimens les plus nobles et les plus généreux. Aucun de vos concours n'avait été encore aussi brillant. Si cette vérité est flatteuse pour les concurrens, c'est pour vous une grande satisfaction de la rendre publique.

Ceux des poëmes envers lesquelles l'abondance des richesses vous a rendu un peu sévères, peut-être même rigoureux, ont encore des droits acquis à vos encouragemens et à vos éloges.

Ces poëmes dont il n'est pas un qui ne renferme quelques beautés sont ceux désignés sous les n.os 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 15 et 16; ils sont moins remarquables que les autres ; il serait cependant injuste de les mettre tous sur la même ligne, car parmi les numéros dont nous venons de parler il, faut citer très-avantageusement le n.° 16 et surtout le n.° 8; les autres sont beaucoup plus faibles.

Vous n'attendez pas sans doute que je rende dans cette séance un compte particulier de chacun d'eux, c'est un travail que je dois retrancher de ce rapport parce que les limites qui me sont imposées ne comportent pas autant d'étendue.

Je me borne donc à fixer l'attention sur les poëmes que vous avez cru devoir distinguer davantage et à en signaler les passages qui vous ont le plus frappés.

Le poëme n.° 1.er ayant pour épigraphe: *quis scelerum modus est*, se fait remarquer par une marche régulière; il est correctement écrit et sagement pensé; l'auteur ne perd pas de vue son sujet, et partout il parle le langage de la raison et de l'humanité, mais sans chaleur, sans enthousiasme, sans tableaux expressifs et

sans couleur. Quelquefois son style s'élève jusqu'à la belle pensée, mais il retombe presqu'aussitôt dans le langage uni de la prose et de la discussion. Rien de plus noble et de plus pompeux que le début dont voici les premiers vers :

Rivages africains, antique Numidie,
Séjour du brigandage et de la perfidie,
Remparts mahométans où tant d'infortunés
Aux plus honteux travaux languissent condamnés,
Maroc, Alger, Tunis, effroyables repaires
De sauvages tyrans et d'infâmes corsaires
Ne verra-t-on jamais les Chrétiens en courroux
Pour venger leur honneur, se liguer contre vous.

Le n.° 14, portant pour épigraphe ces vers :

« Arborez l'étendart de la sainte alliance, etc. »

est écrit en vers libres ; on y trouve de l'élan, du mouvement, des idées et des tournures poétiques; un plan bien conçu, une versification facile, harmonieuse et souvent pleine d'énergie le placent bien au-dessus du n.° 1.er : l'auteur s'est privé d'une distinction plus flatteuse en sortant du sujet principal qu'il semble avoir presqu'oublié pour s'abandonner à une sortie contre ce qu'il appelle la politiqne intéressée des Anglais. Quoique racheté par de beaux vers ce défaut vous a paru essentiel.

On doit citer avec éloge plusieurs morceaux de ce poëme, et entre autres celui-ci:

Viens puissant Dieu de l'harmonie,
Viens animer ma faible voix!
Redis-moi ces accens qu'Amphion autrefois,
Répéta pour former sa naissante patrie.
Du tendre Orphée apprends-moi le secret,
Lorsque vainqueur du Styx il revit Euridice,
Et se prépara le supplice
D'un éternel regret.
Si j'invoque en ce jour ta lire enchanteresse,
Ce n'est point pour chanter d'inutiles amours:
Ce n'est point pour capter la superbe largesse
D'un nouvel astre de nos jours:
De plus nobles desseins enflamment ma pensée,
J'ai vu le barbare Africain
Sur nos frères captifs appesantir sa main:
A cet aspect mon âme révoltée
En a frémi d'horreur,
Et je viens répéter à l'Europe glacée
L'affreux cri du malheur.

Le passage suivant relatif aux chevaliers de Malte n'est pas moins beau:

O vous de Malte illustres chevaliers;
Qu'êtes vous devenus! pourquoi votre bannière

Ne répand-elle plus son ombre tutélaire ?
Où sont vos cent vaisseaux et ces mille guerriers
Toujours si fiers et si terribles ?
A-t-il fui pour jamais, ce tems où sur nos mers
Le Turc tremblant voyait vos flottes invincibles ?
O regret trop amers !
Ils ne sont plus ceux dont la gloire
Fit partout triompher l'étendart de la Croix !
Ils ne sont plus !.... mais l'équitable histoire
A nos derniers neveux redira leurs exploits.

Le n.° 13 porte pour épigraphe :

« *Delenda Carthago* : Rois détruisez Carthage. »

Cette pièce, supérieure au n.° 14, marche incontestablement à côté des n.os 17 et 4 dont nous vous entretiendrons dans un instant. Elle est écrite en entier d'un style riche, facile, élégant, rapide et nombreux ; il serait impossible d'exprimer en plus beaux vers l'indignation profonde dont l'auteur est pénétré contre les pyrates algériens ; que lui manque-t-il donc ? de la chaleur, du mouvement et de décrire en historien et en poëte les maux qu'ont à souffrir les esclaves chrétiens : dans ce poëme on n'a pas besoin de choisir les citations, on peut les prendre indistinctement. Voici le début :

Des glaces d'Hibernie aux brasiers de l'Etna ;
Des marais de Norwège aux rives du Wolga.
La Vierge aux cheveux blonds, compagne et sœur d'Astrée
Le front ceint des rameaux de l'olive sacrée
A cent climats divers prodiguant ses bienfaits,
Ramène sur ses pas et les arts et la paix :
Le Sarmate bénit le sceptre d'Alexandre :
Moscou voit rebâtir ses Palais mis en cendre ;
Le Germain désarmé s'endort sur ses drapeaux ;
Albion des mortels respecte le repos ;
Et le bouillant Français sauveur de l'Ibérie
Pare de ses lauriers l'autel de la patrie.
L'Europe avec transport dans ses bras attendris
Presse tous ses enfans si longtems désunis !
Mais quel peuple cruel, fier oppresseur de l'Onde,
Ose de tant d'états troubler la paix profonde ?
Qui peut de sa fureur exciter les transports ?
Alger nous a t-il vus, ensanglanter ses bords ?
Avons-nous de Tunis envahi les campagnes ?
Avons-nous de Maroc désolé les montagnes ?
Non.... ces champs fécondés des pleurs du malheureux,
Ces fertiles vallons et ces déserts affreux
N'allument point en nous d'ambitieuse envie :
Le coursier généreux, dédaignant la prairie
Envia-t-il jamais le repaire sanglant
Qui dérobe l'Hiène au chasseur vigilant ?

Le poëte, après avoir conjuré les peuples au nom de la religion et de l'humanité de purger la terre du brigandage des Algériens, s'écrie :

Dieu, qu'entends-je ? ô douleur ! un pacte criminel
Unit l'Européen à ce peuple cruel !
Nos Bronzes innocens à leurs signaux répondent !
Les croix et les turbans dans nos ports se confondent !
Et le Turc insolent contemple avec dédain
Les envoyés des Rois sur le sol africain.
Jusqu'où votre grandeur se voit-elle abaissée,
Peuples ? répondez-moi ; quelle est votre pensée ?
Quoi ! vous assurez-vous sur la foi d'un serment ?
Croyez-vous désormais pouvoir impunément
Parcourir tous les points de l'espace liquide ?
Voler des bords du Nil aux colonnes d'Alcide ?
Vous charger des trésors d'un climat étranger
Sans craindre les brigands de Tunis et d'Alger ?
Et bien ! joyeux Nochers, voguez à plaines voiles ;
Maîtrisez l'Aquilon, consultez les étoiles ;
De vos heureux destins rien ne rompra le cours :
Des traités ont uni la colombe aux vautours !
Qu'au moins votre intérêt vous éclaire et vous touche,
Peuples, ne pensez pas qu'un pirate farouche,
Né sans humanité, sans honneur, et sans foi,
Qui du droit des brigands fait sa première loi,

Respecte les traités, redoute le parjure,
Le croire généreux, c'est lui faire une injure.

Le n.° 17 commence par ce vers :

La nuit sur l'univers avait jeté ses voiles.

Un plan simple, des idées sages et bien développées, un style correct, soutenu, élégant et très-rapide, de l'action, de la chaleur, une versification très-facile, nerveuse et quelquefois brillante caractérisent cette production qui est très-remarquable : il n'y a rien de faible, rien à retrancher, peut-être même serait-il difficile d'y ajouter quelque chose. On est pourtaut fâché de ce que l'auteur ait resserré ses idées dans un cadre aussi étroit et qu'il ne soit pas entré plus avant dans le sujet qui demandait plus de développemens.

Il finit par cette belle paraphrase de la sublime prosopopée qu'adresse Bossuet à la ville d'Alger.

Peuple infidèle, qui se souille
Du meurtre des peuples Chrétiens,
Qui trafiques de leurs dépouilles,
Qui dans les chaînes les retiens ;
Tu disais en ton cœur avare :
L'Océan m'est soumis ; il se tait sous ma loi,
Tremble ta perte se prépare ;
Les tems sont arrivés ; tremble, malheur à toi.

Alger, perfide Alger, songe à ce jour terrible
Où Louis de tes murs vint foudroyer l'orgueil ;
Il a vaincu ton bras jusqu'alors invincible,
Et ton rivage inaccessible
Pour Louis était sans écueil.
Et plus fière après ta défaite
Je te vois en cent lieux disperser tes vaisseaux ;
Téméraire cité ; de ton superbe faîte
Je te vois planer sur les eaux !
Un tems ; un tems viendra, qui n'est pas loin peut-être,
Où des princes chrétiens, contre toi conjurés,
A tes yeux effrayés tu verras reparaître
Les étendarts sacrés.
Comme un chasseur intrépide
S'élance, et d'un pas rapide
Franchissant l'affreux rocher,
Dans son aire va chercher
L'aigle qui, trésaillant d'une féroce joie,
Partage à ses petits son butin et leur proie ;
Ainsi viendront de toutes parts
Les bataillons armés assiéger tes remparts.

Le n.° 4, dont voici l'épigraphe :

« C'est trop longtems souffrir un désordre fatal. »

est parfaitement versifié ; on y trouve du feu, du mouvement, des tableaux pleins d'énergie, une touche mâle, de la clarté, de la précision dans les

idées ; on aime surtout la vigueur et le coloris du pinceau ; toutes ces beautés réunies jettent un charme inconcevable sur la lecture de ce poëme. L'auteur est peut-être celui qui a le mieux senti son sujet et l'a traité avec l'étendue et les développemens convenables. On lui reproche cependant d'avoir fait, en très-beaux vers à la vérité, une digression sur la liberté naturelle et primitive de l'homme que le sujet ne demandait pas et qui peut être considérée comme un lieu commun. Le style est un peu moins soutenu et moins soigné à la fin qu'au commencement ; la pensée de l'auteur n'est peut-être pas non plus rendue avec assez de clarté et de précision dans quelques vers : mais les beautés sans nombre qui y existent ne permettent guère d'apercevoir les légères imperfections qu'il faut abandonner à la critique la plus sévère, et assurent à cette pièce les suffrages de tous les hommes de goût.

Le début est on ne saurait plus heureux, le voici :

Vous qu'admit Apollon à ses faveurs secrètes ;
Qui décorez son temple et conduisez ses fêtes
Et qui des nobles jeux où vous nous invitez
Faites briller la palme à nos yeux enchantés ;
L'heure à sonné, j'accours : à ma muse novice
Il suffit de l'honneur de se montrer en lice,

Daignez donc l'accueillir ; les échos d'Hélicon
N'ont jamais entendu, jamais redit mon nom ;
Mais quelquefois docile à l'instinct qui m'entraîne,
Je hasardai mes pas vers la docte fontaine ;
Que dis-je ? est-il besoin qu'en frivoles discours
J'expose à vos regards cet emploi de mes jours !
Quand, des brigands des mers désignant la retraite
Vous conjurez sur eux la foudre et la tempête,
Puis-je rester muet, et ma timide voix
Se refusera-t-elle à proclamer nos droits ?
J'aime la liberté : son amour qui m'inspire,
Au défaut du génie accordera ma lyre.

Quand l'auteur parle du Maure, voici l'idée qu'il nous en donne :

Le Maure, digne enfant d'une rive barbare,
Forge en riant les fers qu'à nos mains il prépare,
Déploie au vent sa voile et parcourant les flots,
Apparait tout sanglant aux pâles matelots.
Eveillez-vous, ô Rois ! vengez-nous des perfides !
Qu'ils tremblent à leur tour ces enfans des Numides !
Esclaves et tyrans, opprimés, oppresseurs,
Leur vie est une école ouverte aux ravisseurs.
Un maître impérieux, que la révolte enfante,
Passe comme un fléau sur leur terre sanglante,
Jusqu'au jour que lui-même, au poignard destiné,
Assassin de la veille, il tombe assassiné.

Plus loin il peint Alger sous les couleurs suivantes :

Voyez-vous s'agiter ces sanglans étendards ?
Voyez-vous ces palais, ces monumens épars ;
Ces jardins suspendus, ravissante merveille,
Où, loin du sol brûlant, le zéphire sommeille ?
Une autre Babylone est offerte à vos yeux :
C'est ici que la joie est un outrage aux cieux.
Mais sur ces murs d'airain que le croissant domine
Un éclair a brillé.... notre enseigne s'incline,
Le port s'ouvre : ils sont-là ces infâmes vaisseaux,
Repaires voyageurs des fiers brigands des eaux.
Reconnaissez Alger, de vingt cités rivales
Seule elle effacerait les sanglantes annales !
Qui mieux qu'elle jamais sut braver à la fois
Le droit sacré des gens, la nature et ses lois ?
De quoi nous a servi que la France outragée
De ses foudres vengeurs l'ait deux fois ravagée ?
Qu'Albion à son tour, embrasant ses vaisseaux
Ait fait de l'incendie étinceler les eaux ?
Que de sermens alors prodigue sa détresse !
L'orgueil suit la fortune, avec elle il s'abaisse.
Alger prie et se rend ; et de tout ce grand bruit
Naissent la paix d'un jour et des traités sans fruit.

Il nous reste à parler du n.° 5 qui porte pour épigraphe :

Quæque ipse, miserrima vidi, etc.

Ce poëme tout en récit offre une galerie de tableaux tracés de main de maître, où sont peintes avec les couleurs les plus fortes et les plus propres à exciter l'indignation, les tortures que font endurer aux Chrétiens captifs, les pirates barbaresques. Il est vrai que cette pièce excède plus de trois fois le nombre de vers que vous aviez fixés, mais l'auteur est si plein de son sujet, il le présente sous tant de faces différentes ; son imagination flexible et brillante lui fournit des tours si variés, des expressions si vrais, des pensées si justes, des réflexions si naturelles et si touchantes que partout il occupe, il attache, il entraîne ; il règne en outre dans tout l'ouvrage une teinte de mélancolie, de piété et d'horreur dont il est impossible de se défendre en le lisant. Il y aurait peut-être bien quelque chose à blâmer dans la rencontre, l'attaque et le triomphe du corsaire ; on pourrait peut-être aussi se plaindre de quelques répétitions, mais ne serait-ce pas pousser la sévérité bien loin, de fixer votre attention sur ces défauts qui ne sont pas essentiels, lorsqu'il est si facile d'exciter votre enthousiasme en vous entretenant des beautés de toute espèce qui se rencontrent à chaque pas dans ce poëme.

Comme il doit être lu presqu'en entier dans cette séance, nous nous abstiendrons de toute citation.

Ici, Messieurs, se termine la quatrième et dernière partie de notre rapport; les observations que nous avons faites sur chacun des poëmes qui vous ont été envoyés, et l'ordre dans lequel nous en avons parlé, ont fait assez pressentir votre opinion et votre jugement; il ne nous reste plus qu'à le faire connaître directement et à annoncer que par les motifs exprimés ci-dessus, vous décernez la couronne au n.° 5, et vous vous plaisez à donner des mentions honorables, savoir: la 1.re au n.° 4, la 2.e au n.° 17, la 3.e au n.° 13, la 4.e au n.° 14, et la 5.e au n.° 1.er

La lecture qui sera donnée en cette séance du poëme couronné confirmera pleinement votre décision. Nous avons justifié par des citations (que nous aurions pu rendre plus nombreuses si le tems l'avait permis), les éloges donnés aux poëmes mentionnés honorablement et surtout aux n.° 4, 17 et 13.

A l'égard de ces derniers, nous ajouterons que vous auriez désiré avoir plus d'une couronne à décerner, et en votre nom nous adressons aux auteurs l'expression de vos regrets et de votre reconnaissance.

NOMS DES AUTEURS

DONT LES OUVRAGES

Ont été couronnés, et ont obtenu des médailles d'encouragement ou des mentions honorables.

STATISTIQUE.

M.r Henry Siméon, fils, est auteur du mémoire ayant pour épigraphe : *l'histoire est la maîtresse de la vie* qui a obtenu la médaille d'encouragement en or.

M.r M. J. M. Arnaud-Morilhan, est auteur du mémoire ayant pour épigraphe : *terra etiam ipsa consideranda* qui a obtenu aussi la médaille d'enconragemeut en or.

M.r A Thibault, est auteur du mémoire portant pour épigraphe : *attrebatum que potens, urbs antiquissima* qui a obtenu une médaille d'encouragement en argent.

POÉSIE.

M.r Auguste Moufle, est auteur du poëme couronné.

Les auteurs des poëmes auxquels des mentions honorables ont été accordées, sont :

1.° M. A P. Amédée Bouvard.

2.° M. L. T. Semet.

3.° M. Alexandre Martin.

4.° M. Louis-Auguste Labours.

5.° M. Amédée Pomnier.

LE DROIT DE LA NATURE
ET DES GENS VIOLÉ,
A LA HONTE DES NATIONS CHRÉTIENNES,
Par les états barbaresques.

..........Quæque ipse miserrima vidi,
et quorum pars magna fui. ENÆID. Lib. II.

O mon fils! est-ce toi? quel jour inespéré!
Toi que, dans ses douleurs, ton père a tant pleuré?
Unique et cher débris de ma famille entière,
C'est donc toi qui bientôt fermeras ma paupière!
N'en doutons point, mon fils, le Ciel, dans son amour,
A ma triste vieillesse accorde ton retour:
Oui, le sort désormais n'a plus rien qui m'alarme;
Puisque je te revois, sa rigueur se désarme.
Mais quel nuage épais sur son front étendu
Afflige encor mon fils alors qu'il m'est rendu?
De quelque affreux remords ton cœur est-il la proie?
Tes regards douloureux empoisonnent ma joie.
Quand, depuis cinq hivers, je pleure ton trépas,
Quels bords hospitaliers ont accueilli tes pas?
Quels mortels bienfaisans, loin des champs de la France,

Ont consolé tes maux et calmé ta souffrance?
Ton épouse, tes fils ?... Mais quels sanglots confus!
Parle! sont-ils sauvés? — Mon père, ils ne sont plus.......

L'auteur, après avoir assez longuement décrit comment le vaisseau qui le portait tomba entre les mains des féroces Barbaresques, continue ainsi :

Tout espoir est perdu, c'est fait de notre sort;
L'abominable Alger nous reçoit dans son port :
Pour nos enfans, pour nous, triste vicissitude!
Là, rampe en gémissant l'affreuse servitude;
Là, des Chrétiens captifs les Maures sans pitié
Foulent incessamment le front humilié :
Pour eux des nations le droit n'est qu'un vain titre;
Le glaive fait leurs lois, la force est leur arbître :
La fière liberté, sur ces sombres remparts,
Jamais ne vit flotter ses brillans étendarts;
Et, jusqu'au Dey, jaloux des pouvoirs qu'il rassemble,
Chez ce peuple abhorré tout frémit et tout tremble.
Vainement de Louis les belliqueux soldats
Ont deux fois de ces bords puni les attentats;
En vain Duquesne, usant de justes représailles,
Ecrasa ces forbans au sein de leurs murailles :
La sanglante leçon du Monarque français
Du monstre, pour un tems, enchaîna les excès;
Mais, de carnage avide et de sang abreuvée,

Plus furieuse encor l'hydre s'est relevée :
Gloire au héros vengeur, par Dieu même inspiré,
Qui plongera le fer dans son flanc déchiré!
Asile du bonheur, temple de la victoire,
Oh! que ton souvenir est doux à la mémoire,
Noble France! Jamais, fiers de t'appartenir,
Tes enfans de leur cœur ne peuvent te bannir :
Loin des champs glorieux qu'ont illustrés leurs armes,
Ils prononcent ton nom, et répandent des larmes;
Et, quelques soient les lieux où le sort les conduit,
Partout, de te revoir l'espérance les suit;
Mais nous, nous qu'un Arabe, un opresseur avide,
Destine aux coups sanglans de sa verge homicide;
Nous, que de vils soldats outragent à l'envi,
De rentrer dans ton sein l'espoir nous est ravi :
Nous ne reverrons plus tes campagnes chéries,
L'éclat de tes cités, l'émail de tes prairies,
Ni ce Roi bienfaisant, de son peuple adoré,
Du savoir et des arts protecteur éclairé.
Sous l'astre étincelant qui déjà nous dévore,
A chaque instant pour nous mille maux vont éclore;
Et bientôt du désert, où nous allons servir,
Sous nos pas chancelans la terre va s'ouvrir......

Cependant du forban la farouche cohorte
Du Bazar sur ses gonds a fait rouler la porte :
En vain le droit des gens, en tous lieux proclamé,

Au nom d'un Dieu vengeur est par nous réclamé ;
D'un Maure qui s'avance il faut subir la chaîne :
Quel maître, juste ciel ! un monstre à voix humaine,
Qui, signalant d'abord son pouvoir exécré,
Marque d'un fer brûlant mon front décoloré,
Stigmate où ce tyran reconnaît ses esclaves,
Quand sa rage les force à rompre leurs entraves.
Mais, au milieu des maux dont j'éprouve l'horreur,
Un doux rayon de joie a passé dans mon cœur :
Mon épouse, mes fils, victimes gémissantes,
Offrant au joug d'Ali leurs têtes languissantes,
Demandent en pleurant à partager mon sort :
O noble sacrifice ! ô généreux effort !
Ce Maure s'attendrit à leur vœu magnanime :
En tout lieu la vertu sait triompher du crime ;
Unis par le malheur dans le fond des déserts,
Mon active tendresse allégera leurs fers ;
Et je pourrai du moins, embrassant leur défense,
Des poisons de l'erreur sauver leur innocence.
Cet Ali, des Chrétiens odieux oppresseur,
Pour les champs de Guergal, dont il est possesseur,
Ordonne le départ à sa troupe assemblée :
Des vils Algériens l'enceinte désolée
Disparaît à nos yeux qu'obscurcissent les pleurs ;
Il n'est plus désormais de terme à nos douleurs.
Le désert s'agrandit, et la vue épuisée

Se perd dans les vapeurs de la terre embrasée ;
Tout est en feu, les monts et les champs entr'ouverts :
L'ardente exhalaison qui pèse sur les airs
Dans nos veines allume une fièvre brûlante ;
Tous nos pas sont empreints sur l'arène sanglante.
Eveillé par nos cris, le reptile en courroux
Lève sa crête horrible et siffle autour de nous ;
Et les lions, troublés dans leurs vastes domaines,
De longs rugissemens font retentir les plaines.
Je veux calmer la soif qui vient me dévorer ;
Mais, rien ! pas une source où nous désaltérer !
Vers le fruit du palmier je tends ma main tremblante
Qu'arrête tout-à-coup une verge insolente.
Un pain noir, que nos pleurs obtiennent à la fin,
Est le seul aliment qu'on jette à notre faim,
Et dont l'âcre amertume, à la dent attachée,
Fixe au palais brûlant la langue desséchée.
Dix jours ainsi passés sans repos ni sommeil,
Guergal offre à nos yeux, au lever du soleil,
De l'immense désert la stérile étendue :
Des malheureux Chrétiens la marche est suspendue ;
C'est-là que, de l'espoir éteignant le flambeau,
La main du despotisme a marqué leur tombeau ;
Là qu'ils vont, indignés d'un affront qui les blesse,
De l'Europe timide accuser la faiblesse,
Et la rendre comptable au tribunal de Dieu
Du sang dont l'infidèle ose innonder ce lieu....

Des champs de l'orient, sur son char de lumière,
A peine le soleil a franchi la barrière,
Que, de nos lits de jonc par la force arrachés,
Mornes, et les regards à la terre attachés,
Nous allons, sous les feux d'un climat sans nuage,
A d'ignobles travaux, dont l'aspect décourage,
Consacrer, au milieu des larmes et des cris,
Des jours infortunés que le sort a proscrits.
Les uns, lourds constructeurs de cabanes difformes,
Gémissent accablés sous des fardeaux énormes;
D'autres, les reins pressés d'un sanglant aiguillon,
Tracent avec le soc un pénible sillon;
Ceux-ci, dans la forêt où le tigre se cache,
Frappent les hauts palmiers qui cèdent à la hache,
Tombent, et, dans leur chûte, apportent le trépas
Aux Chrétiens dont les fers embarrassent les pas.
Ceux-là, dont la douleur rend les recherches vaines,
Des métaux sous la terre au loin suivent les veines,
Et, renfermés vivans dans ces larges tombeaux,
Ne reverront jamais les célestes flambeaux.....

Partageant les périls et les maux de mes frères,
Je voyais tous les jours augmenter nos misères:
Chaque soir, au rappel des esclaves tremblans,
La verge du barbare ensanglantait leurs flancs;
Une plainte, à ses yeux, était une insolence,
Et son poignard bientôt les forçait au silence.

En vain, pour m'affranchir d'un si funeste sort,
J'ai vingt fois résolu de me donner la mort.
De la Religion la voix pure et sacrée
Arrêtait tout-à-coup ma main désespérée;
Je rejoignais mes fils, et mon fatal dessein,
Vaincu par leur présence, expirait dans mon sein;
Un regard de leur mère adoucissait mes peines;
Plus légères alors me paraissaient mes chaînes....

Un jour que dans mon cœur ils épanchaient leurs maux,
Le fier Ali s'approche, et me parle en ces mots:
« Chrétien, d'un sort plus doux si ton âme est jalouse,
» Si tu chéris vraiment tes fils et ton épouse,
» Tu peux, dès aujourd'hui, voir changer leurs destins,
» Et ces fers à l'instant vont tomber de leurs mains.
» Contre moi désormais que ta haine s'appaise!
» Né pour la liberté, l'esclavage te pèse,
» Je le vois trop: eh bien! terminant ton ennui,
» Je veux te rendre libre et t'offre mon appui,
» Et n'exige de toi, pour prix de ce service,
» Qu'un facile retour, un faible sacrifice.
» Y veux-tu consentir? » — De cette offre étonné,
» Ah! parle, m'écriai-je, humblement prosterné:
» Parle, qu'exiges-tu?... C'est le ciel qui t'inspire!
» Te faut-il mon sang? frappe, et qu'à tes pieds j'expire!
» Mais sauve mes enfans.... Le sacrifice est prêt:
» Pour leur mère et pour eux je mourrai sans regret.

» — Chrétien, garde ton sang, et donne-moi ton âme;
» Allah, le grand Allah par ma voix la réclame;
» Sa grâce paternelle aspire à t'éclairer;
» Du sentier de l'erreur elle veut te tirer.
» De la félicité viens atteindre le faîte,
» Viens épurer ton cœur à l'autel du prophète!
» Que de toi, de tes fils mon vœu soit écouté;
» Mon pouvoir, à ce prix, te rend la liberté.
» Mais si, par un refus, tu rallumes ma haine,
» C'est fait de tes enfans, et leur perte est certaine;
» Du soleil africain les rayons malfaisans
» Vont bientôt consumer leurs membres languissans:
» Tu peux choisir. » — Ali, tu vois notre misère:
» Dieu sans doute a voulu, par un arrêt sévère,
» Eprouver les Chrétiens que le sort t'a remis;
» Son bras nous a livrés à tes fers ennemis:
» Tous les malheurs ensemble ont accablé nos têtes;
» Nous avons de ta rage affronté les tempêtes;
» Dans ces déserts brûlans par ton ordre entraînés,
» A des travaux mortels tu nous as condamnés:
» Les supplices toujours signalent ton approche;
» Mais ces tourmens affreux que ma voix te reproche,
» Barbare, dusses-tu les augmenter pour nous,
» Tu ne me verras pas, quel que soit ton courroux,
» Pour couler sur ces bords des heures plus prospères,
» Forfaire lâchement à la foi de mes pères;

» Barbare, dusses-tu les augmenter pour nous,
» Tu ne me verras pas, quel que soit ton courroux,
» Pour couler sur ces bords des heures plus prospères,
» Forfaire lâchement à la foi de mes pères;
» Et, si c'est à ce prix que tu veux m'affranchir,
» Un Chrétien, dans ce cas, n'a point à réfléchir,
» De ton offre insolente il repousse l'injure,
» Et préfère la mort à l'horreur du parjure. »

Ali, dont la fureur éclate à ces accens,
Fuit en jetant sur nous des regards menaçans:
Tel le tigre, forcé d'abandonner sa proie,
Rugit, et des forêts regagne au loin la voie.

Livré par ce despote à de longs châtimens,
Des plus rudes travaux je brave les tourmens:
Dieu, pour récompenser mon courage et mon zèle,
Donne à mes bras meurtris une force nouvelle,
Et, content de l'hommage à son culte rendu,
Fait renaître l'espoir en mon cœur éperdu:
Tant la Religion, chaste et céleste flamme,
Sait adoucir nos maux et consoler notre âme!
Cependant, ô mon Dieu! depuis qu'en ces climats
Les fers de l'esclavage ont enchaîné mes pas,
L'astre au front radieux, dans sa course ordonnée,
A trois fois parcouru le cercle de l'année.
Asservi par l'impie en cet horrible lieu,
Dois-je dire à la France un éternel adieu?

Si loin de mon pays faut-il que je succombe ?
Dans ces champs détestés as-tu marqué ma tombe ?
A l'aube de leurs ans, mes enfans consternés
Par la faux du trépas seront-ils moissonnés ?
Les verrai-je expirer sur ces plages funestes ?
Aux chacals du désert as-tu promis leurs restes ?....
Mais quels gémissemens arrivent jusqu'à moi ?
Dans mon cœur oppressé naît un subit effroi !
Sur son coursier rapide un Turc se précipite :
Je veux l'interroger, il recule et m'évite.
Le réduit des Chrétiens bientôt s'offre à mes yeux :
« Les voiles de la mort enveloppent ces lieux,
» S'écrie en frémissant leur foule épouvantée :
» D'un souffle empoisonné la case est infectée ;
» Vingt de nos compagnons ont fini leurs destins :
» C'est la peste : déjà vos fils en sont atteins.
« Fuyez ! » Malgré leurs cris, en cet affreux repaire
J'entre.... Dieu ! quel tableau pour les regards d'un père !
Sur leur natte brûlante étendus sans vigueur,
Pâles, et l'œil rempli d'une sombre langueur,
Mes enfans malheureux, que le trépas assiège,
Accusant de leurs maux l'Arabe sacrilège,
Et vers l'espoir du juste élévant leurs soupirs,
Allaient cueillir enfin la palme des martyrs.
Leur mère, dans les pleurs exhalant ses alarmes,
Les couvrait de baisers et de cuisantes larmes ;

Pour ses tendres enfans priait un Dieu Sauveur,
Et sentait son amour accru par le malheur.
Mais l'effort du poison redouble leur souffrance;
L'heure fatale approche; il n'est plus d'espérance;
L'un fait gémir les airs de ses longs hurlemens,
Interprêtes affreux de ses affreux tourmens;
L'autre, dans les accès dont la fièvre est suivie:
Dispute, mais en vain, les restes de sa vie:
Le calme enfin succède à leurs cris douloureux,
Et leur âme s'envole au séjour des heureux.
Sur son sein maternel Emma les presse encore;
Son œil s'appesantit, son teint se décolore:
Ah! qu'importe la vie à qui perd ses enfans!
Sa poitrine bondit sous les pleurs étouffans;
La sueur, à longs flots, inonde son visage;
De ses liens mortels son âme se dégage;
Sa voix en cris plantifs murmure ses adieux;
De l'éternelle nuit l'ombre obscurcit ses yeux:
Elle serre ma main dans sa main défaillante:
Le râle affreux mugit dans sa gorge bouillante:
Elle voit le trépas sans crainte, sans regrets:
Un rire convulsif a sillonné ses traits:
Son sang brûle: à son cœur déjà le poison touche;
Des mots entrecoupés s'échappent de sa bouche:
Elle appelle ses fils dans leur fleur consumés,
Et meurt en embrassant leurs corps inanimés.

A cet horrible aspect ma force m'abandonne ;
J'implore en gémissant la mort qui m'environne ;
Mais, hélas ! tout est sourd à mes vœux superflus !
L'existence pour moi n'est qu'un tourment de plus.
De mon cœur déchiré le désespoir s'empare ;
Je cherche avec effroi ma raison qui s'égare :
Une larme du moins..... Que dis-je ? ah ! les douleurs
Ont tari pour jamais la source de mes pleurs !
Je n'en ai plus ; le sang jaillit de ma paupière ;
De la case enflammée il rougit la poussière :
L'air au loin retentit de mes tristes accens ;
Les transports du délire engourdissent mes sens :
D'un long bourdonnement mon oreille résonne ;
D'épouvante et d'horreur je tremble, je frissonne ;
Et, croyant que pour moi le dernier jour a lui,
Dans les bras des Chrétiens je tombe évanoui.

Quand la clarté des Cieux déjà m'était ravie,
Pourquoi, mort inflexible, épargnas-tu ma vie ?
Ah ! que n'entendis-tu les souhaits que je fis ?
Dans le sein de mon Dieu j'allais revoir mes fils,
Et, libre désormais des misères humaines,
D'un éternel hymen je renouais les chaînes,
De mon épouse encor j'eusse adoré la loi :
Hélas ! tant de bonheur n'était pas fait pour moi !
Le ciel a rejeté mes vœux et ma prière :
Mes yeux, long-tems voilés, s'ouvrent à la lumière ;

Mais, à peine échappé des langueurs du sommeil,
L'horreur préside encore à mon affreux réveil:
Là, je vois des Chrétiens, qui sur le sable expirent,
Des frères éplorés, des amis qui soupirent;
Ici, des malheureux qui, pâles et tremblans,
D'un immense tombeau creusent les larges flancs.
Je retrouve à la fin ma raison éclipsée:
Du trépas contre moi la faux s'est émoussée;
Mais, ô regrets amers! ô mortelle douleur!
Epouse, enfans chéris, idole de mon cœur,
Vous avez succombé sous ses mains irritées,
Comme de tendres fleurs au désert transplantées!
Le tyran, dont vos maux n'ont pu fléchir l'orgueil,
Voulut qu'on vous unît dans le même cercueil;
Et le sol dévorant que de ses pas il souille,
Grâce à des soins amis, reçut votre dépouille.
Du tombeau solitaire où vous dormez tous trois,
Le tertre a vu déjà s'élever l'humble croix,
Emblême révéré, signe heureux, doux symbole
D'une Religion qui pardonne et console.
Là, tant qu'un vil despote, au fond de ces déserts,
Me retiendra courbé sous le poids de ses fers,
J'irai, chaque matin, sur la pierre isolée,
Arroser de mes pleurs votre obscur mausolée,
Et, dévoré d'ennuis, de regrets consumé,
M'unir par la pensée à tout ce que j'aimai.

Longtems interrompu, le travail recommence.
Je parcours du désert la solitude immense :
Haletant de chaleur, par le joug harassé,
Sous de pesans fardeaux je succombe affaissé ;
Mais de l'âpre aiguillon craignant la vive atteinte,
Dans le fond de mon cœur je renferme ma plainte ;
Sans proférer un cri j'endure tous les maux,
Et suis d'un pas tardif la marche des chameaux
Chaque heure, chaque instant accroît mon infortune :
Tout, jusques aux Chrétiens, m'afflige et m'importune ;
Leur sombre désespoir qu'irritent les douleurs,
A mes yeux attendris arrache encor des pleurs ;
Mais leurs soins fraternels n'ont plus pour moi de charmes ;
A leur tendre amitié je dérobe mes larmes.
Le soir, quand luit aux cieux l'astre brillant des nuits,
Je confie aux tombeaux ma peine et mes ennuis :
Aux paisibles rayons des clartés vaporeuses,
J'évoque de mes fils les ombres douloureuses :
Leur mère m'apparaît, je l'entends, je la vois ;
De mes tristes enfans je reconnais la voix :
Au bord de leur cercueil mon pied tremblant s'arrête,
Leurs corps aériens s'inclinent sur ma tête,
Et leurs mains, s'avançant par un effort pieux,
Sèchent les pleurs amers qui coulent de mes yeux :
D'un doux frémissement je sens battre ma veine,
Je veux les embrasser ; mais, comme une ombre vaine

Qui fuit évaporée au retour du matin,
A mes embrassemens ils échappent soudain,
Rien ne peut de mon cœur bannir leurs traits chéris....
Mais d'où partent, grand Dieu ! ces transports et ces cris?
Sur le front des Chrétiens brille une douce joie;
De Guergal, en chantant, ils reprennent la voie:
Après cinq ans d'orage, un beau jour s'est levé;
De leurs malheurs, enfin, le terme est arrivé.
Un prêtre du Seigneur, animé d'un saint zèle,
Débarque en ce moment sur la plage infidèle:
Il s'avance, muni d'un pouvoir révéré,
Pour remplir en ces lieux un message sacré.
Dans Rome a retenti le bruit de nos entraves;
Et, d'un œil de pitié regardant les esclaves,
Le Pontife, touché des maux qu'ils ont soufferts,
De leurs bras languissans veut voir tomber les fers.
Le Légat vient, il parle, et sa voix nous enivre;
Nous bénissons le ciel dont la main nous délivre.
Aux yeux de nos tyrans déjà l'or a brillé;
De son féroce orgueil Ali s'est dépouillé;
L'aspect de nos rançons a désarmé sa haîne,
Et d'un mot tout-à-coup il brise notre chaîne.
Je suis libre, je puis, sans craindre un fouet sanglant,
Maudire le barbare et son peuple insolent.
Mais, avant de quitter cette horde cruelle,
Au tombeau de mes fils un saint devoir m'appelle;

J'y cours; et, prosterné dans ce champ de douleurs,
Je paie à mon épouse un long tribut de pleurs;
Et, près d'abandonner ces rivages funestes,
Je prie un Dieu vengeur de veiller sur leurs restes.
Par l'ordre du départ arraché de ce lieu,
Je dis à leur poussière un éternel adieu,
Et, l'âme de regrets à jamais déchirée,
Je tourne enfin mes pas vers la France adorée.
Salut, ô ma patrie! ô fortuné séjour!
Et vous, bords enchanteurs, où j'ai reçu le jour,
Salut! après cinq ans du plus triste esclavage,
Je viens, le sein meurtri par un maître sauvage,
Chercher, faible et souffrant, sous un toît isolé,
L'oubli des maux affreux dont je fus accablé.
Ah! laissez-moi goûter, tranquille et solitaire,
De vos rians vallons le calme salutaire!
Laissez-moi pénétrer sous leur feuillage épais,
Retraite du bonheur, asile de la paix!
Là, près de mes amis, je veux, dans le silence,
Peindre du Maure altier l'orgueil et l'insolence,
Et contre ce barbare, aux accens de ma voix,
Éveiller la vengeance et le courroux des Rois.
Mais si les Rois trompés n'accueillaient pas ma plainte,
Ils verraient de mes fers l'ineffaçable empreinte;
Jusque dans leurs palais, j'irais les exciter
A punir des brigands prompts à les insulter;

Je leur dirais : « ô vous que l'univers contemple ;
» Rois, donnez à la terre un mémorable exemple !
» Assez et trop long-tems, dans un choc orageux,
» L'Europe a vu s'armer vos guerriers courageux ;
» Assez et trop long-tems, aux champs de la victoire,
» Leur noble sang coula pour une vaine gloire ;
» Heureuse désormais, l'Europe attend de vous
» Un triomphe à la fois plus solide et plus doux.
» Tournez enfin les yeux vers la côte africaine ;
» Des esclaves Chrétiens courez briser la chaîne ;
» Du Maure vagabond, sur les mers redouté,
» Désarmez pour jamais le bras ensanglanté.
» Des serviteurs du Christ osez venger l'outrage :
» La victoire toujours est le prix du courage.
» La liberté de l'homme est un bienfait du Ciel,
» Et ce peuple abhorré s'en fait un jeu cruel.
» Que le monstre abattu jamais ne se relève !
» C'est au glaive à punir les attentats du glaive.
» Que son sang odieux, de ses flancs élancé,
» Venge le sang Chrétien que ses mains ont versé !
» Vous verrez l'univers sourire à ses défaites :
» Armez-vous ! Dieu le veut, et les palmes sont prêtes.
» Qu'il tombe anéanti sous les feux dévorans !
» Frappez ! point de pardon, point de grâce aux tyrans.
» N'hésitez plus, ô Rois ! marchez ! que vos cohortes
» De l'exécrable Alger sappent enfin les portes !

» Jusqu'en leurs fondemens renversez ses remparts!
» La mer à vos vaisseaux s'ouvre de toutes parts,
» De vos jeunes soldats le courage s'enflamme;
» Déployez à leurs yeux l'éclatante oriflamme!
» Parlez, et sur vos pas ils franchissent les flots:
» La soif de la vengeance enfante des héros.
» De vos retardemens le Ciel même s'offense:
» De la croix outragée embrassez la défense.
» L'Ange exterminateur marchera devant vous;
» Son glaive flamboyant dirigera vos coups;
» A sa voix crouleront les villes consumées:
» Le Dieu que nous servons est le Dieu des armées;
» Il vous appelle à vaincre, et sa terrible main
» Va pour vous de la gloire aplanir le chemin.
» Sous vos pieds triomphans si l'hydre est étouffée,
» A vos noms couronnés d'un immortel trophée,
» Son pouvoir éternel, auguste, illimité,
» Ouvre les vastes champs de la postérité.
» D'un succès cher au Ciel et vanté par l'histoire,
» L'univers attendri gardera la mémoire:
» A l'ombre de vos lois, les peuples satisfaits
» Béniront vos travaux, chanteront vos bienfaits;
» Et vous recueillerez dans une paix profonde,
» L'amour des nations et les respects du monde.»

— O mon fils! quels malheurs ont assiégé tes jours!

De maux et de revers quel horrible concours !
Que de fois, au récit de tes longues alarmes,
J'ai senti de mes yeux couler d'amères larmes !
Eh ! quelle âme insensible aux humaines douleurs,
Pourrait, en t'écoutant, ne pas verser des pleurs ?....

Par M. Auguste Mouffle.

Nota. Ce poëme est celui que la Société royale a courronné.

EXTRAIT

D'UN

MÉMOIRE SUR UNE ÉPIDÉMIE DE CROUP,

UNI A UNE ANGINE PHARYNGIENNE,

Qui a régné dans les communes de Courcelles-le-Comte, Rocquigny, Riencourt, Roclaincourt, Wanquetin, Neuville-St.-Vaast, Le Sars, Warlencourt et Maisnil, arrond.t d'Arras, département du Pas-de-Calais, pendant les années 1822 *et* 1823;

Par les docteurs LEVIEZ, *ancien chirurgien-major aux Armées, directeur de l'École secondaire de médecine, membre résident de la Société royale d'Arras et correspondant de l'Académie royale de médecine de Paris,*

Et MOURONVAL, *membre correspondant de la Société royale d'Arras et de plusieurs Sociétés savantes.*

APRÈS avoir fait remarquer dans un préambule toute l'importance de l'étude d'une maladie qui enlève chaque année tant d'enfans à leur famille, nous cherchons à combattre les préjugés

funestes qui s'opposent encore de nos jours à l'ouverture des corps. Nous professons le plus grand respect pour les restes humains, mais nous ne pouvons voir, sans une véritable douleur, sacrifier à ce respect mal-entendu, des familles entières que le médecin, muni du flambeau de l'anatomie, pourrait quelquefois arracher à la mort. Jusqu'à quand verrons-nous triompher des erreurs populaires que la saine raison réprouve, et que les lumières du siècle ont frappées d'une juste réprobation ? Quoi ! un individu succombe à une maladie d'un caractère équivoque ; toute une famille est menacée du même sort, et des parens, dans la crainte de profaner des restes inanimés, refuseront aux médecins les moyens de sauver cette famille, en s'opposant à ce qu'ils se livrent à l'investigation des parties dont les lésions ont produit la mort ! On craint de manquer de respect à celui qui n'est plus, et l'on ne craint pas de sacrifier les jours d'une multitude d'infortunés !

Nous ajouterons même que si l'autopsie cadavérique est dans l'intérêt de la médecine qui lui doit la plus grande partie des immenses progrès qu'elle a faits depuis 25 ans, elle intéresse d'une manière bien plus directe les personnes qui succombent à une mort subite. Comme on ne connaît d'autres signes certains de la mort, que la putréfaction ; la justice, dans ce cas,

devrait prescrire l'ouverture des corps ; on aurait au moins la certitude de ne pas être enterré vivant, comme cela est arrivé bien souvent et arrive peut-être encore sans que nous le sachions.

Ce préjugé funeste, plus enraciné dans les campagnes que dans les villes, s'est opposé à ce que notre travail fût aussi complet que nous l'aurions désiré, puisque nous n'avons pu constater que sur un petit nombre de corps, le genre de maladie que les symptômes nous avaient indiqué.

Avant notre arrivée sur le théâtre de l'épidémie, plus des deux tiers des enfans malades avaient déjà succombé, tandis que, sous l'influence du traitement que nous avons prescrit, il n'en périt plus qu'un petit nombre. La terminaison n'a été funeste chez quelques-uns que, parce que les secours de l'art ont été réclamés trop tard, ou qu'un traitement antérieur mal-entendu avait été mis en usage. Ces résultats forment un contraste frappant avec cette mortalité effrayante dans laquelle on comptait peu de jours auparavant, le nombre des morts par celui des malades.

Symptômes et marche de la maladie.

La maladie épidémique des environs d'Arras s'annonçait ordinairement d'une manière soudaine et souvent alarmante. Les enfans étaient saisis de tristesse sans cause, de lassitude spontanée, de

mal-aise général, de chaleur insolite de la peau, accélération du pouls, langue blanche, perte d'appetit, toux légère, fréquente et extraordinaire. Bientôt le voile du palais devenait rougeâtre, les amygdales rouges et gonflées ; cette rougeur foncée s'étendait à la partie postérieure du voile du palais, du pharynx et des parties voisines ; une douleur plus ou moins vive se manifestait au larynx ; la toux devenait fréquente et prenait un son particulier, que l'on a comparé au cri d'un jeune coq, et qui est l'un des principaux caractère du croup ; la voix s'altérait, devenait rauque, comme si l'enfant toussait dans un tonneau. Quelquefois la maladie débutait par des convulsions, une respiration pénible et suffocante. Une grande quantité de matières gluantes et visqueuses sortait continuellement par la bouche. Les amygdales, le voile du palais et le pharynx se recouvraient d'une membrane blanchâtre, plus ou moins épaisse.

A une époque plus avancée de la maladie, la respiration faisait entendre une espèce de ronflement plus marqué pendant le sommeil que pendant la veille ; il y avait tous les jours au soir, une exacerbation très-prononcée; la déglutition des liquides, surtout de la salive, devenait très-douloureuse, et presqu'impossible ; des accès violens de toux se répétaient trois ou quatre fois le jour

avec des mouvemens convulsifs dans les membres. Et quand la maladie devait se terminer d'une manière funeste, outre la gêne extrême de la respiration, le malade éprouvait de vives douleurs au larynx, vers lequel il portait fréquemment la main ; la tête se renversait en arrière, les artères temporales et carolides battaient avec force, et l'enfant succombait au milieu des plus affreuses convulsions. D'autres fois, la mort arrivait d'une manière plus calme, et cela avait lieu quand la maladie était ancienne, et que les malades étaient d'une faible constitution.

Chez un grand nombre d'enfans, des portions de fausses membranes ont été rendues au milieu des vomissemens, ou par les efforts de la toux, de l'éternuement : chez un seul malade, on en a trouvé plusieurs fragmens d'un pouce environ d'étendue, mêlés aux déjections : probablement que l'enfant n'ayant pu les cracher, les avait avalés et qu'ils auront traversé le canal intestinal. Ces fausses membranes étaient toujours le produit de l'inflammation. On commençait par apercevoir dans les lieux, où elles devaient se former, de la rougeur qui était bientôt suivie de gonflement. Une chaleur assez forte se faisait sentir en même-tems avec une douleur plus ou moins intense. Peu de tems après, on remarquait sur la partie enflammée, un ou plusieurs petits points blancs qui augmentaient

de largeur et d'épaisseur, et finissaient par se rejoindre pour former une espèce de membrane, d'une étendue variable; sa formation était plus prompte chez les individus forts et robustes, chez les enfans très-jeunes, elle était accélérée ou ralentie par l'influence du traitement. Nous en avons conservé, dans l'esprit-de-vin plusieurs fragmens assez étendus, mais qui ont fini par se dissoudre. Des vomitifs administrés dès le commencement de la maladie les ont constamment produits et quelquefois d'une manière subite, tandis que la méthode antiphlogistique qui calmait l'inflammation, s'opposait au développement de ces fausses membranes, ou en provoquait l'expulsion.

Nous avons remarqué aussi, chez un grand nombre de malades, une salivation extraordinaire, qui commençait peu de tems après l'invasion de la maladie, et qui était souvent très-abondante, surtout chez les très-jeunes enfans. La quantité de la salive variait depuis un verre jusqu'à plusieurs litres par jour.

Dans le bas-âge, la difficulté de respirer était généralement plus prononcée, la fièvre plus forte, la voix s'altérait dès les premiers jours. Les enfans d'un tempérament sanguin, forts et robustes étaient plus gravement affectés que les autres. On n'a pas remarqué de différence, par rapport au sexe.

L'épidémie que nous avons eu l'occasion d'observer ne consistait pas seulement dans un croup proprement dit, mais dans le plus grand nombre des malades, il y avait en même-tems inflammation des amygdales, du voile du palais, du pharynx ; elle s'étendait quelquefois jusqu'à la membrane des fosses nazales, et même jusqu'aux poumons ; preuve évidente qu'il est des cas où la nature se joue des divisions que l'on est obligé d'établir dans la distribution des maladies, et qu'elle franchit souvent les limites dans lesquelles on veut pour ainsi dire la circonscrire ; mais en général le larynx ne paraissait affecté que secondairement, comme le prouvent les observations que nous avons rapportées dans notre mémoire.

M. Moutard a lu à l'Athenée de médecine de Paris une observation analogue à celles que nous avons rapportées, tandis que M. Royer-Collart (dictionnaire des sciences médicales, art. croup) regardel'angine pharyngiennecomme une extension du croup. Il paraît certain qu'au moins dans les cas que nous avons observés, le croup pouvait être regardé comme une extension de l'angine pharyngienne : l'Académie royale de médecine de Paris à qui nous avons adressé notre travail, partage entièrement notre opinion.

Dans le cours de la maladie, le système glan-

dulaire paraissait particulièrement affecté, les grandes parolides, sous-maxillaires, inguinales et axillaires, prenaient quelquefois un volume considérable. Il en résultait des engorgemens difficiles à résoudre, ou des abcès qui venaient difficilement à suppuration, et cependant terminaient la maladie d'une manière favorable.

Seize observations très-détaillées viennent à l'appui des opinions que nous avons émises; elles font connaître les formes diverses de la maladie épidémique que nous décrivons, ainsi que les phénomènes variés qui l'ont caractérisée. Il eut été trop long de les rapporter ici. Nous nous sommes bornés à en faire connaître le résultat.

Causes de la maladie.

Une température excessivement chaude pendant les jours, succédant à des nuits très-froides, pendant lesquelles le thermomètre était souvent au-dessous de zéro, sous l'empire d'un vent nord-ouest qui a régné constamment, pendant une partie de l'année 1822, surtout pendant les mois de juin, juillet, août, septembre, tems où la maladie a commencé à sévir et pendant lequel elle a exercé le plus de ravages. Les enfans presque nus se livraient à un exercice qui provoquait une abondante transpiration; une transition brusque d'un air échauffé par un soleil brûlant, à un froid

glacial répercutait cette transpiration, la refoulait vers les organes intérieurs; il n'en fallait pas davantage, pour déterminer une inflammation de la gorge, chez des enfans qui y étaient déjà prédisposés par d'autres causes.

En effet, nous avons observé que les lieux où la maladie a fait le plus de victimes, étaient généralement insalubres. La mauvaise nourriture, le peu de soin dans la manière de se vêtir; les habitations étroites, resserrées, où l'on négligeait la propreté, l'habitude de beaucoup d'habitans de travailler dans les caves, pour la fabrication de la batiste, nous ont paru prédisposer à cette maladie, ainsi que les causes particulières que nous allons rapporter.

On a généralement pensé dans la commune de Courcelles, que l'épidémie de croup, avait été produite par un air infect renfermé dans un puits où l'on tirait des pierres à bâtir, parce que la maladie a commencé par les enfans d'un ouvrier qui y travaillait. D'ailleurs, ce village contient plus de 800 haditans, renfermés dans 200 habitations étroites, très-rapprochées, entourées d'arbres si nombreux et si touffus que ce lieu a l'aspect d'une forêt; les femmes y sont pâles; elles travaillent ordinairement dans les caves, et ne mettent au monde que des enfans frêles et délicats, par

conséquent très-disposés aux maladies inflammatoires. Enfin, un cimetière trop étroit où la terre est remuée avant l'eutière putréfaction des corps, est pour ce village une autre cause d'insalubrité qui peut rendre raison de l'épidémie actuelle, ainsi que des autres maladies qui, depuis environ 15 ans, y ont fréquemment régné et décimé sa population.

Dans Rocquigny, autre commune où le croup a fait le plus de victimes, les maisons basses et peu aërées, la malpropreté, la mauvaise nourritore, l'incurie des habitans pour toutes les précautions hygiéniques, expliquent jusqu'à un certain poiut, le développement de l'angine épidémique qui nous occupe. Les autres communes où l'épidémie s'est étendue, renfermaient des causes d'insalubrité analogues et plus ou moins prononcées.

Nons avons observé aussi qu'un état particulier et inconnu de l'atmosphère, nommé infection par les auteurs, suffisait dans beaucoup de cas pour rendre malades des enfans que l'on préservait depuis long-tems de l'angine croupale, en les tenant éloignés des lieux où régnait l'épidémie, et en les soustrayant à toutes ses causes.

L'observation suivante nous paraît digne d'être rapportée.

Les enfans d'un fermier de la commune de

Rocquigny furent placés hors de la commune, pendant deux mois ; on eut soin d'empêcher qu'aucune personne, qui avait vu des enfans malades, n'allât les visiter ; ils continuèrent à jouir d'une bonne santé pendant tout ce tems. Rappelés à Rocquigny, parce que l'épidémie touchait à sa fin et ne paraissait plus dangereuse, on tint encore ces enfans soigneusement renfermés dans la maison. Mais ils ne tardèrent cependant pas à être atteints de la maladie, quoiqu'on empêchât toute espèce de communication avec les autres enfans de la commune, même avec les personnes qui les fréqnentaient.

Cette maladie ne s'est pas présentée partout avec des caractères aussi alarmans. A Roclaincourt, cinq enfans périrent à son début ; mais aussitôt qu'un traitement méthodique fut mis en usage, on n'eut plus à regretter qu'un seul malade qui était très-frêle même avant la maladie ; en sorte que sur quatre-vingts iudividus successivement atteints par l'épidémie, il n'y eut que six victimes.

Ce sont en général, les communes de Courcelles, Rocquigny, Riencourt qui ont eu le plus de malades à regretter. Le plus grand nombre avait succombé lorsque nous avons été à même de leur donner nos soins. C'est aussi dans ces endroits que nous avons rencontré le plus d'opposition à

la méthode de traitement que nous avons indiqué ; et que nous décrirons un peu plus bas.

Contagion.

Après nous être livrés à une discussion assez étendue sur les causes par la description topographique des lieux où la maladie a étendu ses ravages, nous nous sommes efforcés de rechercher, si la contagion n'a pas contribué à communiquer la maladie à un si grand nombre d'individus en même-tems.

Avant d'avoir observé des épidémies de ce genre, nous pensions comme la plupart des auteurs que le croup n'est pas contagieux ; quoique cependant quelques faits analogues à ceux que nous allons rapporter, qui tendraient à prouver que dans des cas particuliers, il peut le devenir, aient été présentés à l'Académie de médecine de Paris. Voici ce que l'observation nous a appris :

Nous ne pouvions regarder comme contagieuse la maladie épidémique de Rocquigny, quoiqu'un grand nombre d'enfans fussent successivement attaqués du croup. Nous pensions qu'un état particulier de l'atmosphère ou toute autre cause qui avait produit le développement de la maladie chez un enfant prédisposé, pouvait également agir sur d'autres enfans placés dans les mêmes circonstances. Mais si l'on a pu conserver du

doute sur la contagion de la maladie épidémique de Rocquigny, il nous semble qu'il n'en est pas de même de celle de Courcelles-le-Comte. La manière dont elle s'est déclarée et propagée a entraîné notre conviction, et nous paraît digne de fixer l'attention des observateurs.

Il existe dans cette commune un puits renfermant une mine de pierres à bâtir, qui est vulgairement regardée comme mal-saine. On a remarqué depuis long-tems que les ouvriers qui y travaillaient étaient souvent attaqués de maladies, et que les bougies avec lesquelles on y descendait s'éteignaient presque toujours. Un ouvrier travaillait dans cette carrière depuis le mois d'avril 1822, avec deux de ses enfans, l'un âgé de 10 ans, l'autre de 8. Il allait se reposer dans la maison du sieur Morel, propriétaire du puits. Un enfant de 16 mois appartenant audit Morel, fut atteint le 24 mai d'un violent mal de gorge, accompagné de fièvre, de difficulté extrême de respirer, d'une voix rauque et glapissante, avec des accès fréquens d'une toux convulsive, une anxiété extrême; il mourut le 26. Vers le soir, au milieu de violentes convulsions, le fils du Carrier, âgé de dix aus, fut attaqué le 28 des mêmes accidens et mourut le 3.me jours avec des phénomènes encore plus effrayans. Le frère, âgé de 8 ans,

et une sœur, de 4, frappés de la même maladie périrent aussi rapidement. Bientôt Ignace Cuvillier perdit ses deux enfans ; sa femme avait donné ses soins aux trois enfans qui venaient de succomber chez Morel. Il est remarquable que la maladie ne se déclara d'abord que dans la maison des personnes qui avaient soigné des parens ou des amis malades. Il est également digne d'attention que cette maladie fut ainsi transportée de l'extrémité du village à plusieurs endroits de l'autre extrémité. Il nous est impossible d'apprécier l'influence que peut avoir l'air infect renfermé dans un puits sur la production de l'angine laryngée, ou d'expliquer comment il aurait pu y contribuer. Nous rapportons les faits tels que nous les avons observés. Si nous ne pouvons rigoureusement admettre cette cause, tous les caractères contagieux dans les cas particuliers que nous venons de citer, nous paraissent évidens. L'Académie royale de médecine adopte tout-à-fait nos conclusions à cet égard.

La marche de la maladie était ordinairement continue ou rémittente, rarement elle prenait le type intermittent. On n'a pas observé de différence bien remarquable dans les sexes, ni dans les tempéramens. Sa durée variait depuis 48 heures jusqu'à 15 ou 21 jours ou même plusieurs mois ; elle était plus courte chez les enfans très-jeunes

et chez les adolescens que chez ceux d'un âge moyen. Quoique l'on pense généralement que le croup n'attaque que les enfans au-dessus d'un an et au-dessous de 7, nous avons vu un grand nombre d'enfans atteints de la double angine que nous décrivons, au-dessous de cet âge, et des jeunes gens de 15 à 16 ans n'en être pas exempts.

Le pronostic de cette cruelle maladie variait suivant l'âge, le tempérament, le traitement qui avait été employés, l'époque à laquelle on était appelé et l'intensité des symptômes de la maladie. Le danger était d'autant plus grand que les enfans étaient plus près de la naissance. Le pronostic était plus favorable chez les enfans d'une faible constitution ou d'un tempérament lymphatique que chez ceux d'un tempérament sanguin. Lorsque des vomitifs avaient été administrés dans le commencement de la maladie, on avait lieu de craindre que la terminaison serait malheureuse. Quand on était appelé au début de l'affection, avec un bon mode de traitement, on pouvait espérer d'obtenir la guérison du malade. La perte de la voix, la gêne extrême de la respiration, les reveils en sursaut, nn certain ronflement et le râle annonçaient un danger imminent et une mort prochaine. La suppression subite de la salivation, l'apparition des pétéchies, la couleur brune foncée, noirâtre de la membrane muqueuse du

pharynx et des amygdales, avec un pouls très-fréquent, faible, déprimé, la figure, les traits inanimés, les yeux retournés, une prostration extrême des forces vitales étaient les avant-coureurs de la mort.

Cette affection était quelquefois compliquée de scrophule, d'aphthes, d'inflammation de la membrane pituitaire, de celle des conduits auditifs, de la plèvre, des poumons; une seule fois, nous l'avons vue unie à une fièvre adynamique (gastro-enterite). Nous les considérions plutôt comme des extensions de la maladie principale, que comme de véritables complications.

La mort a souvent été la terminaison de cette maladie; mais c'est surtout dès le début de l'épidémie. Aussitôt qu'une bonne méthode de traitement eut été adoptée, la terminaison eut lieu fréquemment par la santé, une résolution plus ou moins prompte, des abcès dans la gorge, des parolides supurées; la sortie de portions de fausses membranes plus ou moins étendues, ou de matière glaireuse abondante ont été les terminaisons lè plus communément observées.

Quoique nous n'ayons pu faire autant d'autopsie que nous l'aurions désiré, néanmoins nous avons eu l'occasion d'observer un assez grand nombre de cadavres, pour nous éclairer sur les véritables caractères de l'épidémie. En effet, la nécrospie

nous a révélée partout la nature inflammatoire ; la membrane muqueuse du larynx, du pharynx et de la trachée étaient rouge et tuméfiée. Quelquefois on apercevait sur ces parties des éruptions de boutons blancs ou noirâtres dans le milieu, rouges sur leurs bords, ou des escarres gangreneuses, mais qui étaient circonscrites par une rougeur plus ou moins foncée.

Traitement.

Dans la plupart des communes, les chirurgiens avaient d'abord choisi l'émétique comme un des principaux moyens pour combattre la maladie épidémique qui nous occupe ; mais on vit périr à la suite de son administration un très-grand nombre d'enfans. Pouvait-il en être autrement, lorsque loin de chercher à combattre les causes d'une maladie, on ne mettait en usage que les moyens propres à les exaspérer ? En effet, les symptômes de la maladie ont suffisamment annoncé la nature inflammatoire de l'épidémie, et l'ouverture des corps en faisant apercevoir la rougeur et le gonflement du pharynx, et les signes non moins certains de l'inflammation du larynx, n'a laissé aucun doute sur le caractère de l'affection. Si des escarres gangreneuses formées dans l'arrière-bouche, au voile du palais, sur les amygdales, ont pu en imposer, avec un peu d'attention on apercevait

qu'elles étaient circonscrites par une rougeur plus ou moins foncée, et qu'elles étaient toujours produites par l'intensité de l'inflammation. Est-il donc surprenant qu'un ou plusieurs vomitifs introduits dans l'estomac aient constamment augmenté les symptômes et les dangers de la maladie, en faisant éprouver aux parties enflammées de violentes secousses dans les efforts des vomissemens?

Éclairés par un examen attentif des symptômes de la maladie qui nous indiquaient, dans le plus grand nombre des cas, un principe inflammatoire, ainsi que par les malheureux effets que les vomitifs avaient produits, nous avons constamment proscrit un moyen si dangereux.

Dès que les enfans devenus moroses et taciturnes commençaient à éprouver quelques douleurs au pharynx ou au larynx, que la déglutition était douloureuse, qu'il y avait une rougeur plus ou moins prononcée au voile du palais et aux amygdales, nous prescrivions un traitement analogue à celui des accès du croup: de cette manière, nous parvenions assez souvent à faire avorter la maladie et à l'arrêter dans sa marche. Si l'enfant avait plus de six ans, on faisait pratiquer une saignée générale que l'on répétait suivant l'intensité des symptômes, l'âge et la constitution du malade; immédiatement après la saignée générale, on faisait une ou plusieurs applications de sangsues

au larynx, derrière les oreilles, ou sur la partie supérieure et antérieure de la poitrine. Leur nombre variait suivant les circonstances ; en général depuis 4 jusqu'à 15 à la fois ; dans le bas âge, on en appliquait qu'un petit nombre ; on les réitérait deux et trois fois dans un jour. Cette méthode était surtout efficace dans les trois ou quatre premiers jours après l'invasion de la maladie, plutard le succès était plus douteux. Généralement on n'a pas été timide sur l'extraction du sang, et on n'a eu qu'à s'en féliciter. Toutes les fois qu'une hémorragie avait eu lieu, par une ou plusieurs piqûres de sangsue, comme cela arrive encore assez souvent, l'enfant était pâle le lendemain, et l'inflammation semblait être anéantie.

Chez les enfans débiles, d'un tempérament lymphatique ou nerveux, les saignées locales par les sangsues ont été généralement préférées aux émissions générales. Pendant l'usage des saignées générales et locales, combinées ensemble ou séparément selon les circonstances, on administrait plusieurs fois par jour, des pédiluves sinapisés ; ce moyen était un des auxiliaires sur lesquels on pouvait le plus compter.

Des lavemens miellés et même purgatifs étaient administrés dans l'intention de stimuler le canal intestinal, pour diminuer l'irritation du larynx et du pharynx ; le séné, le sulfate de soude, le

muriate de soude ou sel ordinaire étaient employés à cet usage. On administrait à l'intérieur des boissons gommeuses et nitrées ; les émulsions d'amandes édulcorées avec le sirop d'orgeat, le petit lait, l'eau d'orge, les infusions de fleurs pectorales, les bouillons de jeunes animaux, de poulet, de veau, avec des herbes rafraîchissantes, l'oseille, le cerfeuil, la poirée, étaient les boissons sur lesquelles on insistait le plus, et que l'on variait selon les circonstances.

Dans quelques cas, nous avons aussi retiré de grands avantages de l'emploi des bains de vapeurs émollientes à toutes les périodes de la maladie. Nous nous servions à cet effet d'une machine en fer blanc, composée de trois parties, un réchaud, une petite chaudière et un tuyau long de plusieurs pieds, qui y était adapté et qui était destiné à conduire les vapeurs vers la bouche, les narines, et même dans le lit des malades. Ces bains étaient continués pendant plusieurs heures ; leur degré de chaleur était entretenu par le petit réchaud où l'on brûlait du charbon de bois ; les vapeurs pénétraient dans les voies aëriennes, humectaient les parties enflammées, les amygdales, le pharynx, le larynx, et la trachée artère, favorisaient l'expulsion des fausses membranes, en diminuant l'irritation. Ces bains conjointement avec les moyens indiqués ci-dessus, agissaient

plus efficacement que les vomitifs qui, à la vérité, provoquent quelquefois la sortie de ces productions membraniformes capables de suffoquer le malade; mais en les arrachant de vive force, en augmentant l'irritation au point qu'il s'en forme sur-le-champ de nouvelles.

Nous considérons ces bains de vapeurs dont l'emploi est si facile et toujours sans danger, comme un puissant auxiliaire, non seulement dans le croup et les différentes espèces d'angine, mais encore dans un grand nombre de maladies, surtout celles qui attaquent la poitrine.

A une époque un peu avancée de la maladie, le calomelas (*proto-chloruré de mercure*) était donné utilement pendant plusieurs jours à la dose de 12 ou 15 grains; il avait l'avantage de produire une dérivation favorable sur le canal intestinal. Nous attribuons aussi à cet agent thérapeutique, une action particulière sur les glandes salivaires; en effet, il pouvait augmenter cette salivation abondante que nous avions déjà remarquée, et qui était toujours accompagnée d'un soulagement notable. L'huile de ricin était souvent employée, vers la fin de la maladie à la dose de 2 gros à 2 onces. Nous avions soin de choisir ce remède récent; alors il produisait plusieurs déjections sans augmenter la chaleur générale.

On favorisait les hémorragies nazales, en

titillant les narines avec les barbes d'une plume, ou en faisant inspirer une poudre sternutatoire. Pendant tout le cours de la maladie, on ne négligeait pas les gargarismes émolliens et acidulés, les potions mucilagineuses et gommeuses.

Lorsque la voix était altérée, que les douleurs au larynx étaient très-fortes, qu'il y avait des engorgemens sous-maxillaires, et que déjà, on observait une membrane blanchâtre sur les amygdales et au fond du pharynx, le traitement offrait beaucoup moins de chances de succès ; cependant les saignées et les sangsues conjointement avec les autres moyens indiqués, procuraient encore une amélioration notable. On observait souvent à cette époque de la maladie, des nauzées et parfois des vomissemens qui contenaient quelques portions de fausses membranes, on administrait par cueillerées à café de tems en tems un mélange de sirop de guimauve et d'ipécacuanha, dans l'intention de seconder les efforts de la nature, des cataplasmes émolliens étaient appliqués sur les engorgemens des glandes parotides, lorsque les sangsues ne les faisaient pas disparaître. Dans quelques cas, on fut obligé de les rendre maturatifs au moyen de l'axonge, l'ognon de scille; ces engorgemens mettaient beaucoup de lenteur dans leur marche.

Dans certains cas, la maladie présentait une

opiniâtreté désolante ; elle résistait aux émissions sanguines même très-abondantes et secondées par les médications décrites ci-dessus. Les accès du croup, après avoir été terrassés, reparaissaient avec une nouvelle fureur au moment où l'on s'y attendait le moins. Nous avions recours alors aux révulsifs ; des vésicatoires étaient appliqués à la nuque, sur les parties latérales de la poitrine, sur les cuisses et les jambes et à la plante des pieds ; on les laissait 12 heures, puis on ouvrait les ampoules pour en faire écouler la sérosité. On les pansait avec une pommade très-douce pour ne pas angmenter l'irritation ; on plaçait aussi des topiques émolliens autour du cou, sur la poitrine ; ou bien on les composait avec la moutarde en poudre trempée de vinaigre. Quelquefois on y ajoutait un tiers ou moitié de farine de graine de lin ; ces topiques étaient renouvelés plusieurs fois dans la journée, et avaient pour effet d'attirer l'irritation vers la peau et de provoquer la transpiration.

Nous avons aussi administré avec succès des fumigations éthérées, principalement lorsque le croup se prolongeait, que la toux était fréquente et sèche, et que la maladie paraissait tendre à l'état chronique. On plaçait sur un réchaud, un vase contenant une pinte d'eau, et lorsque le liquide était prêt à entrer en ébullition, on y

ajoutait depuis un demi-gros jusqu'à un gros d'éther sulfurique, suivant l'étendue de l'appartement, l'âge, la constitution du sujet et l'intensité de la maladie.

Pendant toute la durée de l'affection, on prescrivait une diète très-rigoureuse. Quelques bouillons très-légers, et des boissons mucilagineuses étaient la seule nourriture accordée aux malades pendant les deux premières périodes du croup. Vers la fin, de l'eau panée avec le sirop d'orgeat, des bouillons un peu plus nourrissans étaient administrés, mais avec beaucoup de précautions. Dans la convalescence, on commençait par accorder quelques fruits cuits et sucrés, les gelées de pomme, de groseille, de framboise; un potage au vermicelle, ou composé de quelque fécule. Ces alimens avaient encore l'avantage de tromper la faim des malades, et de les empêcher de recourir trop tôt à des alimens grossiers qui pouvaient devenir dangereux. Bientôt on prescrivait quelques alimens un peu plus solides, comme des panades faites avec un pain bien cuit, le chocolat à l'eau, ou avec addition d'un peu de lait, ou seulement quelques tasses de cacao. Plus tard, on permettait au malade de se nourrir de viande blanche et légère, comme la volaille rôtie, et pour boisson du vieux vin de Bordeaux, d'abord mêlé d'eau et ensuite pur. Il était d'autant

plus important d'observer le régime indiqué, que la plus petite imprudence était souvent suivie d'une rechute et de la mort. En même-tems que nous prescrivions les moyens qui ont été si efficaces contre cette redoutable maladie, nous indiquions aussi ceux qui étaient propres à empêcher sa propagation et à s'opposer aux rechutes.

Des fumigations guytonnienes étaient faites dans toutes les maisons, avec le soin de retirer les malades des appartemens où on les pratiquait. On mettait le chlore en expansion en versant de l'acide sulfurique sur un mélange de sel et d'oxide de manganèse, puis on ouvrait toutes les croisées. On recommandait d'arroser fréquemment les chambres avec un mélange d'eau et de vinaigre; l'intérieur des maisons, les murs et les plafonds étaient blanchis à l'eau de chaux; les soins de propreté de toute espèce étaient fortement recommandés, soit sous le rapport du linge servant aux malades, qu'on avait soin de lessiver promptement, soit sous celui des vêtemens et de l'intérieur des maisons, d'où il fallait éloigner soigneusement tout ce qui provenait des malades et pouvait entretenir la corruption de l'air. Nous recommandions aux mères de vêtir chaudement leurs enfans même lorsque nous étions en été; de ne pas les laisser sortir nu-jambes, de leur éviter les transitions brusques du chaud au froid, surtout

le corps étant échauffé, de couvrir légèrement la tête. Quelques bains de propreté étaient prescrits, des bains de pieds à l'eau de son ou avec une petite quantité de savon, un régime tonique, un peu de vin. Quoique l'épidémie ne fut pas regardée dans tous les cas comme contagieuse, on conseillait d'isoler les enfans de ceux qui étaient malades ou convalescens, et de les soustraire à l'air qui nous paraissait recéler des miasmes contagieux. Nous recommandions aussi d'accélérer la sépulture des victimes, surtout lorsque la putréfaction se manisfestait et contribuait encore à corrompre l'air. Les propriétés désinfectantes du chlorure d'oxide de sodium et de chaux, de M.r Labarraque, étaient encore peu connues alors, sans cela nous en eussions obtenu de grands avantages.

La durée de l'épidémie dans les huit communes où nous avons eu occasion de l'observer a été à peu près d'une année; mais il n'en n'a pas été ainsi pour chacune des communes en particulier; il y avait des différences importantes à remarquer suivant les localités, les causes particulières, la manière plus ou moins exacte avec laquelle on a suivi le traitement curatif et préservatif que nous avons conseillé, l'état d'aisance ou de pauvreté des familles que la maladie atteignait.

Dans la commune de Courcelles, la maladie,

après avoir disparu, s'y est renouvellée à trois reprises différentes. On sait que nous avons signalé trois causes d'insalubrité locale : le cimetière trop étroit pour le nombre des sépultures, un puits infect, et l'habitude des habitans de travailler dans des caves ; il était impossible à l'administration que nous avons prévenue, de faire cesser sur le champ ces causes de corruption.

A Rocquigny, plusieurs causes d'insalubrité locale ont dû rendre la maladie plus grave et influer sur la durée de l'épidémie. L'oubli de toute espèce de précautions hygiéniques a dû multiplier les victimes. Tandis que dans plusieurs autres villages où les causes d'insalubrité locale étaient moins prononcées, le traitement mieux observé, le régime mieux suivi, etc., il y a eu moins de victimes, et l'épidémie a disparu plus promptement.

Nous n'avons jamais administré le quinquina ni le vin pur, ni le sulfure de potasse, regardé autrefois comme le spécifique du croup, ni la racine de séneka recommandée par les auteurs, ni l'oximel scillitique et autres remèdes dont nous avons été à même de constater les mauvais effets chez les autres praticiens.

Ce mémoire a été envoyé l'année dernière par M.r le préfet du Pas-de-Calais à Son Excellence le Ministre de l'Intérieur qui l'a communiqué à

l'Académie royale de médecine, laquelle a nommé une commission composée de MM. Moreau, Husson et Espiaud, chargés de l'examiner et de faire un rapport. Lu et approuvé par l'Académie dans sa séance du 8 mars 1825, ce rapport rend un compte très-détaillé de l'ouvrage que nous analysons; il est trop étendu pour que nous le citions en entier: nous nous bornerons à en transcrire textuellement les conclusions.

Conclusions du Rapport fait à l'Académie le 8 *mars* 1825.

« Messieurs, la maladie qui a régné épidémi- » quement dans huit villages des environs d'Arras, » est bien celle connue sous le nom de croup » compliqué et toujours précédé d'une angine » pharyngienne.

» Quoique les épidémies de ce genre ne soient » pas rares et qu'elles semblent même se multiplier » depuis quelques années, celle-ci cependant nous » paraît remarquable par la longueur de sa durée, » et le grand nombre d'enfans qui en ont été » victimes.

» La succession constante dans cette épidémie » de l'angine laryngée à celle du pharynx, quoique » déjà observée est encore un fait digne d'atten- » tion. Ne prouve-t elle pas ce qu'aujourd'hui peu » de médecins révoquent en doute que la nature » du croup ne diffère pas essentiellement de celle

» des autres inflammations membraneuses des
» différentes parties de la gorge, et que ce serait
» en vain qu'on chercherait à opposer à cette
» maladie quelque remède spécifique ?

» Le développement de l'angine laryngée chez
» un assez grand nombre d'enfans au-dessous
» d'un an mérite aussi d'être noté, puisque dans
» la pratique ordinaire et même dans les hôpi-
» taux consacrés au premier âge, le croup ne
» s'observe jamais avant la deuxième année.

» Les causes de l'épidémie des environs
» d'Arras, ne sauraient être assignées d'une
» manière positive. Cependant une température
» froide souvent au-dessous de zéro pendant les
» nuits succèdant brusquement à des journées
» très-chaudes, l'humidité et la mal-propreté de
» quelques-uns des villages, et l'oubli de toutes
» les précautions hygiéniques de la part des
» habitans, rendent mieux raison du développe-
» ment et de la persévérance de la maladie, que
» le mauvais air du puits dont parlent les auteurs,
» et les émanations du cimetière de Courcelles,
» dont les terres étaient imprudemment remuées
» avant les époques fixées par les réglemens.
» Néanmoins l'Académie se serait empressée
» d'appeler l'attention de l'autorité sur cette cause
» d'insalubrité, si de nouveaux renseignemens
» ne lui avait appris qu'on l'avait fait cesser.

» La double angine qui nous occupe ayant » présenté des caractères inflammatoires très» tranchés, le traitement antiphlogistique adopté » par MM. Leviez et Mouronval a dû être généra» lement efficace, et les vomitifs au contraire ont » été toujours nuisibles dans cette épidémie, et » ont paru accélérer la formation des fausses » membranes qui, dans le croup, aggravent et » constituent presqu'en entier le danger de cette » maladie qui sera remarqué par tous les prati» ciens. Vos commissaires ne croient pourtant pas » devoir conclure que l'émétique soit dangereux » dans tous les cas de croup.

» Quant aux moyens prophylactiques, nous » pensons comme les auteurs, que dans une » épidémie semblable à celle qu'ils ont décrite, » on doit toujours recommander les fumigations » d'acide muriatique, les soins de propreté pour » les enfans, l'attention de leur faire éviter les » transitions trop brusques de température et » surtout leur isolement, lorsque la maladie » semble avoir pris un caractère contagieux

» Nous ne terminerons pas ce rapport, » Messieurs, sans adresser à MM. Mouronval et » Leviez des éloges pour la conduite active et » éclairée qu'ils ont tenue dans le cours d'une » épidémie qui reclamait des secours prompts » et multipliés. Les services qu'ils ont rendus dans

» cette occasion nous paraissent mériter votre
» approbation et celle du Gouvernement. »

Signé Moreau, Husson, Espiaud *Rapporteur*.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Médecine.

PARISET.

Nous ne terminerons pas cet extrait sans rendre un témoignage public d'éloges à MM. les Maires et aux principaux habitans des communes où a régné l'épidémie, pour le zèle qu'ils ont déployé dans cette occasion et leurs sentimens d'humanité. Nous en citerons même quelques-uns : MM. Chelée, maire de Rocquigny, Caffard, maire de Courcelles-le-Comte, Brognard, maire de Roclincourt, Lanthiez, maire de Wanquetin, qui nous ont puissamment secondé dans l'administration des remèdes et des mesures de salubrité que nous avons indiqués pour arrêter les progrès de cette maladie.

De tout ce que nous avons dit, nous croyons pouvoir déduire les corollaires suivans :

1.° La maladie que nous avons eu l'occasion de traiter, sur plus de 600 individus, était une inflammation de la membrane muqueuse du larynx, du

pharynx et des parties voisines, connue sous le nom de croup et d'angine ;

2.° Un vent du nord opiniâtre pendant un été sec et chaud, les variations brusques de la température du jour à la nuit, l'insalubrité locale, l'oubli des règles de l'hygiène, l'infection de l'air et peut-être la contagion en ont été les causes ;

3.° La douleur, la chaleur, le gonflement, la rougeur des parties attaquées, des fausses membranes, des escarres gangreneuses, la fièvre aiguë, la suffocation, en étaient les principaux symptômes ;

4.° La gravité, les dangers, la durée de l'épidémie, correspondaient parfaitement à la multiplicité et à l'intensité des causes, au mode de traitement employé, à l'observation du régime, et des règles de salubrité ;

5.° La saignée, les sangsues, les topiques émolliens, les bains de vapeurs, les fumigations éthérées, les purgatifs doux, les expectorans, quelquefois les révulsifs ont été les agens thérapeutiques, dont nous avons obtenu le plus de succès à toutes les périodes de la maladie ;

6.° Cette médication avait pour but de faire avorter l'inflammation, de prévenir la formation de la fausse membrane, d'en faciliter l'expulsion quand elle était formée ;

7.° Nous avons remarqué que l'émétique, le

quinquina ou autres remèdes échauffans, aggravaient singulièrement les symptômes, déterminaient la formation des fausses membranes, les escarres gangreneuses et la mort ;

8.° La convalescence exigeait aussi des soins très-importans. Le moindre écart dans le régime, une imprudence quelconque, renouvellaient les accidens, occasionnaient souvent des rechutes mortelles ;

9.° La succession du croup à l'angine pharyngienne, son développement fréquent chez des enfans au-dessous d'un an et au-dessus de 7, la durée de l'épidémie, ses ravages sont des faits, sinon nouveaux, qui au moins ont fixé l'attention de l'Académie de Paris.

PAROLES

PRONONCÉES

SUR LA TOMBE DE M.r POCHON;

LE 8 DÉCEMBRE 1825;

Par M.r TOURSEL *fils, Docteur en Médecine;*
Membre résident.

MESSIEURS, nous venons de perdre un des plus estimables compagnons de nos travaux..... De douleureux souvenirs, voilà ce qui nous reste de celui dont nous aurions voulu pouvoir prolonger l'existence.... Une froide tombe va renfermer ses restes inanimés..... Ses vertus, ses talens; ses qualités privées et sociales n'ont pu le défendre contre les traits de la mort.

Emmanuël Pochon naquit à Arras, en 1764, de parens honnêtes, mais peu fortunés, qui prirent soins de son éducation. Il fit ses études au collége de cette ville sous les pères de l'oratoire; et ce fut sous ces maîtres savans qu'il développa

les heureuses dispositions qu'il avait reçues de la nature. Du collége il entra dans le séminaire diocésain ; sa conduite et son application ne lui promettaient pas de moindres succès ; mais il fut contrarié dans ses vœux par la révolution qui ferma tous les établissemens d'instruction publique.

Cette contrariété, bien loin d'affaiblir son zèle pour la religion, ne fit que l'affermir dans ses principes. Son amour pour l'auguste famille des Bourbons s'indignait des outrages dont l'abreuvait chaque jour le parti dominant. Il n'en fallait pas tant pour mériter les honneurs de la proscription ; il fut enfermé dans le château de douleur et n'en sortit qu'après la terreur de 1794.

Amant passionné des sciences, il saisissait avec avidité toutes les occasions qui s'offraient de les cultiver. Parmi ses compagnons d'infortune se trouvait un botaniste célèbre, le jeune Pochon s'attache à lui, l'écoute, le questionne et bientôt sent naître en lui la passion de se livrer à l'étude de cette branche de l'histoire naturelle ; il s'y livra en effet avec son ardeur accoutumée, et y fit en peu de tems des progrès extraordinaires.

Mais pour cette ame ardente, ce n'était pas assez de s'instruire ; son zèle l'excitait encore à communiquer aux autres les connaissances qu'il avait acquises. C'est ainsi que nous l'avons vu créer et enrichir le jardin des plantes de cette

ville, et provoquer dans nos jeunes gens le goût de la botanique par les leçons gratuites qu'il en donnait avec une assiduité vraiment digne d'éloges.

A cette époque, l'ancienne faculté de médecine de Douai fut rétablie, Emmanuël Pochon profita de cet heureux événement, pour s'appliquer tout entier à l'art de guérir les hommes. Chaque pas qu'il fit dans cette nouvelle carrière fut marqué par de nouveaux succès; bientôt il fut en état de subir ses épreuves, et après une réception honorable, il reparut au milieu de ses concitoyens, sans que sa santé, affaiblie par de pénibles travaux, put rallentir les soins qu'il prodiguait à ses amis et surtout aux indigens, jusqu'au moment où affecté lui-même d'une très-grave maladie, il fut contraint de renoncer aux exercices fatiguans de sa profession.

En 1815, époque fortunée où la France fut rendue à ses princes légitimes, les services qu'il avait rendus, ses connaissances littéraires et ses principes politiques le firent nommer commissaire de police; mais cette place n'était pas dans ses goûts; elle exigeait d'ailleurs pour être bien remplie une activité au-dessus de ses forces, aussi, malgré les avantages qu'elle lui offrait du côté de la fortune, dont il avait besoin, il préféra le titre de bibliothécaire de cette ville, qui convenait mieux à son caractère et à ses habitudes, tant

que sa santé le lui a permis, il en a rempli les devoirs de manière à le faire regretter long-tems, si nous n'avions lieu d'espérer dans le choix de son successeur un homme capable de le remplacer.

Jusqu'à présent je ne vous ai montré M.r Pochon que sous le rapport de sa vie civile : considérons-le maintenant sous le rapport de ses qualités privées, de ses vertus sociales; hélas! peu d'entre nous, peut-être, ont connu toute l'étendue de la perte que nous avons faite; cette simplicité de goûts et de penchans; cette dignité modeste, qui ne s'élève jamais trop haut, qui ne s'abaisse jamais trop bas; cette constante modération dans ses actions et dans ses discours; ces égards francs, naturels que l'on a pour les autres, et qui les commandent pour soi.

Rien de plus doux, rien de plus aimable que son commerce : son amitié, à la vérité plus affectueuse qu'expansive, n'était ni recherchée, ni prévenante, ni servile, sans avoir rien de froid, ni de contraint; il ne s'attachait guère qu'aux personnes qu'il connaissait à fond, aussi ses amis ne furent pas en grand nombre; mais il les conservait long-tems, et ceux qui furent admis dans son intimité ne l'oublieront jamais.

Malheureusement l'état de souffrance qui empoisonna ses dernières années, lui permit à peine de suivre nos travaux; mais le peu de tems qu'il

passa parmi nous suffit pour faire apprécier et regretter en lui un français sincèrement attaché à son Roi, à sa religion, à sa patrie; un ami de l'humanité, un botaniste savant et un académicien estimable.

Au moment de voir se dissiper pour lui le reste d'une vie si bornée et si remplie, il en vit approcher le terme sans effroi. Le mal qui dévorait son corps semblait n'avoir aucune prise sur son esprit; les douleurs les plus aigües ne lui arrachaient aucun mouvement d'humeur ou d'impatience. Calme au milieu de ses souffrances, on remarquait même sur son visage quelques traces de gaîté.

Enfin entouré de tout ce qui lui était cher; certain d'être regretté de tous ceux qui l'ont connu; plein d'espoir dans les promesses de la religion, il s'endormit dans le sein de l'éternité, avec la résignation du sage et la confiance de l'homme de bien.

IMITATION DE L'ODE SIXIÈME
DU QUATRIÈME LIVRE D'HORACE.

Diffugêre nives, redeunt jam gramina campis, etc.

A TORQUATUS.

LA neige a disparu; sur les hautes montagnes
Comme au fond de l'humble vallon,
Dans nos rians vergers, dans nos vertes campagnes
On voit renaître le gazon.
Ce torrent, qui semblait, étendant ses ravages,
Vouloir inonder nos côteaux,
Tranquille dans son lit, caressant ses rivages,
Roule paisiblement ses eaux.
Les grâces désormais ne sont plus retenues
Par l'excès d'un froid rigoureux,
Et sur l'herbe naissante on les voit, demi-nues,
Former les plus aimables jeux.
Le mois pousse le mois; chaque année est suivie
D'un autre qui fuit sans retour:
Tout nous dit, tendre ami, qu'il n'est rien dans la vie
Qui ne passe et meurre à son tour.
Flore a chassé l'hiver, par Pomone exilée:
Cerès déserte nos sillons;
Et bientôt, à regret, Pomone désolée

Fuira devant les Aquilons.
L'astre éclatant des nuits, parfois dans sa carrière,
Tout-à-coup se cache à nos yeux;
Mais son disque obscurci, recouvrant la lumière,
Brille de nouveau dans les cieux.
Sur les pas des héros, lorsqu'aux demeures sombres,
Nous serons un jour descendus,
Entre Ancus et Numa, dans la foule des ombres,
Nous demeurerons confondus.
Au gré de Jupiter notre course est bornée;
Il tient notre sort dans sa main.
Et qui sait si ce Dieu veut à cette journée
Ajouter celle de demain?
Ton héritier attend avec impatience
Que ta mort vienne l'enrichir.
Pour priver de tes biens son avide espérance,
Consacre-les à ton plaisir.
Dès que du noir séjour l'inexorable arbître
Aura décidé de ton sort,
Tes talens, tes vertus ne seront qu'un vain titre
Pour te dérober à la mort;
Diane en vain tenta, pour son cher Hippolyte,
De fléchir le Dieu des enfers;
Et de Pirithoüs, sur les bords du Cocyte,
Thésée a-t-il brisé les fers?

Par M. Sauvage, *Membre résident.*

EXPÉRIENCE ÉLECTRIQUE

TENDANT A PROUVER EN FAVEUR

DU SYSTÈME DE DEUX FLUIDES,

VITRÉ ET RÉSINEUX.

Tous les Physiciens connaissent l'expérience du Moulinet électrique qui, étant placé sur le conducteur d'une électricité en action, laisse échapper le fluide électrique par ses pointes qui reculent à cause de la résistance de l'air qui s'oppose au passage de ce fluide. M'étant amusé à faire quelques essais pour varier l'expérience, j'ai remarqué que le Moulinet tourne aussi, et dans le même sens, lorsqu'on le place non isolé à quelque distance du conducteur électrisé ; cependant d'après le système de Franklin qui n'admet qu'un seul fluide électrique, il me paraît que puisque les pointes du Moulinet reculent à cause de la résistance de l'air, lorsque le fluide s'en échappe, il faudrait qu'elles tournassent dans le sens opposé lorsqu'il est éloigné du conducteur, puisque les circonstances sont alors tout-à-fait contraires, car dans ce cas le fluide étant attiré

par les pointes, il devrait également les attirer et les faire avancer au lieu de reculer. Cette expérience ne peut donc pas être expliquée facilement par ce système et semble prouver contre lui; mais si l'on admet celui des deux fluides, vitré et résineux, l'explication devient très-facile, car dans ce cas, lorsque le Moulinet se trouve sur le conducteur électrisé, il tourne de manière que les pointes reculent, parce que le fluide vitré s'en échappe comme ci-dessus. Le même effet a lieu lorsqu'il est placé sur son pivot à une certaine distance du conducteur électrisé, parce qu'alors le fluide vitré dont ce conducteur est chargé, décompose par influence le fluide naturel du Moulinet, en repousse le fluide vitré, et attire à lui le fluide résineux pour se combiner avec lui; ce fluide s'y porte en s'échappant par les pointes qui reculent comme précédemment à cause de la résistance de l'air. L'expérience semble donc être en faveur du système de deux fluides.

Par M. Therninck, *Membre résident.*

STATISTIQUE.

HISTOIRE CIVILE ET POLITIQUE
DU
DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS,

Par M.r Henri Siméon, fils.

> On retourne en esprit au bord qu'on a quitté.
>
> Legouvé, les souvenirs.

Les commencemens de l'histoire de tous les peuples sont obscurs et difficiles à retracer, et cette difficulté se fait sentir bien davantage lorsqu'on veut écrire l'histoire des peuples dont l'origine date du moyen âge. L'ignorance et la férocité des barbares ont été la cause de ces ténèbres épaisses qui règnent sur le sort des peuples durant les trois ou quatre premiers siècles de Jésus-Christ ; et lorsque ce vaste chaos commençait à s'éclaircir, lorsque le zèle des évêques et des monastères nous préparait de riches et d'immenses matériaux qui auraient servi à sonder la nuit des tems, de nouveaux barbares, les

Normands, se sont précipités tout-à-coup sur la malheureuse Europe et ont éteint une seconde fois le flambeau des lettres qui commençait à se rallumer, mais dont la flamme était encore pâle et vacillante. Avouons-le à la honte de l'humanité, ces tems du moyen âge sont plus obscurs que les tems les plus reculés des peuples anciens ; ce qui prouve que les hommes au berceau du monde et dans l'enfance des tems furent moins barbares et moins grossiers que ceux qui dans la suite persistèrent à vivre dans leurs erreurs, lorsque le flambeau du christianisme brillait de toutes parts pour les éclairer.

Ces Normands qui vinrent ravager l'Europe dans le huitième et le neuvième siècles, furent encore plus barbares que les Huns et les Vandales qui avaient paru cinq siècles auparavant. Ces derniers voulaient conquérir des pays fertiles ; mais ils conservèrent les coutumes et les usages qui leur étaient utiles, et se gardèrent bien de renverser tous les monumens des arts et des lettres qui pouvaient contribuer à les civiliser ; ils pillèrent l'or et l'argent, mais ils respectèrent les écrits des sages et des savans. Les Normands au contraire ont dirigé leur fureur principalement sur les couvens qui étaient alors le refuge de toutes les connaissances humaines ; ils poursuivaient avec

acharnement le pieux solitaire qui fuyait n'emportant avec lui que le divin Évangile ou les annales de la communauté, et souvent on les vit livrer aux flammes les livres et les manuscrits, avant de dépouiller l'Autel de ses vases et de ses ornemens.

N'en doutons pas, si ces barbares eussent désolé le monde du tems des Alcibiade et des Périclès, des Marius et des Sylla, l'humanité toute entière serait retombée dans les ténèbres et nul débris n'aurait échappé aux coups de ces dévastateurs. Mais Dieu permit qu'ils ne se révélassent au monde qu'après l'établissement de la Regilion chrétienne; et quoique la fureur des Normands se dirigeat principalement contre elle, cependant elle fut encore assez forte pour résister à leurs efforts et pour conserver au monde le flambeau de la civilisation.

Le Pas-de-Calais, dont nous entreprenons l'histoire, se compose de la province d'Artois qui fut d'abord un comté relevant de la couronne, puis réuni au domaine royal, du Boulonnais, du Calaisis et de l'Ardrésis qui formèrent aussi un comté relevant de l'Artois et plus tard réuni à la couronne; enfin d'une très-petite portion de la Picardie.

Comme l'Artois forme la plus grande partie du

Pas-de-Calais, nous ne nous étendrons que sur l'histoire de cette province; quant à Boulogne et à Calais, nous nous bornerons à donner quelques détails sur ces deux villes à cause de leur importance, la plus grande partie de leur histoire se rattachant à celle de l'Artois.

L'ARTOIS SOUS LES ROMAINS.

L'Artois s'appella long-tems terre d'Atrébatie, et le Boulonnais et le Calaisis, pays des Morins. La ville la plus ancienne des Atrébates s'appelait d'abord Origiacum, puis Nemetocenna; on la nomma enfin Atrebatum, lorsque l'on donna aux villes le nom des pays dont elles étaient les Capitales.

Lorsque César fit la conquête de la Gaule, il trouva dans les Atrébates un des peuples les plus courageux qui fut, lorsqu'il voulût les combattre, son ennemi le plus redoutable, et lorsqu'il lui donna la paix, son allié le plus utile et le plus fidèle.

Le pays des Atrébates et des Morins resta jusqu'en 497 sous la domination romaine; il fut le théâtre de guerres sanglantes; les barbares le ravagèrent plusieurs fois et Attila brûla la ville d'Atrebatum. Ce fut à cette époque que les Francs,

sous la conduite de Clovis, achevèrent la conquête de la Gaule et en chassèrent les Romains.

L'ARTOIS SOUS LES FRANCS.

Établissement du Christianisme.

La conversion de Clovis au christianisme contribua à répandre promptement la lumière de la foi chez les Atrébates. Déjà, vers la fin du quatrième siècle, St.-Diogène était venu prêcher l'évangile dans cette partie de la Gaule ; il avait bâti à Atrébatum une chapelle, mais elle fut détruite par Attila. Clovis, après avoir reçu le baptême, recommanda à l'évêque de Rheims un solitaire nommé Védaste ou Vaast qui l'avait instruit dans la Religion chrétienne. St.-Remi ne voulant pas laisser les talens de St.-Vaast inutiles, le sacra évêque des Atrébates. Ce saint apôtre partit pour son diocèse comme les premiers disciples de Jésus-Christ, seul et sans suite, nourrissant les peuples de la parole de Dieu. Il fit bâtir une église à Atrébatum et convertit presque toute la contrée. Il eut pour successeurs St.-Dominique et St.-Vedulphe qui, préférant le séjour de Cambrai à celui d'Atrébatum, y transporta le siége de son évêché ; ce que ses successeurs firent également jusqu'à la fin du douzième siècle.

Clovis étant mort, ses états furent partagés en quatre royaumes; les pays des Atrébates et des Morins firent partie de celui de Soissons.

La France devint alors le théâtre de toutes sortes de crimes et de discordes. Comme le droit d'Aînesse n'existait pas, le royaume était partagé entre tous les enfans du Roi, de sorte qu'au bout de deux générations la France fut divisée en une foule d'états; tous ces rois, également ambitieux, se faisaient des guerres sanglantes pour s'enlever leurs biens, et les peuples étaient toujours victimes de ces haines et de ces discordes. Ce qui se passait en grand dans le royaume arrivait en petit dans les provinces. Clovis avait nommé des ducs et des comtes, mais il n'y avait ni duchés, ni comtés; ceux qui obtenaient le gouvernement d'une province en étaient souvent dépouillés pendant leur vie, et après leur mort il y avait toujours de petites guerres entre leurs héritiers et les nouveaux gouverneurs qui y étaient envoyés. Les princes qui gouvernaient la France sentirent la necessité d'établir quelque stabilité dans l'administration, et le traité d'Andeli qu'ils conclurent à cet effet, prit pour base cette maxime que les bienfaits d'un Roi doivent être permanens. Les princes s'obligèrent à conserver les gouvernemens pendant toute leur vie à ceux qui les obtenaient;

souvent même ils les firent passer héréditairement du père au fils ; mais ce ne fut que sous Hugues Capet que les comtés et les duchés devinrent tout-à-fait héréditaires.

L'Artois sous les Forestiers de Flandre.

Clotaire II, voulant pourvoir à la sûreté des provinces septentrionales qui étaient couvertes de forêts où les brigands venaient se réfugier, créa la charge de grand forestier de Flandre, et la donna à un seigneur du pays nommé Lidéric. Le pays des Atrébates fit dès-lors partie du gouvernement de la Flandre. Lidéric, après avoir sagement administré sa province pendant cinquante ans, laissa sa charge en mourant à Antoine, son fils aîné. Celui-ci eut pour successeur Barchard, son fils, qui, s'étant ligué avec le comte de Vermandois contre le roi Thierry, fut dépossédé de sa charge et de ses biens. La suppression des forestiers de Flandre fut funeste à la province; les désordres recommencèrent aussitôt que leur surveillance cessa.

Cependant la France entière était plongée dans le même état d'anarchie que la Flandre ; les rois, négligeant les soins du gouvernement, avaient abandonné leur autorité aux maires du palais. En 752, Pépin-le-Bref qui occupait cette charge, se

fit nommer Roi dans une assemblée générale de la nation ; le pape Zacharie ayant décidé qu'il valait mieux avoir pour roi celui qui en avait l'autorité que celui qui en avait le titre. Ce prince, après s'être affermi sur le trône, vint se fixer à Aire, ville du pays des Atrébates, dont la position lui plaisait. Il s'y fit bâtir un palais et y fonda une école où ses enfans furent élevés.

Charlemagne ayant succédé à Pepin-le-Bref, s'occupa avec activité de rétablir l'ordre de son empire. Il créa une nouvelle administration dont les pouvoirs s'enchaînaient et se balançaient mutuellement. Son ouvrage eut été durable si la France avait toujours eu une main aussi ferme que la sienne pour soutenir le vaste édifice qu'il avait élevé ; mais après sa mort, tout retomba dans le désordre.

Charlemagne avait fait aux Saxons une guerre longue et opiniâtre, il ne vit d'autre moyen de les soumettre que d'en transporter une partie dans la Flandre. Voulant leur donner un chef qui les accoutumât au joug, il jetta les jeux sur Lidéric de Harlebek, prince Bourguignon, qu'il nomma gouverneur général de la Flandre, et en qui il fit revivre le titre de grand forestier.

Enguerrand succéda à Lidéric son père, il s'occupa beaucoup du défrichement de la Flandre

et du soin des côtes maritimes qu'il mit à l'abri des descentes des pirates.

Odoacre, fils d'Enguerrand, eut quelques guerres avec les gouverneurs des provinces voisines ; il fit de grandes libéralités aux monastères. Il eut pour successeur Baudouin, son fils, qui fut surnommé Bras-de-Fer, parce qu'il était extrêmement fort et qu'il portait presque toujours ses armes.

Les Normands après avoir ravagé les côtes d'Angleterre vinrent aborder sur celles de France; ils détruisirent plusieurs bourgs et villes, pillèrent la ville de Térouanne, et saccagèrent les monastères de Vormhout près Cassel, de Littain, de St.-Pierre et St.-Martin. Baudouin, Bras-de-Fer, épousa Judith, fille de Charles-le-Chauve et veuve du roi d'Angleterre. Comme Charles s'opposait à ce mariage, Baudouin enleva la princesse. Le roi de France fit la guerre au forestier de Flandre, mais il fut battu deux fois. Il fit lancer les foudres de l'excommunication sur le ravisseur de sa fille; mais le pape l'ayant engagé à se réconcilier avec Baudouin, il donna à sa fille une dot considérable, et changea le titre de forestier en celui de comte. Baudouin fut alors dans son comté un prince souverain, fondataire il est vrai de la couronne de France, mais par le fait aussi indépendant que son suzerain.

L'Artois sous les Comtes de Flandre.

Arras était alors une ville très-florissante ; dès les premiers tems de la conquête des Romains, elle était célèbre par ses manufactures d'étoffes précieuses ; l'activité et l'industrie de ses habitans augmentaient chaque jour ses richesses, elle devint la capitale de la Flandre.

Baudouin, Bras-de-Fer, laissa en mourant ses états à son fils aîné, Baudouin II qui se fit surnommer le Chauve, en mémoire de l'empereur Charles-le-Chauve son aïeul.

Les Normands vinrent de nouveau ravager la Flandre. Louis III les battit sur les bords de la Somme et les chassa du royaume. Ils revinrent quatre ans après et minèrent le monastère de Blangi. En 891 ils firent une nouvelle irruption ; mais ils se retirèrent après avoir perdu leurs chefs.

Baudouin-le-Chauve eut quelques discussions avec Charles-le-Simple au sujet du monastère de St.-Bertin dont il s'était emparé. Charles lui enleva la ville d'Arras qu'il donna à Albumar. Baudouin mourut peu après à Gand, il avait épousé Eltrude, fille d'Alfred, roi d'Angleterre ; il eut deux fils ; Arnoul qui lui succéda et Adolphe qui fut comte de Boulogne.

Les Normands avaient enfin réussi à se faire un établissement en France ; mais leur esprit

de conquête les excitait toujours; ils vinrent encore ravager la Flandre. Arnoul I, surnommé le vieux, les en chassa. Peu après Adaleine, fils d'Albumar, comte d'Arras, ayant été égorgé, Arnoul fit valoir ses droits sur cette ville et la réunit à ses états. Il s'occupa avec zèle de la réforme des monastères où la discipline s'était relâchée.

Arnoul avait fait plusieurs entreprises sur le Ponthieu, mais Guillaume duc de Normandie, les avait toujours fait échouer. Arnoul résolut de se venger ; il attira le duc à une conférence et le fit poignarder. Arnoul après avoir passé la plus grande partie de sa vie dans une alternative de paix et de guerre avec Hugues-le-Grand et Louis d'Outremer, fut attaqué de la lèpre qui infectait alors la Flandre. Ne jugeant pas devoir conserver l'administration de ses états avec une telle infirmité, il se démit en faveur de Baudouin III, son fils. Ce prince gouverna sagement, mais son règne fut trop court; il mourut de la petite vérole, ne laissant qu'un fils en bas âge. Arnoul I, le vieux, accablé d'infirmités, reprit le timon des affaires ; il passa le reste de sa vie dans des souffrances continuelles qu'il regardait comme la punition de ses crimes : il mourut quatre ans après, laissant le comté de Flandre à son petit fils Arnoul II, le jeune.

Lothaire, roi de France, voulut profiter de la jeunesse d'Arnoul pour s'emparer de ses états ; mais le duc de Normandie qui avait un intérêt personnel à arrêter l'ambition de ce souverain, s'y opposa.

Louis-le-Fainéant étant mort en 987, Arnoul II refusa de reconnaître Hugues Capet qui s'empara du trône. Celui-ci entra en Flandre et força le comte à lui en faire hommage comme son vassal.

Arnoul II mourut l'année suivante.

Baudouin IV succéda à Arnoul son père. Les barons ayant cherché à l'inquiéter, il les réduisit à l'obéissance. Il fit la guerre au comte de Hollande qui lui céda les îles de Zélande, et au comte de Valenciennes. Il désespérait d'avoir des enfans de sa femme, cependant après plus de vingt ans de stérilité, elle accoucha d'un fils qui fut appelé Baudouin. Ce jeune prince eut toute l'affection de son père qui lui fit épouser Adèle, fille de Robert, roi de France. Mais l'ambition le rendit ingrat ; il se révolta contre son père qui se réfugia en Normandie. Le duc de cette province lui donna des secours et força le jeune Baudouin à se soumettre à son père qui lui pardonna. Ce fut la seule faute qu'il commit, et cette leçon servit à développer les belles qualités qu'il montra par la suite. Il avait une telle réputation que le roi Robert, se

voyant sur le point de mourir, confia à son gendre la tutelle du roi et l'administration du royaume de France.

Sous le règne de Baudouin IV, il s'éleva en France une hérésie. On poursuivit les hérétiques avec une fureur aveugle et l'inquisition en livra un grand nombre aux flammes. L'évêque Gérard apprenant qu'il s'en trouvait à Arras, employa des moyens plus doux et plus chrétiens pour les ramener à leur devoir; il les rassembla dans la cathédrale, leur parla avec bonté, combattit leurs erreurs, leur en fit sentir l'absurdité, et lorsqu'ils se furent rendus, leur donna l'absolution; c'est par de tels moyens que la religion doit soumettre ses ennemis.

Baudouin IV, surnommé le Barbu, mourut après un règne de 38 ans.

Baudouin V, surnommé de Lille, parce qu'il fut le fondateur de cette ville, s'acquitta glorieusement de la charge que lui avait laissée Robert de France. Il soutint une guerre contre l'empereur Henri III, dont les succès furent balancés. Il maria sa fille à Guillaume, fils du duc de Normandie, qui fit plus tard la conquête de l'Angleterre.

En 1051, la guerre avec l'empereur recommença; celui-ci eut d'abord des succès et Baudouin voulant préserver ses états d'une invasion totale

fit creuser un fossé qui commençait aux environs de St.-Omer et finissait près d'Aire ; il avait trois lieues de long et fut appelé le Neuf Fossé. L'empereur étant mort, la guerre cessa.

Baudouin V fut nommé une seconde fois régent du royaume de France à la mort de Henri I et fit respecter Philippe son pupille.

Lorsqu'en 1060, Guillaume, duc de Normandie tenta la conquête de l'Angleterre, Baudouin l'accompagna dans cette expédition et contribua puissamment à la faire réussir. Guillaume, pour lui prouver sa reconnaissance, promit de payer chaque année à la Flandre 300 marcs d'argent.

Baudouin mourut peu de tems après son retour d'Angleterre, à l'âge de 53 ans. Il laissa deux fils ; Baudouin et Robert.

Baudouin VI de Mons, gouverna ses états trop peu de tems. Il était juste, bon et éclairé. Il fit dans l'administration des réformes salutaires et supprima les épreuves du feu et de l'eau. Il laissa deux fils, Arnoul et Baudouin, dont il confia la tutelle à Robert son frère qui avait conquis la Frise.

Richilde, veuve de Baudouin VI, intrigua pour se faire donner la tutelle de ses enfans, et Philippe roi de France, qui la soutenait, obligea Robert à se retirer auprès du duc de Saxe, son beau père.

Richilde mécontenta tellement les Flamands par la rigueur de son administration, qu'ils députèrent à Robert pour le prier de venir les délivrer de cette princesse. Il partit aussitôt et s'empara aisément, à l'aide de ses partisans, de tout le nord de la Flandre. Le roi de France vint au secours de Richilde; mais Robert-le-Frison le vainquit dans une bataille où le jeune Arnoul III, comte de Flandre, surnommé le malheureux, périt après un règne de 19 mois.

Cette victoire fit reconnaître Robert-le-Frison, comte de Flandre. Il fit un traité avec Baudouin, frère du malheureux Arnoul, qui renonça à la Flandre et se contenta du Hainaut.

Robert avait voulu rétablir un ancien usage qui donnait aux comtes de Flandre les meubles des ecclésiastiques après leur mort. Mais l'évêque de Rheims déploya à cette occasion une telle vigueur pour l'en empêcher, que Robert fut obligé de céder. Ce prince était pourtant très-religieux et très-libéral envers le clergé; il avait fondé les abbayes d'Ham et d'Etrun, le monastère d'Arrouaise et le prieuré de Watten. Il fit aussi plusieurs voyages de dévotion à la Terre-Sainte.

Ayant appris que le roi d'Angleterre refusait de payer les 300 marcs d'argent que Guillaume avait promis annuellement aux comtes de Flandre, il

arma pour attaquer; mais la mort le surprit, comme il se disposait à partir.

Ce fut l'année de sa mort que l'église d'Arras obtint un évêque. On sait que St.-Védulphe avait transporté son siége à Cambray; depuis long-tems Arras redemandait son évêque. Enfin le pape fit droit aux prières de cette église et sacra Lambert évêque d'Arras.

Robert II, l'aîné des fils de Robert-le-Frison, lui succéda. Au commencement de son règne Pierre l'Hermite avait prêché la croisade en France. Robert partit pour la Palestine avec les principaux seigneurs de ses états, et y resta six ans pendant lesquels la Flandre fut sagement administrée par Clémence, sa femme.

Sous son règne, il y eut un concile à St.-Omer qui eut pour but de régler un traité appelé la trève de Dieu, qui obligeait les particuliers à ne pas se faire la guerre pendant certains jours de la semaine; cette mesure fut très-utile à la province et au royaume entier qui l'adopta.

La peste ravageait la Flandre à cette époque; elle enlevait chaque jour de nombreuses victimes; on prétend que les Artésiens durent leur guérison à un cierge miraculeux.

A son retour des croisades, Robert II fit la guerre à l'empereur et aux comtes de Hainaut et

de Hollande qui voulaient envahir ses états. Cette guerre se termina par la retraite de ces princes.

L'année 1111, Robert assista au couronnement de Louis-le-Gros. Il mourut la même année d'une chûte de cheval.

Baudouin VII, surnommé à la hache, parce qu'il portait toujours cette arme pour punir les malfaiteurs, succéda à Robert son père. Quoique fort jeune, il sentit la nécessité de réprimer les abus qui régnaient dans ses états. Il établit de sages réformes dans la justice, rendit des lois très-sévères contre les seigneurs qui maltraitaient ses sujets et se déclara le protecteur des orphelins et des faibles. Il punit très-sévérement plusieurs nobles qui avaient enfreint ses ordonnances et qui s'étaient révoltés.

Il fit demander au roi d'Angleterre les 300 marcs d'argent qui lui étaient dus, et sur son refus il entra dans la Normandie qu'il ravagea. Cette guerre dura trois ans et lui devint funeste; car ayant reçu dans un combat un coup à la tête, il sentit sa fin prochaine et se retira dans un couvent où il termina ses jours.

Comme il ne laissait pas d'enfans, il conjura les états de Flandre de recevoir pour leur souverain Charles, fils du roi de Danemarck, qu'il avait appelé auprès de sa personne. Les états adhérèrent à sa demande.

Ce fut sous son règne que Geoffroy de St.-Omer fonda l'ordre des Templiers.

Charles de Danemarck se fit un devoir de faire observer toutes les lois de Baudouin et montra le même zèle que lui pour la justice. Plusieurs seigneurs ne pouvant supporter la sévérité de son administration, se liguèrent contre lui et voulurent donner ses états à Guillaume de Loo, qui descendait par les femmes de Baudouin de Lille ; mais Charles les réduisit à l'obéissance.

Ce prince donnait la plus grande partie de son revenu aux pauvres et en nourrissait un grand nombre dans son palais ; sa charité le fit surnommer le Bon. Pendant la disette qui survint, il se priva quelquefois du nécessaire pour le donner aux malheureux ; mais il déploya une grande sévérité contre les accapareurs de blés et les contraignit à les vendre au prix ordinaire. Ayant appris que la famille des Vanstraet à Bruges avait des greniers remplis, il les fit ouvrir et distribuer aux pauvres. Cette famille, irritée des reproches que Charles lui avait adressés sur son avarice et sa cupidité, jura de se venger. Un jour que ce prince était à l'église, six conjurés, déguisés en pauvres pour mieux l'approcher, vinrent le frapper au pied des autels où il était prosterné. Ils pillèrent ensuite son palais. Les principaux

seigneurs, qui prétendaient à la succession de Charles-le-Bon, s'étant rassemblés, les assassins prirent la fuite et ce ne fut qu'au bout de deux mois qu'on parvint à les saisir et à les livrer au supplice.

Il y eut alors de grandes contestations au sujet du comté de Flandre. Louis-le-Gros prit connaissance de cette affaire, vint à Arras, où il examina les droits des prétendans et se déclara pour Guillaume Cliton qui avait pour aïeule Mathilde fille de Baudouin de Lille.

Guillaume Cliton, après avoir forcé ses rivaux à le reconnaître, se rendit odieux à ses sujets par sa cruauté et ses injustices. Les mécontens députèrent à Thierry d'Alsace qui descendait de Robert-le-Frison, et l'engagèrent à venir en Flandre où il serait bien reçu. Il partit à la tête de cinq mille Allemands et reçut la soumission de plusieurs villes. Guillaume marcha contre lui; mais au siége d'Alost, il reçut un coup de flèche dont il mourut.

Thierry d'Alsace fut reconnu comte de Flandre. Il fut juste et religieux et fit quatre fois le voyage de la Terre Sainte où il se distingua. Au retour du quatrième il se retira dans le monastère de Watten pour y goûter le repos pendant le reste de ses jours, et abandonna le soin des affaires à Philippe d'Alsace, son fils.

Ce prince fut aussi religieux que son père, il fit tous ses efforts pour réconcilier Thomas Becket avec le roi d'Angleterre, mais il ne put y parvenir. Il alla à la Terre-Sainte en 1175 et y resta trois ans. A son retour il se lia avec Philippe, fils du roi de France, et lui donna en mariage Isabelle, sa nièce, en lui promettant pour dot tout le pays qui compose l'Artois, pour en jouir après sa mort. Mais la politique brouilla ces deux princes. A la mort d'Isabelle de Vermandois, femme de Philippe d'Alsace, Philippe Auguste somma ce prince de restituer les comtés de Vermandois, de Valois et d'Amiens, qui formaient sa dot. Le comte de Flandre refusa, ce qui donna lieu à une guerre à la suite de laquelle les princes furent obligés de partager leurs prétentions.

Philippe d'Alsace, refroidi à l'égard du roi de France, résolut de se rendre vassal de l'empereur Henri de Souabe; Philippe Auguste fondit aussitôt sur la Flandre et força le comte à lui rendre hommage.

Philippe partit en 1190 avec une grande partie de ses vassaux pour une nouvelle croisade et mourut de la peste au siége de Ptolémaïs.

Philippe Auguste se mit alors en possession de l'Artois qui était la dot de sa femme.

L'ARTOIS SOUS LES ROIS DE FRANCE.

Marguerite, sœur de Philippe d'Alsace, avait hérité du comté de Flandre, elle le laissa en mourant à Baudouin, son neveu. Ce prince se ligua avec l'Angleterre pour reprendre l'Artois sur Philippe Auguste. Ces princes se firent la guerre et conclurent, après des succès balancés, un traité par lequel Aire et St.-Omer furent cédés au comte de Flandre.

En 1211, Jeanne comtesse de Flandre, à cette époque, ayant voulu se marier à Fernand de Portugal, ne put obtenir l'assentiment du roi de France, dont elle avait besoin comme sa vassale, qu'en lui rendant les deux villes d'Aire et de St.-Omer. Le roi d'Angleterre ayant déclaré la guerre à la France, Philippe Auguste convoqua à Soissons tous les vassaux de la couronne; le comte de Flandre Fernand refusa de s'y rendre si on ne lui restituait les deux places. Il se ligua avec le roi d'Angleterre et ravagea l'Artois. Philippe Auguste vint les attaquer à la tête d'une puissante armée et les vainquit à la célèbre bataille de Bouvines qui a immortalisé son règne et assuré l'Artois à la couronne de France.

L'Artois fut dès lors administré comme le reste du royaume par les officiers du Roi; il resta dans

cet état jusqu'en 1237, que St.-Louis fit exécuter une clause du testament de Louis VIII, son père, ainsi conçue :

« Nous voulons et ordonnons que notre fils
» qui nous succédera à la couronne, soit maître
» de tous les pays que notre cher père de glo-
» rieuse mémoire a possédés, et de la manière
» qu'il les a possédés et que nous les possédons,
» soit en fief, soit en domaine, excepté les terres
» fiefs et domaines que nous exceptons par ce
» présent écrit ; car nous voulons et ordonnons
» que notre second fils Robert ait tout le pays
» d'Artois, tant les fiefs que les domaines et
» tout ce que nous possédons du chef de notre
» mère Isabelle, hormis le douaire de la reine,
» si elle survit à notre second fils ; que si celui
» qui aura l'Artois vient à mourir sans héritier,
» nous voulons que tout ce pays et tout ce qu'il
» possédera de notre terre revienne entièrement
» et sans contestation à notre fils successeur de
» notre royaume. »

L'ARTOIS SOUS LES COMTES D'ARTOIS DE LA MAISON DE FRANCE.

Robert I, frère de St.-Louis, ayant été reconnu comte d'Artois, s'occupa avec zèle de l'administration ; il accorda plusieurs privilèges aux

communes et visita toutes les villes de son comté. Après avoir régné en paix pendant 13 ans, il accompagna le roi de France en Egypte; mais sa témérité fit manquer l'expédition et lui fit trouver la mort au combat de la Massoure.

Robert II, son fils lui succéda. Ce prince s'occupa ainsi que son père du soin de l'administration; il accorda un octroi à la ville de St.-Omer; c'est le premier exemple qu'on en ait.

En 1297, ce prince fut envoyé par Philippe-le-Hardi, contre les rebelles de Navarre et nommé régent de ce royaume. Deux ans après il vainquit les Flamands qui étaient en guerre avec la France; mais il eut le malheur de perdre dans le combat Philippe, son fils unique.

Le roi pour reconnaître ses services érigea l'Artois en Comté-Pairie et timbra son écu d'un épervier, ce qui fit appeler cette province le fief de l'épervier. Quelques années après la guerre recommença avec les Flamands : Robert y prit part et fut tué à la bataille de Courtray par son imprudence et sa trop grande témérité dans l'attaque.

Robert II avait eu deux enfans, une fille nommée Mahault et Philippe qui était mort laissant un fils en bas âge, appelé Robert. A la mort du comte Robert. Mahault qui avait épousé Othon, duc de Bourgogne, se mit en possession de l'Artois au préjudice de son neveu qui avait un

double droit par le bénéfice de la représentation et en vertu de la loi salique. Cette princesse mécontenta tellement ses sujets, qu'ils firent dire à Robert qu'il serait bien reçu s'il venait en Artois. Il avait épousé la comtesse de Beaumont; après avoir rassemblé quelques troupes, il se présenta devant Arras qui lui ouvrit les portes. Mahault fut obligée de s'enfuir et de demander secours au roi de France. Celui-ci se rendit intermédiaire entre la tante et le neveu et les fit consentir à s'en rapporter au jugement d'arbitres. Par un étrange jugement le parlement de Paris confirma les droits de Mahault et débouta Robert. (Note à la page 41).

Les choses restèrent ainsi pendant quelques années; mais en 1328 Charles IV étant mort, et Philippe de Valois ayant été déclaré roi de France après de longues contestations avec Edouard d'Angleterre qui prétendait à la couronne, Robert profita d'une fête brillante qui se donnait à Amiens à l'occasion de son avénement, pour lui demander la révision du jugement qui l'avait condamné. Il prétendait avoir une lettre de Robert II, son aïeul, qui contenait la donation de l'Artois à Philippe, son fils, et à son défaut à ses héritiers. Une intriguante, nommée la Divion, qui était au service de sa femme, avait fabriqué cette pièce,

La fausseté en fut reconnue et l'affaire portée au parlement de Paris qui, après avoir fait quatre sommations à Robert d'Artois, le déclara coupable par contumace; il fut banni du royaume et tous ses biens et droits confisqués: sa femme fut enfermée dans un château, et la Divion condamnée au feu..

Robert apprenant l'arrêt qui avait été prononcé contre lui, se réfugia d'abord à Liége, ensuite à Namur, et voyant que le roi de France le poursuivait partout, il passa en Angleterre et alla offrir ses services à Édouard III. Ce roi qui avait toujours eu des prétentions sur la France, saisit avec empressement une occasion si favorable de les faire valoir. Il prit dès ce moment le titre de roi de France, et entra dans ce royaume avec une armée; il porta d'abord la guerre en Guyenne; il vint ensuite en Flandre se joindre aux Flamands qui s'étaient déclarés pour lui. Robert prit une part active à cette guerre, il entra dans l'Artois et fit le siége de plusieurs villes, mais il en fut chassé par le duc de Bourgogne. La guerre se porta alors en Bretagne. Robert reçut une blessure au siége de Namur et s'étant fait transporter en Angleterre, il mourut dans la traversée.

Nous avons interrompu le fil de notre narration pour raconter de suite l'histoire de Robert d'Artois.

La comtesse Mahault, sa tante, était morte en 1328, et Jeanne, sa fille et son héritière, qui avait épousé Philippe-le-Long, l'avait suivi peu après au tombeau. Jeanne, petite fille de Mahault et Eudes, duc de Bourgogne, son mari, furent mis alors en possession du comté d'Artois. Ce fut sous leur gouvernement que se traînèrent toutes les intrigues de Robert d'Artois.

Jeanne et Eudes moururent la même année à quelques mois de distance. Alors Jeanne, comtesse de Bourgogne et d'Auvergne, qui avait épousé Philippe de Bourgogne et en était veuve, prit la tutelle du jeune Philippe-de-Bouvre, son fils, et administra la province. Elle épousa l'année suivante Jean I, roi de France.

La guerre continua toujours entre la France et l'Angleterre après la mort de Robert d'Artois; cette province en fut presque toujours le théâtre. Les villes furent assiégées, prises et reprises, la campagne ravagée et ces tems devinrent les plus malheureux du comté. Calais tomba au pouvoir des Anglais après la funeste journée de Crécy. A la bataille de Maupertuis, le roi Jean fut fait prisonnier et conduit en Angleterre; à ces maux vinrent se joindre ceux des discordes civiles; il y eut une sédition dans Arras; le peuple se souleva contre la noblesse qui lui faisait supporter

la plus grande partie des impôts ; vingt gentilhommes furent tués ; peu après la noblesse exerça de cruelles représailles.

Cependant il fallait pourvoir à la rançon du roi Jean. Les états d'Artois s'assemblèrent et offrirent quatorze mille livres, somme considérable pour ce tems. Cette somme fut appelée aide ou composition et continua depuis à être payée chaque année comme abonnement des impôts, privilège qui fut accordé à l'Artois.

La rançon du roi Jean n'ayant pu être complettée, il obtint néanmoins sa liberté à condition que treize des principales villes du royaume enverraient des ôtages à Londres. La ville de St.-Omer fut choisie par le roi pour contribuer à ce glorieux sacrifice.

Philippe-de-Bouvre, comte d'Artois, mourut à 15 ans, sans laisser de postérité. Il avait épousé la fille de Louis-de-Mâle, comte de Flandre. L'Artois échut à Marguerite, mère de Louis-de-Mâle, et seconde fille de Philippe-le-Long. On voit que cette Marguerite était petite fille de la comtesse Mahault qui frustra son neveu Robert, du comté d'Artois.

En 1373, on commença à bâtir la cathédrale d'Arras. Le pape Grégoire XI accorda pour cette dépense les revenus de la première année de possession de tous les bénéfices du diocèse, et

Charles V donna les cinquante écus que la cité d'Arras lui payait chaque année.

Marguerite, comtesse d'Artois, mourut après un règne de 25 ans.

Louis-de-Mâle, son fils, prit possession de cette province qui fut réunie à la Flandre dont il était comte. Mais depuis long-tems ses sujets étaient révoltés par la dureté de son administration. Les Gaulois se soulevèrent et mirent à leur *tête* Philippe Artevelle, fils d'un brasseur de bière. Louis-de-Mâle demanda des secours à la France; les Flamands s'adressèrent à l'Angleterre et la guerre recommença. Charles VI vint en Artois avec une armée considérable et battit les Flamands au pont de Comines et à Rosebch; Artevelle fut tué dans cette action. La paix fut conclue bientôt après avec l'Angleterre. Louis-de-Mâle fut tué, dit-on, par le duc de Berry, troisième fils du roi Jean, avec qui il avait une contestation au sujet du comté de Boulogne.

Louis-de-Mâle avait une fille qui avait épousé Philippe-de-Bouyre; à la mort de ce jeune comte, elle s'était remariée avec Philippe-le-Hardi, premier duc de Bourgogne de la maison de Valois. Ce fut lui qui, du chef de sa femme, recueillit les états de Louis-de-Mâle.

L'ARTOIS SOUS LES DUCS DE BOURGOGNE DE LA MAISON DE VALOIS.

Philippe-le-Hardi, gendre de Louis-de-Mâle, se fit proclamer comte de Flandre et d'Artois. Lorsqu'il se présenta devant les portes d'Arras, les Échevins lui envoyèrent une députation pour le prier de faire, avant d'entrer dans la ville, le serment de maintenir les habitans dans leurs droits et privilèges. Il fit ce serment, la main droite levée vers la ville.

Les Gantois s'étaient révoltés de nouveau; il les soumit et leur accorda une amnistie. Pour affaiblir l'esprit inquiet et turbulent des Flamands, il leur donna les lois romaines et les coutumes de Bourgogne, et multiplia chez eux les tribunaux et les praticiens.

Sigismond, roi de Hongrie, ayant demandé des secours à la France contre les Turcs, Jean-de-Nevers, fils aîné de Philippe-le-Hardi, fut mis à la tête de cette expédition. Mais sa témérité la rendit funeste; il fut fait prisonnier avec tous les seigneurs qui l'accompagnaient, et il fallut payer aux Turcs une rançon considérable pour le racheter.

Philippe qui possédait de vastes états, ne pouvait faire de longs séjours dans aucun. Il allait

successivement de Flandre en Bourgogne et de Bourgogne en Artois. Un événement malheureux pour le royaume le força de séjourner souvent à Paris. Le roi Charles VI tomba en démence, et Philippe fut obligé de veiller au gouvernement avec les deux oncles du roi.

Ce duc mourut à l'âge de 63 ans.

Il était si prodigue et avait tellement dilapidé son trésor, qu'il fallut emprunter pour fournir aux frais de ses funérailles, et que la duchesse de Bourgogne, sa veuve, fut obligée de renoncer à la communauté de biens en remettant sa ceinture, ses clefs et sa bourse sur le cercueil de son mari.

Marguerite continua à gouverner la Flandre et l'Artois à la mort de Philippe. Elle mourut un an après et laissa ces provinces à Jean-de-Nevers, son fils aîné, qui avait déjà hérité du duché de Bourgogne.

Jean-sans-Peur fut un des princes les plus puissans de l'Europe. Il posséda les deux Bourgognes, les comtés de Flandre, d'Artois, de Nevers, de Rhétel, d'Étampes et de Gien.

A son entrée à Arras, il fit le même serment qu'avait juré son père.

En 1406, les Anglais firent une descente en Artois et brûlèrent un faubourg de St.-Omer; mais ils se retirèrent sur-le-champ.

Le duc Jean avait voulu prendre au gouvernement de la France la même part que son père; mais le duc d'Orléans, frère du roi, avait su s'emparer de l'autorité à la mort de Philippe-le-Hardi. Jean nourrissait contre lui une haine violente augmentée par des outrages personnels de la part du duc d'Orléans. Il jura sa mort et pour exécuter son dessein, il feignit de se réconcilier avec lui et le fit assassiner quelques jours après. Lorsque ce crime fut connu, il excita une indignation générale. On fit sommer le duc de Bourgogne de venir se justifier à Paris; il vint, mais si bien accompagné qu'on ne put rien entreprendre contre lui. Il chargea de sa défense devant le roi et la cour, un cordelier d'Hesdin, nommé Jean Petit, et s'il ne se justifia pas, du moins on cessa de l'inquiéter. Quelques années après les Orléannais ayant repris l'avantage, la défense de Jean Petit fut condamnée et son livre brûlé. Le duc essaya de se faire défendre de nouveau par Martin Poré, évêque d'Arras. Mais ce prélat ne put réussir. Le dauphin et le comte d'Armagnac, qui donna son nom à la faction des Orléannais, engagèrent le roi à poursuivre le meurtrier de son frère. Charles VI, qui était alors dans un intervalle lucide, se mit à la tête d'une armée et entra dans l'Artois; il prit Bapaume et vint assiéger Arras. Jean sentit la nécessité de faire la paix:

on entama des négociations, et l'on promit, par traité, d'oublier le passé.

Les factions des Bourguignons et des Armagnacs paraissaient assoupies, lorsque Henri V, roi d'Angleterre fit demander la restitution de la Guyenne et du Poitou. Il entra en France, et Jean-sans-Peur se rangea de son parti. Le roi de France vint au devant des Anglais et les rencontra dans le comté de St.-Pol, près le village d'Azincourt. Il leur livra une bataille sanglante qui fut funeste à la France; le duc Jean, qui n'y avait pas pris part, y perdit son frère. La manière dont il s'était conduit en cette occasion renouvella les anciennes animosités. Les troubles recommencèrent. Ces tems furent les plus malheureux du royaume. La discorde le déchirait et l'étranger était dans son sein. Les Bourguignons et les Armagnacs se livraient de nombreux combats, et l'avantage était tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Cependant après la mort du comte d'Armagnac, qui fut tué à Paris dans une émeute, la fureur des partis commença à se ralentir; le dauphin et le duc de Bourgogne firent la paix et se réconcilièrent à Melun; ils promirent de se retrouver un mois après pour une nouvelle entrevue à Montereau, afin de convenir des moyens les plus propres à repousser les Anglais. On ne sait si

Charles médita dès lors le projet de faire assassiner le duc, où s'il fut aigri de ce que ce prince se fit entendre quinze jours au rendez-vous. Ce qu'il y a de certain, c'est que s'étant rencontrés sur le pont de Montereau ayant chacun une suite de dix personnes, le dauphin apostropha vivement le duc, fit un signe à Tanneguy Duchâtel qui se précipita sur Jean-sans-Peur, et le poignarda. Neuf personnes de sa suite furent aussi massacrées.

Cet assassinat inspira une horreur générale et fut poursuivi plus vivement que celui du duc d'Orléans. Tous les princes et toutes les villes du royaume envoyèrent assurer Philippe-de-Charolais, fils et successeur du duc, de la part qu'ils y prenaient. Les rois de France et d'Angleterre firent un traité pour agir de concert contre le dauphin. Catherine de France fut donnée à Henri d'Angleterre avec stipulation qu'à la mort de Charles VI, la couronne la France passerait à Henri à l'exclusion du dauphin.

Philippe-le-Bon, prêta le serment d'usage lorsqu'il fit son entrée à Arras.

Charles VI étant mort l'année suivante, le roi d'Angleterre fit tous ses efforts pour arracher à Charles VII le peu de provinces qui le reconnurent. Henri V fut sacré roi de France et ce royaume allait passer en entier sous la domination des

Anglais, si les prélats qui composaient le concile de Basle n'eussent vivement sollicité le duc de Bourgogne d'abandonner le parti des Anglais. Ce Prince céda à leurs instances, lorsque le roi Charles eut fait toutes les soumissions possibles pour se laver du meurtre de Jean-sans-Peur. Il lui donna par traité une grande partie de la Picardie, sous condition de rachat lorsque ses affaires seraient rétablies. Aussitôt que la concorde fut affermie entre les princes français tout changea de face; l'Angleterre fut obligée de faire la paix et de se contenter de ses anciennes possessions.

Mahomet II ayant pris Constantinople en 1450, Constantin Paléologue envoya des ambassadeurs aux princes de l'Europe pour les engager à former une nouvelle croisade. Philippe-le-Bon accueillit sa demande. Il donna des fêtes superbes à Lille pour célébrer ce grand événement. Mais les circonstances et la difficulté de cette entreprise la firent bientôt oublier.

Louis, dauphin de France, avait voulu s'emparer de la personne de son père pour gouverner selon son caprice, il fut découvert et obligé de prendre la fuite; il se retira chez le duc de Bourgogne qui lui assigna une ville de Flandre pour retraite. Bientôt après Charles VII mourut

de chagrin, et Louis XI, en montant sur le trône, s'empressa de suivre une marche toute contraire à celle de son père. Ce monarque ingrat et perfide oublia les bienfaits de Philippe-le-Bon ; il chercha à lui enlever l'affection de ses plus dévoués serviteurs, il fit plusieurs infractions aux traités qui subsistaient entre la Bourgogne et la France. Il indisposa contre lui tous les princes et tous les grands du royaume qui formèrent une ligne, et lui firent une guerre qui fut appelé guerre du bien public. Il y eut une bataille à Montbry où les avantages furent balancés. La paix se fit bientôt après et l'on stipula que l'on rendrait au duc de Bourgogne les villes de Picardie que Louis XI avait voulut racheter

Philippe-le-Bon mourut peu après. Ce prince institua l'ordre de la Toison d'or.

Jamais l'Artois ne fut plus heureux que sous son règne. La ville d'Arras était à cette époque une des villes les plus florissantes; elle possédait un hôtel des monnaies; elle était célèbre par ses manufactures de tapisseries, de toiles et de camelots. On y célébrait souvent des fêtes à la suite des tournois et des passe-d'armes ; à cet effet, on avait établi un abbé de liesse qui était chargé de diriger les divertissemens, et un roi des Ribauds qui avait la police des lieux destinés aux fêtes.

Un seul événement vint troubler cette ville durant le règne de Philippe-le-Bon; ce fut l'inquisition que Martin Poré remit en vigueur. Cet évêque fit poursuivre et condamner neuf individus coupables d'avoir pris part à l'hérésie des Vandois et on les brûla impitoyablement, quoiqu'ils protestassent de leur innocence et qu'ils offrissent d'abjurer leurs erreurs.

Charles-le-Téméraire succéda à Philippe-le-Bon, son père. Ce duc était dans la position la plus brillante, et si son ambition eut été réglée par la prudence, il eut pu parvenir au plus haut degré de la grandeur; mais sa présomption causa sa perte.

Un des premiers actes de son gouvernement fut de violer le droit des gens en se rendant maître de la personne de Louis XI qui lui avait demandé une entrevue à Péronne. Il obligea ce roi, avant de lui rendre la liberté, de venir soumettre avec lui les Liégeois qui s'étaient révoltés à son instigation.

Peu après, il punit de la manière la plus terrible les auteurs d'une sédition qui avait éclatée à St.-Omer.

Louis, à son retour en France, déclara la guerre au duc; ils ravagèrent réciproquement leurs états et finirent par faire la paix.

Charles acquit de Sigismond d'Autriche le comté de Férette et le Landgraviat d'Alsace ; il hérita du duché de Gueldre et du comté de Zutphen. Cet accroissement de puissance lui fit reprendre le dessein qu'avait eu son père d'ériger ses états en royaume sous le titre de Gaule Belgique. Il lui fallait pour cela le consentement de l'empereur. Louis XI se mit à la traverse et fit rompre cette négociation par ses intrigues. Charles, dans la fureur que lui causa cette nouvelle, se ligua avec le duc de Bretagne et le roi d'Angleterre pour envahir la France. Avant de mettre ce projet à exécution, il voulut s'emparer de l'électorat de Cologne et forma le siége de Neuss. Il y avait déjà dix mois qu'il était devant cette ville, lorsqu'il apprit que le roi de France ravageait ses états ; il fut obligé de revenir et conclut une trève de neuf ans.

Le duc de Bourgogne fit ensuite la guerre à Réné, duc de Lorraine ; il s'empara de ses états. Il voulut de là soumettre les Suisses, mais il fut battu par eux à la bataille de Murat, et pendant ce tems Réné avait reconquis la Lorraine. Charles revint une seconde fois former le siége de Nancy. Il accepta la bataille que lui offrit le duc de Lorraine ; son armée fut mise en déroute et lui-même, en prenant la fuite, fut tué par le Sénéchal de St.-Diez qui le frappa sans le connaître.

Ainsi périt Charles-le-Téméraire après un règne de dix ans continuellement troublé par la guerre. Ce prince fut peu regretté ; sa sévérité alla jusqu'à la rigueur et son amour de la justice jusqu'à la férocité. Il ne laissa qu'une fille, nommée Marie.

Louis XI, à la mort du duc, résolut de détruire, s'il était possible, jusqu'à l'ombre d'une puissance qui lui avait été si funeste. Il s'empara d'abord de toutes les villes de la Picardie que son père avait cédées au duc de Bourgogne. Il entra ensuite dans l'Artois, s'empara de Bapaume et vint assiéger Arras. Philippe-de-Crèvecœur, seigneur d'Esquerdes, qui y commandait pour la princesse, entra en négociation avec les généraux du roi et leur remit la place, après s'être donné lui-même à Louis XI. Ce roi entra à Arras et y établit ses officiers ; il soumit ensuite Lens, Béthune, Thérouanne et Hesdin. Il fit masacrer des députés que la ville d'Arras envoyait à Marie pour lui faire part de sa position. Les Artésiens indignés de cette rigueur se soulevèrent et appelèrent le gouverneur que Marie leur avait donné, qui y entra et chassa les Français. Louis revint aussitôt à Arras et punit quelques habitans. Il passa dans cette ville une grande partie de l'été. Il y institua une sénéchaussée royale qui relevait du parlement de Paris et déclara l'Artois réuni pour toujours à la couronne de France.

L'ARTOIS SOUS LES ROIS DE FRANCE.

Pendant que le roi s'emparait de cette province, la princesse Marie lui avait envoyé des ambassadeurs. Elle faisait son séjour à Gand, et était gouvernée par un conseil composé des principaux seigneurs de la Flandre et de la Bourgogne. Plusieurs princes demandaient sa main et disputaient cette riche héritière. La princesse penchait pour Maximilien, archiduc d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric ; elle se décida pour lui ; il arriva à Gand, malgré les vœux du conseil, et l'épousa peu de jours après.

Maximilien, pour gagner l'affection des Flamands, porta la guerre en Artois; mais il n'y eut pas de grands succès. Louis XI ayant voulu surprendre Douai, les habitans d'Arras en firent informer le gouverneur qui se tint sur ses gardes et échappa au piége. Le roi, furieux d'avoir été joué, résolut de se venger d'une manière exemplaire. Il chassa tous les habitans d'Arras, sans distinction d'âge ni de sexe, et leur assigna pour demeure Paris, Rouen et Tours, dont il fit venir d'autres habitans pour repeupler Arras. Voulant effacer jusqu'au nom de cette ville, il ordonna qu'on l'appelât dorénavant franchise, attendu les grandes franchises et libertés qu'il accordait aux nouveaux

citoyens. Ce prince fit un tort irréparable à Arras; Lille et Amiens profitèrent des malheurs de cette ville et s'enrichirent de ses dépouilles.

En 1479, l'archiduc Maximilien revint dans l'Artois et battit les Français à Enguinegate; il fit ensuite une trève de six mois avec Louis XI.

En 1482, la princesse Marie mourut d'une chûte de cheval à l'âge de vingt-cinq ans. Elle laissa deux enfans, Marguerite et Philippe qui lui succéda.

Louis XI, dont les armes les plus puissantes étaient la ruse et la corruption, chercha à gagner les bonnes grâces des principales villes de Flandre, en flattant l'amour propre des habitans qui était excessif. Il savait d'ailleurs que ces peuples naturellement inquiets, détestaient toujours le souverain qui les gouvernait et n'avait des yeux que pour son successeur. Il leur proposa le mariage de Marguerite de Flandre avec le dauphin. Les états de Flandre s'opposèrent aux prétentions de Maximilien qui voulait être nommé tuteur de ses enfans et le forcèrent de consentir au mariage de Marguerite avec le fils de Louis XI. Un traité fut conclu avec ce roi par lequel on convint que la princesse serait remise entre les mains de Pierre de Bourbon et élevée à la cour de France comme la fille du roi, jusqu'à ce qu'elle fut nubile; qu'elle aurait pour dot les comtés d'Artois et de Bourgogne

qui resteraient à la France au cas qu'elle mourut sans enfans ; que ces états seraient gouvernés en son nom et que si le mariage ne s'accomplissait pas, ils seraient rendus au duc d'Autriche.

La mort de Louis XI changea la face des affaires. Le premier acte de Charles VIII fut de réparer le mal que son père avait fait à Arras. il rappella les anciens habitans, leur fit rendre leurs biens et remit les choses dans leur ancien état.

Cependant, malgré les traités, la paix ne fut pas rétablie. Maximilien, ayant été élu roi des Romains et comptant sur le secours de l'Allemagne, commença les hostilités. Le roi envoya le maréchal d'Esquerdes pour lui tenir tête. Ce général s'empara de St.-Omer et de Thérouanne et battit à la journée des Fromages un corps de 6,000 Allemands ; ce combat fut appelé ainsi, parce qu'il se passa près de Béthune, qui faisait alors un grand commerce de cette denrée.

Lorsque les Flamands virent le sort des armes tourner contre Maximilien, leur animosité se réveilla ; ils emprisonnèrent ce prince et massacrèrent ses créatures. L'empereur, apprenant le traitement qu'on faisait subir à son fils, envoya une armée contre les Flamands qui rendirent aussitôt la liberté au prince. Celui-ci se mit à la tête des troupes envoyées par son père. Les Flamands

appelèrent d'Esquerdes, il vint ravager tout le pays qui tenait pour Maximilien. Mais de grands échecs le forcèrent à rentrer en Artois. Les habitans de St.-Omer, ne pouvant supporter les rigueurs que les Français exerçaient, conspirèrent contre eux et firent entrer les Allemands dans la ville qui fut ainsi enlevée à la France. Sur ces entrefaites, Charles VIII, quoique fiancé à la princesse Marguerite, épousa Anne de Bretagne ; aussitôt Maximilien envoya redemander sa fille, et somma le roi de rendre l'Artois et les autres provinces qui lui avaient été données en dot. Il y eut des pourparlers qui n'amenèrent aucun résultat. La guerre recommença. Les citoyens d'Arras, aussi mécontens que ceux de St.-Omer, formèrent une conjuration contre les Français et introduisirent dans leur ville les soldats de Maximilien. Ce prince confirma les privilèges, accorda une amnistie pour tout ce qui s'était passé sous les Français, et nomma maïeur un nommé Grisard qui avait formé et conduit le complot.

L'ARTOIS SOUS LES PRINCES DE LA MAISON D'AUTRICHE.

Les Lansquenets (on appelait ainsi les troupes Allemandes que Maximilien avait fait entrer dans la ville), commirent de si grands désordres et se

livrèrent à une telle licence, qu'on fut obligé de les renvoyer et de les remplacer par d'autres soldats.

Le maréchal d'Esquerdes, désolé d'avoir perdu Arras, essaya de s'en rendre maître par une ruse; mais elle fut découverte et les agens qu'il avait employés, livrés à la mort.

Le roi de France n'étant pas disposé à continuer la guerre en Artois, fit la paix avec Maximilien; ces princes conclurent un traité, à Senlis, par lequel il fut convenu que l'Artois serait gardé par d'Esquerdes pour être remis en 1498 à l'Archiduc Philippe, fils de Maximilien. Lorsque ce terme fut arrivé, Louis XII, qui venait de monter sur le trône, fit exécuter le traité et envoya Gui-de-Rochefort à Arras recevoir en son nom l'hommage de l'archiduc pour l'Artois.

L'archiduc ayant été obligé d'aller en Espagne pour y recueillir la riche succession d'Isabelle, sa belle mère, mourut, peu de tems après y être arrivé, à l'âge de 28 ans. Charles de Luxembourg, son fils, qu'on appela Charles Quint, lui succéda.

Philippe avait nommé Louis XII curateur de son fils, en priant ce roi de lui donner un gouverneur. Le roi de France s'acquitta fidèlement de cette obligation en nommant Guillaume-de-Croy pour remplir cette charge.

Louis XII faisait la guerre en Italie, lorsque

l'empereur Maximilien, aïeul de Charles-Quint se ligua avec le roi d'Angleterre contre la France; les confédérés vinrent faire le siége de Thérouanne. On envoya des secours à cette ville et une armée pour combattre les Anglais ; le chevalier Bayard en faisait partie. Les Français ayant été surpris un jour de grande chaleur pendant qu'ils se reposaient à l'ombre, furent obligés de prendre promptement la fuite presque sans coup férir ; on leur fit un grand nombre de prisonniers ; Bayard fut du nombre. Cette rencontre fut appelée la journée des éperons, parce que les Français firent plus d'usage de leurs éperons que de leurs armes. Louis XII donna ordre qu'on rendit Thérouanne ; les Anglais la rasèrent ; la paix fut conclue peu après.

L'année suivante, François I, âgé de 21 ans, succéda à Louis XII. Charles-Quint n'avait alors que 15 ans. Philippe de Croy, son gouverneur, obtint que le roi d'Espagne ne serait tenu de venir rendre hommage pour l'Artois qu'à l'âge de 20 ans.

François I, qui avait de grands projets, fit rebâtir Thérouanne dont le territoire appartenait toujours à la France, et en fit une ville plus forte qu'elle n'avait jamais été.

L'empereur Maximilien étant mort en 1519, comme il n'y avait pas de roi des Romains, Charles-

Quint et François se disputèrent l'empire. Charles l'emporta; dès lors éclata entre eux cette haine qui les suivit jusqu'au tombeau. Les Pays-Bas devinrent le théâtre d'une guerre sanglante. En 1522, François I fit prononcer par le parlement de Paris la confiscation de l'Artois sous prétexte que Charles ne lui en avait pas rendu hommage. Créqui, son général, s'empara de Bapaume, d'Hesdin et du Neuf-Fossé; mais il fut tué d'une manière extraordinaire à Hesdin, qu'il défendait contre de Fienne, gouverneur de la Flandre pour Charles-Quint; pendant qu'il donnait un ordre, une fusée lui entra dans la bouche et pénétra dans son estomac où elle éclata.

François I, ayant été fait prisonnier à Pavie, renonça par le traité de Madrid aux droits qu'il pouvait avoir sur l'Artois, et remit à l'empereur l'hommage qu'il lui devait pour cette province et pour la Flandre. La ville de Thérouanne fut exceptée de cette cession.

Charles-Quint établit à Arras un conseil dont les sentences furent portées par appel au conseil souverain de Malines.

Il y eut en 1532 une grande disette à Arras; les femmes se soulevèrent, pillèrent des charrettes de blé, enfoncèrent l'abbaye de St.-Vaast et les prisons. On ne put calmer leur fureur qu'en leur

livrant le blé au même prix que dans les tems d'abondance.

La réconciliation qui était opérée entre le roi et l'empereur n'avait pas été franche et sincère. Chaque jour ils augmentaient leur animosité par de mauvais procédés. En 1537, François ayant tenu un lit de justice, y fit citer Charles-Quint, qui fut déclaré par coutumace traitre et félon et ses biens relevant de la couronne confisqués; le roi de France avait tacitement protesté contre le traité de Madrid. En conséquence, il fit entrer une armée dans l'Artois. Il s'empara d'Hesdin, de St.-Pol, de Lillers et de St.-Venant. Marie, sœur de Charles-Quint, reine de Hongrie et gouvernante des Pays-Bas, opposa aux Français une armée de 35,000 hommes. On se livra plusieurs combats, mais il n'y eut aucun avantage décisif. Au bout de six mois, on conclut à Bommi une trève que le pape fit prolonger de dix ans par sa médiation.

En 1540, les états d'Artois firent rédiger la coutume, et Charles-Quint donna au conseil qu'il avait établi à Arras l'ordre d'y conformer ses décisions.

Marie, gouvernante des Pays-Bas, étant morte en 1529, Charles-Quint vint montrer son fils aux peuples de ces provinces. Il fit à Arras le serment de conserver les privilèges de la ville.

En 1551, la guerre recommença entre la France et l'Espagne au sujet des duchés de Parme et de Plaisance. L'Artois et les Pays-Bas en devinrent de nouveau le théâtre. Cette campagne, qui dura jusqu'en 1556, fut pénible et meurtrière pour les deux partis. Le comte de Rœux, général de Charles-Quint, vint ravager la Picardie; puis il entra dans l'Artois et surprit Hesdin. Les Espagnols tournèrent ensuite toutes leurs forces contre Thérouanne qui, après un long siége, fut emportée. Charles-Quint ordonna que la ville serait rasée et détruite de fond en comble. Les Artésiens et les Flamands, qui étaient jaloux de cette ville, vinrent exécuter avec joie l'ordre de l'empereur, et au bout d'un mois il n'en resta plus de vestige.

En 1555, le roi Henri II commanda l'armée française en personne. Il battit les Espagnols près de Renti; mais cette victoire ne lui procura que de l'honneur.

L'année suivante, Charles-Quint, accablé d'infirmités et voyant que la fortune commençait à lui devenir contraire, abdiqua l'empire et remit ses états à Philippe, son fils, qui avait alors 29 ans. Ce fut à Bruxelles que se fit cette abdication en présence des états d'Artois, de ceux des Pays-Bas, et du chapitre de la Toison d'or.

Cependant cet événement ne termina pas la

guerre ; elle dura encore deux ans, pendant lesquels le duc de Guise gagna la bataille de St.-Aubin, reprit Calais sur les Anglais et les chassa du royaume.

Enfin la France, l'Angleterre et l'Espagne, fatiguées d'une guerre aussi longue conclurent la paix. Le traité fut signé à Câteau Cambrésis. Le territoire de Thérouanne fut laissé à la France sous condition de ne pas rebâtir la ville.

Philippe, voulant retourner en Espagne, nomma pour régente des Pays-Bas Marguerite-de-Parme, sa sœur naturelle.

Le protestantisme, qui s'était élevé en Allemagne, commençait à faire des progrès rapides dans les Pays-Bas ; Philippe II en partant avait donné des ordres sévères pour les arrêter. Ils furent rigoureusement suivis. Uue inquisition terrible fut établie contre ceux qui faisaient profession des nouvelles doctrines ; on leur fit supporter les traitemens les plus barbares et ils devinrent si misérables qu'ils prirent d'eux-mêmes le nom de société des gueux. Lorsque les persécutions passèrent toute mesure ils présentèrent une requête à la régente qui n'y fit aucun droit. Les troubles commencèrent alors à éclater et les réformés, poussés à l'extrémité, se livrèrent à tous les excès auxquels peut porter le désespoir.

Philippe attribuant ces désordres à la faiblesse de la régente, donna le gouvernement des Pays-Bas au duc d'Albe. Cet homme cruel fit périr 18 mille personnes pendant six ans que dura son pouvoir. Il rendit la domination espagnole exécrable et augmenta le nombre des partisans du prince d'Orange qui s'etait déclaré le protecteur des réformés.

D'Albe fut révoqué et remplacé par Louis de Roquesens qui mourut, au bout de trois ans, sans avoir pu ramener la tranquillité.

A sa mort, Philippe II consentit à laisser l'administration des Pays-Bas au conseil et aux états généraux; dès lors furent jettés les fondemens du gouvernement républicain qui devint celui des Provinces-Unies.

Les états généraux, dirigés par le prince d'Orange, décidèrent que les Espagnols seraient chassés des Pays-Bas; l'Artois s'unit à la Flandre, au Brabant et au Haynaut pour lever une armée dont le commandement fut donné au prince d'Orange, et on conclut un traité, qui fut appelé la pacification de Gand, qui portait que toute la nation se réunirait pour chasser les Espagnols, et que chacun aurait le libre exercice de sa religion.

Philippe II, instruit de ce qui se passait dans les Pays-Bas, envoya D. Juan d'Autriche, fils

naturel de Charles-Quint, comme gouverneur de ces provinces. Celui-ci voulut ramener les peuples par la modération ; il commença par faire ratifier la pacification de Gand par un édit du roi qui fut appelé l'édit perpétuel. Il se forma alors trois partis dans les Pays-Bas ; les réformés reconnurent le prince d'Orange pour leur chef ; les catholiques D. Juan, et ceux qui joignaient à la haine des Espagnols l'attachement à l'ancienne religion, formèrent un troisième parti qui fut désigné sous le nom de malcontens et qui choisit pour chef Mathias, frère de l'empereur Rodolphe.

Les villes de St-Omer et d'Arras devinrent bientôt le théâtre de troubles violens entre les partisans du roi d'Espagne et ceux du prince d'Orange. Ces derniers étaient composés de réformés et en général de tous les gens de basse condition qui n'avaient qu'à gagner à un changement. A St.-Omer, ils commencèrent par emprisonner les magistrats et à faire élire à leur place leurs partisans ; un nommé Sinoguet était à leur tête et donna son nom aux factieux. Ils exercèrent leur autorité avec toute la violence qu'on devait attendre de gens de cette sorte; mais les bons bourgeois et les royalistes s'étant rassemblés et ayant reconnu qu'ils s'étaient laissé tromper, obligèrent les Sinoguets à sortir de la ville et réintégrèrent les anciens magistrats dans leurs charges.

Les troubles furent plus longs et plus sérieux dans la ville d'Arras; on avait formé quinze compagnies pour la défense de la ville; on leur donna quinze capitaines qui gouvernèrent pendant un an assez tranquillement. Mais les partisans du prince d'Orange troublèrent bientôt la paix. Ces factieux entrèrent en grand nombre dans la salle des états et firent nommer quinze tribuns du peuple à la place des quinze capitaines. Ces tribuns, soutenus par la plus vile populace, gouvernèrent en maîtres absolus et se livrèrent à toutes sortes d'excès. Leur institution fut cassée dans une nombreuse assemblée, où les gens sages l'emportèrent; mais les factieux firent tant qu'on en créa bientôt de nouveaux. Le prince d'Orange envoya dans la ville un soldat calviniste, nommé Ambroise-le-Duc, auquel on donna une compagnie de soldats qui furent appelés les Verts-vêtus; il fut en outre nommé sergent-major des quinze compagnies bourgeoises. Soutenus par une si puissante protection, les factieux devinrent les maîtres de la ville; ils firent emprisonner les échevins et les membres des états qui s'opposaient à leurs excès; les quinze tribuns prirent les rênes de l'administration; Ambroise-le-Duc donna le mot du guet et fit publier en son nom les ordonnances, prenant le titre de gouverneur d'Arras pour Guillaume de Nassau, prince d'Orange, et les états généraux.

Le triomphe du parti d'Orange était assuré, lorsqu'une imprudence le fit évanouir. Un jour de marché, Ambroise-le-Duc, craignant une émeute, fit chasser de la ville les paysans qui s'y étaient rendus pour vendre leurs denrées ; tous ceux qui souffrirent de cet acte arbitraire, tant vendeurs qu'acheteurs, furent révoltés; les catholiques et les royalistes profitèrent de cette disposition pour faire sentir la honte qu'il y avait à obéir à des factieux d'une si basse condition ; on vint prier les membres du conseil d'Artois d'interposer leur autorité pour faire élargir les magistrats d'Arras qui étaient emprisonnés. Ces conseillers firent sommer les tribuns de leur rendre la liberté : pendant que ceux-ci délibéraient, plusieurs compagnies, mécontentes de leurs chefs, s'assemblèrent sur la place et marchèrent vers l'hôtel-de-ville pour s'emparer des tribuns ; Ambroise-le-Duc, comme un vile mercenaire, les avait abandonnés à la première sommation et s'était rangé pour les royalistes avec sa compagnie de Verts-vêtus. Les tribuns effrayés prirent la fuite, les magistrats furent délivrés et on s'occupa aussitôt du procès des factieux. On dressa une potence sur la place, les principaux chefs furent exécutés et entre autres Gosson, avocat célèbre, qui avait été à la tête de la conspiration et l'un des tribuns

du peuple ; soixante des plus coupables furent bannis de la ville.

Don Juan d'Autriche mourut à cette époque et Alexandre Farnèse fut nommé pour le remplacer dans le gouvernement des Pays-Bas. Il engagea les habitans d'Arras à se réconcilier avec le roi d'Espagne ; mais il y avait encore trop de partis différens pour que la paix put se conclure. Le duc d'Alençon, frère du roi de France, séduit par l'espoir d'une couronne, vint se mettre à la tête du parti des malcontens et prit sous sa protection l'Artois, le Haynault et la Flandre qu'on appelait les provinces Wallones ; mais lorsqu'il vît qu'on l'abusait, et que la domination française était aussi odieuse à ces peuples que celle des Espagnols, il retourna en France.

Enfin par un traité fait à Mons, l'Artois et tous les Pays-Bas se reconcilièrent avec Philippe II, qui promit d'oublier tout ce qui s'était passé.

Marguerite, duchesse de Parme, fille de Charles-le-Quint, fut nommée gouvernante des Pays-Bas, et on laissa à Alexandre Farnèse, son fils, le commandement des troupes.

Mais le prince d'Orange trouva bientôt le moyen de troubler ce repos. Il représenta aux états combien la domination espagnole restreignait leurs privilèges et les engagea à se soustraire ouverte-

ment à l'obéissance de Philippe. Les états furent longtems à se décider ; enfin en 1581 ils déclarèrent que le roi d'Espagne était déchu de la principauté des Pays-Bas, pour n'avoir pas conservé les privilèges des Flamands, que les peuples de Flandre se trouvant libres, choisissaient pour leur souverain François de Valois, duc d'Alençon, frère du roi de France. Ce prince se mit à la tête de 12,000 hommes et fit tomber l'effort de la guerre sur l'Artois. Il brûla les villes de Lens et de St.-Pol ; mais la mort l'enleva tout-à-coup au milieu de ses ravages, et le prince d'Orange fut assassiné un mois après par les ordres de Philippe II. Alexandre Farnèse continua la guerre et remit Lens et St.-Pol sous la domination espagnole.

L'année suivante les Français, sous la conduite du duc de Longueville, voulurent surprendre St.-Omer ; ils forcèrent deux portes, mais ils furent arrêtés à la troisième et obligés de se retirer.

Alexandre Farnèse mourut à l'âge de 47 ans, au moment où il se proposait d'aller en France pour se joindre aux Ligueurs.

Il fut remplacé par l'archiduc Pierre-Ernest de Mansfeld, sous le gouvernement duquel le maréchal de Biron vint ravager l'Artois.

Le cardinal archiduc Albert lui succéda. Ce

prince vint à St.-Omer qui était encore menacée par les Français, et y laissa une garnison allemande; mais elle commit de tels brigandages que les bourgeois se soulevèrent contre elle et la forcèrent d'évacuer la ville.

En 1597 les Espagnols s'emparèrent par surprise d'Amiens, pendant que le peuple était à la messe. Henri IV reprit cette ville quelques mois après. Pour se venger, il voulut s'emparer d'Arras; mais la vigoureuse résistance des habitans l'obligea de lever le siège. En 1598 la paix fut conclue à Vervins entre la France et l'Espagne.

La même année, le roi d'Espagne qui aimait tendrement sa fille Isabelle-Claire-Eugénie, voulut lui donner les Pays-bas en principauté. Il la maria au cardinal archiduc qui en était gouverneur; il se démit de son cardinalat et renonça à ses bénéfices pour contracter ce mariage. Les deux souverains firent à Bruxelles et à Arras le serment de maintenir tous les privilèges des provinces qu'ils étaient appelés à gouverner. Leur administration fut douce et paternelle, et jamais les Pays-bas ne furent plus heureux que sous ces princes. Ils étaient d'une grande piété et ouvraient charitablement leur maison à tous les pauvres. Les sciences et les beaux arts trouvèrent en eux des juges éclairés et le célèbre Rubens de généreux protecteurs.

L'archiduc Albert mourut en 1621. Les états députèrent aussitôt à l'archiduchesse pour lui témoigner leurs regrets et lui renouveler leur serment de fidélité.

Isabelle continua d'être souveraine des Pays-bas et survécut douze ans à son mari. Elle fut vivement regrettée à sa mort.

Comme Isabelle ne laissait pas d'enfans, les Pays-bas furent réunis à l'Espagne et le cardinal infant d'Autriche, archevêque de Tolède, en fut nommé gouverneur; mais le cardinal de Richelieu qui avait formé le projet d'abaisser la maison d'Autriche, engagea Louis XIII à déclarer la guerre à l'Espagne.

Cette guerre commença en 1635; le roi envoya une armée dans l'Artois et vint la commander en personne. Le pays entre Arras et Doullens fut entièrement dévasté pendant cinq ans. Les habitans se sauvèrent dans les carrières et s'y firent des habitations. On en voit encore des traces aujourd'hui.

La guerre se passa en sièges et en escarmouches jusqu'en 1640; mais il n'y eut jusques là rien de décisif. Les Français vinrent alors assiéger Arras et après une vigoureuse résistance de cinq semaines, ils s'en rendirent maîtres. Cette conquète réunit à la France une partie de l'Artois et spécia-

lement la capitale de cette province qui depuis n'en a point été séparée. Alors les états se divisèrent ; la partie qui appartenait à l'Espagne s'assembla à St.-Omer , ainsi qu'une petite partie du conseil d'Artois.

En 1641 , les Français prirent la ville d'Aire, après un siège terrible ; elle fut reprise par les Espagnols qui rencontrèrent une défense aussi furieuse que celle qu'ils avaient faite.

Bapaume fut emportée par les Français au mois de septembre suivant. En 1645 l'armée , sous les ordres du duc d'Orléans, assiégea et prit Béthune, Lillers , St.-Venant et Lens.

Les Espagnols reprirent Lens en 1648. Le prince de Condé qui avait voulu les en empêcher , leur livra bataille et remporta sur eux une grande victoire dans la plaine de Lens ; cette ville retomba au pouvoir des Français.

L'année suivante les Espagnols reprirent St.-Venant.

Lors de la prise d'Arras , St.-Preuil avait été nommé gouverneur de cette ville. Il mécontenta le cardinal de Richelieu, qui lui fit faire son procès et couper la tête en 1641. Latour lui succéda ; il fut très-négligent et laissa manquer la place de tout ce qui était nécessaire pour son armement. Il mourut en 1752. On nomma à sa place le comte

de Mondejeu qui, pour remédier à cet état de dénuement, obtint de la reine-mère la permission de lever des contributions pour fournir la ville de tout ce qui lui était nécessaire et réparer les fortifications Ces soins ne furent pas inutiles ; car le prince de Condé qui avait abandonné la France pour des mécontentemens particuliers, vint en 1654, mettre le siège devant Arras. Mondejeu se défendit vaillamment et fut secondé par Turenne que l'on envoya à son secours. Après un siège de 56 jours, Condé fut obligé de se retirer à Cambrai. Le roi qui était à Péronne, instruit de cet événement, vint à Arras et y resta trois jours. Il donna les plus grands éloges à Mondejeu.

La guerre continua encore jusqu'en 1660. Alors la paix fut conclue et le traité des Pyrénées donna à la France toute la province d'Artois, à l'exception d'Aire et de St.-Omer qui restèrent encore pendant vingt ans à l'Espagne.

L'ARTOIS, PROVINCE FRANÇAISE.

Louis XIV fit assembler les états d'Artois et maintint la province dans tous ses privilèges.

Philippe IV, roi d'Espagne, étant mort, le roi de France résolut de faire valoir les droits que Marie-Thérèse, sa femme, avait sur la Flandre.

Il fit partir son armée pour Lille et vint avec la

reine à Arras, où il la laissa pendant le siège de Lille, depuis le 22 juillet jusqu'au 4 septembre. Ce fut pendant ce voyage que Louis XIV donna ordre à Vauban de bâtir la citadelle dont on commença la construction en 1670.

La paix fut conclue à Bréda et dura jusqu'en 1672. La France et l'Angleterre ayant déclaré la guerre à la Hollande, l'Espagne se déclara pour cette république. L'Artois vit encore des armées sur son territoire.

En 1676, Aire fut prise par le général d'Humières, gouverneur de l'Artois ; l'année suivante, Monsieur, frère du roi, assiégea St.-Omer et s'en empara. Dix jours après, Louis XIV vint dans cette ville, il en confirma les privilèges, et la paix ayant été conclue en 1679, le traité de Nimègue laissa les villes d'Aire et de St.-Omer à la France.

En 1683, le comte de Vermandois, fils légitimé de Louis XIV et grand amiral de France, mourut à Cambrai à l'âge de 16 ans et fut enterré dans la cathédrale d'Arras.

Vers cette époque, le commerce et l'industrie commencèrent à décliner dans cette ville. Le défaut de liberté de religion y contribua beaucoup, parce qu'une grande partie des habitans fut forcée de s'expatrier ; ensuite la multitude des impôts et des

droits de douane firent remplir les magasins sans leur laisser de débouchés, ce qui eut bientôt anéanti le commerce.

La succession d'Espagne ralluma la guerre en Artois. Les Hollandais, les Anglais et les Espagnols vinrent ravager cette province et s'emparèrent de Béthune, d'Aire et de St.-Venant. Le maréchal de Villars fut envoyé pour tenir tête à Malborougk qui commandait les alliés ; il les battit en plusieurs rencontres. Ils se présentèrent devant Arras, mais ils se contentèrent d'y lancer quelques bombes ; Montesquiou qui commandait dans cette ville leur fit lever le siége. Cette guerre dura jusqu'en 1713, que la paix fut conclue à Utrecht entre Louis XIV et les états généraux. Par cette paix, Lille, Aire, Béthune et St.-Venant furent rendues à la France.

Depuis ce tems, l'histoire de l'Artois est liée à celle du royaume entier. Les règnes de Louis XV et de Louis XVI se succédèrent sans offrir rien qui l'intéressât particulièrement. La révolution qui éclata sous le règne du dernier, est un événement encore trop rapproché de nos jours pour être du domaine de l'histoire. Cependant nous ne croyons pas devoir terminer ce résumé sans donner un aperçu de la manière dont cette province fut administrée jusqu'à l'époque où elle fut désignée avec le Boulonnais et le Calaisis pour composer le département du Pas-de-Calais.

L'Artois, réuni à la France, conserva ses privilèges et notamment ses états ; ils étaient composés de

L'Ordre ecclésiastique, représenté par les évêques d'Arras et de St.-Omer, et les abbés de la province ;

De *la Noblesse*, représentée par tous les gentilhommes possédant deux terres à clocher ;

Du *Tiers-état*, représenté par les officiers municipaux des villes.

Les états s'assemblaient tous les ans, d'après les ordres du roi, dont les commissaires étaient le gouverneur de la province, l'intendant et le premier président du conseil provincial d'Artois.

Les états fixaient les impositions, et toutes les fois qu'elles excédaient celles des années précédentes, il fallait que les nouveaux impôts fussent autorisés par lettres patentes.

Ils élisaient parmi eux trois députés ordinaires, dont un de chaque ordre, lesquels exerçaient, sous les ordres du roi, une administration économique, et dont les fonctions duraient trois ans.

Il y avait deux sortes d'impositions, l'une sur les fonds, l'autre sur les denrées et consommations.

La première était l'aide ou composition d'Artois, qui commença, comme on l'a vu, sous le règne

du roi Jean, et qui ayant été votée pour sa rançon, continua à être payée chaque année comme abonnement des impositions.

En 1569, sous Philippe II, on établit une nouvelle imposition générale qui avait lieu sur chaque corps de terre ; cette imposition s'appela le centième, parce qu'on imposait le centième de la valeur des fonds et des édifices.

Les contestations sur les impositions et droits, étaient portées en première instance devant les députés ordinaires, et par appel, en dernier ressort, au conseil provincial d'Artois.

En 1714, le roi ayant réuni au domaine tous les droits de contrôle des actes, fixa à 18000 livres par an l'abonnement de ces droits pour l'Artois.

L'Artois jouissait de l'exemption de la gabelle.

Le droit de franc-fief n'y était perçu que sur le pied d'une année de revenu ; ce droit n'était payable que lorsqu'une propriété changeait de maître, par vente ou par donation.

L'Artois était du ressort du parlement de Paris. Un tribunal, établi à Arras sous le nom de conseil provincial, créé par Charles-Quint en 1530, connaissait de toutes les affaires civiles en première instance et des criminelles en dernier ressort.

Toutes les administrations, telles que celles des maisons de charité, des hôpitaux et autres

établissemens publics, appartenaient de droit aux officiers municipaux. (*a*)

HISTOIRE DE BOULOGNE.

La ville de Boulogne et le territoire qui l'entoure, formaient un comté qui releva tantôt de la Flandre, tantôt de l'Artois, et fut quelquefois indépendant. Il comprenait la ville et le territoire de Guines, le Calaisis et la ville de Calais qui en furent souvent démembrés.

Boulogne s'appela sous les Romains *portus gessoriacus*, *portus itius*, puis enfin *Bonania*, noms qu'elle a changé contre celui qu'elle porte.

Les empereurs Romains la fréquentèrent souvent; Constance Chlore et Constantin en firent leur séjour et de leur tems rien n'égalait la splendeur de la ville et du port.

NOTE INDIQUÉE A LA PAGE 125.

(*a*) La comtesse Mahault prit séance, comme pair, au parlement de Paris, lors du procès qu'elle avait contre son neveu; elle donna son avis et sa voix dans le jugement qui fut rendu et fut ainsi à la fois juge et partie.

Elle assista en 1328 au sacre de Philippe de Valois, et soutint avec les autres pairs la couronne que l'on plaça sur sa tête.

En 1364, Marguerite, sa petite fille, qui était alors comtesse d'Artois, jouit de la même prérogative au sacre de Charles V.

Ce sont les deux seuls exemples de femmes qui aient exercé les fonctions de la pairie dans cette occasion solennelle.

A l'époque de l'invasion des barbares, Attila se présenta pour l'assiéger ; mais il ne put l'emporter et fut obligé de se retirer.

Sous le règne de Clodion, roi des Francs, une partie de la Gaule Belgique fut donnée à Flandebert, neveu de ce roi. On croit que c'est de son nom que cette partie de la Gaule fut appelée Flandre.

A la mort de Flandebert, Léger, son fils, devint comte de Boulogne. Il alla en Angleterre secourir le roi Arthur, et épousa sa fille.

Pendant son absence Chararice fut fait roi d'Amiens et de la Morinie et posséda Boulogne. Clovis l'ayant fait mourir, Arthur d'Angleterre descendit dans la Morinie, s'empara de Boulogne, et rendit cette ville à Léger II, son neveu.

Les Huns et les Vandales firent une irruption dans la Morinie en 524 et massacrèrent Léger et ses enfans. Quelques années après, Rodolphe, petit fils de Léger, devint comte de Boulogne.

Robert, son fils, lui succéda. Il chassa les Huns qui étaient entrés dans la Morinie.

Après Robert, on voit se succéder onze comtes de Boulogne dont les noms seuls nous sont parvenus. Ce sont Didier, Fumers, Wilbert, Wulmer, Othel, Fromond, Frémondin, Helgdt, Helcvin, Atton et Othès, de 577 à 860. — Helgot, fils

d'Othès, régnait en 860. Il bâtit la ville de Montreuil.

Alphonse, son gendre, releva du comté de Flandre pour la terre de Mark qu'il possédait; mais non pour le comté de Boulogne. Il mourut à la suite d'un combat contre les Normands.

Regnier, fils du précédent, se conduisit en tyran; il fut tué par les fils du seigneur d'Ordre, qu'il avait fait périr.

Regnier étant mort sans enfans, Baudouin-le-Chauve, comte de Flandre, se saisit du comté de Boulogne. Il le donna à Adolphe, son second fils. Celui-ci n'ayant pas laissé de postérité, Boulogne retourna au comte de Flandre Arnoul, son père.

On ne sait ce qui se passa dans ce comté jusqu'en 996; à cette époque Gui, surnommé Blanche-Barbe en était comte. Baudouin, son fils lui succéda.

Eustache I, fils du précédent, étendit ses états bien avant dans l'Artois; il posséda la ville de Lens.

Eustache II, fils du précédent, épousa Ide, fille de Godefroy-le-Barbu, seigneur de Bouillon, en Basse-Lorraine; il en eut trois fils, Godefroy, Eustache et Baudouin; Gaudefroy, l'aîné, ayant hérité du duché de Basse-Lorraine, s'en contenta et laissa le Boulonnais à Eustache, son frère puiné.

Eustache III, partit en 1096 avec Godefroy et Baudouin, ses frères, pour les croisades. Gode-

froy fut élu chef de l'armée des croisés, prit la ville de Jérusalem et refusa la couronne qu'on lui offrit. Baudouin devint roi de Jérusalem à sa mort. Lorsque celui-ci mourut, Eustache, comte de Boulogne, partit pour recueillir son héritage dans la Terre-Sainte ; mais en arrivant en Calabre, il apprit que les croisés avaient choisi Baudouin du Bourg pour roi de Jérusalem ; ne voulant pas faire la guerre aux Chrétiens, Eustache renonça à ses droits et revint à Boulogne. Peu de tems après, il prit l'habit de moine et se retira dans un monastère. Il avait un fils et une fille ; mais le premier était mort ; Mathilde qui avait épousé Étienne de Blois, comte de Mortain, lui succéda.

Étienne de Blois ayant été appelé au trône d'Angleterre, donna le comté de Boulogne à Eustache IV, son fils.

Eustache IV mourut sans enfans.

Guillaume, son frère, fut tué jeune au siége de Toulouse. Mathieu d'Alsace, frère de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, apprenant la mort de Guillaume, passa en Angleterre, enleva de son couvent la princesse Marie, fille d'Étienne de Blois, et se mit ensuite en possession du comté de Boulogne.

Il mourut en 1173, laissa deux filles Ide et Mahault. Comme elles étaient encore en bas âge,

Philippe d'Alsace, comte de Flandre, leur oncle, prit leur tutelle.

Ide, héritière du comté de Boulogne, fut mariée quatre fois en peu d'années; enfin en 1193 elle épousa Renaud, comte de Dammartin, qui devint par ce mariage comte de Boulogne. Ce prince se ligua contre Philippe Auguste avec le roi d'Angleterre et le comte de Flandre à qui il fit hommage du comté de Boulogne. Mais il fut vaincu et fait prisonnier à la bataille de Bovines. Philippe Auguste s'empara du comté de Boulogne, et le donna à Philippe, son fils, qui épousa Mahault, fille de Renaud de Dammartin.

Philippe mourut en 1234.

Mahault, sa veuve resta en possession du comté de Boulogne. Elle se remaria au prince de Portugal qui, étant devenu roi, refusa de la recevoir dans ses états.

A la mort de Mahault, le comté passa à Marguerite Alix, comtesse d'Auvergne, et petite fille par Mahault de Mathieu d'Alsace. Cette comtesse abandonna ses droits sur le Boulonnais à Robert I, son fils.

Guillaume I, fils de Robert, comte d'Auvergne et de Boulogne, ne régna qu'un an et mourut sans enfans.

Robert II, frère du précédent, comte de Boulogne et d'Auvergne.

Robert III, fils du précédent.

Guillaume II, fils du précédent, comte de Boulogne et d'Auvergne.

Jeanne, fille du précédent, épousa Philippe de Boulogne, et fut comtesse d'Auvergne, de Boulogne et d'Artois. Elle eut un fils appelé Philippe-de-Bouvre. A la mort de son mari, elle épousa le roi Jean.

Philippe-de-Bouvre, émancipé par le roi Jean, fut duc de Bourgogne et comte d'Auvergne, de Flandre, de Boulogne et d'Artois. Il mourut jeune.

Après la mort de Philippe-de-Bouvre, les comtés de Boulogne et d'Auvergne furent dévolus à Jean II, second fils de Robert III, et frère de Guillaume II.

Jean III succéda à Jean II, son père.

Jeanne, fille de Jean III, épousa le duc de Berry, troisième fils du roi Jean. Ce prince mourut en 1416, et sa veuve épousa George de la Trémouille. Mais Jean-sans-Peur, qui trouvait le comté de Boulogne à sa convenance, s'en empara en 1419.

Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne.

Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne.

Les descendans des comtes de Boulogne et d'Auvergne, avaient toujours conservé ce dernier comté, et leurs droits sur le premier.

A la mort de Charles-le-Téméraire, Bertrand

II, de la Tour, rentra en possession du Boulonnais, par la médiation de Louis XI. Mais ce roi sentant la nécessité de réunir le comté de Boulogne en domaine royal, afin d'empêcher qu'il ne tombât encore entre les mains d'un prince qui fut en état de se joindre aux ennemis de la France, en traita avec le comte Bertrand et l'engagea à accepter en échange le comté de Lauragais. L'acte de cession fut passé en 1477. Mais comme le roi ne voulait pas, en réunissant le comté de Boulogne au domaine, devenir feudataire du comté d'Artois, il imagina un moyen extraordinaire pour s'exempter de cet hommage. Il fit reconnaître la Sainte Vierge souveraine du Boulonnais et se déclara son vassal.

Dès lors il établit à Boulogne une sénéchaussée ressortissante au parlement de Paris, et cette province fut administrée comme le reste du royaume.

Il nomma aussi un sénéchal et gouverneur du Boulonnais. Oudart Dubiez occupait ce poste en 1544, lorsqu'Henri VIII, roi d'Angleterre, vint assiéger Montreuil et Boulogne. Comme ces deux villes étaient dans son gouvernement, il se renferma dans Montreuil qui résista aux Anglais, et mit dans Boulogne Jacques de Coucy, son gendre. L'on ne sait si ce commandant trahit les intérêts de la France; mais après un siége de deux mois,

il livra la ville aux Anglais, malgré les instances des habitans qui voulaient encore se défendre, et du brave Antoine Évrin, maïeur de la ville, qui se conduisit comme un héros.

Les Anglais, s'étant rendus maîtres de Boulogne, en firent sortir tous les habitans qui se réfugièrent dans les villes voisines. Ils gardèrent Boulogne pendant six ans. En 1550, par un accord passé entre le roi Henri II et les Anglais, Boulogne fut restituée à la France moyennant une somme de 400,000 écus.

En 1556, sous le règne de Charles IX fut érigé l'évêché de Boulogne; Claude-André Dormy en fut nommé le premier évêque.

Depuis ce tems il ne s'est rien passé dans le Boulonnais d'intéressant jusqu'à sa réunion à l'Artois.

HISTOIRE DE CALAIS.

La ville de Calais et le Calaisis furent enclavés tour-à-tour dans les comtés de Flandre et de Boulogne.

Les Morins sont les premiers peuples qui ont habité le Calaisis; ils se sont fait remarquer par leur amour pour leur patrie, vertu qu'ils ont transmise à leurs descendans.

Le Calaisis, suivant le sort du reste de la Gaule Belgique, resta sous la puissance des Romains jusqu'en 453, après la mort de l'empereur Maxime.

Le Calaisis faisait partie du comté de Boulogne sous Léger I, fils de Flandebert.

Il fut ravagé par les barbares.

St.-Bain, évêque de Thérouanne vint à Calais et convertit un grand nombre d'idolâtres. Il est regardé comme l'apôtre de cette ville.

La Morinie fut heureuse et tranquille sous le règne de Charlemagne. Cet empereur avait nommé gouverneur des côtes maritimes le fameux Roland qui fut tué en revenant d'Espagne. En 806, un autre Roland, de la même famille que le précédent, commandait sur les côtes qui regardent l'Angleterre. Il paraît que ces gouverneurs étaient établis pour arrêter les invasions des Normands. Calais fut donné avec le comté de Guines, à Odoacre, grand forestier de Flandre.

Le pays souffrit beaucoup des ravages des Normands; la commodité du port engageait ces barbares à s'en rendre maîtres pour y conserver leurs vaisseaux pendant qu'ils se répandaient dans les terres.

Lorsque Charles-le-Chauve érigea la Flandre en comté en faveur de Baudouin, Bras-de-Fer, son gendre, la Morinie, le Calaisis, les comtés de

Guines et de Boulogne, de Ponthieu et d'Artois s'y trouvèrent compris.

Baudouin fit construire un grand nombre de forteresses dans le Calaisis pour le préserver des Normands.

Ces précautions n'empêchèrent pas les barbares de faire de grands ravages, ils ruinèrent l'église de Pétresse à Calais, qui était située au lieu où est aujourd'hui le faubourg de St.-Pierre. La Morinie entière tomba sous leur puissance. Lorsqu'ils eurent réussi à se faire un établissement en Neustrie, la Morinie retomba sous le pouvoir de ses anciens maîtres.

Baudouin, comte de Flandre, donna à Adolphe, son second fils, le comté de Boulogne, le Calaisis y était compris.

En 967, Calais rentra sous la puissance des comtes de Flandre et fut séparé du comté de Boulogne.

Baudouin IV fit faire de grandes réparations au port.

La terre de Calais ne reçut jamais de titre ni de comté, ni de baronnie, parce qu'elle appartint presque toujours au comte de Flandre, et à cause de l'importance de sa situation et de son port qui ont toujours demandé que cette place fut entre les mains de la puissance souveraine qui possédait les

états où elle donne entrée du côté de la mer. Il en fut de même de Thérouanne et de St.-Omer, qui faisaient aussi partie de la Morinie.

Lorsque le comté de Boulogne sortit de la mouvance de l'Artois et ne releva que du roi de France, Calais et ses dépendances furent cédées au comte de Boulogne, Eustache III.

Calais eut à souffrir beaucoup des croisades, qui firent sortir de son sein un grand nombre d'habitans; mais comme ce pays était disposé au commerce et à l'agriculture, il reprit bientôt son lustre. Cette ville avait alors ses échevins pour y maintenir la police et y régler les affaires des particuliers, avec un gouverneur de la part de Renaud, comte de Boulogne.

Calais fut cédé par le même comte à Mahault, sa fille, qui épousa Philippe, fils de Philippe Auguste.

Louis, dauphin de France, s'embarqua dans ce port sur une flotte de 600 voiles pour se faire reconnaître roi d'Angleterre.

Mahault, comtesse de Boulogne, craignant que sous sa faible administration les Anglais ne s'emparassent de ses domaines, les remit pour dix ans à St.-Louis, à la charge de les garder et de les défendre.

Ce roi fit équiper dans les ports de Calais et de

Wissan une flotte considérable qui fit station dans la Manche pour tenir les Anglais en respect.

Au commencement de la guerre avec l'Angleterre, Philippe IV mit dans Calais une forte garnison et y arma un grand nombre de vaisseaux pour attaquer les ennemis sur mer.

La ville de Calais était si florissante par son commerce et si considérable par son port qu'elle fut comprise dans les corps des villes aséatiques : association de plusieurs villes maritimes qui se font une communication réciproque de leurs privilèges pour le commerce. Mais cette confédération fut supprimée au règne de Henri II qui la fit cesser pour les villes de son royaume.

Lors du procès des Templiers, Oudard de Maubuisson, gouverneur de Calais, fut un des commissaires nommés pour les juger.

Philippe-le-Long ayant affranchi les serfs dans ses domaines, ce bienfait s'étendit sur Calais qui en faisait alors partie. C'était le bailli d'Amiens qui exécutait à Calais les ordonnances qu'on publiait pour le royaume.

Un corsaire Calaisien captura un vaisseau chargé pour l'Angleterre ; le roi Edouard le réclama inutilement. La guerre ayant éclatée entre la France et l'Angleterre, les Calaisiens enlevèrent encore un grand nombre de vaisseaux Anglais. Ce roi et

cette nation conçurent dès lors une haine violente contre les Calaisiens.

Les Anglais, ayant gagné la bataille de Crécy, vinrent assiéger Calais. Cette ville avait alors pour gouverneur Jean de Vienne qui, vaillamment secondé par les bourgeois, la défendit avec courage. Édouard III l'assaillit par terre et par mer; le roi de France tenta vainement de la secourir; il fut obligé de se retirer, et les Calaisiens, après un siége d'un an, se rendirent. Edouard III, qui avait hérité contre eux du ressentiment de son père, voulut exercer d'horribles vengeances; mais les sollicitations de son fils et de la reine l'adoucirent. Parlerons-nous du noble dévouement d'Eustache de St.-Pierre et de ses généreux compagnons? Le monde entier le connaît, et ce n'est pas aux habitans du Pas-de-Calais qu'il est nécessaire de le rappeler!

Edouard garda Jean de Vienne et quelques autres seigneurs comme prisonniers, et fit chasser de la ville tous les habitans. Il distribua les terres et les maisons aux Anglais qui l'accompagnaient, et s'établit ainsi à l'entrée de la France.

L'année suivante les Français tentèrent mais en vain de reprendre Calais.

Edouard accorda de nombreux priviléges à cette ville afin de la rendre plus florissante.

Quoiqu'elle fut au pouvoir des Anglais, le roi de France conserva toujours un bailli titulaire de Calais qui résidait à Amiens.

En 1360, le roi Jean signa à Calais plusieurs traités qui confirmaient celui de Brétigny et qui cédaient à Edouard les terres de Guines et de Calais.

Le roi Charles V fit offrir au roi d'Angleterre un nombre considérable de villes et de forteresses pour les échanger contre Calais; mais les Anglais sentaient trop l'importance de cette ville pour la céder.

L'administration ecclésiastique de la ville de Calais fut donnée par le pape Urbain VI à l'archevêque de Cantorbéry.

En 1393 les Français offrirent encore d'abandonner le Limousin, l'Agénois et le Périgord pour Calais; mais tout fut inutile.

Le roi d'Angleterre ayant obtenu la main de la princesse Isabelle de France, célébra son mariage à Calais.

En 1436, le duc de Bourgogne Philippe-le-Bon vint mettre le siége devant cette ville. Mais les Flamands qui composaient la plus grande partie de son armée, s'étant mutinés, il fut obligé de lever le siége et de se retirer.

Le même duc essaya trois ans après de faire

Il y envoya Vauban pour y faire des travaux.

La révocation de l'édit de Nantes fit perdre à Calais beaucoup de ses habitans qui passèrent en Angleterre et en Hollande.

Pendant la guerre navale de la France contre l'Angleterre pour le rétablissement des Stuarts, les Anglais vinrent bombarder Calais ; le vent les obligea de se retirer et ils causèrent peu de dommages.

Ils firent deux autres bombardemens en 1695 et en 1696, mais sans plus de succès.

En 1710, les Hollandais firent une irruption dans le Calaisis et le mirent à contribution. La même année le roi ayant demandé à toutes les villes du royaume un don gratuit pour soutenir la guerre, Calais y contribua pour 6,000 livres.

La paix d'Utrecht ayant été conclue et la démolition du port de Dunkerque étant une des clauses du traité, l'on transporta à Calais toute la marine de cette ville.

Depuis leur réunion à la France, les provinces dont nous venons d'esquisser l'histoire ne présentent plus jusqu'à l'époque de la révolution aucun fait digne d'une attention particulière. Heureuses sous les lois du premier Monarque du monde, elles jouirent des mêmes avantages que toutes les autres portions du royaume et de plus, des privi-

lèges ou prérogatives qu'elles avaient retenus de leurs anciennes constitutions.

L'année 1789 vint changer cet état de choses. Pour mieux renverser l'édifice de l'ancienne monarchie, on voulut effacer jusqu'aux traces de sa formation. L'ancienne division des provinces qu'il a rappelait, fut changée et on y substitua des départemens qui, moins étendus, assurèrent davantage l'action du gouvernement sur chacun d'eux. Les noms historiques furent effacés et remplacés, comme s'il se fut agit de pays nouvellement découverts, par des noms tirés des montagnes, des rivières ou de la situation géographique des départemens. C'est ainsi que la réunion de l'Artois, d'une portion de la Picardie, du Boulonnais, du Calaisis et de l'Ardrésis, fut appelée le département du Pas-de-Calais, à cause du bras de mer qui dès long-tems portait ce nom et qui le sépare de l'Angleterre.

Dès ce moment le niveau de la révolution, plus que celui de la liberté dont on parlait sans cesse, s'étendit sur notre patrie et bientôt ce ne fut plus que l'excès des maux qui établit quelque différence entre les départemens. Aucune ville en France n'a peut-être offert à la terreur autant de victimes qu'Arras. Ce n'est point son peuple qu'il faut en accuser. La France révolutionnaire frappait ses

citoyens et ses monumens; mais, comme dans le reste de la France, elle n'était conduite que par quelques êtres dégradés auxquels on voudrait refuser le nom d'hommes.

Ce règne de sang une fois passé, et aussitôt qu'une apparence de liberté permit aux opinions de se manifester, celles des habitans du Pas-de-Calais se montrèrent successivement aussi bonnes qu'on pouvait les laisser paraître. Nous citerions des faits et des noms si les tems n'étaient pas aussi proches et si les hommes que nous aimerions à désigner ne vivaient pas encore. Nous rappellerons seulement que, lorsqu'en 1809 les Anglais descendirent sur les côtes françaises, la garde nationale du Pas-de-Calais courut s'opposer à leurs armes et mérita bien de la patrie en aidant à repousser ses ennemis.

La restauration arriva. Il faut se transporter aux rivages de Calais; voir paraître le vaisseau qui rapportait le sauveur de l'état; entendre cet airain pacifique qui se répondait des côtes d'Angleterre à celles de France, ces élans de joie interrompus par la seule anxiété d'une impatience bien naturelle; enfin le navire qui s'approche; les vagues, pressées sous son noble poids, jettant sur l'arène leur blanche écume semblable à une immense moisson de lys; le cri de vive le Roi perçant la nue, et un vénérable veillard, le chef et le père du peuple,

tendant les bras à ses enfans qui se précipitent à ses pieds. A ce spectacle quel cœur ne se fût amolli, et qui pourrait imaginer et peindre la commotion qui, en frappant à la fois l'ame du monarque et celle des sujets, renoua et resserra à jamais cette chaîne de dévouement réciproque, d'amour, de bienfaits et de reconnaissance qui lient les Bourbons et les Français.

Tel est en abrégé ce que l'histoire du Pas-de-Calais présente de plus intéressant depuis les tems les plus reculés jusqu'à nos jours. Peu de provinces offrent tant et de si grands événemens ainsi pressés à la suite les uns des autres. C'est de ses côtes que Jules César s'élance à la conquête de l'Angleterre, et si le *portus Itius*, où il s'embarque ne nous est pas positivement connu, on ne peut mettre en doute qu'il n'ait été situé entre l'Authie et l'Aa et tout porte à croire que c'est aux environs de Wissant que l'on doit chercher sa place.

C'est dans ce pays qu'on retrouve le berceau de notre monarchie; c'est dans les terres arrosées par la Scarpe et par la Somme que furent jettés les fondemens de cet empire antique qui menaça deux fois d'envahir le monde! rien ne manque à ce tableau; les fictions et les exploits chevaleresques viennent s'y mêler; le paladin Roland fut gouverneur de la Morinie. Faut-il marcher à une nouvelle conquête

de l'Angleterre? Les soldats de l'Artois se joindront aux Normands.

Le tems héroïque des croisades est-il arrivé? Un prince de la maison de Boulogne, le grand Godefroy se lève; son génie le rend le chef des armées de l'Europe, et s'il refuse le titre de roi de Jérusalem, il en fonde la monarchie qui passe après lui à son frère.

Après la bataille de Crécy, Calais est pris par les Anglais, ils sont maîtres pendant deux siècles de ce boulevard de la France et c'est l'Artois surtout qu'ils menacent; cette province est le théâtre d'une guerre sanglante et l'Europe entière a les yeux fixés sur elle, comme sur l'arène où doivent se fixer les destinées des deux nations.

Si le roi Jean dans les fers donne l'exemple de cette bonne foi que l'antiquité admira dans Régulus et qui *doit toujours trouver son refuge dans le cœur des rois*, la ville de St.-Omer donne celui du dévouement que les sujets doivent à leur roi.

A ces tems désastreux succèdent ceux des Armagnacs et des Bourguignons, puis les guerres des Anglais qui profitent des discordes de la France; enfin la bataille d'Azincourt qui donne une leçon terrible à la témérité française. Notre patrie va devenir la proie de l'Angleterre; déjà Charles VII ne possède plus que quelques villes; c'est Philippe

le-Bon, c'est un comte d'Artois qui contribue à le sauver en lui prêtant secours.

Un roi fourbe, mais profond politique, a senti de quelle importance était cette province; sur-le-champ il s'en empare et la réunit à son domaine; sa rigueur et son hypocrisie aliénent des citoyens francs et généreux; ils secouent le joug de Louis XI et rentrent sous la domination espagnole, ce qui amène de longues années de guerre entre cette puissance et la France.

La réunion du camp du drap d'or auprès de Calais rapproche François I et Henri VIII. Charles-Quint vint troubler leur accord, et l'Artois est tour-à-tour le théâtre de discussions, de fêtes, de combats et d'intrigues.

Des troubles religieux ne tardèrent pas à s'élever, et la guerre civile ensanglante St.-Omer et Arras. Dans cette ville on commet d'horribles excès, et le bouleversement qui y règne semble être une cruelle image des troubles qui devaient déchirer la France plus de deux siècles après.

Enfin, surgit le siècle de Louis XIV; les plaines de l'Artois voient aux prises les deux plus grands capitaines de l'Europe, Turenne et Condé; le grand roi sommet cette province et la réunit pour toujours à sa couronne.

Les peuples du Pas-de-Calais, sous la domination des Romains, des Francs, des Bourguignons,

des Espagnols et des Français, se sont toujours fait remarquer par leur courage et par ce grand fond de raison qui est encore aujourd'hui le trait le plus saillant de leur caractère. Généralement adonnés à la culture, au commerce et à l'industrie, ils ont fourni les preuves les plus remarquables de valeur lorsqu'il a fallu défendre leurs foyers; les sièges d'Arras, de Thérouanne, de Calais et de Boulogne en font foi. Ce ne furent pas des soldats mercénaires qui, dans ces circonstances, arrêtèrent l'ennemi, mais de simples citoyens conduits par des magistrats tels que les Eustache de St.-Pierre et les Eursains. Cette bravoure naturelle paraît dans la facilité qu'éprouvent de nos jours les levées militaires dans ce département.

Les anciennes tapisseries de Haute-Lisse, connues encore en Italie sous le nom d'*Arrazzi* de la ville où elles étaient fabriquées, attestent l'état brillant où l'industrie y était portée. La manufacture des Gobelins a ravi à Arras et à la Flandre cette branche d'industrie; mais le Pas-de-Calais est resté en possession de la fabrication des dentelles et surtout de la batiste qu'on peut dire lui être particulière.

La liberté ramenée et consolidée par la monarchie légitime a ouvert dans la province, dont nous avons tracé l'histoire, de nouvelles sources d'in-

dustrie, de commerce et de richesses. Elles seront augmentées sans doute par les soins d'une administration vigilante et protectrice. Quel département mérite mieux que le Pas-de-Calais les faveurs d'un gouvernement éclairé ? Ses six cent mille habitans dévoués et fidèles n'ont-ils pas quelques droits à se regarder comme les aînés de la grande famille, lorsqu'un comte d'Artois vient de monter sur le trône de Louis XIV ?

SOCIÉTÉ ROYALE D'ARRAS,

POUR L'ENCOURAGEMENT DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

PROGRAMME DES SUJETS DE PRIX POUR 1826.

La Société Royale d'Arras propose pour prix à décerner en 1826, les sujets suivans :

I.e SUJET. — AGRICULTURE.

Mémoire destiné à faire connaître les avantages que le département du Pas-de-Calais peut retirer de la culture de la betterave, tant sous le rapport de la propriété, que sous celui de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

Prix : Médaille d'or de la valeur de 200 fr.

II.e SUJET. — MORALE.

Un discours en prose contenant le développement de cette pensée de M.r le comte de Ségur, de l'Académie française :

« L'éducation devait être regardée partout comme une partie principale de la législation ; les peuples s'occupent assez de l'instruction qui ouvre l'esprit, et trop peu de l'éducation qui forme le caractère. Les anciens y pensaient plus que nous ; aussi chaque peuple avait alors un caractère national qui nous manque. Nous livrons l'esprit à l'école et le caractère au hasard. »

Prix : Médaille d'or de la valeur de 200 fr.

III.e SUJET. — Poésie.

Pièce de 200 vers au moins sur ce sujet :

Vœux d'un Chrétien pour le triomple des Grecs.

Prix : Médaille d'or de la valeur de 200 fr.

IV.e SUJET. — Statistique.

Statistique d'un des cantons du département du Pas-de-Calais à l'exception du canton de Calais déjà traité.

Prix : Médaille d'or de la valeur de 200 fr.

Conditions générales.

Les ouvrages envoyés au Concours pour 1826, devront être adressés, francs de port, au Secrétaire perpétuel de la Société Royale d'Arras ;

et être parvenus avant le premier Juillet, terme de rigueur.

Les concurrens ne se feront connaître ni directement, ni indirectement; ils joindront à leurs ouvrages un billet cacheté qui contiendra leurs noms, prénoms, qualités et domiciles, et indiquera extérieurement l'Epigraphe mise en tête de l'ouvrage envoyé au Concours, afin d'éviter toute erreur.

Aux termes des réglemens de la Société, on ne fera l'ouverture que des billets applicables aux ouvrages couronnés ou mentionnés honorablement, elle aura lieu en séance publique; les autres billets seront brûlés sans être ouverts.

La Société ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

Les membres résidens et honoraires sont seuls exclus du Concours.

La Société décernera, dans sa séance publique de 1826, des médailles aux cultivateurs du Département,

Qui auraient introduit, dans le cours de l'année, de nouvelles méthodes de culture, ou justifieraient avoir apporté des perfectionnemens notables dans les méthodes actuellement usitées;

Qui auraient, dans leurs exploitations, diminué sensiblement l'étendue des jachères ;

Qui auraient amélioré le mode d'assolement ;

Qui auraient obtenu les meilleurs résultats dans l'élève de toutes espèces de bestiaux et dans le croisement des races.

La Société fera connaître ultérieurement les conditions à remplir par les personnes qui croiraient avoir des droits à cet encouragement.

THELLIER DE SARS, Président.

T. CORNILLE, Secrétaire perpétuel.

LISTE

DES MEMBRES COMPOSANT LA SOCIÉTÉ

AU 1.er MARS 1826,

PAR ORDRE DE RÉCEPTION.

DATES des Réceptions.	MM.
	PRÉSIDENT.
16 janv. 1819.	Thellier de Sars, président du tribunal de première instance, à Arras.
	CHANCELIER.
	Philis, ancien secrétaire général de la préfecture.
	SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.
24 Juin 1818.	T. Cornille, avocat.
	ARCHIVISTE.
7 Mai 1817.	Terninck, membre du conseil municipal.
	VICE-CHANCELIER.
4 Oct. 1817.	De Missy, directeur des fortifications.
	SECRÉTAIRE ADJOINT.
16 Janv. 1819	Donop, professeur de Mathématiques au régiment du génie.

MM.

ARCHIVISTE ADJOINT.

27 Juin 1817. Bergé de Vassenau, conseiller de préfecture.

HONORAIRES.

De Granval père, à Arras, résident le 7 mai 1817.

Blanquart de sept Fontaines, à Calais.

Wissocq, président du tribunal de première instance, à Boulogne.

Le Baron Curto, maréchal de camp.

Le Marquis d'Avaray, maréchal de camp, résident le 26 septembre 1817.

Francoville, ancien membre de la chambre des députés, à Ardres.

4 mars 1818. De St.-Far, ingénieur en chef au corps royal des ponts et chaussées, en retraite à Mantes.

Taranget, recteur de l'université, à Douai.

Le comte de Galametz, à Lille, résident le 7 mai 1819.

Blanquart-Bailleuil, ancien procureur général.

Allent, conseiller d'état, à Paris.

Jouilleton, docteur en médecine, à Guéret, résident le 15 mai 1817.

MM.

HONORAIRES:

4 mars 1818. Cheussey, architecte du département de la Somme, à Amiens.

1 avril 1818.
M.gr l'Evêque d'Arras.
Schillemans, ancien chef du bureau du génie, au ministère de la guerre, à Paris.
Marescot, lieutenant général au corps royal du génie, à Paris.

3 juin 1818.
Rondelet, } inspecteurs généraux des
Gisors, } bâtimens civils, à Paris.
Authelme Cossaz, membre de la société d'encouragement, à Paris.

5 août 1818.
Le Baron Malouet, résident le 25 mai 1817, à Paris.
Le Baron Siméon, à Paris.
Le Pasquie, résident le 6 mai 1818.
Lenglet, l'un des présidens de la cour royale, à Douai.

2 déc. 1818. Rétier, docteur en médecine, à Douai.

18 janv 1819.
Sigaud, ingénieur en chef au corps royal des ponts et chaussées.
Tourdes, professeur de la faculté de médecine, à Strasbourg.
Gerboin, *Idem*.

MM.

HONORAIRES.

3 mars 1819. De St.-Paul, maréchal de camp du génie, en retraite, à Barly, résident le 15 mai 1817.

2 juin 1819. Aimé Burdet, à Chambéry, résident le 26 octobre 1817.

28 juil. 1819. Vène, capitaine au corps royal du génie, résident le 16 janvier 1819.

5 fév. 1820. Duquesnoy, membre du conseil général du département, résident le 17 mai 1817.

11 mars 1820. Leroux-Duchatelet, membre de la chambre des députés, résident le 17 mai 1817.

14 avril 1819. Berge, maréchal de camp, directeur de l'école d'artillerie, à Metz.

3 nov. 1820. Le baron Balathier, maréchal de camp, commandant le département du Pas-de-Calais.

1 Déc. 1820. Flamand, Foderé, professeurs de la faculté de médecine, à Strasbourg.

11 mai 1821. Maïoul de Sus-St.-Leger, ancien maire de la ville d'Arras.

13 juill. 1821 Martin, ingénieur au corps royal des ponts et chaussées, ancien secrétaire perpétuel, résident le 7 mai 1817.

MM.

HONORAIRES.

26 oct. 1821. Daimez, professeur de mathématiques au collége royal de Rouen, résident le 27 mai 1817.

18 janv. 1822. Biot, membre de l'institut et du bureau des longitudes.

16 août 1822. Le marquis de Coislin, pair de France.

26 mai 1824. Duhays, membre de la chambre des députés, résident le 18 mars 1820.

12 nov. 1824. Le vicomte Blin de Bourdon, Préfet, membre de la chambre des députés.

3 juin 1825. Petit, cultivateur à St.-Nicolas-lez-Arras.

RÉSIDENS.

7 mai 1817.
- Le baron d'Herlincourt, ancien membre de la chambre des députés.
- Letombe, architecte du département.

17 mai 1814.
- B. J. Lallart, ancien membre de la chambre des députés.
- Mercier, docteur en médecine.
- Hallette, ingénieur mécanicien.
- Sauvage, professeur de Rhétorique.

20 sept. 1817.
- Crespel-Dellisse, manufacturier.
- Monel, avocat.

MM.

RÉSIDENS.

26 sept. 1817.	Auguste Cot.
1 avril 1818.	Sallentin, principal du collége. Duchateau, docteur en médecine. Lesueur, ingénieur directeur du cadastre. Leviez, docteur en médecine.
14 juin 1818.	Faille, commandant d'artillerie.
18 mars 1820.	Bénard, négociant.
28 avril 1820.	Harbaville, membre du conseil municipal.
9 juin 1820.	Leducq, juge de paix. Toursel, fils, docteur en médecine.
7 juill. 1820.	Ch.es Buissart, aîné.
18 mai 1821.	Billet, avocat.
5 oct. 1821.	L'abbé Herbet, professeur de philosophie.
9 juill 1824.	Raffeneau de Lile, ingénieur en chef au corps royal des ponts et chaussées.
20 janv. 1826.	L'abbé Dissaux.

CORRESPONDANS.

11 fév. 1818.	Ballart, docteur en médecine, à St.-Omer. Burdet, aîné, avocat à Chambéry.

CORRESPONDANS.

MM.

Godefroy, docteur en médecine, à St.-Omer.

Démarquoy, docteur en médecine, à St.-Omer.

Roty, avocat à la cour royale de Douai.

Pety, sous-intendant militaire, à Valenciennes.

Peuvion, fils, négociant, à Lille.

Delzenne, professeur de mathématiques, à Lille.

Mercadier, ingénieur au corps royal des ponts et chaussées, à Châlons-sur-Saône.

11 fév. 1818. Corancez, ancien consul à Alep, à Paris.

Desbrochetz, capitaine au corps royal du génie, à St.-Omer.

Antoine, professeur au collége royal de Nancy.

Pellet, avocat, à Epinal.

Thiebaut de Berneaud, l'un des bibliothécaire de la bibliothèque mazarine, à Paris.

Debugny, littérateur, à Paris.

Hurtrel-d'Arboval, artiste-vétérinaire, amateur, à Montreuil-sur-mer.

MM.

CORRESPONDANS.

Demarles, fils aîné, pharmacien, à Boulogne.

Ctésiphon-Pecqueur, chef au conservatoire royal des arts et métiers, à Paris.

Caron de Fromentel, procureur du Roi, à Boulogne.

Le baron d'Ordre, inspecteur des forêts, à St.-Omer.

Lefebvre-Dupré, juge, à Béthune.

Scipion Mourgues, manufacturier, à Rouval.

11 févr. 1818. Courdent, docteur en médecine, à St.-Venant.

Bayard, capitaine au corps royal du génie, à Paris.

Caventou, fils, pharmacien à Paris.

Clerc, commandant au corps royal du génie, à St.-Omer.

Raimond, Capitaine ingénieur géographe, à Paris.

Antoine d'Espine, docteur en médecine, à Aix en Savoie.

Willermé, docteur en médecine, à Paris.

MM.

CORRESPONDANS.

4 mars 1818.	Evrard, docteur en médecine, à St.-Denis. Willaumes, docteur en médecine, à Metz.
5 août 1818.	Mutel, chirurgien militaire à St.-Omer. Josse, docteur en chirurgie à Amiens.
16 janv. 1819.	Deschamps, docteur en médecine, à St.-Omer. Barbier, docteur en médecine, à Amiens. Durand, docteur en médecine à Boulogne.
6 mai 1819.	Pelletier, pharmacien à Paris.
14 juin 1819.	Marguet, ingénieur au corps royal des ponts et chaussées, à Boulogne-sur-mer. Routier, docteur en chirurgie à Amiens. Le baron Menut de Mesnil, colonel en retraite, à Campigneul près de Montreuil-sur-mer.
1 juill. 1819.	Delevacque fils, propriétaire à Péronne François, docteur en médecine à Mons

CORRESPONDANS.

MM.

1 juill. 1819. { Carault, docteur en médecine, à Paris.
Périnet, pharmacien, à Paris.

4 août 1819. { Morin, littérateur, à Paris.
Bocquet, médecin, à Paris.

15 janv. 1820 { Prévost, maire d'Hesdin.
Victor Simon, commissaire spécial des douanes,
Tordeux, pharmacien, à Cambrai.

26 fév. 1820. Ploche, docteur en médecine.

25 mars 1820. Hécart, littérateur, à Valenciennes.

7 avril 1820. { Schellinx, docteur en médecine à Givet.
Denormandie, sous-préfet à Béthune.
Cavesne, ingenieur en chef au corps royal des ponts et chaussées, à Lyon.

14 avril 1820. { Raymond, littérateur, à Chambéry.
Petit, littérateur, à Péronne.

14 déc. 1821. Coquin, docteur en médecine, à Péronne.

18 janv. 1822 Desrheims, pharmacien, à St.-Omer.

15 mars 1822 Devilly, littérateur, à Metz.

10 mai 1822. Hédouin, avocat, à Boulogne-sur-mer.

26 janv. 1823 Desmazières, botaniste, à Lille.

CORRESPONDANS.

MM.

12 mars 1824

Salgues, docteur en médecine, membre de l'académie de Dijon.

Charles Derosne, à Paris.

Dubrunfaut, professeur de chimie, à Paris.

Lefebvre, cultivateur, à Coulognes-lez-Calais.

12 nov. 1824.

Corne, fils, avocat, à Douai.

P. B. Evrard, docteur en chirurgie, à St.-Omer.

14 janv. 1825

Labarraque, pharmacien, à Paris.

Pierquin, docteur en médecine, à Montpellier.

Quenson, conseiller auditeur à la cour royale de Douai.

Duchaussoy, commandant au corps royal d'artillerie, à Cambrai.

Dubois, ancien professeur de rhétorique au collége de Louis-le-Grand.

20 janv. 1826

Plouvain, conseiller en la cour royale de Douai.

Perrot, géographe, à Paris.

Mauronval, docteur en médecine.

TABLE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

—

SOCIÉTÉ ROYALE

D'ARRAS.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE

D'ARRAS

POUR L'ENCOURAGEMENT DES SCIENCES, DES LETTRES ET ARTS.


Séance Publique du 29 Août 1826.

A ARRAS,

Chez TOPINO, Libraire, rue St.-Aubert.

DE L'IMPRIMERIE D'EDM. BOUTRY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

1827.



MÊMOIRES.

SÉANCE PUBLIQUE

DU 31 AOUT 1826.

DISCOURS D'OUVERTURE

PAR M.r THELLIER DE SARS, PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

Nos efforts ont été les mêmes pendant le cours de cette année pour propager parmi nos concitoyens le goût des sciences, des lettres et des arts, et, j'ose le dire, ils n'ont pas été sans succès; plusieurs mémoires importans nous sont parvenus et la Société Royale peut et doit s'applaudir

des sujets mis au concours ; elle n'a qu'un vœu à former, c'est de voir chaque année le même zèle se perpétuer, et elle a le droit d'espérer qu'il sera accompli et que les palmes décernées aux vainqueurs, en excitant l'ardeur de nouveaux concurrens, deviendront le gage de nouveaux triomphes. C'est ainsi que la Société Royale continuera de se rendre digne de la sollicitude constante d'un gouvernement réparateur et des bontés d'un Monarque autant ami des lettres que digne d'être aimé par ses vertus et ses qualités personnelles.

Tout nous fait espérer qu'après une révolution sanglante, dont les traces s'effacent chaque jour, et lorsque nous jouissons d'une tranquillité si désirable, va renaître de toutes parts le goût des sciences, des lettres et des arts ; l'homme avide de toute espèce de connaissances ne peut se vouer entièrement au culte des lettres dans les tems de trouble et d'agitation ; aussi voyons-nous peu d'ouvrages de littérature éclore, lorsque la patrie est en deuil ; mais à peine les orages politiques se sont-ils dissipés, à peine l'horison est-il devenu calme et serein, qu'un grand nombre d'auteurs, de poëtes, apparaissent et profitent de la tranquillité de l'Etat pour mettre au jour des ouvrages utiles et dignes d'être remarqués : j'en appelle sur ce point à l'expérience de tous les siècles.

Vous parlerai-je de l'Histoire ; je vous le demande, Messieurs, serait-il possible à l'historien d'écrire pour la postérité dans les momens de trouble et d'effervescence ; où serait la liberté d'esprit, l'indépendance dont il doit jouir, et à quels dangers ne l'exposerait pas la sainte indignation qui doit le transporter à la vue des crimes et des malheurs de la patrie.

Parmi les questions que vous avez cru, avec raison, devoir proposer, celle qui concerne l'éducation est éminemment utile; aussi a-t-elle été traitée d'une manière satisfaisante, nous aimons à le reconnaître.

Les avantages d'une bonne éducation, d'une éducation soignée ne sauraient être méconnus ; elle exerce son empire sur toute la vie ; les premières impressions ne s'effacent jamais ; aussi est-il d'une bien grande importance qu'elles soient de nature à nous faire aimer et pratiquer la vertu et pour cela il est nécessaire de prendre l'enfant pour ainsi dire au berceau.

L'homme apporte en naissant la faculté de sentir ses besoins qu'il est incapable de satisfaire; des passions plus ou moins vives, suivant l'organisation et le tempéramment dont la nature l'a doué, se font sentir; élever un enfant, c'est se servir de ses dispositions naturelles, de sa sensibilité, de ses

besoins pour le modifier et le rendre tel que l'on désire ; c'est lui montrer ce qu'il doit aimer ou craindre et lui fournir les moyens de l'obtenir ou de l'éviter ; c'est exciter ses désirs pour certains objets et les réprimer pour d'autres ; les passions bien dirigées, c'est-à-dire réglées d'une manière avantageuse, et pour l'enfant lui-même et pour les autres, le conduisent à la vertu ; ces passions abandonnées à elles-mêmes, à leur fougue naturelle ou mal dirigées, le rendent vicieux pour toute la vie.

Il est donc bien important de s'occuper avec le plus grand soin de la première éducation, qui influe si puissamment sur le reste de la vie ; les parens ne sauraient y apporter trop d'attention ; les premiers momens de la vie, que l'on néglige trop communément, exigent, nous le répétons, une attention toute particulière ; ils décident souvent du caractère d'un enfant et de sa conduite pour l'avenir.

L'exemple des parens contribue sur-tout à rendre les enfans vertueux ou vicieux, cet exemple est pour eux, si je puis m'exprimer ainsi, une leçon vivante plus efficace que tous les autres préceptes ; les pères et mères sont en effet aux yeux de leurs enfans les êtres les plus grands, les plus privilégiés, ceux enfin auxquels ils voudraient le

plus ressembler ; les exemples domestiques, dit Juvénal, quand ils sont vicieux, corrompent d'autant plus vite que ceux qui les donnent en imposent davantage.

L'éducation, à proprement parler, ne devrait être que la morale inculquée à la jeunesse et rendue familière dès l'âge le plus tendre ; élever un jeune homme, c'est lui apprendre ses devoirs envers tous ceux avec lesquels il aura des rapports ; c'est lui enseigner ce qu'il doit à Dieu ; c'est lui apprendre ses devoirs envers ses parens ; c'est lui faire sentir l'intérêt qu'il a de mériter leurs bontés ; c'est lui montrer comment il doit se comporter avec ses semblables. Les devoirs d'un état ne sont que les règles indiquées par la morale dans les diverses situations de la vie ; enfin l'éducation n'est jamais que la morale présentée aux hommes dans leur enfance pour leur enseigner leurs devoirs dans les divers rapports qu'ils auront un jour les uns avec les autres.

Quelque variés que paraissent ces rapports ou ces circonstances, une éducation vraiment sociale saura les embrasser tous ; en enseignant la même morale à tous les hommes, dans tous les états de la vie, l'éducation ne doit avoir pour objet que d'habituer les hommes dès leur enfance à réprimer les passions contraires à leur propre bonheur

et à celui des autres, et à leur fournir les motifs capables de les y porter. En montrant leurs esclaves dans le délire de l'ivresse, les Lacédémoniens se proposaient d'exciter de bonne heure dans leurs enfans, de l'horreur pour un vice qui dégrade l'homme et le met au-dessous des bêtes; en punissant un enfant d'une faute qu'il a commise ou d'un vice que l'on remarque en lui, on lui montre qu'en commettant certaines actions il déplait et par là même devient malheureux: ainsi l'on oppose la crainte à ses désirs inconsidérés et cette crainte salutaire changée bientôt en habitude se trouvera assez forte pour contenir des passions qui n'auraient pas manqué de faire son malheur, s'il n'avait appris à leur commander.

C'est ainsi que les premières leçons ne seront pas stériles et que l'on y puisera le germe de toutes les vertus sans lesquelles il n'existe pas de véritable bonheur; c'est par le cœur au surplus que l'éducation devrait toujours commencer, l'utilité et le bonheur de l'homme étant l'unique but de toutes les connaissances humaines.

Tout prouve donc, Messieurs, que la morale devrait être la pierre angulaire de l'éducation sociale, qui ne doit se proposer que de ramener tous les états de la vie à l'utilité générale et à l'exercice

de toutes les vertus; c'est ainsi, et par là sur-tout, c'est-à-dire par les heureux effets qu'elle produira, que l'on saura apprécier les avantages d'une bonne éducation.

Je m'arrête ici, Messieurs, après avoir cherché, quoique d'une manière bien imparfaite sans doute, à signaler toute l'importance de la question que vous avez proposée.

Les mémoires que vous avez reçus ne seront pas, nous le pensons, sans utilité; on pourra y puiser de hautes leçons et en se pénétrant des principes qui y sont développés avec méthode et clarté, reconnaître qu'une éducation fondée sur la morale et la religion est la base de toutes les vertus sociales et le meilleur fondement de la félicité des peuples.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ,

PAR

M.r T. CORNILLÉ, Secrétaire perpétuel.

Messieurs,

En rendant compte de vos travaux, je ne remplis pas seulement une obligation que m'imposent vos statuts, j'acquitte en même tems le tribut d'estime et de reconnaissance que vous devez à ceux de vos collègues qui vous ont adressé le fruit de leurs veilles. Le désir d'accroître le goût des sciences, d'encourager les hommes qui se consacrent à l'étude, et de propager leurs découvertes, vous fait un besoin de leur exprimer vos sentimens si bien mérités par les vues d'utilité qui distinguent leurs écrits.

Le compte que je dois rendre se divise en trois parties : sciences, lettres et arts.

Je ne fixerai pas l'attention du public éclairé qui assiste à cette fête des arts sur tous les objets qui vous ont occupé sous ces différens rapports ; je me bornerai à rappeler ceux qui ont fait principalement la matière de vos délibérations.

I.re Partie. — SCIENCES.

Une branche importante de la botanique, la cryptogamie, est depuis long-tems l'objet des recherches et de l'étude de M.r Desmazières, membre correspondant.

Presqu'inconnue des naturalistes anciens, peu étudiée par Linné, la cryptogamie, malgré les recherches multipliées des savans, n'est pas encore parvenue au niveau des connaissances que nous possédons sur les plantes phanérogames, et ces deux grandes questions : *quels sont les moyens de reproduction des plantes cryptogames ? Où sont les organes qui concourent à cet acte important ?* ne sont pas encore résolues complètement.

L'extrême petitesse des cryptogames ou de quelques-unes de leurs parties, qui souvent se dérobent à la vue simple ; le développement presque subit de beaucoup d'entre elles dans les saisons humides ; les variations de leurs formes ou de leurs couleurs dans certaines circonstances ; leur vie quelquefois éphémère, rendent encore plus

difficile la connaissance de ces singuliers végétaux, dont plusieurs même semblent vouloir se soustraire à notre curiosité par les lieux qu'ils habitent.

Ces obstacles, sans cesse renaissans, n'ont pas découragé M.r Desmazières; livré avec assiduité depuis plusieurs années à cette étude; occupé sans cesse à rechercher ces végétaux, à les décrire, les figurer et les dessécher, il a pensé pouvoir être utile aux amis de la science en entreprenant l'ouvrage dont nous parlons, qu'il publie sous la forme d'herbier, dans lequel chaque plante est accompagnée d'une indication qui en fait connaître le nom, et la famille et offre des renseignemens complets.

Cet ouvrage est précédé d'une préface très-étendue; toute l'histoire de la cryptogamie y est retracée avec beaucoup d'exactitude et de talens. Ces plantes n'y sont pas seulement considérées sous le rapport de la science, mais encore sous celui des avantages nombreux que nous en retirons comme alimens, comme médicamens ou comme agens chimiques et mécaniques, indispensables dans une foule d'arts manufacturiers.

L'auteur a donné au mot cryptogame l'acception la plus étendue qu'il ait eue jusqu'à ce jour, et quoiqu'il faille avec lui reconnaître comme

systématique la classification qu'il a adoptée, il faut dire cependant qu'elle aura le précieux avantage d'abréger les recherches et de faciliter l'étude.

Déjà trois fascicules ont paru, d'autres paraîtront incessamment et bientôt nous devrons à l'activité de notre collègue un ouvrage aussi complet qu'il est possible de le désirer, et d'autant plus curieux, que le nord de la France, par la nature de son sol et surtout par ses côtes maritimes, offre une cryptogamie différente de celle de beaucoup d'autres contrées et qui lui est en quelque sorte particulière.

Une des plantes cryptogames sur lesquelles on a le plus écrit est sans contredit le champignon ; cependant c'est encore celle qui expose aux méprises les plus funestes ; des caractères botaniques font à la vérité reconnaître les espèces décrites comme saines ou mal saines ; mais, disons-le, elles sont encore suspectes quand l'expérience n'a pas constaté leurs effets.

Ces vérités sont consignées dans un écrit que vous devez à M.r Raffeneau de Lile, membre correspondant, qui s'est attaché à prouver qu'on ne saurait surtout trop se garantir de l'usage des champignons sauvages, et que les effets innocens, attribués à quelques uns, ont été dus, moins à la grande connaissance qu'on pouvait en avoir, qu'à la préparation qu'on leur avait fait subir.

M.r Raffeneau a cherché à expliquer comment il est arrivé que, récemment à Montpellier, les mêmes champignons ont causé la mort de deux personnes, tandis qu'ils n'ont fait aucun mal à quatre autres qui en avaient mangé avec plus d'abondance. Il croit en trouver la cause dans le mode de préparation qu'on leur a fait subir. Les uns cuits à la poêle ont été funestes, les autres qu'on avait fait égoutter, ensuite bouillir, puis presser avant de les assaisonner n'ont produit aucun mal; il faut croire que ce procédé de salure, d'ébullition et de pression est la cause de leur innocuité, car il a été reconnu que parmi ceux qui avaient été mangés se trouvait l'*agaricus bulbosus*, signalé partout comme la cause de plus des deux tiers des empoisonnemens.

Comment ne pas s'en convaincre lorsque l'on sait que les habitans des campagnes des environs de Montpellier font un usage immodéré de champignons sauvages, sans que cette profusion amène d'accident, tandis que les habitans de la ville, si réservés dans leur choix, en sont souvent les victimes.

L'écrit de M.r Raffeneau, indépendamment de l'intérêt qui y règne à cause des détails que nous n'avons fait qu'indiquer, se distingue encore par des considérations d'un ordre plus élevé et qui tiennent à la science.

Tandis que M.r Desmazières écrit sur les plantes cryptogames du nord de la France, M.r Macquart de son côté se livrant aussi à l'étude de l'histoire naturelle, entreprend un ouvrage sur les insectes diptères qui se trouvent dans la même contrée ; un premier fascicule qui comprend les tipulaires est terminé, et l'auteur vous en a fait hommage

M.r Macquart embrassant dans ses affections entomologiques tous les ordres de cette classe immense, s'est particulièrement occupé des diptères, parce qu'étant moins connus ils semblaient lui promettre plus de découvertes.

Les tipulaires, qui forment une section considérable de ces insectes, sont très-remarquables par la diversité de leur organisation, et curieux par la singularité des métamorphoses de quelques uns d'entre eux ; on est peu étonné que M.r Macquart ait pris plaisir à les étudier.

Les tipulaires étaient peu connus de Linné qui n'en a indiqué que 50 espèces ; Fabricius ne parle que de 160 y compris 34 exotiques ; aujourd'hui leur nombre est porté à cinq cents, et encore l'Allemagne est-elle la seule contrée dont quelques cantons aient été explorés avec soin. M.r Macquart qui s'est attaché à retracer l'histoire de ces insectes en décrit chaque espèce d'une manière détaillée, et en suivant la classification et la méthode adoptées

par Meigen. Avec moins de modestie, il aurait pu dire que son ouvrage, intéressant pour le pays, sera utile pour la science.

Un autre ouvrage qui intéresse également le pays, mais seulement sous le rapport historique, est celui de M.r Legai, membre correspondant, intitulé: Recherches sur l'église métropolitaine de Cambrai. Quoique cet écrit s'applique plus particulièrement à cette dernière ville, il n'en est pas moins vrai que, dans sa partie historique, et surtout dans sa notice sur les évêques de Cambrai, il a un trait direct à la ville d'Arras, et ne renferme des détails qui s'y rapportent entièrement. Ce n'est qu'avec beaucoup de loisir, et une véritable connaissance des antiquités, qu'il est possible d'entreprendre et d'amener à fin un ouvrage qui exige autant d'érudition que de discernement.

Des recherches historiques d'un autre genre ont dû aussi fixer votre attention; vous avez eu à examiner un mémoire qui contient une dissertation sur la véritable situation d'une ville antique connue, avant les conquêtes de Jules César dans les Gaules, sous le nom de *Samarobriva*.

M.r Delalande, auteur de cette dissertation cherche à démontrer que M.r de Fontenu, ancien membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres, s'est trompé en pensant que *Samarobriva*

devait être la même ville qu'Amiens aujourd'hui; il soutient au contraire que *Samarobriva* n'est autre que St.-Quentin ; il appuie son opinion sur des monumens historiques, ainsi que sur la carte d'Ortellius et celle de Samson.

Il faut convenir que M.r Delalande a rencontré de grands obstacles et qu'il les a surmontés avec habileté ; les lieux ont tellement changé de face et le tems auquel il faut se reporter est déjà si éloigné qu'avec beaucoup d'érudition, une critique éclairée et une saine logique, on peut encore errer dans la discussion d'un point de topographie environné de tant d'obscurité.

Si des recherches de la nature de celles que nous venons d'indiquer ont un mérite réel sous le rapport de la science ; celles qui ont pour but de constater les connaissances physiques des anciens et la marche des connaissances humaines en général, sont bien autrement importantes et d'une toute autre utilité ; aussi, Messieurs, vous avez témoigné à M.r Philis une reconnaissance particulière pour un mémoire dont il vous a fait hommage sur cet intéressant sujet.

M.r Philis pose d'abord en principe que les connaissances physiques des anciens étaient très-peu étendues, et en déduit des motifs dont personne ne s'avisera de contester l'évidence ; il observe

fort bien ensuite qu'à toutes les époques, en ce qui tient à la morale, l'homme a pu trouver en lui-même le moyen de s'élever à la source de ses actions et de discerner le bien d'avec le mal; mais qu'il en a été autrement dans les sciences, qui ne vivent que d'expériences, et de faits et que des causes accidentelles peuvent encore retarder dans leur marche

M.r Philis envisageant son sujet sous un autre point de vue énonce cette vérité que les sciences n'ont point de bornes, et prouve par des faits que dans la marche des vérités naturelles on doit uniquement constater l'état des choses au moment où l'on écrit, sans chercher à établir sur chaque découverte des principes absolus que le tems vient détruire.

Nous regrettons vivement de ne pouvoir fixer plus long-tems votre attention sur ce mémoire qui renferme des observations pleines de justesse et des vérités qu'il ne faut pas se lasser de répéter. Doué d'intelligenee, l'homme est né pour interroger sans cesse la nature, pénétrer ses secrets et en obtenir les découvertes qui doivent contribuer à son bonheur.

Le même collègue vous a donné un excellent mémoire sur la physiologie végétale ayant pour titre : *De la durée des arbres en général et de celle de l'Olivier en particulier.*

La vie des arbres se prolonge pendant plusieurs siècles, et il est des espèces à la durée desquelles il serait difficile d'assigner des bornes. M.r Philis arrive à cette démonstration par des faits curieux que nous aurions désiré pouvoir rappeler ici. Il passe ensuite à un fait qu'il a vérifié lui-même. En 1709 le froid ayant été extrême, les oliviers périrent; les racines, cependant, restèrent en général intactes; les cultivateurs coupèrent le tronc sous le sol; de jeunes pousses se firent bientôt apercevoir, et aujourd'hui ces oliviers mutilés, par le froid, forment, dans le département du Var, ces belles régions d'arbres, qui ont 117 ans de nouvelle vie.

Après avoir fait la description de ces arbres, notre collègue nous dit que, pour avoir des données certaines sur leur âge, il faut rapprocher cette description, des faits historiques qu'il énumère. Le rapprochement auquel il se livre le persuade que dans leur état actuel ils ont plus de 700 ans.

Nous terminerons cette partie de notre rapport en rappelant les observations météorologiques qui sont faites régulièrement et avec un soin particulier par M. Demissy qui, chaque mois, se plaît à vous en remettre le tableau détaillé avec une précision si parfaite que d'un coup d'œil l'on peut saisir toutes

les variations de la température; nous vous rappellerons également les observations du même genre que vous devez à M.r Buissart depuis le mois de janvier 1826.

II.e Partie. — LETTRES.

Un écrit qui appartient essentiellement à la littérature est celui de M.r Carault, membre correspondant, sur le *Goût envisagé dans les productions de la nature et de l'art.*

Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer combien il faut de tact et de goût même pour écrire sur ce sujet, qui exige autant de délicatesse dans la manière de sentir que dans celle de s'exprimer.

Le goût est défini par M.r Carault : « le sentiment » des convenances dans tous les arts, dans toutes » les productions du génie de l'homme et consé» quemment de la nature. »

Selon l'auteur, le goût est ou naturel ou de convention : le premier ne se trompe jamais ; le second moins sûr est susceptible de s'égarer. Le goût naturel est le même chez tous les peuples, dans tous les âges, et, à quelques nuances près, chez tous les individus. Le goût de convention, au contraire, varie à l'infini selon les peuples, les âges et les individus.

Une partie de cet écrit est consacrée aux développemens de ces propositions.

M.r Carault recherche ensuite quelles sont les circonstances qui exercent sur le goût une influence directe ; il cite des exemples bien choisis, et se trouve amené naturellement à examiner si les causes que l'on a assignées comme devant amener la décadence du goût, sont réelles ; il se plaît à saisir cette occasion de venger la philosophie de l'injure qu'on lui a faite sous ce rapport ; il s'arme de l'autorité de la Harpe et cite Aristote et Cicéron, qui furent les meilleurs philosophes de leur tems et n'en ont pas moins dicté pour la postérité les règles de la rhétorique et de la poëtique, règles que le goût le plus sévère avoue encore aujourd'hui ; il cite également les ouvrages du dernier siècle, dans lesquels on retrouve cette pureté de goût et cette finesse de discernement qui font leur principal mérite.

Nous n'avons pas encore à craindre chez nous la décadence du goût, dit l'auteur, car aucune autre époque que la nôtre ne fut plus favorable pour imprimer un nouvel essor au génie. Les progrès croissans de l'industrie, l'association heureuse de la monarchie et de la liberté ; une noble émulation dans la culture des sciences physiques et naturelles ; une communication facile entre les savans de tous les pays, sont autant de circonstances puissantes qui annoncent le rajeunissement de la

littérature et nous assurent de nouveaux chefs-d'œuvres.

Une question proposée par une Société voisine et ayant pour objet : *La littérature considérée dans ses rapports avec la constitution des différens peuples* a excité le zèle et le talent de M.r Corne fils, membre correspondant.

M.r Corne a fort bien divisé son sujet en faisant voir que la littérature a partout une intime connexité avec le principe de chaque gouvernement.

« Ainsi, dit-il, elle est exaltée et sublime sous » le gouvernement théocratique et l'inspiration du » sentiment religieux; esclave sous le gouvernement despotique; indépendante et fière à l'ombre » de la liberté; inquiète et timide sous le gouvernement de plusieurs, riche et brillante sous la » monarchie ; énergique et sérieuse sous le gouvernement représentatif. »

Chacune de ces propositions est développée avec clarté, force de raisonnement et prestige du style. Mais nous n'avons plus à fixer particulièrement votre attention sur un ouvrage déjà très-répandu, et que nous ne pouvons sans doute faire mieux apprécier qu'en rappelant qu'il a été couronné par la Société d'émulation de Cambrai.

Des sentimens honorables ont dicté à M.r Hurtrel d'Arboval, membre correspondant, l'éloge de

M.r le comte de Mont-Brun qui ne pouvait trouver ni un meilleur juge de ses qualités personnelles, ni un plus zélé panégyriste.

M.r Hurtrel d'Arboval a écrit cet éloge sous l'inspiration du cœur et en homme qui a voulu honorer le mérite et payer à l'ami qui n'est plus le juste tribut d'éloges qu'il a cru lui devoir.

M.r Auguste Cot, à qui vous devez déjà des productions de plus d'un genre et qui se distinguent par la vérité des pensées et par un style facile et élégant, vous a payé cette année un double tribut.

Il vous a fait hommage d'abord, d'une fable intitulée LA GAZELLE : le sujet en est simple et la morale excellente.

La seconde pièce de poësie qu'il vous a offerte est d'une plus grande étendue ; c'est une traduction libre de la X.e églogue de Virgile : déjà M. Cot vous a plus d'une fois prouvé qu'il avait réussi dans cette entreprise environnée de difficultés, et que, malgré les traductions estimées qui existent, il a su encore répandre du charme sur la sienne ; ce que nous venons de dire s'applique surtout à celle de la X.e églogue.

Les vers que Gallus adresse au chantre de l'Arcadie, si admirables dans Virgile, sont reproduits heureusement par M.r Cot, qui a bien senti toutes les beautés de l'original ; cette partie

de la traduction respire un touchant abandon",
exprimé avec beaucoup de grâces.

Il y a deux ans nous vous parlions du poëme de M.r le baron d'Ordre sur le siége de Boulogne; ce poëme remarquable a acquis aujourd'hui un bien autre degré d'intérêt par la notice historique et topographique, ainsi que par les notes très-étendues que M.r Marmin, membre correspondant, y a jointes.

Des faits qui n'avaient pu qu'être indiqués par le poète sont expliqués par l'historien ; des endroits obscurs sont éclaircis ; la science topographique, l'histoire et la critique sont venues prêter un secours favorable et nécessaire à la poésie. Car sans nuire au mérite reconnu du poëme, il faut dire que le travail de M.r Marmin facilitera la parfaite intelligence, et donnera une connaissance plus exacte et plus entière, de cet événement militaire et des circonstances qui s'y rattachent.

Ce serait ici l'occasion de vous parler du travail que M.r Sauvage a entrepris sous le titre d'essais historiques sur l'Artois, et dont il s'occupe depuis plusieurs mois ; mais jusqu'à ce jour notre collègue n'a pu que faire des recherches et rassembler des matériaux épars dans une foule de volumes manuscrits ; ceux qu'il possède déjà sont

assez nombreux; de nouvelles recherches viendront encore les augmenter, et bientôt notre collègue favorisera votre désir de rendre à son travail toute la justice qui lui est due, et de lui en témoigner votre reconnaissance.

Je ne m'étais d'abord proposé que de parler des ouvrages qui sont dus aux membres de la Société ; cependant je ne puis terminer cette deuxième partie de mon rapport sans remercier en votre nom MM. Fortin et Dolande fils, qui vous ont fait chacun hommage d'une pièce de poésie, qui annonce du talent et a mérité vos encouragemens.

III.e Partie. — ARTS.

Un des ouvrages les plus importans, sous le rapport de l'industrie et de l'agriculture, qui aît paru depuis long-tems, est sans doute celui de notre collègue M.r Dubrunfaut, sur l'art de fabriquer le sucre de betteraves ; cet ouvrage, que l'on peut appeler classique dans son genre, est trop connu pour que nous en donnions l'analyse, et d'ailleurs son étendue ne le permettrait pas ; déjà vous avez eu l'occasion de témoigner à l'auteur tout le prix que vous attachiez à son travail ; mais il ne peut vous suffire qu'il sache que vous avez su l'apprécier, il faut encore que le tribut de votre estime et de votre reconnaissance soit

rendu public; c'est un devoir envers l'homme qui s'est consacré à étudier et faire connaître tous les procédés sur lesquels repose une industrie nouvelle qui semble vouloir se fixer principalement dans notre pays et qui est destinée à l'enrichir. La France dira plus tard ce qu'elle doit aux savans et aux manufacturiers qui se dévouent à l'exploitation de cette nouvelle branche d'industrie : elle les recommandera d'autant plus à l'estime publique qu'ils auront eu plus d'obstacles et de préventions à surmonter.

Une découverte qu'on annonçait comme devant être chère à l'humanité était celle indiquée par MM. Berrier fils, Laforest et compagnie, sous le nom de *Broie mécanique rurale*, pour tiller les chanvres et les lins, sans rouissage préalable, ni procédé chimique.

Prévenir désormais, les accidens occasionnés par le rouissage ordinaire, qui deviendrait inutile, serait un service immense rendu à une classe nombreuse; aussi, Messieurs, le procédé de MM. Berrier fils et Laforest a dû attirer toute votre attention ; vous vous en êtes occupés à plusieurs reprises : vous avez avec soin examiné les échantillons qui vous ont été soumis ; ils vous ont paru satisfaisans et pouvaient vous déterminer d'une manière favorable, mais vous avez dû vous

garantir de ce qui aurait pu n'être qu'une spéculation, et, d'ailleurs, comment vous décider en faveur d'une machine que vous n'aviez pas vue, avec laquelle vous n'aviez fait aucune expérience, et dont vous avez vainement sollicité l'envoi ?

S'il est nécessaire d'encourager les nouvelles découvertes, il faut cependant ne les adopter et ne les recommander qu'avec réserve ; vous avez donc remis à vous prononcer sur la *Broie mécanique* à l'époque à laquelle vous en pourriez constater vous-même les effets.

Si les appels réitérés que vous avez faits à quelques cultivateurs avaient été plus entendus, vous pourriez aujourd'hui recommander la culture de certaines plantes, en vous appuyant moins sur la théorie que sur des expériences. Les faits persuaderaient bien mieux que les raisonnemens; vous n'auriez plus rien à désirer si tous, comme notre collègue, M.r Petit, de St.-Nicolas, s'étaient empressés de vous offrir leur zèle et leurs lumières.

C'est avec une grande satisfaction que nous vous parlerons des dernières expériences faites par ce collègue ; il y a apporté un soin et une exactitude que vous vous plaisez à signaler. Le Mémoire détaillé qu'il vous a envoyé sur la culture des graines que vous lui aviez confiées, et sur les produits

qu'il en a obtenus est très-remarquable; sur chaque espèce il vous a fourni des renseignemens utiles qui sont le fruit d'une expérience réfléchie. M.r Petit ne se contente pas seulement de constater les résultats, il en recherche les raisons, et fixe alors son opinion sur les avantages des différentes cultures qu'il a essayées.

Ce Mémoire contient une observation qu'il faut faire connaître, c'est que de la comparaison de la végétation, de la maturité et des produits qu'on obtient des graines provenant des climats chauds avec celles du nord, il paraît évident que les premières sont moins propres au sol que nous habitons, que les dernières. En effet nous voyons que les plantes méridionales, telles que le blé cornu d'Afrique et autres, parviennent rarement à une bonne maturité et dégénèrent après deux ou trois ensemencemens consécutifs; tandis que celles qui nous viennent du nord se soutiennent et même peuvent s'améliorer dans nos terres.

La culture de ces dernières ne peut donc être trop recommandée : il en est de même *du trèfle incarnat* sur lequel M.r Gallon vous a remis une notice dont vous avez reconnu l'utilité.

Comment la culture de cette plante pourrait-elle ne pas avoir les plus heureux résultats dans ce pays, lorsque nous voyons que c'est elle qui a fait

diminuer d'une manière sensible le nombre des jachères dans l'ouest de la France; et que c'est par elle que les terres arables, au lieu d'un guéret presque d'un produit nul, donnent aujourd'hui un fourrage de la meilleure qualité.

Il est une plante dont la culture abandonnée dans ce pays doit nécessairement inspirer des regrets, c'est la garance. Comment se fait-il qu'elle ait fuit en quelque sorte notre sol pour aller enrichir les départemens du midi? Qu'active et florissante aux portes d'Arras, elle se soit transplantée dans un pays où elle était presque totalement ignorée? N'existe-t-il plus des moyens de la ressaisir, de la ravir à ceux qui nous l'ont enlevée, ou du moins d'en partager avec eux les avantages? Telles sont les réflexions auxquelles vous vous étiez livrées avant que M.r Harbaville vous eut fait un rapport sur la culture de la garance dans le midi de la France, et sur ce qu'elle était autrefois dans ce pays. D'après ce collègue, sa perte pour nous aurait été la conséquence de celle de nos anciennes manufactures et de circonstances particulières qu'il indique. Il ne serait guère probable, selon lui, que cette culture put y reprendre faveur sans l'introduction de nouveaux établissemens dans le même genre : une industrie active et raisonnée pourrait les former avec d'autant plus d'avantages, que les localités semblent les favoriser.

Je viens d'indiquer les principaux objets dont vous vous êtes occupés, et j'ai rempli l'obligation que m'imposait votre réglement. Je terminerai en vous rappelant que pendant le cours de cette année vous vous êtes vu enlever l'un de vos membres résidens, M.r Pochon, à un âge où vous pouviez espérer de le conserver encore long-tems parmi vous. Il serait difficile d'ajouter quelque chose à l'éloge qu'en a fait M.r Toursel, qui avait l'avantage d'être son ami, qui pouvait mieux que personne l'apprécier et qui a eu le mérite d'en parler d'une manière convenable.

Pour le remplacer vous avez fixé votre choix sur M.r Dissaux et déjà vous avez dû vous applaudir de cette nouvelle acquisition; les premières paroles qu'il a fait entendre dans le sein de la Société vous ont révélé son intime conviction ; elles sont trop honorables, trop essentielles pour que je ne me plaise à les rappeler : « les sciences, les lettres » et les arts, vous a dit ce collègue, sont pour » les particuliers la source des satisfactions pures » et du bonheur ; pour les peuples celle de leur » prospérité et de leur gloire ; l'ignorance, la » grossièreté et la fainéantise sont les sources » empoisonnées et trop fécondes de la misère, » des vices et de tous les autres maux qui peuvent » affliger un pays. » Messieurs, tant que vous

associerez à vos travaux des hommes pénétrés de ces vérités, vous atteindrez sûrement le but de votre institution ; et il vous sera facile de répandre parmi vos concitoyens les lumières et les connaissances, qui doivent détruire les erreurs et les préjugés funestes qui influent sur leur destinée et s'opposent à leur bonheur.



RAPPORT

SUR LA QUESTION D'AGRICULTURE MISE AU CONCOURS POUR L'ANNÉE 1825.

Membres de la commission : MM. Crespel, Raffeneau, Harbaville, Mercier et Leviez, rapporteur.

Messieurs,

La commission que vous avez chargée d'examiner les Mémoires envoyés au concours d'agriculture sur la question que vous avez proposée, et dont la teneur suit : « faire connaître les » avantages que le département du Pas-de-Calais » peut retirer de la culture de la betterave, tant » sous le rapport de la propriété que sous celui » de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, » vous annonce que quatre concurrens sont entrés en lice, et qu'ils ont traité la question avec plus ou moins de succès.

La découverte dans la betterave d'un sucre analogue à celui de canne, l'extraction de ce sucre, portée, dans notre ville, à un haut point de perfection, ont dû vous faire attacher une grande importance à une question dont la solution doit

avoir une si grande influence sur la prospérité de notre pays et sur la France.

Si les auteurs des Mémoires que nous examinons n'ont pas entièrement rempli votre attente, au moins ces Mémoires contiennent-ils tous d'excellentes vues, des aperçus ingénieux, et sont-ils unanimes dans leurs conclusions, c'est-à-dire que la culture de la betterave ne peut être que très-avantageuse au Pas-de-Calais, dans tous les rapports sous lesquels ils l'ont examinée.

Au reste, Messieurs, pour vous mettre à même de mieux juger du mérite de ces productions et du droit qu'ont acquis leurs auteurs à votre reconnaissance et à vos encouragemens, nous allons entrer dans quelques détails sur chacun d'eux en particulier.

L'auteur du numéro 1.er avec cette épigraphe :

« *Cultivateurs augmentez vos troupeaux de*
» *bêtes à cornes. Améliorez l'espèce, et, en*
» *augmentant vos bénéfices, vous contribuerez à*
» *la prospérité de votre pays.* »

Déclare qu'il démontrera les avantages de la culture de la betterave, non pas celle qui a pour but la fabrication du sucre, n'intéressant selon lui, que certaines localités; mais bien celle qui appartient à toute la contrée. Il insiste avec raison sur la nécessité d'augmenter le nombre des trou-

peaux et d'améliorer les races, en suppléant aux prairies si exiguës dans notre département, et à la disette des fourrages secs dans les mauvaises années par l'extension de la culture de la betterave. « Si la culture de cette racine, dit-il, est avantageuse » même dans les contrées qui ont en abondance » toute sorte de subsistances, comme dans les » arrondissemens de Bergue, d'Hazebrouk, de » Lille etc., elle doit l'être bien autrement partout » où les pâturages sont maigres et peu étendus. »

Il dit que la betterave réussit dans presque tous les terrains; qu'elle surpasse en qualité les meilleures nourritures d'hiver; se conserve très-long-tems; et que ses produits excèdent de plus du triple, à terrain et à frais égaux, ceux des plantes les plus propres à la nourriture des bestiaux. L'auteur consacre ensuite neuf articles à prouver les assertions qu'il avance. Il considère la betterave rouge-pâle appelée *betterave hors de terre, racine de disette, racine d'abondance* comme la plus productive et la plus propre à la nourriture des bestiaux; cette variété n'est pas la plus favorable à l'extraction du sucre, c'est la blanche qui acquiert quelquefois un volume énorme; on en a vu pesant 33 livres. Il est probable que cette espèce est aussi la plus propre à la nourriture des bestiaux. Il décrit ensuite la culture, la récolte, la

conservation, le produit de celte racine, qu'il porte à 42,000 kilogrammes par hectare; ce produit serait fort exagéré pour nos terres où il n'est que de 20 à 25,000 kilogrammes par hectare. C'est sans doute de la Flandre que l'auteur a voulu parler. Il compare la betterave dans ses produits, dans ses qualités nutritives pour les bestiaux qu'elle engraisse et maintient en santé, aux pommes de terre, aux navets ou rapes, carottes, choux caulet, fève de marais, tourteaux, dont il apprécie le mérite, mais que la betterave peut remplacer avec avantage. Il décrit ensuite deux moulins qu'il a vus et qui lui ont parus les plus propres à couper cette racine en tranches avant que de la donner aux bestiaux. Un pareil moulin est indispensable, puisqu'un seul homme fait autant d'ouvrage en une heure, que celui qui en est privé, en ferait en un jour. Il fait connaître l'emploi de cette plante, les différentes rations et les mélanges usités dans les Pays-Bas.

Il récapitule ainsi les avantages que notre pays peut espérer de l'introduction de la culture de ce précieux végétal pour la nourriture des bestiaux. Si la culture de la betterave était aussi étendue que son utilité le requiert, il en résulterait une augmentation considérable de la nourriture d'hiver, sans employer plus de terrain; une économie

dans les fourrages secs que l'on pourrait donner en vert ; une grande ressource dans les années de disette, où le défaut de quelque récolte oblige de vendre les bestiaux à bas-prix, faute de nourriture ; une amélioration dans l'espèce, laquelle permettrait de remplacer ces petites vaches dégénérées, dites vaches artésiennes, par cette belle variété, appelée vaches de Flandre ; une masse d'engrais qui doit influer sur toutes les autres productions, ainsi que sur l'agriculture en général ; enfin la possibilité de fournir des betteraves aux sucreries indigènes pour les cultivateurs qui se seraient insensiblement familiarisés avec ce genre de culture.

Cette idée de l'auteur, d'engager les cultivateurs à cultiver la betterave pour la nourriture des bestiaux, nous paraît d'autant plus précieuse qu'en les accoutumant peu-à-peu à cette culture, ils en reconnaîtront les avantages par leur propre expérience ; ils s'assureront que cette racine, loin de détériorer les terres, les améliore, et ils seront conduits par là à en cultiver pour les sucreries indigènes.

Nous pensons, Messieurs, que cette courte analyse suffit pour vous faire apprécier le mérite de cette production. L'auteur paraît être un praticien ; il nous fait connaître les méthodes de cul-

ture de la Flandre, la principale source d'où proviennent les améliorations toujours progressives de celle de notre département. Nous considérons cet ouvrage comme un bon Mémoire sur l'agriculture, et nous avons regretté que l'auteur n'ait pas embrassé la question dans toute son étendue. Votre intention, sans doute, n'était pas d'avoir des notions sur la culture de la betterave, mais surtout de considérer cette culture relativement à la fabrication du sucre qu'on en retire et à l'influence que cette belle découverte doit avoir sur la prospérité de notre pays : d'autant plus qu'en cultivant ce végétal pour l'extraction du sucre, on atteint un double résultat ; les feuilles que l'on obtient au moment de la déplantation sont un objet tellement considérable que cette récolte pourrait dédommager des frais de culture, les pulpes, que nous considérons comme supérieures à la betterave elle-même, comme moyen d'alimentation, peuvent nourrir et surtout engraisser une grande quantité de bestiaux. Nous pensons quel es feuilles et les pulpes, ou parenchymes, d'un arpent de terre, en betterave, peuvent nourrir une bête à corne, au moins pendant l'espace de 6 à 8 mois.

Le Mémoire côté n.° 2 avec cette épigraphe :

« Il est bien des choses qu'on néglige faute

» d'en connaître les avantages qu'on pourrait en » retirer » renferme également des notions très-utiles. L'auteur démontre, dans six articles successifs, les avantages que notre pays peut retirer de la culture de la betterave, soit sous le rapport de la propriété, dont elle augmente la valeur en améliorant les terres et en les disposant favorablement à la végétation des plantes qui doivent succéder ; soit sous celui de l'agriculture en multipliant les ressources pour la nourriture des bestiaux, en augmentant les engrais, moyen le plus puissant de parvenir à l'entière suppression des jachères, ou sous celui du bien social, en procurant du travail à une foule de malheureux qui végètent dans les campagnes, et particulièrement sous le rapport de l'industrie et du commerce, par l'extraction du sucre que l'on obtient de cette racine, ainsi que par l'heureuse influence que la multiplication des manufactures de sucre indigène peut avoir sur notre contrée. Notre commerce doit en éprouver une amélioration sensible en recevant un sucre qui rivalise avec celui des colonies. Ces productions nouvelles doivent nécessairement augmenter la masse des capitaux dans notre pays.

Tout en reconnaissant un vrai mérite dans le Mémoire n.° 2, nous devons à la vérité de dire

qu'il est inférieur au précédent. Il est même de notre devoir de signaler les erreurs qu'il renferme. L'auteur prétend que pendant l'été on se procure un fourrage abondant, en coupant les feuilles de la betterave. Cette opération ne peut se faire qu'au détriment de la racine. Nous avons remarqué qu'aussitôt que la feuille est enlevée ou le bout de la racine rompu, il découle de la plaie un suc d'une saveur sucrée. Par conséquent, si l'on veut obtenir la betterave dans sa plus grande perfection, il faut bien se garder de toucher aux feuilles avant sa parfaite maturité.

L'auteur du Mémoire côté n.° 3 avec cette épigraphe tirée de l'Anglais, traduite en ces termes. « Quelques années peuvent suffire pour » rendre une terre susceptible d'être cultivée ; » mais ce n'est qu'après plusieurs siècles qu'elle » parvient à une fertilité convenable. » (*Olivier goldsmith*) a mis la question qui nous occupe dans tout son jour.

L'auteur suit les progrès successifs de notre agriculture : il indique les circonstances qui les ont accélérées ; il arrive à la culture de la betterave et la considère comme un des moyens les plus efficaces pour obtenir la suppression totale des jachères et rendre productif le 1/4 environ de nos terres labourables laissées en repos chaque année.

L'assolement triennal, regardé comme ruineux et routinier à l'époque où nous sommes, était selon lui le perfectionnement de l'art lorsqu'il a été adopté ; il s'agissait de défricher des plaines couvertes de ronces et d'épines dont la culture devait être très-difficile. Cet assolement devait convenir à un pays où l'habitant semblait ne vouloir demander à la terre que ce qui était indispensable à son existence et à celle de ses bestiaux. Le luxe était inconnu ainsi que la culture des plantes textiles et oléagineuses et même les prairies artificielles qui furent introduites dans notre agriculture il y a 60 ou 80 ans.

Ces découvertes successives produisirent une grande amélioration. Les terrains couverts de lin, de colsat, d'œillette, furent autant de terres soustraites à l'assolement triennal.

« Une plante, dit l'auteur, dont la culture devrait
» décidément faire délaisser l'usage de l'impro-
» ductive et triste jachère, c'est la betterave ; la
» plus remarquable, la plus étonnante des décou-
» vertes que l'on doive à la chimie ; c'est celle
» d'un sucre tout à fait semblable au sucre de
» canne ; dans une plante de nos champs, dans la
» betterave ! » Il attribue, comme M.r Thénard, cette découverte à Margraff, chimiste Allemand, dont Achard autre chimiste, du même pays, a

tiré parti le premier. S'il a fallu plusieurs siècles en Amérique pour porter la fabrication du sucre au point où elle est aujourd'hui, nos fabricans ont fait des progrès plus rapides; en peu d'années, ils avaient obtenu toutes les connaissances désirables. L'auteur pense même que le sucre indigène l'emporte sur l'exotique, et que les procédés de fabrication sont portés en France à un plus haut degré de perfection qu'en Amérique.

Il jette ensuite un coup d'œil sur l'état actuel de notre agriculture. « Les fermiers, dit-il, » éprouvent une gène, un mal-aise, à cause de » l'élévation de la location des terres et du bas » prix des graines oléagineuses. » Ils éprouvent le besoin d'un nouveau genre de culture. Nous ne suivrons pas l'auteur dans les calculs comparatifs qu'il fait sur les différences des produits des terres ensemencées en œillette, colsat, lin et ceux de la betterave ; il nous paraît qu'il a un peu exagéré le produit de cette racine en le portant à 30,000 kilogrammes par hectare ainsi que le prix qu'il fixe à 20 francs le mille au lieu de 16; aussi les conséquences qu'il en tire sous le rapport des profits reposent-elles sur une base peu solide. La quantité de terre laissée en jachère dans notre département, évaluée 19,800 hectares nous paraît aussi trop considérable.

Les améliorations introduites, chaque année, permettent aux cultivateurs d'ensemencer une plus grande quantité de terre. Nous nous sommes assurés par des renseignemens positifs que sur environ 450,000 hectares de terres labourables, il n'y en a guère que 75,000, laissées actuellement en jachère.

L'auteur, admettant l'introduction de la culture de la betterave dans l'assolement, propose les rotations suivantes ; 1.re année, avoine fumée, 2.e betterave, 3.e bled, 4.e orge de saison, 5.e betterave, 6.e bled avec trèfle, sauf les nombreuses exceptions que le terrain où les circonstances pourraient exiger.

Après avoir fait ressortir les avantages de la culture de la betterave sous le rapport de l'agriculture, il examine ceux que l'industrie et le commerce peuvent en retirer. Nous pensons que ces calculs, relativement à la fabrication du sucre, sont aussi exagérés.

L'auteur suppose que l'on pourrait cultiver 60,000 hectares en betteraves : de plus, que l'on abandonnerait la culture des plantes textiles et oléagineuses pour celle de cette racine; aussi arrive-t-il à des résultats improbables 440,000,000 de francs, sans les bénéfices de fabrication, jetés chaque année dans le commerce, seraient

selon lui, la conséquence de cette nouvelle direction donnée à l'agriculture. Il en résulterait des bénéfices énormes ; l'Artois procurerait à la France son approvisionnement de sucre sur des terres improductives, en les améliorant et sans nuire aux autres récoltes ; on augmenterait considérablement les bestiaux en les engraissant avec la pulpe de betterave; on contribuerait à affranchir la France de l'obligation de faire venir chaque année de l'étranger près de 200,000 bêtes à laine, et 30,000 bêtes à cornes. Une pareille culture aurait enfin pour résultat définitif, de soustraire la France à l'obligation de payer à l'Inde et au Brésil le tribut annuel de 750,000,000 de francs, et l'avantage de se procurer dans son propre sol, le sucre aujourd'hui de première nécessité, dans le cas où les événemens politiques la priverait de celui des colonies.

Ces résultats, Messieurs, sont sans doute très-satisfaisans, mais votre commission regrette que l'auteur ne se soit pas arrêté plus long-tems sur les moyens d'y parvenir. Il eut été à désirer que nous eussions trouvé dans ce mémoire, d'ailleurs si intéressant, des détails sur la culture et surtout sur la levée de cette plante ; on est souvent obligé de semer plusieurs fois ; les insectes où autres animaux la détruisent lorsqu'elle est faible.

Y aurait-il quelque moyen de surmonter cet inconvénient? Les terres de l'Artois seraient-elles plus favorables à la production de la betterave à sucre que les autres? Ce végétal partagerait-il cet avantage avec les navets et les carottes recherchés dans les autres pays? Quelle est l'espèce de terrain où elle réussit le mieux? N'y a-t-il pas une différence dans la culture de cette racine destinée aux sucreries et celle qui doit servir à la nourriture des bestiaux? Ne faut-il pas peu d'engrais pour la première et une plus grande quantité pour la seconde? Quoiqu'elle réussisse sous toutes les constitutions atmosphériques, les pluies abondantes, les grandes sécheresses, les chaleurs excessives n'apportent-elles pas des changemens notables dans le développement, et les proportions des matières saccharines et mucilagineuses? On a dit que la culture de la betterave ne convenait pas au midi de la France; cette opinion est-elle fondée, et sur quoi?

Ensuite dans la fabrication du sucre, que de soins pour tirer parti de tous les produits! Que d'attention dans le mécanisme des machines employées! Le moindre dérangement dans les rapports de toutes les opérations qui doivent métamorphoser les betteraves en sucre, peut faire disparaître les bénéfices qu'on avait le droit d'espérer.

Messieurs ; nous avons placé à dessein ces réflexions à la suite du n.° 3, parce que ce travail nous a paru avoir un grand mérite ; mais aussi pour vous faire pressentir qu'il y avait encore quelque chose à désirer pour arriver à la solution de la question que vous avez proposée.

L'auteur du Mémoire côté n.° 4, avec cette épigraphe : « la production même devient la » source de la réproduction, » s'attache particulièrement à prouver que la terre est destinée à produire sans cesse ; qu'il suffit de faire succéder des plantes d'espèces différentes qui absorbent alternativement les sucs qui conviennent à chacune d'elles ; que la terre n'est pas la seule source d'où les végétaux tirent leurs matériaux nutritifs ; les troncs, les branches, les feuilles sont autant d'organes qui pompent dans l'atmosphère leurs principes constitutifs ; celles dont le feuillage est épais comme la betterave, épuisent moins que les graminées dont la tige est grèle, les feuilles rares et sèches. Ces derniers vivent plus au dépens de la terre et les autres au moyen des fluides répandus dans l'air. Il met en principe que la betterave loin de détériorer les terres, les améliore et les dispose favorablement à la fructification de la plante qui doit lui succéder, il appuie son assertion sur les raisonnemens suivans : cette plante, dit-il, ne

reste que six mois sur la terre pour parcourir toutes les périodes de sa végétation; les herbes parasites, pendant ce court espace, n'ont pas le tems de se fortifier où sont détruites par les sarclages ; cette plante ne couvre pas tout le sol; il y a des espaces non épuisés capable de fournir à une nouvelle végétation; comme racine pivotante, elle a l'avantage de bien défoncer la terre et d'économiser le labour.

Par le moyen de ses larges feuilles, elle garantit le terrain de l'action dessicative du soleil et le maintien dans un état de moiteur favorable à la végétation ; nous observons ici que la betterave n'a pas terminé sa végétation lorsqu'on la déplante ; il lui faut 18 mois pour fructifier et donner sa semence, ce qui confirme les assertions de l'auteur sur ses qualités améliorantes, parce que c'est au moment où une plante approche de sa maturité qn'elle épuise davantage le sol où elle est attachée. La betterave a encore l'avantage de n'avoir presque rien à craindre de l'intempérie des saisons, ni de la grêle, fléau destructeur des céréales ; ses longues feuilles la protègent, et lorsque celles-ci sont atteintes, les racines en souffrent peu. L'auteur se livre ensuite à des considérations d'où il résulte que le commerce des huiles étant dans la stagnation, une nouvelle branche d'industrie est

devenue nécessaire à notre pays ; la betterave qui fournit le sucre indigène, lui paraît destinée à remplir cette lacune. Si les avantages de la culture de cette plante étaient connus par les cultivateurs, l'auteur pense que les 100,000 hectares environ, laissés en jachère chaque année, produiraient un milliard de kilogrammes de betteraves, soit pour alimenter les bestiaux, soit pour les sucreries. Ses calculs ont pour résultat que le Pas-de-Calais se trouverait enrichi de 28,540,000 francs ; que la valeur de la propriété serait accrue de la moitié en sus, et toutes les terres de notre département, devenues productives sans interruption, par la facilité de se procurer des engrais. Il termine son Mémoire par la récapitulation des avantages attachés à la culture de la betterave sous le triple rapport de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

L'auteur de ce Mémoire a des connaissances théoriques en agriculture ; il est brillant de style et abonde en raisonnemens ingénieux. Il est difficile de rassembler avec plus d'art les raisons qui doivent faire considérer la betterave comme une plante améliorante et détruire par conséquent l'opinion contraire assez généralement établie parmi les cultivateurs.

Rien de plus séduisant que tout ce qu'il dit sur

les avantages de la culture de la betterave; soit qu'on l'emploie à la nourriture des bestiaux, soit qu'on la destine à l'extraction du sucre Européen. Après lui avoir accordé le juste tribut d'éloges qu'il mérite, il faut aussi faire la part de la critique. Nous devons d'abord relever une erreur de calcul sur le produit de la betterave que l'auteur porte à 10,000 kilogrammes par hectare, tandis que le terme moyen est de 20 à 25,000, comme nous l'avons dit plus haut. L'auteur a déclaré qu'il avait pris l'hectare pour la mesure, ce qui revient à notre calcul. En le lisant avec attention, on s'aperçoit qu'on peut être un moment séduit et non persuadé, surtout lorsqu'il estime les avantages de la culture de la betterave d'après des probabilités qui ne se réaliseront peut-être jamais; lorsqu'il dit que l'on peut impunément ôter les feuilles de cette plante avant sa parfaite maturité, et que les influences atmosphériques n'ont pas d'effets sensibles sur la végétation de la betterave.

Tous les agronomes instruits sont d'accord sur ce principe, que la terre est susceptible de fructifier tous les ans en quelque lieu qu'elle soit située, et quelle que soit sa nature. Mais la difficulté consiste dans les moyens de parvenir à la solution de ce problême dans toutes les localités.

La betterave sans doute sera un puissant auxi-

liaire; il était difficile de la présenter sous des couleurs plus favorables qu'ont fait les auteurs des mémoires que nous examinons. Il faudrait que les propriétaires qui ont des relations avec les habitans des campagnes conseillassent aux cultivateurs d'en cultiver quelques arpens pour la nourriture de leurs bestiaux; qu'ils les avertissent, que si cette racine ne produit pas des profits aussi évidens que le colsat, l'œillette, le scourgeon, elle n'en est pas moins fructueuse en améliorant les races, en augmentant le nombre des bestiaux, en multipliant les engrais, principe vivifiant de toute espèce de culture.

Quoique ces Mémoires laissent encore beaucoup à désirer et ne paraissent pas avoir complétement résolu la question que vous avez proposée, néanmoins nous nous plaisons à répéter que tous contiennent d'excellentes idées, des vues utiles, et qu'ils ont été dictés par des sentimens louables.

La Société, après avoir entendu la lecture de ce rapport, a décidé qu'il serait accordé une Médaille d'encouragement à chacun des auteurs des Mémoires côtés, n.° 1, 3 et 4.



RAPPORT

DE LA COMMISSION DE STATISTIQUE SUR LES OUVRAGES ENVOYÉS AU CONCOURS,

PAR

M.r PHILIS, *rapporteur.*

POUR répondre à la question de statistique formant le 4e sujet de prix du programme de 1826, deux Mémoires ont été présentés : l'un, sous le n° 1.er, a pour titre : « Essai statistique et historique » du canton de Wail, arrondissement de St.-Pol. » L'autre, sous le n.° 2, est intitulé : « Notice » statistique, historique, biographique sur le » département du Pas-de-Calais. »

La Société reconnaît à l'auteur du n.° 1.er des connaissances qui paraissent le rendre capable de faire un bon travail. Son Mémoire est présenté sous la forme de dictionnaire de communes, et cette forme n'est pas sans avantages. Mais, en lisant ce Mémoire, on s'aperçoit que l'auteur n'a pas vu les lieux depuis long-tems, et il l'avoue lui-même. De sorte que les faits qu'il avance ne

sont souvent plus en rapport avec l'état actuel des choses. Par exemple, il ignore que le canton de Wail a pris le nom de canton du Parcq depuis plusieurs années.

Le Mémoire n.° 2 est plus étendu, parce qu'il embrasse tout le département et qu'il contient de nombreux détails. Mais l'auteur admet les faits sans preuves, sans discussion, sans critique. Et quoique dans un ouvrage de cette nature l'invention soit un défaut, celle d'un plan, d'une méthode, pour la critique des faits et la recherche de la vérité, était pourtant indispensable.

Une discussion des opinions sur le réfroidissement ou l'augmentation de chaleur de la terre, placée là par l'auteur, nous a paru un hors d'œuvre, ainsi que de nombreuses descriptions poétiques.

Lorsqu'il avance qu'il y a dans le département 3,020 usines, et qu'il se borne à cette simple énonciation, on regrette qu'il n'ait pas senti qu'il était dans l'obligation de faire connaître leur situation, leur nature et leur importance.

Lorsqu'il donne la nomenclature des anciennes abbayes de l'Artois avec les revenus dont elles jouissaient, on voudrait qu'il eut indiqué les sources où il a puisé.

Dans la description du canton d'Arras, on peut se faire une idée de la manière de l'auteur, en

lisant les articles d'Anzin-St.-Aubin, de Marœuil, etc., cette manière n'est certainement pas celle qui convenait au genre.

Il serait inutile de pousser plus loin cet examen. Mais, après avoir signalé les imperfections des mémoires dont il s'agit, je dois payer à leurs auteurs le tribut d'éloges dû à leurs efforts, et je suis convaincu qu'avec quelques changemens et des corrections, ils rendraient leur travail digne d'eux, et la Société, qui ne peut aujourd'hui que les encourager, aurait la satisfaction de pouvoir leur accorder des marques d'approbation plus efficaces.



RAPPORT

SUR LES OUVRAGES QUI ONT CONCOURU EN 1826 POUR LE PRIX DE MORALE,

PAR,

M.r BILLET, *rapporteur.*

Encourager par l'émulation des concours les efforts des jeunes littérateurs ; provoquer les hautes inspirations de la poésie et les puissantes pensées de l'éloquence, c'est déjà servir utilement et les lettres et la Société qu'elles éclairent. Travailler à resserrer les liens qui doivent unir la littérature et la philosophie ; inviter l'une à revêtir de ses riches ornemens les idées solides et les profondes réflexions de l'autre ; propager le goût des études morales et répandre parmi les hommes des vérités et des principes trop longtems renfermés dans l'obscurité de l'école, c'est le plus noble but que puisse se proposer l'amour des lettres, guidé par une sage philantropie, et c'est vers ce but, Messieurs, que vous avez

dirigé vos efforts, en ouvrant le concours de morale dont je suis chargé de vous faire le rapport.

Cette année, vos vues se sont tournées vers l'éducation ; vous avez pensé et avec raison que l'art de former les hommes devait tenir le premier rang parmi tant d'objets qui intéressent la morale publique ; et en effet, il n'en est pas dont les conséquences soient plus vastes et plus profondes sur le bien être individuel et social. L'avenir de la patrie repose tout entier sur les générations qui s'élèvent. Tous les germes de vertu et de prospérité publiques sont là. L'éducation peut les faire éclore ou les étouffer, les développer ou les comprimer à jamais. L'éducation doit donc faire la première et la plus sérieuse étude des moralistes.

Un littérateur de nos jours, philosophe observateur autant qu'ingénieux écrivain, M.r de Ségur, de l'Académie française, a porté sur un objet si intéressant ce coup d'œil plein de sagacité qui le distingue, et dans la pensée que nous allons citer, il a signalé la grande lacune, le vice capital de notre éducation moderne.

« L'éducation devrait être regardée partout
» comme une partie principale de la législation ;
» les peuples s'occupent assez de l'instruction qui
» orne l'esprit, et trop peu de l'éducation qui forme
» le caractère, Les anciens y pensaient plus que

» nous ; aussi chaque peuple avait alors un carac-
» tère national qui nous manque. Nous livrons
» l'esprit à l'école et le caractère au hasard. »

Vous avez cru trouver dans cette pensée, Messieurs, un aperçu plein de justesse et de profondeur, et vous avez voulu en faire le texte du sujet de morale que vous mettiez au concours ; texte heureux et qui pouvait vous promettre les plus judicieux et les plus utiles développemens.

Votre attente n'a pas été trompée ; deux mémoires vous sont parvenus, et vous ont prouvé que votre appel avait été entendu par des hommes dignes d'y répondre. Tous deux ils attestent un talent d'écrire, mûri par la réflexion et l'étude. Tous deux font honneur surtout aux sentimens qui les ont inspirés, portent l'empreinte d'un zèle ardent et éclairé pour le bien public et pour la propagation des plus saines doctrines de la morale. Mais si nous en venons à considérer la manière dont chacun des auteurs a envisagé, conçu et exécuté le travail mis au concours, la critique ne tardera pas à se mêler à de justes éloges, elle ne se distribuera pas entre les deux concurrens d'une manière égale, et les places ne seront pas difficiles à assigner.

Le n.° 1.er portant pour épigraphe cette pensée de Montaigne, « le gain de notre étude, c'est d'en

» être devenu meilleur et plus sage » est solidement pensé et purement écrit : mais il manque d'une qualité essentielle dans un ouvrage qui doit être moins un discours qu'un traité de morale. On n'y remarque point cette méthode rigoureuse, ces divisions exactes, cet enchaînement de principes et de conséquences qui servent de guides et de soutien au lecteur, au milieu des abstractions philosophiques ; mais un reproche plus grave encore que l'on peut faire à l'auteur, c'est d'avoir envisagé son sujet bien plus sous le rapport politique que sous le rapport moral, et de n'avoir pas répondu pleinement à la question qui semblait posée par la Société.

En effet, la pensée de M.r de Ségur renferme deux parties bien distinctes ; dans la première, il signale l'abus de ne cultiver avec soin que l'intelligence des jeunes gens, et d'abandonner au hasard l'éducation morale, celle du cœur et du caractère qui, cependant est la plus essentielle pour diriger l'homme dans ses rapports avec ses semblables. Dans la 2.e partie, M.r de Ségur indique cette lacune de notre système d'éducation comme la cause du défaut de caractère national qui se fait remarquer dans les tems modernes.

Quelle que soit la justesse de cette seconde observation, quelle que soit la nécessité de mettre

en harmonie l'éducation avec les lois et la forme du gouvernement, il n'en reste pas moins vrai que le point essentiel est de former d'abord des hommes, abstraction faite des circonstances ; la morale n'est point variable comme les constitutions qui régissent les différentes sociétés ; elle a des principes constans, immuables ; ce sont ces principes qu'il faut rechercher et découvrir avant tout, si l'on ne veut s'exposer à l'erreur dans les innombrables applications qu'on doit en faire à toutes les circonstances de la vie publique et privée.

L'auteur du n.° 1.er ne s'est point assez attaché à cette étude ; il s'engage brusquement dans les rapports nécessaires de l'éducation avec la politique, avant d'avoir recherché et constaté les grandes lois de la morale qui doivent servir de base première à toute bonne éducation, et il s'empresse de faire des citoyens, sans avoir assez pensé à faire d'abord des hommes. C'est l'erreur dans laquelle tombait l'école philosophique des anciens où la vraie morale était trop souvent sacrifiée à un patriotisme plein de préjugés et de barbarie, et où la voix trop impérieuse des lois politiques ne permettait pas toujours d'entendre la voix plus sage et plus calme de la nature.

L'auteur du Mémoire n.° 2, portant pour épigraphe cette pensée de M.r de Ségur, « nous

» livrons l'esprit à l'école et le caractère au » hasard, » a pris son sujet de plus haut. Dès l'abord on s'aperçoit qu'il le domine, qu'il l'embrasse dans toute son étendue ; sa réflexion s'est arrêtée sur tous les principes qu'il avance ; son esprit observateur est allé les étudier jusque dans le cœur humain; il les expose avec la même netteté qu'il les a conçus, et dans sa marche mesurée et méthodique, il ne laisse derrière lui rien d'obscur ou d'inexpliqué. On le suit avec plaisir et confiance, sûr d'arriver au but par une chaîne non interrompue de raisonnemens rigoureusement déduits. L'auteur ne se montre pas seulement logicien exact, il est encore moraliste distingué. Ses vues sont hautes, ses observations ne manquent pas de profondeur, et sa philosophie douce et sage présente un système d'éducation qui ne doit être pour les hommes que l'art d'arriver au bonheur par le chemin de la science et de la vertu.

S'il faut mêler quelque critique à ces justes éloges, nous reprocherons à l'auteur de s'étendre avec trop de complaisance sur la partie méthaphysique de son sujet, et de ne pas descendre assez dans les détails de l'application de ses théories ; de n'avoir pas assez fait sentir l'ordre dans lequel les idées morales doivent être présentées aux enfans en le proportionnant aux forces

de leur intelligence, enfin de s'être peut être exagéré à lui-même l'influence des lumières naturelles pour éclairer et diriger l'homme dans la plupart des circonstances de la vie.

Quant au style, il se distingue par la clarté, la précision et une sorte d'élégance sévère qui convient mieux à un traité de morale, qu'un vain luxe d'ornemens oratoires. On peut regretter néanmoins que l'auteur n'ait pas quelquefois communiqué plus de mouvement et de chaleur à des vérités importantes, qui s'impriment bien mieux dans l'ame, par l'énergie de la persuasion que par les démonstrations exactes de la dialectique. Rousseau n'a eu sur beaucoup de profonds penseurs, demeurés obscurs, que l'avantage de joindre à la puissance du raisonnement, le talent d'émouvoir et d'entraîner.

Les limites dans lesquelles je dois me renfermer, ne me permettent pas de vous présenter, Messieurs, l'analyse d'un ouvrage aussi essentiel qu'étendu et qui, d'ailleurs, doit enrichir vos Mémoires.

Parti de ce principe, que le but de l'éducation est de conduire l'homme au bonheur, en éclairant son esprit, pour lui soumettre la nature; en formant son cœur, pour lui apprendre à maitriser ses passions; l'auteur arrive à cette conséquence que *l'étude des lois morales est le complément indispensable de toute éducation*; *que sans elle*,

l'homme le plus savant n'aurait fait qu'acquérir une grande puissance, qu'il pourrait également employer au mal et au bien, selon l'impression qu'il recevrait des passions ou de l'intérêt du moment. Qu'il est donc de la plus haute importance que les connoissances morales se développent toujours chez l'homme au moins dans la même proportion que les autres, afin de maintenir sa raison toujours au niveau de ses forces, et de ne pas mettre en ses mains, une arme dangereuse pour ses semblables et pour lui même.

Ces vérités, qui paraissent incontestables, ont cependant été méconnues, et Rousseau lui-même semble tomber dans cette erreur, lorsqu'il nous dit si éloquemment : *conscience ! conscience ! instinct divin, immortelle et céleste voix ! Guide assuré d'un être ignorant et borné, mais intelligent et libre ! Juge infaillible du bien et du mal, qui rend l'homme semblable à Dieu ! C'est toi qui fait l'excellence de sa nature et la moralité de ses actions, grâces au ciel nous voilà délivré de tout cet effrayant appareil de philosophie ; nous pouvons être homme sans être savant : dispensés de consumer notre vie à l'étude de la morale, nous avons à moindre frais un guide plus assuré dans ce dédale immense des opinions humaines.* L'auteur du n.° 2 combat l'opinion du

philosophe de Génève, et il le fait avec une grande force de logique ornée de toutes les grâces du style.

Enfin, après avoir établi que l'esprit seul peut découvrir les lois morales et comprendre les obligations qu'elles nous imposent, l'auteur ajoute qu'il n'est donné qu'à la conscience de nous attacher à nos devoirs par l'attrait du sentiment. La conscience, en effet, nous fait considérer nos devoirs comme les plaisirs les plus doux; elle excite les remords; mais pour être en proie à ces remords, en être dévoré, il faut que l'intelligence de l'homme ait compris, par exemple, que le meurtre auquel il se livre est un crime, ce qui a fait dire si éloquemment à M.r de Chateaubriant: « le tigre déchire sa proie et s'endort; l'homme » devient homicide et veille; il cherche les lieux » déserts, et la solitude l'effraye; il se traîne autour » des tombeaux, et cependant il a peur des tombeaux ».

Le caractère de justesse et de haute philosophie qui distingue les doctrines de l'auteur, sur la conscience, se fait également remarquer dans les autres parties de l'ouvrage où il envisage plus spécialement les moyens de faire entrer l'étude de la morale dans l'éducation. Nous fixerons principalement l'attention de la société sur le dernier chapître où l'auteur combat avec une noble har-

diesse et une grande puissance de raison, l'une des propositions de M.r de Ségur; celle où il témoigne le regret de voir s'effacer chaque jour le caractère national qui distinguait autrefois les différens peuples. L'auteur soutient que nous en sommes venus à un point de civilisation où l'on ne doit plus penser qu'à faire du genre humain, une grande famille, et où l'on doit considérer comme un bonheur de pouvoir faire disparaître les barrières qui divisaient et isolaient autrefois les nations, par un esprit de patriotisme étroit et souvent barbare; qui n'était que l'égoïsme des peuples, non moins funeste que celui des individus.

En résumé, le Mémoire n.° 2 vous a paru réunir toutes les conditions qui pouvaient le rendre digne du prix proposé; et vous avez arrêté que la médaille d'or serait décernée à l'auteur.

Le résultat de ce concours doit vous encourager, Messieurs, à suivre la route nouvelle que vous vous êtes ouverte. Les lumières que vous ferez jaillir pour éclairer les points les plus importans de la morale ne seront pas perdues: elles pourront contribuer à faire passer d'abord dans les mœurs et ensuite dans les institutions d'utiles vérités, que l'étude de l'homme et de la Société découvre au moraliste, et qui ne demandent qu'à être mises en œuvre dans la pratique pour exercer, surtout le corps social, la plus salutaire influence.

DE L'ÉDUCATION EN GÉNÉRAL,

ET SPÉCIALEMENT DE L'ÉDUCATION MORALE;

Par M.r L. LENGLET, Avocat,

Près la Cour Royale *de Douai.*

Ouvrage couronné, le 31 *août* 1826, *par la Société Royale d'Arras, qui avait mis au Concours le développement de cette pensée de M.r de Ségur :*

« L'Éducation devrait être regardée partout » comme une partie principale de la législation. » Les peuples s'occupent assez de l'éducation qui » ouvre l'esprit, mais pas assez de l'éducation » qui forme le caractère. Les anciens y pensaient » plus que nous ; aussi chaque peuple avait alors » un caractère national qui nous manque. Nous » livrons l'esprit à l'école, et le caractère au » hasard. »



Nous livrons l'esprit à l'école,
et le caractère au hasard.

DE SÉGUR.

AVANT-PROPOS.

En mettant au concours un sujet de morale d'un si haut intérêt, j'ai pensé que l'Académie d'Arras faisait moins un appel à l'éloquence qu'à la philosophie. Je n'ai donc pas craint de remonter aux principes fondamentaux; d'aborder les questions les plus graves, et d'adopter partout les formes sévères du raisonnement. Mon but étant d'instruire bien plutôt que de plaire, j'ai dû sacrifier sans cesse les ornemens du style à l'exactitude rigoureuse de la pensée. Un traité complet d'éducation morale eut été nécessaire à l'entier développement de la question; mais resserré dans les étroites limites d'un discours, il ne m'a été possible de tracer, pour ainsi dire, qu'une esquisse, une analyse, dont les points essentiels ont seuls reçu quelqu'extension.



CHAPITRE I.er

Du but et des moyens généraux de l'éducation.

Toute bonne éducation doit apprendre à l'Etre qui la reçoit à remplir sa destinée : il faut donc connaître la fin de l'homme, pour savoir où doit tendre son éducation.

L'immensité de nos désirs; la voix de notre conscience; le consentement unanime des gens de bien; tout nous atteste que l'homme est né pour le bonheur : non pour ces plaisirs fugitifs, variables et toujours mêlés d'inquiétude, que nous effleurons dans la vie; mais pour une félicité pure, immuable, éternelle, et par conséquent supérieure aux agitations de la crainte et de l'espérance, filles du doute où nous plonge sans cesse l'instabilité des choses humaines. C'est là, c'est dans le sein de ce bonheur calme et profond, que notre âme inquiète doit venir se reposer un jour.

Mais cette fin ultérieure de l'homme, qu'il ne faut point perdre de vue, ne doit pas nous rendre indifférens sur les biens du monde où nous vivons : il faut être où l'on est, faire ce que l'on fait, et vivre sur la terre tandis que l'on s'y trouve ; seulement il y faut vivre de manière à mériter qu'une

existence plus belle succède à celle dont nous jouissons.

Le bonheur est la fin de l'homme, il est dès cette vie, comme dans l'avenir, le but légitime de nos actions ; la bonté divine semble même nous commander de tendre vers lui de tous nos vœux et de tous nos efforts, puisque de tant de vertus qui nous sont imposées, on n'en saurait citer aucune qui ne consiste à faire du bien, soit aux autres, soit à nous-mêmes. Si c'est pour nous un devoir que de contribuer au bonheur de chacun de nos semblables, c'en est un à plus forte raison que de travailler au nôtre et à celui de nos familles. Nous sommes avant tout chargés du soin de nous-mêmes. « Aide-toi, dit l'Evangile, et le » ciel t'aidera » Aussi n'est-on jamais coupable de rechercher le bonheur, mais bien d'employer pour y parvenir, des moyens que la raison condamne, et qui d'ailleurs, loin de nous y conduire, ne manquent jamais de nous jeter loin du but. Les hommes ne se livrent point au mal pour le plaisir de s'y livrer. Jamais ils ne deviennent criminels que dans le fol espoir d'arriver par ce moyen au bonheur, objet unique de leurs désirs. Toutes les fautes, tous les crimes sont en même tems des erreurs, de faux calculs de l'égoïsme : pour trop s'aimer, l'homme se nuit ; s'il était plus éclairé ; il deviendrait meilleur et plus heureux.

Tous les penchans des hommes viennent en définitive se réunir et se confondre dans cet attrait invincible qui les appelle au bonheur. Il est le seul mobile de leurs actions : s'ils le voyent dans la raison, ils sont vertueux sans effort; s'il leur apparaît sous une autre forme, le disciple de la vertu peut devenir l'esclave du vice, sans avoir pour cela changé de but. Nous cherchons, le plus souvent, le bonheur sans le connaître; il s'offre à notre imagination sous mille formes différentes, et sans cesse il nous échappe au moment où nous croyons le saisir : ne pouvant ni le découvrir, ni cesser d'y aspirer, nous nous livrons successivement à toutes les passions qui nous en offrent la trompeuse image : désabusés de l'une, nous nous abandonnons à l'autre avec la même confiance, et c'est ainsi que d'illusions en illusions, de désenchantement en désenchantement, nous arrivons souvent au terme de la vie, sans en avoir connu les charmes.

L'éducation, pour être bonne, doit nous préserver de ces maux; elle doit nous découvrir le bonheur, et nous en assurer la jouissance, autant du moins qu'il est donné aux hommes de l'obtenir sur la terre.

Tel est le but; les moyens se divisent en deux parties : éclairer notre esprit, nous dévoiler le bonheur et nous enseigner les moyens de l'atteindre,

Puis former notre cœur et notre caractère, et nous accoutumer à la pratique du bien ; afin que, connaissant le chemin du bonheur, nous n'ayions jamais la faiblesse de nous en laisser détourner par les écarts de nos passions.

Notre premier besoin est de connaître. La science est la clef de tout; elle est pour nous la base indispensable du bonheur, puisqu'elle est tout à la fois, la source de la force, et la condition des vertus, des devoirs qui, sans elle, seraient pour nous comme n'existant pas. Mais avant de le démontrer, disons ce que nous entendons par la science, et quelles sont les circonstances dont nous devons attendre de si grands bienfaits.

Il n'existe à proprement parler qu'une seule science : elle comprend tout l'univers avec ses lois physiques et morales. L'intelligence divine peut seule embrasser ce vaste ensemble, qui est son ouvrage ; jamais, sans doute, l'esprit humain n'en connaîtra qu'une faible partie.

Les branches nombreuses de cette science infinie se divisent d'abord en deux classes : la première se compose des sciences physiques et mathématiques ; elle comprend toutes les lois de la force, et la matière qui leur est soumise : l'autre a pour objet les lois des êtres intelligens et sensibles; elle embrasse toutes les sciences morales.

Ce qui distingue et sépare ces deux ordres de lois naturelles, c'est que l'empire des unes est celui de la nécessité, et qu'elles se font obéir au moyen de la force, contre laquelle la volonté ne peut rien, et viendrait inutilement se briser; tandis que les autres commandent, mais à des êtres intelligens et libres, qui ont le pouvoir de désobéir, s'ils veulent en courir les chances.

Si la science embrasse tout ce qui existe dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, chacune de nos idées doit nécessairement se rapporter à quelqu'une de ses parties. Si elles y sont conformes, elles sont vraies, et nous pouvons dire que nous savons; si elles en diffèrent, elles sont fausses: or, avoir une idée fausse d'une chose, c'est d'abord l'ignorer, c'est de plus prendre autre chose pour elle, et se persuader qu'on la connaît.

Nos idées vraies, celles qui sont conformes à la nature et à ses lois, sont seules des *connaissances;* le reste n'est *qu'erreur*, ce qui comprend *l'ignorance* et *l'opinion du savoir.* L'erreur, en morale surtout, est plus nuisible que l'ignorance; elle est aussi funeste que la vérité est utile. L'homme le plus dangereux doit être sans contredit, celui qui se livre au mal avec la conviction qu'il remplit un devoir; sa conscience alors ne lui

reproche rien, et il pourrait commettre les plus grandes atrocités froidement et sans remords : le fanatisme en a fourni plus d'un exemple.

L'ignorance et l'erreur sont la source de tous les maux qui assiégent l'humanité ; la science au contraire nous ouvre, de toute part, le chemin du bonheur.

Elle est d'abord la base de notre puissance, et des agrémens de tout genre dont s'embellit l'existence des peuples civilisés : c'est en surprenant le secret de la force, c'est en découvrant les lois de la mécanique, de la chimie, de la physique, que l'homme s'est acquis, sur les animaux, sur les élémens, sur la nature entière, cet immense pouvoir qui, déjà se montre si bien en rapport avec la dignité de sa nature, et qui chaque jour s'accroît encore.

Ce pouvoir, fils de la science, ces richesses accumulées, qui, dans nos mains aujourd'hui, sont tour-à-tour des sources de biens et de maux, ne seraient plus pour nous que des élémens du bonheur, si nous en savions toujours régler l'usage. Or ce nouveau bienfait, la science nous le promet encore ; l'éducation doit nous dévoiler cet art heureux, en nous enseignant les lois morales, qui règlent à la fois, et nos devoirs envers nous-mêmes, et tous nos rapports, soit avec les autres hommes, soit avec la divinité.

Les connaissances morales créent pour ainsi dire nos devoirs, en nous les découvrant; ce sont elles qui développent et guident notre conscience. Nulle vertu sans elles, ne serait obligatoire pour l'homme; car on ne peut être obligé à ce que l'on ignore, à ce que l'on ne comprend pas. Aussi les actions d'un idiot ou d'un fou, ne nous paraissent-elles ni louables, ni blâmables; mais seulement utiles ou nuisibles. Nous jugeons de même de la conduite des animaux. L'Etre privé des inspirations de la science et des lumières de la raison; incapable de discerner le bien du mal et ne connaissant aucune obligation, n'en saurait avoir aucune. Le loup suit son instinct comme le mouton, et l'un n'est pas plus vertueux que l'autre. Ils n'ont aucune idée de morale, comment leurs actions pourraient-elles offrir quelque moralité? Les connaissances sont donc pour nous la condition des vertus, des devoirs. Aussi est-il constant en morale, que l'homme le plus éclairé, est par cela même, celui dont les obligations sont les plus étendues.

L'étude de la morale, en nous découvrant nos devoirs, ne nous fait pas seulement connaître l'obligation où nous sommes de leur obéir, puisqu'ils sont nos devoirs; elle nous en démontre encore l'avantage. Eh! que pourrait faire de mieux un Etre créé, que de se conformer à la volonté de

son créateur et de remplir sa destinée, en obéissant aux lois de son organisation, aux devoirs qui naissent de sa nature même ? L'accomplissement des lois de la force, est la condition de l'ordre et de la beauté, dans l'univers matériel : l'obéissance aux lois morales est de son côté, condition du bonheur, pour les êtres intelligens ; et s'ils étaient dociles à leurs lois, comme la matière est soumise aux siennes, toute la nature offrirait le spectacle sublime de l'ordre et du bonheur.

Chacun se soumet sans murmure aux lois physiques de la nature ; le sage obéit à ses lois morales, avec la même résignation. S'il ne se sent pas le pouvoir de se soustraire aux premières, il ne se connaît pas le droit d'enfreindre les autres. Il sait d'ailleurs que nos devoirs ont toujours pour sanction, le bonheur comme récompense, ou le malheur comme châtiment. L'homme le plus vertueux est, en effet, celui qui, même sur la terre, a le plus de chances de félicité : si la fortune lui sourit, le témoignage de sa conscience, l'estime et l'amour de tous les gens de bien, viennent donner de nouveaux charmes à sa prospérité ; si le sort lui devient contraire, du moins la rigueur de ses coups est-elle adoucie par les mêmes causes qui doublaient le prix de ses faveurs.

C'est en parlant des chagrins de l'homme

vertueux qu'on peut dire avec ... « le
» malheur n'est pas toujours dépourvu de certains
» charmes. Nous trouvons en effet, tant de dou-
» ceur à être plaints ! Mais les maux du méchant
» n'ont point de compensation. Il faut demeurer
» d'accord, à l'honneur de la vertu, dit la Roche-
» foucauld, que les plus grands malheurs des
» hommes, sont ceux où ils tombent par leurs
» crimes. » L'inflexible remords flétrit alors et déchire leur âme, et quand le passé semble ainsi s'unir au présent pour les accabler, l'avenir, plus terrible encore, leur apparaît sans espérance, et cette idée sublime d'une autre vie, qui fait la consolation du juste, vient mettre le comble à leur désespoir !

Le méchant ne trouve rien dans son âme qui puisse affermir son courage ; et cependant il est seul pour supporter le poids cruel des maux qui viennent l'assiéger. Il n'oserait confier ses tourmens, car le crime n'a point d'amis, et tout ce qu'il peut espérer des hommes, c'est de n'en être point puni, c'est d'échapper à leurs regards !.... Mais vainement, à force de soins, le coupable parviendrait-il à se soustraire à la vengeance humaine ; ses continuelles erreurs lui feraient encore mille fois subir les maux qu'il voulait éviter, et le malheur n'en serait pas moins la

juste conséquence de son crime. Mais il porte d'ailleurs en lui-même un juge inexorable qui suffit à son châtiment.

Il pourra, dit-on, quelquefois, à force de dépravation, étouffer la voix de sa conscience..... peut-être ; mais en même tems et par cela même, il aura tari dans son âme, la source de tous les plaisirs moraux, et, déchu de la dignité d'homme, il se sera condamné sans retour, à traîner, dans les dégoûts et l'abrutissement, des jours empoisonnés par le mépris de soi-même.

Nous sommes donc en droit de conclure déjà que le bonheur ne saurait exister pour l'homme, que dans l'exécution des lois morales de son être. Mais ces réflexions, si frappantes de vérité quand on les applique à chaque homme pris isolément, combien ne deviennent-elles pas plus évidentes encore en les étendant à l'humanité entière! Qui pourrait contester que la somme du bonheur commun, et par suite de la part de chacun, ne dut s'accroître dans une proportion incalculable, si tous les hommes accomplissaient fidèlement les devoirs que leur impose la nature? Ils pourraient tout pour le bonheur commun, s'ils obéissaient à la raison; mais par leurs injustices et leurs folies, ils s'accablent réciproquement de mille maux, et chacun voulant augmenter sa portion de biens aux

dépens des autres, nul ne peut plus jouir, avec sécurité, de celle qui lui était départie par la nature.

Telle est la conséquence inévitable de l'ignorance et de l'égoïsme des hommes. Ils seront d'autant plus heureux qu'ils auront acquis plus de lumières, et qu'ils obéiront mieux aux lois morales.

En résumé, l'éducation doit conduire l'homme à sa fin qui est le bonheur; mais il n'y peut arriver que par la puissance et la vertu, et il ne sauroit être vertueux ni fort, s'il n'est éclairé. Il ne peut faire que ce qu'il sait, il ne peut faire avec avantage, ou même sécurité, que ce qu'il doit.

Le bonheur est son but ultérieur; son véritable guide est le devoir.



CHAPITRE II.

D'où vient que les peuples modernes négligent l'Éducation morale.

Nos connaissances, comme nous l'avons vu, se divisent en deux classes: l'une se compose des sciences physiques, mathématiques ; l'autre comprend toutes les sciences morales. La connaissance des lois de la force soumet la matière à l'homme, et le met en possession de tous les élémens du bien-être physique; la connaissance des lois morales soumet l'homme à la raison, à la justice, à la vertu, au devoir enfin; elle ouvre devant nous de nouvelles sources de jouissances plus nobles, plus vives, plus pures, et nous enseigne à ne faire usage de nos forces que pour notre bonheur et celui de nos semblables.

L'étude des lois morales est donc le complément indispensable de toute éducation. Sans elle, l'homme le plus savant n'aurait fait qu'acquérir une grande puissance qu'il pourrait employer également au bien ou au mal, selon l'impression qu'il recevrait de l'intérêt des passions du moment. Plus on a de moyens d'agir, plus on a besoin de raison pour n'en point abuser. Il est donc de la plus haute importance que les connaissances morales

soient constamment développées chez l'homme, dans la même proportion au moins que les autres, afin de maintenir sa raison toujours au niveau de ses forces, et de ne pas mettre en ses mains, une arme dangeureuse pour ses semblables et pour lui-même.

Comment donc se fait-il que les peuples modernes, exclusivement occupés de l'instruction qui développe l'intelligence, négligent, comme le dit M.r de Ségur, cette éducation qui forme le cœur, les mœurs, le caractère? Presque toutes les parties de la morale, en effet, sont pour ainsi dire étrangères aux études de la jeunesse; on croit avoir tout fait pour son éducation, quand on lui a donné quelques connaissances élémentaires dans les langues anciennes et dans les sciences physiques et mathématiques; nulle part, on n'a cru devoir établir de cours de cette morale usuelle et sublime tout à la fois, de cet art de bien vivre, qui pourtant n'importe pas moins à la destinée des états qu'à celle des individus. On développe avec soin l'intelligence d'un enfant; l'on accroit sa puissance par l'instruction, puis on l'abandonne à lui-même, sans trop s'inquiéter de l'usage qu'il pourra faire des forces qu'il vient d'acquérir! « Nous livrons enfin, l'esprit à l'école et le caractère au hasard, » selon l'expression piquante et profonde de M.r de Ségur.

Cette imperfection déplorable de l'éducation moderne ne peut être que le fruit de l'ignorance et de l'erreur, sources inépuisables de maux. Peu d'hommes ont compris toute l'importance des études morales; la plupart ne se doutent même pas que la morale soit une science comme toutes les autres, et que, pour la connaître et la pratiquer, nous ayions besoin de l'avoir apprise. Des philosophes même ont écrit sérieusement, qu'il est peu nécessaire d'éclairer, sur ce point, notre esprit par l'étude, et qu'il doit nous suffire, en chaque occasion, de consulter notre conscience, dont les inspirations, selon eux, ne sauraient égarer l'homme qui les écoute de bonne foi! J. J. Rousseau lui-même, semble tomber dans cette étrange erreur, quand il s'écrie avec son éloquence accoutumée : « *Conscience! conscience! instinct divin,*
» *immortelle et céleste voix! Guide assuré d'un*
» *être ignorant et borné, mais intelligent et libre!*
» *Juge infaillible du bien et du mal, qui rend*
» *l'homme semblable à Dieu! C'est toi qui fait*
» *l'excellence de sa nature et la moralité de ses*
» *actions! grâces au ciel nous voilà délivré de*
» *tout cet effrayant appareil de philosophie; nous*
» *pouvons être hommes sansêtre savans : dispensés*
» *de consumer notre vie à l'étude de lamorale,*
» *nous avons, à moindre frais, un guide plus*

» *assuré, dans ce dédale immense des opinions*
» *humaines!* »

Comme si *l'ignorant* pouvait avoir une conscience *éclairée*, et trouver en elle un *guide assuré*, un *juge infaillible!* comme si la conscience était un être à part, avec son intelligence particulière et ses connaissances distinctes; *une espèce de bon génie*, placé dans notre cœur, tout exprès pour nous découvrir nos devoirs, et prévenir ainsi nos folies, quand toutefois nous daignerons écouter sa voix! Comme si les hommes ne s'étaient pas souvent montrés fanatiques et fous de bonne foi! Comme s'ils n'avaient jamais consciencieusement offert à la divinité des sacrifices humains! Comme si, de nos jours encore, la conscience égarée des veuves de Malabar, ne les excitait pas à se dévouer aux flammes sur le bûcher de leurs époux! Comme si la morale enfin, ne présentait pas de questions tout aussi controversées que les autres sciences; et comme s'il était bien simple, par exemple, de décider si Brutus, en condamnant ses fils à mort, a fait un acte de barbarie ou de vertu sublime!

Non, non, il ne nous fut pas donné *d'être hommes sans être savans* : le savoir seul nous élève réellement au-dessus des animaux; ce n'est que par la connaissance des lois physiques et

morales de la nature, que nous pouvons devenir puissans et vertueux. Non, les hommes ne sont pas *dispensés de consumer leurs jours à l'étude de la morale !* Sans doute notre conscience doit nous guider dans cette étude; elle doit être pour ainsi dire, la pierre de touche qui prévienne, sur ce point, les égaremens de notre esprit; mais, en aidant notre intelligence à discerner le bien du mal, en nous fournissant le moyen d'étudier la morale avec fruit; loin de nous *dispenser de nous livrer à cette étude*, elle enlève, au contraire, toute excuse à notre paresse, tout prétexte à notre ignorance.

La conscience n'est autre chose que ce penchant moral, noble apanage de notre nature, cet instinct précieux inhèrent à notre organisation, qui nous fait honorer et chérir la vertu. Sans doute elle nous pousse au bien, et ne nous pousse que vers lui, dans ce sens qu'elle nous excite invariablement à vouloir le bien; mais, pour le pratiquer, il ne suffit pas de le vouloir, il faut encore le connaître, et l'esprit seul en nous, est susceptible de savoir; notre conscience est, comme tous les autres instincts, complétement impuissante à cet égard, elle peut nous aider à découvrir nos devoirs, mais non les comprendre elle-même.

Il faut donc bien le reconnaître, la conscience

humaine a besoin d'être éclairée. N'allons pas nous persuader qu'elle puisse jamais être *un guide assuré pour l'ignorant*, et qu'elle possède d'autres lumières que celles de notre intelligence! S'il en était ainsi, si elle recevait ses lumières d'une autre source, elle devrait être infaillible, comme le dit Rousseau; elle serait donc la même pour tous les hommes; elle ne partagerait jamais les erreurs de notre esprit, et les *Jacques-Clément, les Ravaillac, les Sand et les Louvel et les inquisiteurs*, et tous ceux qui sont égarés par un fanatisme quelconque, sentiraient pour leurs crimes, la même horreur qu'ils nous inspirent à nous-mêmes! Et les Musulmans ne se croiraient pas le droit d'avoir des esclaves chrétiens! et les blancs ne se croiraient pas le droit d'avoir des esclaves noirs.

Mais si la conscience ne parle pas le même langage à tous les hommes, si l'un est excité par elle à ce qu'elle interdit à l'autre; si trop souvent elle se laisse entraîner par les égaremens de notre intelligence; il faut bien avouer qu'elle se laisse aussi diriger par ses connaissances; qu'elle ne possède par elle-même aucune lumière, et que pour devenir un guide infaillible, elle aurait besoin d'être éclairée par une intelligence sans bornes.

Il n'appartient qu'à l'esprit de découvrir les lois morales et de comprendre les obligations qu'elles

nous imposent; il n'est donné qu'à la conscience de nous y attacher par l'attrait du sentiment. L'intelligence nous fait un devoir des vertus, la conscience nous en fait un besoin. C'est-elle qui nous fait entendre cette voix intérieure qui nous excite au bien indépendamment de tout calcul d'intérêt. Elle nous y pousse même forcément et par nature, car elle est notre instinct moral, et comme tous nos instincts, comme tous nos penchans, elle est indépendante de notre volonté. Nous sommes libres, il est vrai, de ne pas écouter sa voix, et nous pensons agir en dépit d'elle; mais elle ne se rend pas, elle proteste, et nous punit par les remords.

La conscience est donc, dans notre cœur, la sanction de la morale; par elle, nos devoirs sont en même tems des plaisirs, et nous trouvons à les accomplir, cette jouissance indicible qu'on ne saurait goûter que dans la vertu, et qui seule, sur la terre, mérite le nom de bonheur. Par elle aussi, le crime est en même tems le malheur; mais pour celui-là seul qui l'a compris, et qui s'y est livré sciemment et volontairement : le mal que nous faisons par accident ou par erreur, doit sans doute exciter nos regrets, mais il ne peut éveiller nos remords.

Le remords se compose d'un sentiment et d'un

jugement : d'un jugement qui nous déclare coupables ; d'un sentiment terrible, mêlé de crainte et de regrets. La conscience a donc besoin d'être éclairée pour produire ce phénomène. Aussi le sauvage ignorant trouve-t-il une joie cruelle à massacrer son ennemi vaincu pour se nourrir de sa chair ; il danse autour de sa victime, et quand il l'a dévorée, il dort ! Ce n'est donc qu'en parlant de l'homme dont l'intelligence a compris que le meurtre auquel il se livre est un crime, qu'il faut avec M.r de Chateaubriant, répéter ces belles paroles : « le tigre déchire sa proie et s'endort ; » l'homme devient homicide et veille ; il cherche » les lieux déserts, et la solitude l'effraye ; il se » traîne autour des tombeaux, et cependant il a » peur des tombeaux ! »

Cessons donc de nous étonner de tant de folies, de tant de crimes, qui ont affligé l'humanité ; la cause en est dans l'ignorance et dans l'erreur ; nous en trouverons le remède dans les véritables connaissances, et surtout dans l'étude de la morale, qui, loin d'être rendue inutile par la conscience, est au contraire pour elle un guide indispensable.

CHAPITRE III.

De l'enseignement de la Morale.

Nous avons démontré que la connaissance des lois moralesétait indispensable à l'homme, pour atteindre au degré de perfection et de bonheur dont il est susceptible. Nous devons maintenant examiner comment on peut découvrir ces lois, et les enseigner.

Les connaissances morales, comme toutes les autres, s'acquièrent par l'observation. Rien n'est à créer sur ce point; les lois morales de l'homme sont écrites dans son organisation même; il ne faut que les y démêler. C'est en étudiant nos facultés, nos besoins, nos penchans, qu'on découvrira les devoirs qu'il plût à la divinité de nous imposer en nous créant; comme s'est en observant la nature physique, que l'on parvient chaque jour, à surprendre le secret des lois qui la gouvernent.

La morale humaine, la science du bonheur, la science de nos droits et de nos devoirs, sera découverte, quand nous connaîtrons toutes les facultés, tous les instincts que nous avons reçus de la nature, ainsi que les sentimens, les passions, les besoins intellectuels, physiques ou moraux, qu'ils produisent; quand nous aurons compris

leur véritable destination et leur importance relative; quand enfin nous saurons quelles sont les lois auxquelles nous devons obéir pour donner à notre organisation tout le développement, toute la perfection qu'elle peut atteindre, et pour satisfaire à tous nos besoins, selon l'importance réelle de chacun d'eux, y compris les besoins moraux qui dominent tous les autres, et qui viennent se mêler à eux pour les régler et les sanctifier.

Avoir, dans un corps sain, un esprit juste, un cœur sensible; céder avec discernement aux doux instincts de la nature; régler, diriger ses penchans; maintenir entre eux l'équilibre; étendre son esprit; accroître ses vertus avec ses connaissances; déraciner l'erreur, pour tarir le vice et le crime en leur source; mais surtout, élever, fortifier son âme, et trouver dans l'énergie de son caractère la force peu commune, d'obéir toujours à la raison, en dépit même des passions ou de l'intérêt du moment; telles sont, n'en doutons pas, les sources pures du bonheur, et tels sont aussi les devoirs que nous impose la bonté divine.

C'est donc par l'observation que l'on peut découvrir les lois de la nature humaine. On y travaille de nos jours, avec ardeur et persévérance; mais de quoi servirait-il qu'un petit nombre d'amis de la science et de l'humanité, parvinssent à se

mettre en possession de ces connaissances précieuses, s'ils devaient en rester les seuls dépositaires! Il n'importe pas seulement à chacun de découvrir et d'observer les lois morales, mais aussi de les faire connaître et pratiquer par tous. Voyons à cet égard, ce qui se fait, ce qui devrait se faire.

La morale se divise en trois branches: la première a pour objet nos devoirs envers la divinité. La seconde nous enseigne nos obligations envers nous-mêmes. La troisième enfin, comprend tous nos devoirs envers les autres hommes pris en masse ou isolément; elle règle toutes les relations humaines, publiques ou privées.

De ces trois branches de la morale, une seule nous paraît avoir obtenu des peuples modernes, toute l'attention qu'elle mérite. Les enfans reçoivent dans les colléges une instruction religieuse proportionnée à leur âge. Il n'entre pas dans notre plan d'examiner ici comment cette partie de l'éducation est ou pourrait être dirigée. En fait, on paraît avoir compris toute l'importance d'éclairer les jeunes gens sur leurs devoirs envers la divinité; nous n'avons qu'à louer à cet égard.

Voilà pour la première partie de la morale; mais nos devoirs envers nous-mêmes, nos devoirs envers nos semblables, ils ne sont l'objet d'aucun

enseignement spécial et régulier ; or c'est là, nous n'hésitons pas à le dire, un vice capital dans l'éducation moderne.

Nous aimons cependant à le reconnaître : on fait de louables efforts pour obtenir un perfectionnement moral ; on introduit dans les colléges des ouvrages éminemment utiles, et nous pouvons citer spécialement les *leçons de littérature et de morale ;* mais il ne suffit pas de mettre ainsi dans les mains des élèves, quelques livres où sont répandues un plus ou moins grand nombre d'idées sages ; il faut leur présenter ces idées avec ordre ; il faut en faire un traité méthodique qui devienne l'objet d'un cours particulier ; il faut enfin, autant que possible, étendre ce bienfait à toutes les classes de la Société.

Vainement objecterait-on que les sciences morales sont bien loin encore d'être entièrement découvertes ; que les meilleurs esprits ne s'accordent même pas toujours sur les principes fondamentaux ; que l'on s'exposerait par conséquent à voir enseigner plus d'une erreur ; et que pendant long-tems encore, on ne ferait que des cours de morale fort imparfaits.

Nous devons, sans détour, avouer ces inconvéniens ; sans doute, cette science n'est pas faite ; mais c'est en appelant sur elle l'attention de tous

les hommes éclairés, qu'on peut espérer de la découvrir plus promptement. Sans doute on n'obtiendrait pas d'abord le meilleur cours de morale possible; mais vaut-il mieux n'en avoir aucun ? Doit-on perdre le fruit des méditations de tous les hommes sages qui nous ont précédés, parce que leurs efforts n'ont pas encore été couronnés d'un succès complet ? A-t-on donc attendu que la chimie, la physique, la géométrie, fussent entièrement découvertes et dégagées de toute erreur, pour enseigner ce qu'on en connaissait ? Eh ! pourquoi voudrait-on qu'il en fut autrement de la morale ?.....

Que l'on y songe bien, il s'agit de l'étude de l'homme et de ses devoirs ! Il s'agit de l'art de bien vivre, de l'art de soumettre sa conduite aux règles qui doivent procurer à l'humanité le plus grand bonheur possible ! Il s'agit enfin d'une science dont chacune de nos actions est nécessairement une application ou une violation ! Croit-on qu'une telle science doive être étudiée avec moins d'empressement et de soin que toute autre? Plus les erreurs offrent de dangers en pareille matière, plus nous devons nous hâter de propager toutes les vérités que nous avons pu découvrir, quelque faible qu'on en suppose le nombre. Mieux vaut encore donner pour guide à la jeunesse des

connaissances morales imparfaites, que de l'abandonner sans frein et sans règle à la violence de ses passions, et aux caprices de son imagination.

Aussi n'est-il pas, en pratique, un seul père de famille, qui ne fasse les plus grands efforts pour graver dans le cœur de ses enfans quelques principes de morale. Ces efforts si louables, si nécessaires, comment peut-il se faire que, dans l'éducation publique, on néglige de les régulariser et de les étendre! Perfectionner la créature, la rendre plus heureuse en la rendant meilleure, voilà notre premier devoir envers nos semblables comme envers nous-mêmes, voilà tout ce que, sur la terre, il nous est donné de faire pour le créateur. Or, pour nous faire pratiquer le bien, il faut nous le faire connaître, il faut multiplier les cours de morale.

Nous arrivons, pour ainsi dire, enfans aux divers âges de la vie, et souvent, chaque période de notre existence s'est écoulée, avant que nous ayions eu le tems d'apprendre à nous y conduire. Les hommes seraient-ils donc condamnés à ne connaître les règles de conduite qu'ils doivent suivre, que lorsqu'il n'est plus tems de les mettre en pratique! Que de gens se sont écriés : ah! Si j'avais à recommencer ma vie!.....

Prévenons ces inutiles et tristes regrets; que désormais l'expérience des générations qui s'étei-

gnent, profite à celles qui s'élèvent. « L'homme, » dit avec raison M.r Jullien de Paris, doit être » la continuation perfectionnée de lui-même, et » ses enfans, la continuation perfectionnée de » leurs parens. » L'éducation de chacun doit durer pendant toute sa vie, celle du genre humain doit embrasser tous les âges.

Accumulons donc chaque jour, et surtout répandons nos richesses morales ; donnons les connaissances acquises pour point de départ des méditations et des découvertes futures : peut-être ne possédera-t-on pas de long-tems encore, un traité complet sur cette matière ; mais des définitions, des pensées, des observations fines ou profondes sur les mœurs, les caractères et les passions ; des maximes extraites de tous nos bons auteurs, modifiées, complétées et coordonnées autant que possible, pourraient déjà former un vaste recueil qui, présentant dans un ordre méthodique l'ensemble de nos conquêtes morales, serait pour la jeunesse d'une utilité incalculable. Il serait d'ailleurs facile, en ouvrant des concours, de faire éclore une foule de bons ouvrages, qui, chaque jour, perfectionneraient ceux que l'université aurait provisoirement adoptés.

On voit qu'il ne s'agit pas ici de ces théories savantes, dont l'enseignement ne peut être

profitable avant l'âge ou l'intelligence est entièrement développée. Un cours complet de philosophie devrait en effet couronner, et non pas commencer les études morales; il serait peut-être même à tout âge, au-dessus de la portée du plus grand nombre; aussi ne lui est-il pas nécessaire. Il suffit, à l'égard des enfans surtout, de leur présenter avec clarté le résultat de ces profondes méditations, pour qu'ils les acceptent de confiance. Accoutumés, dès leurs premières années, à interroger leurs parens pour s'éclairer, et à les croire sans examen, ils ne sont pas moins disposés à s'en rapporter aux lumières de leurs professeurs. Ce n'est que dans un âge plus avancé qu'ils songent à juger par eux-mêmes la ligitimité des principes qui leur ont été enseignés; mais alors déjà, ces principes ont acquis sur eux tout l'empire de l'habitude; ils se sont profondément gravés dans leur mémoire, et si la fausseté n'en n'est pas évidente, rien ne saurait plus désormais les déraciner de leur esprit ou de leur cœur. Les choses qu'on apprend les premières sont ordinairement les dernières que l'on oublie : peut-être même se détache-t-on souvent avec trop de peine de ces opinions si facilement reçues dans la jeunesse, et qui ne sont que des préjugés dans le véritable sens du mot, c'est-à-dire, des opinions reçues sans examen, adoptées avant d'avoir été jugées.

Attachez-vous donc à graver de bonne heure, dans l'esprit des élèves, le plus grand nombre possible de préceptes d'une vérité non équivoque et d'une application fréquente ; vous pourrez aisément leur donner ainsi des idées saines sur les penchans, les qualités, les vertus ou les vices, qui doivent exercer une si puissante influence sur leur destinée entière. Entretenez-les d'abord des sentimens qu'ils doivent éprouver les premiers, tels que la piété filiale, l'amour fraternel et l'amitié; passez en revue successivement tous les instincts qui servent de fondement aux différentes relations des hommes ; expliquez-leur les règles de conduite qu'ils doivent observer pour donner à ces relations le plus haut degré possible d'agrément et d'utilité. Nous les verrons alors sortir de vos colléges avec une expérience anticipée qui deviendra pour eux un guide tutélaire dans tout le cours de leur existence; avant d'entrer dans une position sociale, ils en auront compris les obligations ; avant d'avoir à diriger un penchant, avant d'être émus par un sentiment, ou entraînés par une passion, ils en connaîtront le but, les écueils et les avantages ; ils auront enfin appris à vivre avant que leur existence ne se soit écoulée.

L'homme n'a besoin que de se mieux connaître pour acquérir plus de vertus et plus de bonheur;

la nature a mis dans nos cœurs la source de tous biens; il ne faut qu'en tirer parti. Nous sommes tous doués des mêmes facultés et des mêmes instincts; ils sont tous inhérens à notre organisation, et tous ils sont bons en eux-mêmes; car, sans doute, l'auteur des choses ne les eut pas placés là, tout exprès pour contrarier ses propres intentions; mais ces instincts peuvent aisément tromper les vues bienfaisantes de la nature, s'ils ne sont bien compris et sagement dirigés; si nous prenons le change sur leur but, ils se laissent alors égarer par les erreurs de notre intelligence, dévient, se pervertissent, et donnent naissance à des passions factices et malfaisantes, à des vices dont la nature n'avait pas mis la source dans nos âmes.

C'est ainsi que l'instinct religieux, gage de toutes les vertus pour l'homme éclairé, peut se laisser égarer par l'ignorance, et produire le fanatisme ou la superstition; c'est encore ainsi que l'instinct de conservation, au lieu de produire un légitime amour de soi, donne souvent naissance à l'égoïsme; c'est enfin ainsi que tous nos penchans peuvent être détournés de leur véritable objet par l'ignorance et l'erreur. Toujours le bien est resserré dans d'étroites limites; tout ce qui s'en écarte, tout ce qui le dépasse ou ne va pas jusqu'à lui, est mal.

CHAPITRE IV.e

De l'Éducation morale-pratique.

L'éducation morale ne consiste pas seulement dans la connaissance de nos penchans et de nos devoirs. Ce n'est là que la théorie; si elle restait sans application, elle ne serait qu'un vain savoir sans nulle utilité: on ne doit donc la considérer que comme un moyen indispensable pour arriver à la pratique, qui est le véritable but de nos efforts. Pour se livrer constamment au bien, il ne suffit pas toujours de le connaître, il faut encore le vouloir, et le vouloir avec fermeté. L'Etre faible est sans cesse entraîné loin de son devoir par les caprices de ses passions. Il n'est pas de vertus assurées sans force d'âme; cette qualité peut seule donner la vie à toutes les autres; mais elle n'est pas moins rare que précieuse. Combien d'hommes peuvent dire: *Video meliora proboque deteriora sequor!*

La fermeté doit donc être unie aux lumières pour constituer le véritable homme de bien, le *justum et tenacem propositi virum* d'Horace, celui qui *sait vouloir ce qu'il doit et faire ce qu'il veut.* La faiblesse est un véritable fléau pour l'humanité; elle nuit à tout, et ne sert à rien. Peut-être ne peut-on pas dire qu'elle soit un vice par elle-même;

mais elle exclut toutes les vertus et donne accès à tous les vices. Rien de bon, rien de généreux; rien de grand ne saurait germer dans les âmes qu'elle dégrade. Inutile aux autres comme à soi-même, l'homme faible n'a pas le droit de dire *moi* : n'ayant pas de volonté il ne s'appartient pas, il n'est qu'un vil et dangereux instrument qui finira toujours par tomber entre les mains des méchans.

Mais la Bruyère va plus loin « la faiblesse, dit-il, » ne peut se corriger; si elle en avait la force, » elle cesserait d'être la faiblesse » c'est, selon nous, méconnaître à la fois la nature de ce défaut et le pouvoir de l'éducation. Sans doute, il ne suffira pas de nous signaler tous les dangers de la faiblesse, pour nous mettre en état de la surmonter à l'instant, comme nous pourrions, avec une volonté ferme, vaincre sur le champ une passion nuisible; mais s'il est impossible de combattre, pour ainsi dire, la faiblesse de front, on peut cependant la détruire, en faisant disparaître les causes qui la produisaient. La faiblesse n'est qu'une négation, c'est l'absence d'énergie dans la volonté : or il est facile de démontrer qu'une bonne éducation doit nous donner de la force d'âme.

La nature a doué les hommes de trois facultés essentielles, et qui selon nous embrassent toutes

les autres : *la sensibilité ou faculté de sentir; l'intelligence ou faculté d'apprendre*, *de comprendre*, *de savoir*, *de connaître*, et enfin *la liberté*, *l'activité libre*, *la volonté ou faculté de vouloir*. Nous ne pouvons exercer notre liberté sans le secours de l'intelligence et de la sensibilité. Pour vouloir, il faut un motif, et l'on n'en saurait concevoir un seul qui n'ait son origine dans nos sensations ou dans nos idées.

Notre *volonté* ne peut donc avoir que deux mobiles, *la conviction* et le *désir;* elle devra par conséquent être énergique ou faible, selon que nos opinions et nos désirs auront acquis plus ou moins de force et de constance. Or l'influence de l'éducation sur ce point ne peut être douteuse: l'homme qui a compris et réglé ses penchans; celui dont l'esprit est éclairé et les idées arrêtées, dont l'éducation morale enfin est complète; celui-là sait ce qu'il désire et ce qu'il doit, et comme il se décide en connaissance de cause, il est constant dans ses résolutions, il montre une volonté ferme.

Mais l'ignorant n'a point de force d'âme : il ne trouve dans son esprit aucune règle fixe de conduite; resserré dans un petit cercle d'idées souvent fausses, il entrevoit à peine ses devoirs, et ne saurait s'y attacher avec force. Ses instincts, d'ailleurs mal compris et mal dirigés, enfantent

au gré du hasard, des besoins factices, de folles passions, que le hasard détruit bientôt, pour les remplacer par d'autres non moins éphémères. Ses désirs sont ainsi les jouets du caprice, et ses opinions aussi, sont le plus souvent incertaines et flottantes : s'il embrasse un avis, c'est d'ordinaire après avoir considéré les objets sous une seule face, et, lorsqu'ils viennent à s'offrir ensuite à son esprit sous un nouveau jour, il change aussitôt de pensée, sans que sa conviction nouvelle soit ni mieux motivée, ni plus stable que la première. Au milieu de cette variation continuelle des idées et des sentimens, la constance dans la volonté, si elle était possible, ne serait plus *fermeté* mais *entêtement*.

Cependant l'ignorance ne produit pas toujours le doute et la faiblesse ; elle est souvent aussi la source de l'erreur dont les effets sont mille fois plus déplorables encore. Toute conviction profonde, en effet, qu'elle soit bien ou mal fondée, exerce sur nous le même empire ; elle entraîne notre volonté et la rend inflexible. L'erreur peut donc donner à notre âme la même énergie que les véritables connaissances ; mais elle nous guide au hasard dans une route périlleuse, et ce qu'elle nous donne de force, elle nous le fait presque infailliblement consacrer au mal. L'ignorance rend notre volonté faible ;

incertaine ; le vrai savoir lui donne de la fermeté, de la constance, et la dirige vers le bien ; quant à l'erreur, elle peut rendre aussi nos résolutions énergiques, mais elle n'en est que plus dangereuse, puisqu'elle nous entraîne vers un but sur lequel nous nous méprenons, et qui souvent ne nous eut inspiré que de l'horreur s'il avait été mieux compris.

Une bonne éducation morale est donc à la fois un remède contre *la faiblesse*, *l'inconstance* et les *écarts* de notre volonté ; elle peut nous donner de la force d'âme, comme elle peut nous faire acquérir toutes les autres qualités morales.

Nous avons vu que le désir n'exerce pas sur notre volonté moins d'empire que la conviction ; souvent même, et surtout chez le sexe le plus faible, les sentimens sont écoutés de préférence aux opinions. Il ne suffit donc pas d'éclairer l'esprit, il faut aussi former le cœur ; il faut mettre nos désirs en harmonie avec notre conviction, afin que notre volonté ne soit pas sans cesse sollicitée en sens contraire. Vainement l'éducation nous aura fait connaître nos devoirs, vainement elle aura donné de l'énergie à notre volonté ; elle n'aura pas assez fait pour assurer la pratique du bien, tant qu'elle ne nous l'aura pas rendu cher. Et qu'on ne pense pas que l'amour du bien ne soit pas susceptible d'être enseigné : en toute chose,

l'instrument seul nous est donné par la nature ; c'est à nous d'en connaître et d'en perfectionner l'usage. L'instinct moral est inséparable de notre organisation, il est inné comme chacun de nos penchans ; mais tous ils ont besoin d'être développés et guidés ; on apprend à sentir comme l'on apprend à penser : que de sentimens délicats et délicieux, perdus pour ceux qui n'ont pas appris à les goûter !

L'éducation, pour nous conduire sûrement au bien, doit donc nous inspirer l'amour de nos devoirs. En nous les enseignant, il est vrai, elle aura beaucoup fait pour nous les rendre chers ; car ils sont toujours d'accord avec nos penchans bien compris et bien dirigés ; mais pour bien connaître nos devoirs, il faut souvent les avoir pratiqués, et l'on ne saurait apporter trop de soins à donner à la vertu, cet empire indéfinissable de l'habitude, qui nous rend tout agréable autant que facile. L'enfant qui ne se livre d'abord à une action louable, que par déférence pour vos conseils, la répétera bientôt de lui-même, quand il aura connu le plaisir de bien faire, il le voudra goûter encore.

L'habitude, le *sentiment* et surtout *la conviction* sont donc les trois grands moyens qu'on doit mettre en usage pour assurer la pratique du bien;

Par leur réunion, ils fermeraient au mal tout accès dans le cœur humain; un seul d'entre eux y peut même suffire bien souvent, et chacun d'eux conduit d'ailleurs presque nécessairement aux autres.

L'habitude de la vertu naît de l'exemple ou de la pratique du bien; elle se contracte par imitation de soi-même ou des autres; elle développe l'amour du bien qui, à son tour, ramène à la pratique, et fortifie l'habitude. Mais il existe surtout une liaison intime entre nos sentimens et nos opinions; ils exercent continuellement l'un sur l'autre une grande et salutaire influence, et ils peuvent réciproquement se préserver de mille erreurs : l'habitude la plus utile selon nous, qu'on puisse donner aux enfans, est celle de soumettre toujours leurs opinions à l'épreuve du sentiment, et leurs désirs à l'épreuve du raisonnement. On comprend mieux ce que l'on a senti, de même qu'on sent mieux ce que l'on a compris d'abord; on doit donc s'attacher dans l'éducation, à unir sans cesse les mouvemens de l'âme aux opérations de l'intelligence; il faut émouvoir pour mieux instruire, il faut instruire pour développer et diriger la sensibilité.

Parlez aux enfans des sentimens qui déjà se développent dans leur âme, et vous pourrez être

assurés que vos leçons ne resteront pas sans fruit. Si vous les avez entretenus des douceurs de l'amitié, de son utilité, de ses devoirs et de ses droits sacrés, vous les verrez en sortant de votre leçon; se chercher un ami, et s'efforcer d'appliquer aussitôt l'heureuse théorie que vous leur aurez présentée. C'est ainsi que les sentimens seront éveillés par les idées, et que la théorie saura les conduire à la pratique. Mais la pratique, à son tour, doit les ramener à la théorie et lui donner, à leurs yeux, bien plus d'intérêt et de clarté : si leur cœur a fait choix d'un ami, vous les verrez aussi prompts à saisir, qu'avides de connaître tout ce que vous pourrez leur enseigner sur l'amitié. Ne séparons donc jamais le cœur de l'esprit : sentir et savoir, appliquer le sentiment aux faits, et la raison aux sentimens, voilà toute l'éducation morale.

N'hésitez pas à mêler la morale à tous les jeux, à tous les sentimens, à tous les plaisirs des enfans; présentez-là partout au contraire, comme un guide tutélaire qui nous enseigne à tirer de chaque position de la vie, le meilleur parti possible pour le bonheur de tous et de chacun. Ils comprendront aisément ses bienfaits, et vous les verrez bientôt contracter l'habitude de la chérir et de se soumettre à ses lois : ils s'appliqueront avec ardeur

à l'étude d'une science dont ils verront les applications immédiates. Par cela seul que vous appellerez souvent leur attention sur un si beau sujet, vous exciterez infailliblement entre eux une noble émulation de vertus. Nul ne voudra rester au-dessous de ses camarades, et avoir à rougir à leurs yeux.

Les enfans vivent continuellement ensemble; leurs jeux, leurs sentimens, leurs plaisirs sont communs, et ils sont en grande partie, heureux ou malheureux l'un par l'autre; ils doivent donc attacher un grand prix à l'estime, à l'amitié qu'ils peuvent réciproquement s'inspirer : aussi les conseils qu'ils se donnent sont-ils souvent plus profitables que ceux qu'ils reçoivent de leurs professeurs. Les enfans d'ailleurs se jugent bien entre eux, et se donnent de sages conseils; ne craignez pas de leur part une lâche condescendance pour les faiblesses de leurs camarades, vous aurez bien plutôt à prévenir un excès de sévérité, produit par l'exaltation de leur amour pour la vertu.

On ne comprend pas assez tout le parti qu'on pourrait tirer des enfans pour l'éducation morale de leurs condisciples. Il suffit de les éclairer, ils veilleront d'eux-mêmes à l'application des principes que vous leur aurez enseignés. Ils deviendront

vos meilleurs auxiliaires. Vous les verres s'encourager mutuellement dans leurs efforts; se surveiller; s'avertir de leurs fautes; travailler avec persévérance à se former le caractère, et compléter ainsi, de bonne heure, cette éducation de soi-même que trop souvent on néglige, tant que des contrariétés, des chagrins, des revers de tout genre, ne viennent pas nous avertir qu'il est tems enfin de réfléchir sur nos défauts et de nous corriger. L'homme a besoin des leçons du malheur pour ne pas oublier qu'il est homme : il croit avoir raison, il persiste dans ses écarts, tant qu'il se voit approuvé par un sourire de la fortune.

Dans l'éducation pratique, il ne faut pas perdre de vue que l'homme est essentiellement libre; il a seul, au moral, le droit et le pouvoir de disposer de lui-même; il n'agit que par sa volonté, et sa volonté ne se détermine que par la conviction de son intelligence, et par les désirs ou les craintes de sa sensibilité : nous pouvons donc bien influer sur ses décisions, nous pouvons l'éclairer et diriger sa volonté, mais non substituer notre volonté à la sienne. Il ne faut pas s'imaginer qu'on puisse, à proprement parler, corriger les enfans; ils doivent se corriger eux-mêmes; leur propre volonté peut seule agir sur eux, et réformer leur caractère; la nôtre n'y peut rien directement, il

ne nous est donné que de les amener à vouloir devenir meilleurs. Or la violence et l'autorité sont de mauvais moyens de persuasion ; vous pourrez bien par leur secours, dicter quelques actions que prescrivait également la sagesse, mais, vous n'aurez nullement détruit le principe du mal, vous n'aurez pas atteint le but ; car les effets de la contrainte sont condamnés à cesser avec elle, et cent actions raisonnables faites à contre cœur par un enfant, préjugeront bien moins pour l'avenir, qu'une seule à laquelle il se serait livré de lui-même et par conviction.

Ce qu'il y a de plus important, ce n'est pas de conduire les enfans, et de prévenir quelques fautes, c'est de les éclairer et de les apprendre à se conduire par eux-mêmes. Ne pensez donc pas en leur place, mais faites les penser. Accordez-leur beaucoup de liberté, et, sans vous effrayer de quelques folies, souffrez qu'ils en essayent l'usage sous vos yeux, et tandis que vous pouvez encore les éclairer de vos conseils.

Si la nécessité vous contraint quelquefois à faire usage du châtiment ; rappellez-vous qu'une même correction produit souvent des effets opposés sur des caractères différens : étudiez donc vos élèves et conduisez-vous d'après les circonstances ; mais que toujours les punitions soient proportionnées aux fautes et d'une justice évidente,

elles deviendraient plus nuisibles qu'utiles, par cela seul, qu'elles paraîtraient injustes à l'élève qui les subit. Rappellez-vous sans cesse que votre autorité est toute de protection, et que châtier les enfans avec emportement, c'est moins les corriger que se venger. Il faut souvent dans l'éducation savoir feindre de ne pas voir, pour n'être point contraint à se fâcher, et l'on n'y saurait trop recommander la douceur, et surtout l'oubli des fautes passées : *l'indulgence* et la *prescription* sont des principes tutélaires indispensables à la faiblesse humaine.

Pour exciter plus sûrement l'émulation du bien dans le cœur des élèves, ayez recours aux récompenses publiques. Des prix sont accordés à ceux qui se sont distingués dans l'étude du grec ou du latin; qu'il en soit de même dans les cours de morale. Distribuez des palmes nombreuses à ceux dont les progrès dans cette science auront été les plus rapides, ou qui se seront signalés par quelque trait de vertu, de courage, de dévouement. Mais que la couronne la plus douce soit offerte, sur la désignation des élèves de chaque classe, à celui qui aura su le mieux se rendre digne de leur amitié. Décernées aux jeunes gens par leurs condisciples, et reçues aux acclamations universelles, ces palmes seraient pour les vainqueurs la juste récompense du passé, et pour tous, la garantie de l'avenir.

CHAPITRE V.e

Des rapports de l'Éducation et de la Législation.

« L'éducation, dit M.r de Ségur, devrait être » regardée partout comme une partie principale » de la législation. »

La loi fondamentale des Pays-Bas contient à cet égard une disposition fort sage, et qui nous paraît digne de passer dans les constitutions de tous les peuples éclairés. « L'instruction publique, » dit l'article 26, est un objet constant des soins » du gouvernement. Le Roi fait rendre compte » tous les ans aux États généraux, de l'État des » écoles supérieures, moyennes et inférieures. »

On ne saurait trop appeler l'attention des législateurs sur un sujet d'une si haute importance. L'éducation, prise dans le sens étendu que nous lui avons donné jusqu'ici, doit être en définitive l'objet unique de la sollicitude des gouvernemens. Il n'est pas besoin, en effet, de prouver qu'un législateur sage, ne saurait avoir d'autre but que de porter au plus haut degré possible, la félicité des peuples qu'il gouverne, et nous croyons avoir démontré que, pour conduire l'homme au bonheur, il faut le rendre tout à la fois, vertueux et puissant : puissant par la connaissance et l'application des lois de la nature physique; vertueux par

la connaissance des lois morales, par l'amour de ses devoirs, par la conviction qu'il ne peut être heureux qu'en les exécutant, et par l'habitude de les pratiquer. Or, faire tout cela, c'est en d'autres termes, donner de l'éducation aux hommes. Les gouvernemens ne sauraient donc atteindre que par l'éducation, le seul but raisonnable qu'ils puissent se proposer. Le bonheur, en effet, ne se décrète pas, il n'appartient à personne de le créer et de le dispenser, et le législateur ne peut que le découvrir et nous guider vers lui : les lois ou les institutions ne sont donc entre ses mains, que des moyens d'éducation, des moyens plus efficaces de nous éclairer sur nos devoirs, et de nous les faire observer.

L'éducation des jeunes gens commence dans les colléges ou dans la famille; c'est de leur père ou de leur professeur qu'ils apprennent d'abord leurs obligations; c'est d'eux aussi qu'ils reçoivent alors leurs peines ou leurs récompenses. Ils n'appartiennent, pour ainsi dire, pas encore à la société pour laquelle on les élève; et, sauf les cas d'exception, ils ne sont pas justiciables de ses lois.

Mais après cette éducation préparatoire, lorsque devenu citoyen, l'homme commence à vivre éloigné des regards de ses premiers guides; alors commence aussi cette action plus directe et plus

puissante, que doivent exercer sur lui, les lois et les institutions sociales. C'est d'elles qu'il doit recevoir le complément de son éducation; c'est en elles, désormais, qu'il doit trouver un guide capable de remplacer ceux à l'autorité desquels il vient d'être soustrait.

Si le but unique des législateurs est d'instruire et de diriger les peuples; si les lois ne sont en réalité que des moyens d'éducation; on voit que la plus grande publicité sera de leur essence. Elles devront donc être écrites dans un style simple et clair; réunies, disposées avec ordre en un seul corps de droit, et accompagnées de leurs raisons de décider. Elles devront enfin être publiées, être enseignées, par tous les moyens possibles, car pour être utiles elles doivent être connues; sans cette condition, elles agiraient souvent contrairement au but de leur établissement; les lois criminelles, par exemple, ne seraient plus qu'un piége absurde autant que cruel, si elles punissaient la violation d'un devoir qu'elles n'auraient pas proclamé d'avance et fait connaître à tous.

La science de nos lois morales, n'est pas au reste, plus arbitraire que les sciences physiques, et les gouvernemens ne sont pas seuls chargés de la découvrir et de l'enseigner. Tout homme peut, sans autre mission que son génie et son amour

pour l'humanité, rédiger le code complet de nos droits et de nos devoirs ; et si ce code est vraiment conforme aux lois de notre nature, il sera comme elles moralement obligatoire. Mais des lois ainsi rédigées par un simple moraliste, ne s'adresseront qu'à notre conviction, elles n'auront de sanction sur la terre que dans la conscience du genre humain. Le gouvernement, au contraire, peut au besoin, donner à ses décisions l'appui des peines les plus terribles : l'un ne peut faire usage que de la persuasion : l'autre peut employer des moyens de contrainte. Mais, si le législateur et le moraliste ne disposent pas également de la force publique, ils n'en ont pas moins un but identique : découvrir nos devoirs, nous les enseigner, et nous les faire pratiquer.

Dans les tems d'ignorance, alors qu'on ne comprenait pas d'autres lois que les lois humaines, on a long-tems attribué aux législateurs la puissance de nous imposer des obligations morales, de créer enfin par leur seule volonté des droits et des devoirs. C'était dans toute sa perfection le système du despotisme, de l'arbitraire, du bon plaisir, système absurde, immoral, désastreux !

L'homme n'a pas le droit d'agir arbitrairement, même dans la partie de sa conduite qui n'intéresse que lui seul. Chacune de ses actions est moralement

obligée, il doit en toute occasion, se conformer à la raison, au devoir, et il devient coupable en écoutant de préférence ses passions ou ses caprices; combien donc ne sera-t-il pas plus criminel encore, s'il veut les imposer aux autres ! Comment sa volonté deviendrait-elle obligatoire pour les tiers, quand elle n'est pas même une excuse pour sa propre conduite ?..... Il faut donc reconnaître que les lois ne peuvent devenir moralement obligatoires par cela seul qu'elles sont l'expression de la volonté d'un homme ou d'une majorité quelconque; mais bien par leur conformité avec les lois de notre nature. Aussitôt que cette conformité cesse, l'obligation morale disparaît. Les tyrans le nient, mais ils le sentent, car tous, ils cherchent à donner à leurs lois la sanction des supplices les plus cruels. On pourrait souvent mesurer l'absurdité des lois à leur sévérité; un grand luxe de peines accompagne toujours les lois injustes et tyranniques; il faut bien aggraver le mal matériel pour suppléer à la honte et aux remords qui ne s'attachent qu'aux mauvaises actions; encore arrive-t-il un degré où toute espèce de châtiment devient insuffisant. Le moral a plus d'empire sur l'homme généreux que le physique; et la conviction finit par imposer silence à la crainte : c'est ce qui a fait les martyrs; c'est ce qui fait que les lois, contre les sentimens et contre la pensée, ont

toujours été, et seront toujours impuissantes; c'est ce qui fait enfin que l'essor de l'esprit humain ne sera jamais arrêté.

Si la législation ne nous oblige pas toujours moralement, du moins doit-on reconnaître qu'elle est pour nous obligatoire, dans ce sens qu'elle a et doit avoir, tant qu'elle existe, l'appui de la force publique : la raison et l'intérêt général s'opposent également à ce qu'il soit permis de rendre les lois illusoires, et de les fouler aux pieds sous prétexte qu'elles nous paraissent en opposition avec les lois immuables de la justice. Mais dans ce cas, leur exécution n'est plus qu'une affaire de prudence avec laquelle la conscience n'a rien à démêler. La sanction pénale qui s'y trouve attachée, n'ajoute rien à la justice d'une législation, et ne la rend pas plus légitime. L'obligation morale est invariablement attachée aux lois qu'il plût à la divinité d'imposer à notre nature; quand la législation humaine se met en opposition avec elles, l'obligation morale les abandonne, ne pouvant subsister à la fois pour deux choses contradictoires. La traite des noirs était criminelle, avant qu'elle ne fut proscrite par nos lois; elle ne cesserait pas de l'être si la législation l'autorisait de nouveau. Il n'est pas plus au pouvoir de l'homme de créer un devoir, un droit, une vertu, que de les

détruire. Nul n'a reçu la mission absurde de refaire ou de corriger les lois divines. Toutes les lois physiques ou morales de la nature sont faites; elles ont été établies d'une manière invariable par la suprême intelligence, et nous n'y pouvons rien changer, rien ajouter ni retrancher; il ne nous est donné que de les découvrir ou de les ignorer, de les proclamer ou de les nier, de les exécuter ou de les enfreindre.

Un despote dans ses états peut bien établir une loi contraire à la morale, et commander son exécution au nom de la force tant qu'il en dispose ; mais la morale n'est pas pour cela modifiée ; ce que la vertu réprouvait la veille, elle le réprouve le lendemain, et l'immortelle raison proteste contre cet acte éphémère dont la conscience des peuples fait enfin justice.

L'opinion contraire ne peut plus être aujourd'hui soutenue que dans les pays opprimés par un despotisme sans limite ; chez les peuples civilisés où l'on croit par conviction à l'existence de Dieu et des lois morales, où l'on entend répéter chaque jour que telle loi soumise à la discussion est injuste, immorale, il est bien évident pour tous, qu'il existe un ordre de lois immuables, dont toute la législation humaine emprunte son caractère obligatoire et sacré. Le meilleur moraliste devra donc être aussi le législateur le plus sage.

« Les lois, dit Montesquieu, livre I, chapitre I,
» sont les rapports nécessaires qui résultent de
» la nature des choses; dans ce sens, la matière
» a ses lois, l'homme a aussi les siennes. »

Une législation complette et parfaite, devrait promulguer toutes les lois, établir toutes les institutions qui résultent directement ou indirectement de la nature de l'homme. Elle devrait nous faire connaître en toute occasion ce qui est bien ou ce qui est mal, prescrire l'un et défendre l'autre. Elle formerait ainsi un traité complet de morale, dont la société garantirait l'exécution par des peines nouvelles, toutes les fois que la sanction attachée par la divinité à ses lois, lui paraîtrait insuffisante pour détourner toujours les hommes du crime.

Mais cette insuffisance ne peut résulter que de notre ignorance et de nos erreurs; les lois divines n'ont besoin que d'être mieux connues, mieux comprises, pour se suffire à elles-mêmes, car elles ne sauraient être imparfaites, et elles le seraient si l'appui des lois humaines leur était nécessaire. Le perfectionnement de l'éducation, les progrès toujours croissans des lumières, doivent amener l'adoucissement graduel, et peut-être un jour l'inutilité complète des lois pénales. Aussi voyons-nous que les peuples les plus éclairés sont

en général ceux dont la législation devient la plus douce.

L'homme est bon par sa nature, il est doué d'une conscience qui l'invite à bien faire, et il n'a pas d'instinct qui l'excite au mal. Aussi l'a-t-on vu bien souvent sacrifier ses intérêts les plus chers au plaisir de se livrer à quelque action vertueuse; mais jamais il ne s'abandonne au crime que dans l'espoir d'en retirer un avantage positif. Plus cet espoir s'affaiblit à ses yeux, et moins il devient nécessaire de donner à la vertu l'appui des lois pénales : ces lois deviendront donc chaque jour moins utiles, car, chaque jour voit la morale étendre son empire; chaque jour augmente, pour l'homme vertueux, les chances de bonheur, pour le méchant, les chances d'infortune.

Concluons encore ici que la découverte des lois morales, est, pour l'humanité, le plus grand de tous les bienfaits. Chaque nouvelle connaissance acquise en ce genre, est un pas de plus fait vers le bonheur universel. Par les progrès de la morale, les lois humaines devenues graduellement plus sages, recevront chaque jour une exécution plus facile et plus salutaire; par eux, doivent s'embellir toutes nos relations de famille, toutes nos relations sociales. Mais ces progrès toujours croissans ne doivent pas exercer une influence moins heureuse

sur les rapports des peuples entre eux : déjà, par eux, la paix s'est établie et consolidée successivement, entre les villages, entre les villes, entre les provinces ; le tems doit amener le même résultat à l'égard des nations. Les rivalités de peuple à peuple feront enfin place à l'émulation, qui ne laissera subsister entre eux que des relations de bienveillance et d'amitié. La sainte cause des lumières et de la raison voit s'accroître chaque jour le nombre et la puissance de ses partisans ; la paix finira donc par être universelle et permanente.



CHAPITRE. VI.e

Du caractère national chez les peuples anciens et modernes.

Dans les premiers âges de la civilisation, dans les beaux tems de la Grèce et de Rome, l'amour de la patrie était, bien plus que de nos jours, un besoin impérieux pour les peuples. Mais, au grand préjudice de l'humanité, ce noble sentiment dégénérait sans cesse en esprit national : chaque peuple semblait se regarder comme l'ennemi naturel de tous les autres, et le dévouement à leur pays, était pour eux inséparable de la haine des nations étrangères : aussi, la paix n'était à leurs yeux qu'une trève, et dans la plupart de leurs guerres, il s'agissait pour eux, d'être ou de n'être pas ! La force et l'intérêt étaient encore la loi suprême et le seul droit des nations ; le plus fort croyait pouvoir disposer à son gré de l'existence des vaincus, et souvent après un combat, le vainqueur ne s'arrêtait dans le massacre des plus faibles, que pour les traîner en esclavage avec leurs femmes et leurs enfans !......

Désastre affreux dont l'audacieuse barbarie des Turcs, pouvait seule, au milieu de la civilisation moderne, nous imposer le honteux spectacle,

Tout intérêt privé devait aisément disparaître devant cette nécessité, sans cesse renaissante, de veiller au salut commun :

Aussi l'amour de la patrie fut-il, pour les peuples de l'antiquité, la première et presque l'unique vertu. Ce généreux sentiment dominait tous les autres, et souvent il fit taire jusques à l'amour maternel. Une spartiate, une dame romaine, eussent regardé comme une lâcheté, dans les dangers de la patrie, de pleurer sur la mort de leurs fils tombés en combattant pour elle!

Ce sentiment si puissant alors par lui-même, tous les efforts des législateurs tendaient à l'exalter encore. Les lois de Sparte et d'Athènes, celles des Romains et celles des Juifs, réglaient la plupart des détails de la vie privée. Lacédémone surtout avait des lois sévères, qui prétendaient régir toutes les affections, et qui bien souvent ne craignaient pas de contrarier les plus doux instincts de la natnre. Elles osaient pénétrer jusques dans le sanctuaire de la famille, et s'efforçaient, sinon de la dissoudre, au moins d'en relâcher tous les liens, afin de lui substituer la patrie. Les hommes chez ce peuple n'avaient, pour ainsi dire, qu'une existence publique : l'éducation était la même pour tous ; les repas se faisaient en commun ; les terres avaient été

partagées en portions égales et qui n'excédaient pas l'étendue strictement nécessaire à l'entretien de chaque citoyen; enfin les lois formaient les mœurs dans tous leurs détails, ou du moins les consacraient et leur donnaient ainsi la plus grande stabilité, la plus parfaite uniformité. Aussi ne vit-on jamais de peuple qui fut mieux discipliné, dont les mœurs fussent plus uniformes, et le caractère national plus prononcé.

Devons-nous cependant envier aux anciens ce caractère national *qui nous manque*, selon M.r de Ségur ? Je ne puis le penser. Mais, pour mieux en juger, il importe de bien préciser d'abord le sens de ces expressions : *un caractère national.*

Duclos, dans ses considérations sur les mœurs, « dit que le caractère est à l'âme, ce que la physio» nomie est à la figure. » Comparaison pleine de finesse et de vérité : le caractère est, en effet, *l'expression* de tout cet ensemble de vertus ou de défauts qui constitue l'homme moral; c'est la *physionomie* particulière que lui donne la réunion de ses qualités; c'est enfin, ce dont il se compose au moral, ce qui le distingue sous ce rapport de tout autre individu, ce qui le *caractérise.*

On voit qu'il ne faut pas, comme on le fait souvent, confondre le caractère avec la fermeté,

Celui qui a de la force d'âme, agit conformément à son caractère; il puise en lui-même ses déterminations, et se montre tel qu'il est; l'être faible, au contraire, suit souvent au hasard l'impulsion qu'il reçoit du dehors. La fermeté met donc notre caractère au grand jour, et l'empêche de rester stérile; mais elle ne le constitue pas à elle seule, il se compose de l'ensemble de nos qualités morales.

Tel est, selon nous, le sens qu'il faut attacher au mot *caractère*, quand on l'applique aux individus. Voyons maintenant à quelles conditions une réunion de caractères particuliers pourra former un caractère national?

Il est d'abord évident qu'une nation, prise en corps, ne présenterait aucun caractère distinct, si les individus qui la composent avaient tous des qualités différentes : renfermant dans son sein le mélange de tous les caractères, aucun d'eux ne pourrait lui être attribué. On conçoit, au contraire, que si tout un peuple avait les mêmes qualités morales, les mêmes habitudes, les mêmes mœurs, ce peuple, pris en masse, offrirait une *expression*, une *physionomie morale*, un *caractère déterminé*.

Mais un tel caractère ne pourrait pas encore être appelé national; il ne suffit pas pour cela, qu'il soit commun à tout un peuple, il faut encore

qu'il lui appartienne en propre, qu'il diffère de celui des autres nations. Un caractère *commun* à tous les peuples, ne serait évidemment *national* pour aucun; ces deux idées s'excluent réciproquement. De même un caractère commun à tous les peuples de l'Europe, ou à tous les peuples Mahométans, Chrétiens ou Juifs, serait un caractère *Européen, Mahométan, Chrétien ou Juif*, mais ne serait pas un caractère *national.*

Deux conditions sont donc nécessaires à l'existence des caractères nationaux: *identité* de caractère entre les habitans du même pays; *diversité* entre les caractères des peuples différens.

Si c'est là ce qu'il faut entendre par caractère national, nous devons assurément regretter fort peu celui des peuples de l'antiquité. Rien de plus désirable, en effet, que l'uniformité de mœurs et d'habitudes, entre concitoyens; elle produit l'amour de la patrie; elle assure la paix à l'intérieur et la puissance au dehors; elle rend enfin l'action du gouvernement et des lois plus profitable et plus facile; mais cette identité de mœurs n'est pas moins nécessaire aux nations qu'aux individus : toute opposition de caractère excite entre elles des antipathies et des haines; elle produit cet *esprit national* que nous avons déjà flétri du nom d'égoïsme des peuples, sentiment

aveugle et funeste qui engendre l'état de guerre, l'envenime et le perpétue. L'état de guerre n'est ni plus naturel, ni plus utile, ni moins blâmable, de peuple à peuple, que d'homme à homme : il faut donc bien se garder de propager, ni l'esprit individuel qui est l'égoïsme proprement dit, ni l'esprit de famille qui n'est qu'un égoïsme un peu moins étroit, ni l'esprit de corps, ni l'esprit de secte ou de parti, ni l'esprit de ville ou de province, ni l'esprit national enfin, qui tous tendent à mettre une partie de la société humaine en opposition et souvent même en guerre avec les autres; mais efforçons-nous, au contraire, de répandre de plus en plus, cet esprit de *justice* et de *raison*, qui ne consulte que la conscience, n'obéit qu'à la voix du devoir, et n'est jamais hostile, ni partial pour personne.

Les caractères nationaux ne sont donc pas à regretter. Leur retour n'est d'ailleurs nullement à craindre; ils sont désormais impossibles pour les peuples civilisés, et il est facile, en remontant aux causes qui les produisaient, de se convaincre qu'ils ne pouvaient appartenir qu'à l'enfance des sociétés.

Le genre humain, il est vrai, marche aujourd'hui d'un pas ferme et rapide vers la science et la liberté; mais il a eu pour point de départ,

l'ignorance, avec le despotisme qui en est la conséquence inévitable; car la volonté humaine, appuyée sur la force, est, pour les peuples, la seule autorité possible, tant qu'ils ignorent les lois morales. Cette ignorance, cependant, ne pouvant jamais être complète, les peuples ont senti de bonne heure, le besoin et le *droit* de secouer le joug humiliant d'une volonté capricieuse, arbitraire, et d'établir l'ordre par des lois fixes, obligatoires pour tous. Alors se sont élevés des hommes de génie, qui, ayant découvert quelques unes des lois de la nature humaine, ayant compris quelques uns de ses besoins, sont devenus les législateurs et les bienfaiteurs des nations.

Mais les premiers essais atteignent rarement au but, et les connaissances morales de ces hommes généreux étant encore extrêmement bornées, ils n'ont pu créer d'abord que des institutions défectueuses, que les efforts d'une longue suite de siècles n'ont pu conduire encore à la perfection : vainement s'efforçaient-ils de consacrer tous nos devoirs par des lois, l'ignorance leur en fait omettre un grand nombre, l'erreur en faisait exagérer ou dénaturer beaucoup d'autres. Cependant ces lois incomplètes étant la règle de conduite commune à tous les citoyens, devaient aisément leur créer des mœurs uniformes, mais

bizarres, un caractère prononcé, mais incomplet. Et comme les peuples avaient encore alors fort peu de communications, chacun d'eux, le plus souvent, devait s'attacher à des principes différens et se former ainsi des lois et des mœurs entièrement opposées à celles des nations voisines. Ainsi se trouvaient accomplies pour les peuples anciens les deux conditions nécessaires à l'existence des caractères nationaux.

Mais quand les lumières commencent à s'accumuler et à se répandre; lorsque le fond des connaissances acquises est à peu près le même pour tous les peuples civilisés; quand chaque jour la masse des idées morales se rectifie, se complète, et que les devoirs, bien que n'étant pas tous parvenus à la connaissance de chacun, sont cependant presque tous découverts; alors l'opinion acquiert sur les mœurs plus d'influence que les lois elles-mêmes, et les qualités morales sont aussi variées que les connaissances. Il ne saurait donc plus exister de caractères nationaux, car l'uniformité de mœurs ne se rencontre plus chez aucun peuple, et l'on retrouve au contraire dans chaque nation le mélange de tous les caractères.

Le genre humain est entré dès long-tems, et sans doute il est pour long-tems encore, dans cet âge de transition, où pourtant ses progrès

deviennent chaque jour plus rapides. Le dix-huitième siècle, et la partie écoulée du dix-neuvième ont vu se terminer, pour plus d'un peuple et particulièrement pour la France, la première et la plus orageuse partie de cette longue période; tous les abus, toutes les erreurs, tous les préjugés ont été brusquement abordés, combattus et détruits au milieu de la plus violente tempête; et l'on a vu plus d'un principe conservateur momentanément entraîné dans ce naufrage universel!

Mais la tourmente a cessé dès long-tems; les flots se calment par degré. La lutte expire sous nos yeux entre les partisans de la raison, du savoir, de la liberté, et ces égoïstes aveugles qui voudraient, pour eux-mêmes, tous les bienfaits de la civilisation, et pour autrui, l'ignorance et la servitude. Jamais, nous devons l'espérer, la génération qui s'élève n'aura recours qu'aux armes paisibles du raisonnement, pour combattre l'erreur et les abus. L'esprit humain, désormais, suivra paisiblement sa marche progressive, et tous les hommes de bonne foi, quel que soit leur pays, uniront leurs généreux efforts, pour arriver à la découverte du vrai et du bien, jusqu'à ce qu'enfin le consentement unanime des bons esprits ait proclamé toutes les lois morales de notre nature.

Alors notre législation devenant l'expression exacte et complète de ces lois divines, une ère nouvelle s'ouvrira pour le genre humain : l'éducation étant la même pour tous, devra donner à chacun les mêmes qualités, les mêmes mœurs, le même caractère. Ce caractère, fondé sur la nature même, ne sera plus incomplet, comme dans les tems d'ignorance ou de demi savoir, et son identité n'existera pas seulement entre les habitans de chaque pays, mais entre tous les peuples qui ne posséderont pas de caractères nationaux, mais un caractère commun, universel.

Soumis aux mêmes besoins; doués des mêmes facultés et des mêmes penchans; obéissant enfin aux mêmes lois morales et instruits aux mêmes vertus; les hommes ne formeront plus alors qu'un seul peuple de frères. Le véritable âge d'or, l'âge de la moralité, de la paix et du bonheur, ne doit donc pas être pour nous un sujet de regrets, mais un objet d'espoir; il n'a point existé dans l'enfance des nations, et ce n'est encore que dans un lointain et mystérieux avenir qu'il se découvre à notre espérance.



CONCLUSION.

La pensée de M.[r] de Ségur semblait embrasser tout le domaine des sciences morales; nous n'avons pu que le parcourir en partie. Quelques vérités importantes nous semblent pourtant ressortir de notre rapide aperçu : l'ignorance et l'erreur traînent à leur suite, tous les crimes et tous les maux ; le savoir est pour nous la condition du bonheur; la connaissance des lois morales doit surtout exercer, sur la destinée humaine, la plus salutaire influence; toute bonne législation enfin, devrait être l'expression exacte de ces lois immuables de notre nature. Concluons donc, que l'enseignement de la morale, si négligé de nos jours, devrait dans l'éducation, prendre le rang le plus élevé.... Puisse notre voix être entendue, et hâter de quelques instans la marche de l'humanité vers un meilleur avenir !



POÉSIE.

EXTRAIT *du rapport lu, en Séance publique, par* M.r L'ABBÉ HERBET, *au nom de la Commission de Poésie.*

MESSIEURS,

VOUS avez nommé une commission pour examiner les différentes pièces de vers envoyées au Concours de cette année; cette commission s'est acquittée de la tâche qui lui était imposée, avec tout le soin et toute l'exactitude que vous aviez droit d'attendre d'elle, et c'est le résultat de son examen que je suis chargé de vous communiquer.

Six ouvrages vous ont été adressés sur cette matière intéressante : *vœux d'un Chrétien pour le triomphe des Grecs.* Nous allons les parcourir rapidement; mais sans entrer dans l'examen des considérations politiques que les concurrens ont effleurées.

Le n.° 1.er a paru s'élever dans quelques endroits à la hauteur de son sujet : il est souvent plein de grandeur et de force, mais il marche presque toujours au hasard, et l'irrégularité de ses idées se fait sentir, même dans les passages les plus beaux. On peut citer avec éloge le fragment suivant :

Et déjà réveillés par des rêves de sang,
Les Musulmans cruels marchent en rugissant.

. . . .

. . . .

Dieu ! Que vois-je, aux clartés de ses temples brûlans?
Sur sa rive la mer roule ses flots sanglans,
Et livre à l'Océan, qui d'horreur se retire,
Un peuple entier de morts conquérant du martyre.
Rhodes, Chypres, Chio, quels que soient vos malheurs,
Vos déplorables noms n'auront pas tous mes pleurs :
Ipsara fume encore, et mon âme oppressée
Garde, par la douleur, une larme glacée.
Entendez cet accord vers le ciel emporté :
Nous tombons pour la croix et pour la liberté !
La sœur a succombé dans le sein de son frère ;
Sur le corps de son fils vient expirer le père ;
L'épouse fuit la mort et tombe dans ses bras.
Hélas ! de ce vieillard qui soutiendra les pas ?
Le glaive a suspendu sa marche chancelante.
Où vas-tu, jeune vierge, incertaine et tremblante ?
Où penses-tu cacher ton front décoloré ?
Ta mère te promit un époux adoré ;
Et ce pudique front que lava le baptême,
A ses chastes baisers tu le promis toi-même.
Meurs, jeune vierge, meurs; ta funeste beauté
Ne peut plus de son choix ranimer la fierté.

Meurs, jeune vierge; avant de quitter cette terre;
Ah! que n'expirais-tu sur le cœur de ta mère!
Tu n'iras plus, après un innocent sommeil
D'un baiser filial saluer son réveil;
Meurs, jeune vierge; avant de quitter cette terre,
Crains de voir à Stamboul la tête de ton père.»

Les poëmes inscrits sous les numéros 2 et 3 ne peuvent soutenir le parallèle avec le précédent; ils abondent en hors d'œuvre, en lieux communs, et en froides déclamations, défauts considérables que ne sauraient racheter quelques beaux vers; nous les avons écartés après une première lecture, et l'attention de la commission s'est portée plus spécialement sur les numéros 4, 5 et 6.

Jam nova progenies cœlo dimittitur alto (VIRG).

Telle est l'épigraphe du n.° 4; son plan est assez bien conçu : c'est un jeune homme qui, agité par de vagues rêveries, va chercher le calme et la tranquillité sous le beau ciel d'Italie, et aborde aux champs de la Sicile : pensif et silencieux, il était assis non loin des monts embrâsés de l'Etna, lorsqu'un vieillard se présente :

Son front resplendissait d'une clarté divine,
Sa barbe à flots d'argent tombait sur sa poitrine,
Et ses traits pâlissans, qu'avaient mouillé des pleurs,
Marquaient une grande âme et d'augustes douleurs.

Frappé de vénération, le jeune homme se lève; il approche et allait interroger le respectable inconnu, lorsque celui-ci lui expose en ces mots le sujet qui fait couler ses larmes !

. . . . O mon fils.
———————— Toi qui, jeune et sensible,
» Ignore l'égoïsme et sa voix inflexible,
» Et dont l'âme naïve eût toujours en horreur
» L'intérêt qui dévore et qui glace le cœur,
» Mêle tes pleurs aux miens; unissons nos prières
» Pour des infortunés qui sont aussi tes frères.
» Que Dieu prenne en pitié ceux qui meurent pour lui,
» Et fasse des vainqueurs des vaincus aujourd'hui !
» Hélas ! en ce moment sur un autre rivage,
» Peut-être un peuple entier est en proie au carnage,
» Et présente, en mourant au pied des saints autels,
» Un spectacle trop grand pour des regards mortels. »

Quelques lignes après il dépeint ainsi la férocité des soldats du croissant.

Leur main n'épargne rien de ce qui peut mourir.
Dans le sang qui ruissèle, ils nagent à plaisir ;
Et, conquises par eux, bientôt sept mille têtes
Vont du sérail vainqueur renouveler les fêtes.

Pour intéresser de plus en plus son jeune auditeur à la cause des Grecs, le vieillard, issu d'une de ces anciennes familles, qui, vers le

11.e siècle, furent chassées de Constantinople par les Mahométans, lui remet devant les yeux les massacres qui signalèrent l'établissement de l'Islamisme dans sa malheureuse patrie, et il va jusqu'à menacer l'Europe d'un pareil sort; tout à coup il s'arrête; et profondément absorbé dans ses réflexions, il semble pour quelques momens interroger l'avenir; enfin relevant son front, où brille un saint courage, et montrant au loin un nuage s'élevant sur l'horison :

La Grèce est là, dit-il; quel chrétien, quel mortel
N'éprouve à cette idée un trouble SOLENNEL ?
Ainsi qu'un voyageur endormi sous l'ombrage,
Réveillé dans la nuit par la foudre et l'orage,
Franchit à la lueur de l'éclair incertain,
Le chêne renversé qui jonche le chemin,
Ou le torrent d'automne enflé par la tempête ;
La Grèce se soulève ! Elle est debout, sa tête
Des marbres de la tombe a rejeté le poids.
Elle parle.... L'Olympe a reconnu sa voix,
Et rempli d'allégresse agite devant elle,
De son front chauve et blanc la parure éternelle.
Elle marche, et bientôt redoutant les combats,
Les guerriers du prophète ont fui devant ses pas;
Ses fils, de leurs ayeux ont reconquis la gloire,
Et pour eux le combat est long-tems la victoire !

Mais la Grèce au tombeau doit elle encor rentrer?
Comme la flamme ardente au moment d'expirer,
S'agite, lance au loin une clarté plus belle,
Et tout à coup fait place à la nuit éternelle,
N'a-t-elle tant d'éclat que pour bientôt mourir,
Ses jours sont-ils comptés et doit elle périr?

. . . .

Vos frères expirans dans ces jours de douleur,
O Grecs, n'abattront point votre héroïque ardeur:
C'est l'épreuve du sang.... Imitez leur courage
Et préférez comme eux la mort à l'esclavage;
Dans les cieux on est libre! au moment du danger,
C'est en luttant comme eux qu'il faudra les venger.
La fuite, c'est la honte! Et la mort c'est la gloire:
Léonidas mourant remporta la victoire.

Telle est une partie du discours du vieillard: il faut borner ici nos citations; car le reste ne se soutient pas également. En général tout annonce dans ce poëme un talent facile, mais encore inexpérimenté; l'auteur a aperçu les choses qu'il fallait dire, et même la manière de les rendre; mais de grandes incorrections viennent trop souvent se placer à côté des vers les plus heureux. Ces négligences réitérées, cette inégalité de touche et de couleurs, plusieurs infractions aux lois sévères de la rime nous porteraient à croire que le poëte est

extrêmement jeune : à ce titre, Messieurs, il nous paraît digne de tout votre intérêt, et si, pour les défauts que nous venons de signaler, la société est privée du plaisir de lui décerner une couronne, du moins elle ne refusera pas aux essais de sa muse de justes encouragemens.

Les numéros 5 et 6 sont véritablement remarquables par l'énergie du sentiment qui y domine : on y trouve, plus que dans les ouvrages précédens, de la verve, de la chaleur, du mouvement, des pensées où la justesse s'allie à la force, et des tableaux qui, par leur affreuse vérité, sont bien propres à attendrir les cœurs généreux sur l'infortune des Grecs, et à provoquer l'indignation contre leurs barbares oppresseurs. C'est ainsi, par exemple, que le n.° 6 nous représente le hideux triomphe des Tartares :

Quel est ce grand navire aux ailes triomphantes,
Qui, livrant au zéphir ses bannières flottantes,
Au bruit des cris de mort et des joyeux concerts,
Pavoisé de têtes sanglantes,
Majestueux s'avance au sein brillant des mers ?
Sur un amas de croix brisées
Que la Grèce chrétienne arrosa de son sang,
Et qu'insultent, d'Omar, les impures risées,
S'élève radieux le terrible croissant !
Entendez-vous ce cri frapper au loin la rive :

Triomphe à Mahomet ! Il règne, il est vainqueur!
Et d'une voix mourante, une vierge captive
Mêler des noms sacrés au chant blasphémateur !
C'est le nom des Chrétiens ; elle prie, elle appelle
Un pavillon libérateur ;
Mais la nef qu'attendait la cohorte fidèle
Passe et donne, en baissant sa voile fraternelle,
Un salut amical au vaisseau ravisseur.

Voyez-vous ces enfans et ces vierges timides,
Ces convois de Chrétiens, CARGAISONS HOMICIDES
Dont l'heureux Ibrahim fait hommage au sultan ?

. . . .

Le charnier du sérail attend plus d'une tête,
Et dans leurs grands bazars les enfans du prophête
Accourront marchander les rebuts du visir.

Plus loin le poëte retrace avec l'accent de la sensibilité le dernier désastre des Grecs :

Salut, Missolunghi ! cendres encor fumantes,
Terre héroïque où notre œil attristé,
Sur un amas de ruines récentes,
Cherche de tes débris l'Auguste majesté.
Couvrez-vous de cyprès, vallons de Messenie,
Saints temples, Saints autels, voilez-vous d'un long deuil;
De la cité martyre ô sublime agonie !
Quatre mille héros vont descendre au cercueil.....
Voilà tes défenseurs, malheureuse patrie,

Des enfans au berceau, des femmes, des vieillards.
Des guerriers mutilés debout sur leurs remparts !
——— Leur corps paré de cicatrices
Offre une large place au fer de l'Africain ;
Faible tribu qu'attend la terreur des supplices
Et qu'assiègent déjà les horreurs de la faim !
La mère au fils qui pleure a refusé du pain ;
Car le pain manque même aux divins sacrifices !
« Mères, de vos enfans endormez les douleurs ;
» Guerriers, voici la mort, point de cris, point de pleurs !
» Confiez à ces murs qu'on va réduire en poudre
» Ces volcans souterrains qui recèlent la foudre,
» Et font survivre encor la vengeance au trépas.
» Près de la mine ardente un pauvre autel s'élève,
» A côté de la croix ils suspendent leur glaive;
» Spartiates Chrétiens, nouveaux Léonidas,
» Quand la patrie expire, ils vont mourir ensemble,
» Et c'est un chant de mort qui les mène aux combats !
——— » Seul allié qui ne trahisse pas
» A ce dernier autel un prêtre les rassemble ;
» Il reçoit leurs sermens et leur suprême adieu :
» Leur voix qui suppliait ose enfin nous maudire,
» Et ces guerriers promis aux palmes du martyre,
» Vont accuser l'Europe au tribunal de Dieu !..... »

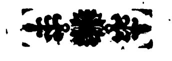
Cependant en rendant justice au mérite du

n.° 6, votre commission a reconnu qu'il renferme plusieurs défauts qui le placent au-dessous de son concurrent. Non seulement on désirerait pour ce poëme un plan mieux ordonné, une marche plus régulière et mieux suivie; mais l'auteur est sorti dans plusieurs endroits des bornes de la convenance; on rencontre dans son ouvrage une foule d'expressions incohérentes et de rapprochemens forcés; souvent même on est obligé de deviner sa pensée, en voulant paraître nerveux et profond, il est devenu dur et obscur, et l'attention se fatigue à le suivre, dans l'obligation où elle est de soulever sans cesse le voile mystérieux dont il enveloppe ses idées.

Un ordre plus lucide et un intérêt presque toujours croissant distinguent le n° 5; nous regrettons que le poëte n'ait pas donné assez d'espace à ses considérations religieuses en faveur des Grecs, et qu'il se soit ainsi privé d'une partie des beautés que son sujet devait lui fournir; mais si on lui pardonne cette lacune, cet ouvrage se recommande aux amis de la bonne poésie par la vérité des pensées, la netteté des images, la véhémence de son élocution, et le coloris enchanteur de son style. Dans cet éloquent plaidoyer pour la cause des Grecs, nous pourrions prendre au hasard des citations qui justifieraient pleine-

ment le jugement de la commission; et si nous n'en produisons aucune, c'est parce que la lecture qu'on doit en faire dans cette séance vaudra mieux que la faible analyse que nous pourrions en tracer.

Pour les motifs que nous venons de vous exposez, Messieurs, la commission, dont j'ai l'honneur d'être l'interprête, vous propose d'accorder le prix au n.° 5, et une mention honorable au n.° 6. — Ces conclusions ont été adoptées.



CHANT DITHYRAMBIQUE.

(VŒU D'UN CHRÉTIEN POUR LE TRIOMPHE DE LA GRÈCE.)

Par M.r Auguste MOUFLE, *de Paris*.

Ouvrage couronné le 31 *août* 1826.

Les Grecs ont pris le fer pour vaincre ou pour mourir.
CASIMIR-DELAVIGNE.

C'ÉTAIT sous les murs de Corinthe :
Le temple du Seigneur insolemment forcé ;
De la foi des Chrétiens le signe renversé ;
Les enfans éperdus et glacés par la crainte ;
D'un glaive destructeur le tranchant émoussé ;
Le sang qui ruisselait dans la demeure sainte,
Tout disait qu'en ces lieux le Turc avait passé.

Mais de trois siècles d'esclavage
Les Grecs ont repoussé l'affront ;
Et désormais leur noble front
Ne doit plus se courber sous un maître sauvage.

Si, devant tes guerriers, sur ces rocs escarpés,
Les Musulmans ont fui, d'épouvante frappés,
N'en conçois pas, ô Grèce, une trop vaine joie !
Dans leur farouche espoir les tigres sont trompés,
Mais ils flairent encor leur proie.

Vos lâches ennemis ne savent que punir,
O Grecs ! de vos succès leur rage est irritée :
Soyez toujours contr'eux prêts à vous réunir,
Aux accens d'un nouveau Tyrthée.

» Fils de Léonidas, aux armes ! Vos tyrans
Apparaissent encor sur les rives prochaines;
A vos bras généreux ils rapportent des chaînes ;
Vos autels vont crouler sous les feux dévorans.
Aux armes ! de ses coups l'Otthoman vous menace :
Des bords de l'Illissus aux rochers du Parnasse,
Ses bataillons nombreux vous tiennent assiégés ;
Conservez de Chios la sanglante mémoire !
Demain, si vous cédez, s'il obtient la victoire,
Vos enfans par le glaive expirent égorgés.

» L'antique liberté, trop long-tems oubliée,
S'éveille impatiente à la voix des guerriers ;
Son front cicatrisé, sa tête humiliée
Redemande à vos mains ses immortels lauriers.
Du tigre Musulman la rage est inflexible ;
Désormais avec lui tout pacte est impossible.
La victoire ou la mort, choisissez sans retard !
O Grecs ! périssez tous plutôt que de vous rendre !
Au pardon du tyran si vous osez prétendre,
Tremblez ! il vous l'apporte au bout de son poignard.

» Ombre d'Harmodius, sors de ton mausolée !

Viens délivrer encore la Grèce désolée !
Et, si des oppresseurs, à tes pieds expirans,
Jadis ton bras vengeur a puni la furie,
Apprends à tes neveux, armés pour la patrie,
Comment on l'affranchit du joug de ses tyrans.

» Flottez, nobles drapeaux de la croix outragée !
Déployez dans les airs vos riantes couleurs !
Qu'avec la liberté la justice vengée
Trouve enfin sur ces bords un terme à ses douleurs !
La bannière du Christ est l'étendard des braves :
Si dans le sang chrétien l'Otthoman s'est baigné,
Qu'il frémisse à son tour ! le monde est indigné
Que, pendant trois cents ans d'amertume et d'entraves,
Sur les fils de Codrus un barbare ait régné
Comme sur un troupeau d'esclaves.

» O honte ! un Arabe insolent
S'est assis en vainqueur sur les débris d'Athènes !
Un despote odieux de son sceptre sanglant
A brisé la tribune où tonna Démosthènes !
Effroi des enfans de Platon,
Les soldats du Koran, peuplade ensanglantée,
Foulent avec dédain les lauriers de Platée,
Et les palmes de Marathon !

» Mourez ou vengez-vous : guerre à la barbarie !

O Grecs ! de vos ayeux imitez les hauts faits :
De tant d'opprobre et de forfaits
Lavez le sol de la patrie !
De ces vils Osmanlis, gorgés de votre sang,
Que Sparte, dès ce jour, ne soit plus tributaire !
C'est trop long-tems offrir un col obéissant
A la rage du cimeterre.
Aux massacres de vos bourreaux,
Des lâches assassins de vos fils, de vos femmes,
Opposez le fer et les flammes :
La vengeance fait les héros.
Frappez ces phalanges immondes ;
Purgez-en vos hameaux, vos champs et vos cités ;
Armez vos bataillons et vos nefs vagabondes ;
Que partout ces brigands tombent épouvantés ;
Qu'ils soient vaincus sur terre et brûlés sur les ondes !

» En vain, dans leur fureur, s'élanceront sur vous
Les hyènes d'Afrique et les tigres d'Asie ;
De leur sanglante frénésie
En vain des rénégats dirigeront les coups :
Dieu, le Dieu des chrétiens, toujours grand, toujours juste,
Armé pour votre cause auguste,
Les accablera de ses traits ;
Et son bras sur leurs fronts assemblant les tempêtes,
Des feux de son courroux sillonnera leurs têtes,

Et de leur sang impur rougira vos guérêts.

» Liberté, Liberté, vierge chaste et sacrée,
De la Grèce expirante entends, entends les cris!
De ces temples pompeux où tu fus adorée
Viens sauver les derniers débris!
Ah! si d'un joug terrible accablant ton génie,
Du monstre de Stamboul la sombre tyrannie
Eteignit ton divin flambeau;
Si des lois, dans ces lieux, détruisant l'harmonie,
Le féroce étranger dont le bras t'a bannie,
Ose t'y creuser un tombeau,
Que ce tombeau soit son partage!
Qu'avec lui disparaisse un barbare pouvoir!
La Grèce est ta patrie, elle est ton héritage;
Viens rendre à tout un peuple et la joie et l'espoir!
Déjà, de toutes parts, les cœurs incorruptibles
Au-devant de ton char s'empressent d'accourir:
Liberté, tu ne peux mourir,
Et tes droits sont imprescriptibles.

» Honte au lâche chrétien qui, transfuge odieux,
Arrête dans leur cours nos travaux glorieux!
Périsse à jamais sa mémoire!
Ou plutôt que son nom, justement détesté,
Soit voué par l'histoire
A l'infernale éternité!

» Volez, ô fils des Grecs! où l'honneur vous appelle;
Un courage indompté sait maîtriser le sort:
Aux drapeaux du vaillant la victoire fidèle
Se plaît à couronner un généreux effort.
Comme de vils troupeaux qu'égorge un maître avide,
Ne tendez plus au glaive un front morne et livide;
Cherchez un plus noble trépas:
Dieu lui-même a marqué le jour des Janissaires;
Et si les rois sont sourds au cri de vos misères,
Les peuples ne le seront pas.

» Mais d'où vient que d'amères larmes
Coulent de tes yeux attendris,
Guerrier? Quelles sombres alarmes
T'arrachent ces lugubres cris?
Crains-tu pour l'honneur de nos armes?

» — Missolonghi! Missolonghi!
— Eh bien! la Grèce en pleurs attend tout de ses braves;
Les tyrans de Byzance ont-ils chargé d'entraves
Ce bataillon sacré que Bellonne a trahi?
Parle! — Tout est perdu! — Tout? — » Excepté la gloire;
» Notre gloire est debout, même au sein des revers:
» Une telle défaite, aux yeux de l'univers,
» Est plus belle qu'une victoire.
» Les tigres du Delta, de carnage affamés,
» Depuis dix mois entiers assiégeaient nos murailles;

» Depuis dix mois entiers le bronze des batailles,
» Vomissant parmi nous des globes enflammés,
» Dans nos rangs éclaircis semait les funérailles;
» Mais, volant chaque jour à de nouveaux combats,
» Nos intrépides palikares
» Partout rendaient à ces barbares
» Blessure pour blessure et trépas pour trépas.
» En vain le rénégat farouche
» Ose, le blasphème à la bouche,
» Tenter l'assaut de nos remparts :
» Sous ses pas gronde le tonnerre;
» Les feux jaillissent, et la terre
» Engloutit ses membres épars.

» Mais bientôt la faim déchirante
» Décime nos pâles guerriers;
» Sur leurs fronts la mort dévorante
» Promène ses coups meurtriers.
» Les vieillards, dont l'âme est brisée,
» Sentent, dans leur veine épuisée,
» Se glacer un sang appauvri;
» Et l'enfant privé de sa mère,
» Exhalant une plainte amère,
» Meurt sur le sein qui l'a nourri.
» Alors, de tous cotés, un cri se fait entendre :
» Franchissons nos remparts, et, le glaive à la main,

» Quand de la nuit sur nous l'ombre viendra s'étendre,
» A travers l'ennemi frayons-nous un chemin,
» Pour nous le prêtre élève une voix éplorée
» Vers le trône de l'Eternel ;
» Et, dans l'enceinte révérée,
» Invoquant le secours du ciel,
» Nos guerriers vont s'asseoir à la table sacrée.
» Tout est prêt : les enfans, les femmes, les vieillards,
» Secondant nos efforts, accourent et se pressent
» Au milieu de nos étendarts :
» Devant nos bataillons les ponts-levis s'abaissent.
» Cent Grecs souffrans et mutilés,
» Pleins de l'ardeur qui nous anime,
» Seuls, par un dévoûment sublime,
» Restent dans ces murs désolés.
» A pas silencieux nous marchons, et la plaine
» Dans un obscur lointain se déploye à nos yeux :
» Tout-à-coup l'airain tonne, et la horde africaine
» Fond sur nous en poussant des hurlemens affreux.
» Grecs, on nous a trahis : honte éternelle au traître.
» S'écrie en frémissant Botzaris étonné,
» Point de fuite ! Avancons !... Un cœur déterminé
» Sait préférer la mort aux entraves d'un maître.
» Il dit ; et, comme un trait, s'élance, furieux,
» Sur ce vil ennemi, dont l'âme est ébranlée :
» Chacun de nous, au sein de la noire mêlée,

» Suit son exemple glorieux.
» La mort, des deux côtés, vole ; le sang ruisselle;
» Au flanc de nos enfans le glaive s'est plongé;
» Mais sur leurs assassins leur trépas est vengé :
» L'arabe s'épouvante, et l'Africain chancelle :
» Sur leurs corps expirans un chemin est ouvert;
» Vainement d'Ibrahim les coursiers nous poursuivent :
» Aux premiers feux du jour nos colonnes arrivent
» Au sommet d'un rocher désert.

» Mais dans la ville en deuil, au pillage promise,
» Les Musulmans ont pénétré :
» Déjà l'Egyptien, d'allégresse enivré
» A son glaive la croit soumise.
» Vain espoir ! le sol des héros
» Ne sera point souillé par d'infâmes bourreaux.
» Ils s'avancent : tout cède à leurs coups homicides ;
» Les bras semblent partout enchaînés par la peur :
» D'un triomphe sanglant le prestige trompeur
» Egare ces guerriers stupides.
» Au temple où le pontife a su les rassembler,
» Les Grecs au désespoir attirent ces barbares :
» Au son retentissant des bruyantes fanfares,
» Ils viennent, sûrs de vaincre et de tout immoler.
» Mais ô dévoûment sans exemple !
» A peine l'Arabe effréné

» A franchi les portes du temple
» Le signal vengeur est donné ;
» Sur les amas poudreux que la ville recèle
» Vole, comme l'éclair, la rapide étincelle;
» Le sol tremble, et soudain, par la mèche enflammés,
» Avec un bruit affreux, le bitume et le souffre,
» Brisant l'obstacle étroit qui les tient comprimés,
» Dans les flancs de la terre ouvrent un large gouffre
» Où Grecs et Musulmans périssent abymés.

» Honneur immortel à ces braves!
» Plutôt que de languir esclaves,
» Ils ont voulu mourir, et mourir triomphans :
« O toi qu'on disait avilie,
» Grèce, lève aujourd'hui ta tête énorgueillie!
» Ces héros étaient tes enfans. »

» — Eh bien! qu'attendez-vous encore,
O Grecs? Un seul revers peut-il vous accabler?
Avec le tyran du Bosphore
Oserez-vous capituler?
D'outrages odieux vos femmes abreuvées,
A d'infâmes hymens vos filles réservées,
Vont-elles du harem subir l'indignité?
Les verrez-vous livrer à d'horribles enchères,
Sans disputer du moins des dépouilles si chères
Aux féroces transports d'un vainqueur irrité?

» Mais non ! la soif de la vengeance
Fait déjà palpiter vos cœurs !
Du Turc imitez les rigueurs ;
Soyez pour lui sans indulgence !
S'il a régné par les forfaits,
Que sa défaite les expie !
Rendez à cette race impie
Tous les maux qu'elle vous a faits.

» O Grecs ! prouvez à l'univers
Que le sort ne peut vous abattre !
Ah ! pour des intérêts plus chers
Nul peuple ne saurait combattre !
Sur vous du monstre ensanglanté
La fureur n'est pas assouvie ;
Il en veut à la liberté ;
Et la liberté, c'est la vie.

» Mais la liberté sainte, effroi de vos tyrans,
Malgré le despotisme et sa trame odieuse,
Doit enfin parmi vous fixer ses pas errans,
Et de ces longs combats sortir victorieuse.
Qu'un généreux encens fume sur son autel !
Pour qui veut la venger toute peine est légère ;
Du malheur des états la trace est passagère :
Une ville périt, un peuple est immortel. »

EXTRAIT

Des Mémoires sur les avantages que le département du Pas-de-Calais peut retirer de la Culture de la Betterave.

MÉMOIRE DE M.r CAFFIN, D'ARRAS.

L'ASSOLEMENT triennal, celui qui établit trois soles droites, dont une dévouée, par chaque période de trois ans, à la jachère qualifiée aujourd'hui avec raison, par tous les agronomes, ruineuse et routinière, était sans doute, à l'époque où il fut généralement adopté, le perfectionnement de l'art. En effet, plusieurs auteurs, en tête desquels il faut placer Jules César, nous apprennent que les Gaules étaient couvertes d'immenses forêts et de terres en friche, et que nos ancêtres, dont les habitudes morales étaient recommandables, ne sauraient passer aux yeux du gourmand le moins sensuel, pour faire chère exquise, puisqu'ils se nourrissaient de glands d'yeuse. On sait que ce fut long-tems après que l'on dut spécialement le

défrichement de notre pays à de pieux cénobites qui, se vouant à Dieu pour leur sanctification, mettaient la terre en état de culture, la retournaient de leurs mains et stimulaient ainsi par leur exemple les habitans à améliorer le sol natal. Il n'est peut-être pas nécessaire de nous reporter par la pensée à ces tems anciens, pour nous faire une idée de cette culture : nous avons vu détruire des bois d'une étendue plus ou moins considérable; nous avons pu remarquer qu'on obtenait d'abord sur ces nouvelles plaines de très-abondantes récoltes en avoine, colsat, seigle, jamais en blé; mais que lorsque le premier stimulant qui faisait jouer ces plantes, était épuisé, ces surfaces nouvellement acquises à l'agriculture, ne produisaient plus rien. Un cultivateur qui soigne de pareilles terres, ne peut jouir d'un sort prospère; tel pourtant dut être celui des hommes courageux qui commencèrent à cultiver nos plaines; les ronces et les épines disparurent; on s'aperçut insensiblement du bienfait des engrais qu'on devait plus qu'à présent répandre avec parcimonie.

Le sol s'étant saturé peu à peu des principes de fertilité, on put adopter un plan de culture, et ce fut l'assolement triennal. Il paraît qu'il était inconnu des anciens romains, à en juger par ce vers de virgile.

Sic quoque mutatis requiescunt fœtibus arva:
La terre ainsi repose en changeant de richesses (1).

Cet assolement convenait aussi à un pays où la civilisation était moins avancée, et où le luxe qui crée de nouveaux besoins, en enfantant des prodiges, était inconnu. Car en suivant ce système le cultivateur semble ne vouloir demander à la terre que ce qui est absolument indispensable à notre existence, ainsi que la nourriture des animaux qui composent sa ferme.

L'introduction des prairies artificielles, il y a 60 à 80 ans, fut un nouveau pas de perfectionnement. Ce fut à cette époque que des écrivains distingués publièrent leurs réflexions sur les nouveaux engrais, les nouveaux assolemens et les nouvelles plantes à ensemencer. Si ces ouvrages produisirent quelques effets, ils ne furent pas décisifs, parce que toute vérité qui n'est encore que théorique, doit être long-tems répétée, avant d'être mise en pratique, et parce qu'en général l'habitant de la campagne n'est pas pénétré d'une grande vénération pour l'auteur citadin qui veut lui en remontrer. Cependant si la presque totalité des cultivateurs dédaignait ces nouveaux ouvrages, un petit nombre les accueillait et profitait des conseils qui lui étaient donnés. Cet exemple

(1) Georg. liv. 1. vers 82.

salutaire imprima le mouvement à certains cantons. C'est ainsi qu'on se rappelle que l'assolement triennal fut abandonné dans quelque partie du département, pour suivre une rotation de culture raisonnée, et que les plantes textiles et oléagineuses furent cultivées plus en grand. Le colsat était connu depuis plus de tems; mais une plante qui, depuis environ 24 ans, est devenue dans l'arrondissement d'Arras d'une culture générale, c'est l'œillette. On prétendait, lorsqu'on commença cette culture, qu'elle était nuisible à celle des céréales. C'est une erreur dont on est revenu et que nous trouvons consignée dans l'annuaire statistique de l'an XI. Le lin même, malgré la réprobation dont il était frappé, est aujourd'hui cultivé dans toutes les communes.

Une plante dont la culture devrait décidément faire délaisser l'usage de l'improductive et triste jachère, et donner à notre pays une face nouvelle, c'est la betterave. La plus remarquable, la plus étonnante des découvertes que l'on doive à la chimie, c'est celle d'un sucre tout à fait semblable au sucre de canne, dans une plante de nos champs, dans la betterave.

Nous allons essayer de démontrer les avantages que l'agriculture, la propriété, l'industrie et le commerce retireraient de cette plante.

Ce fut un chimiste Allemand, nommé Margraff

qui découvrit la présence du sucre dans la betterave. Environ soixante ans après, un autre chimiste Allemand, M.r Achard, profitant avec éclat de cette découverte, lui donna de la consistance par l'heureux résultat de ses expériences et de ses travaux. A l'époque du blocus continental, des savans français furent invités par le gouvernement d'alors à chercher les moyens de suppléer au sucre de canne qui nous manquait. Le sirop de raisin fut proposé. On prétendit aussi que l'érable et d'autres arbres étaient des arbres à sucre. Ces assertions étaient loin d'être dénuées de vérité. Les travaux de la diligente abeille prouvent qu'une infinité de végétaux contiennent des substances sucrées.

Cependant d'autres chimistes français se rappelèrent les succès obtenus par M.r Achard, dans l'extraction du sucre de la betterave. Ils publièrent de savans mémoires. Ce fut après la publication de ces écrits que le Ministre de l'Intérieur engagea les propriétaires à se livrer à la culture de la betterave. Nous dirons, en passant, que cette plante était connue en France où elle fut importée par M.r Comerelle, mais seulement comme nourriture des bestiaux, et sous le nom de disette, terme sous lequel elle est encore désignée dans le département.

Que le sucre ait existé dans la betterave, c'était une vérité incontestable. La difficulté était de découvrir les procédés d'une fabrication certaine et économique. Aussi les essais qui eurent lieu d'abord, furent-ils plus ou moins heureux, cela ne doit pas surprendre; en Amérique, ce ne fut qu'après plusieurs siècles que la fabrication du sucre y fut portée au point où elle est aujourd'hui. Nos fabricans firent des progrès plus rapides : au bout de trois ans, ils avaient obtenu toutes les connaissances désirables. Les événemens politiques qui survinrent, en faisant cesser la cause qui avait provoqué la création des sucreries indigènes, firent fermer une quantité considérable de ces établissemens, de sorte que cette conquête de l'industrie semblait perdue. On peut même dire que l'idée s'en accrédita dans toute la France, toutefois avec des modifications; car ceux qui veulent bien ne pas se refuser à croire que l'on peut extraire, et que l'on extrait encore du sucre de la betterave, s'empressent, lorsque dans l'usage de la vie, ils trouvent du mauvais sucre, de s'écrier que c'est du sucre de betterave. Nous dirons à ces détracteurs qu'il est certain que le sucre indigène est plus riche en substance sucrée cristallisable que le sucre de canne, parce que ce dernier peut éprouver des altérations dans le trajet; que nos sucres plus soignés, sont plus

propres, et que nos procédés de fabrication sont portés à un plus haut degré de perfection en France qu'en Amérique.

Si l'Allemagne produisit l'inventeur du sucre de betterave, la ville d'Arras se félicite de posséder le manufacturier éclairé qui a porté la fabrication du sucre indigène à sa plus grande perfection; M.r Crespel-Delisse, à qui la Société d'encouragement pour l'industrie nationale a délivré en 1825, sur le rapport de M.r le comte Chaptal, une médaille d'or pour les services qu'il a rendus à cette industrie vraiment nationale. Du pays où elle prit naissance, des jeunes gens viennent s'instruire dans les belles fabriques de M.r Crespel; un souverain même, Sa Majesté le roi de Bavière, ne dédaigna pas de prier, l'année dernière, M.r Crespel d'admettre dans ses manufactures quatre jeunes bavarois. Marque d'honneur qui prouve que la réputation de notre estimable concitoyen devient européenne.

C'est lui qui a ranimé, dans notre département, cette industrie presqu'anéantie : c'est lui qui a donné l'essor qu'elle prend tous les jours, tant par la prospérité à laquelle sont parvenus ses établissemens, que par les conseils encourageans qu'il a donnés à d'autres manufacturiers. Ces exemples auront de nombreux imitateurs.

On sait qu'un hectare d'œillette ne rapporte, année commune, que la quantité de 18 hectolitres, lesquels à raison de 18 francs l'un, forment la somme de 324 fr.
il faut ajouter à cette somme pour tiges battues 36

ce qui forme un total de 360 fr.

On sait aussi que pareille quantité de terre en colsat produit 26 hectolitres, lesquels à 17 francs l'un, s'élevent à 442 fr.
somme à laquelle il convient de joindre pour tiges battues 28

ce qui forme un nouveau total de 470 fr.

Un hectare de betteraves pourrait rendre jusqu'à 75,000 kilogrammes. Mais dans l'état actuel de cette culture, le produit moyen est de 30,000 kilogrammes, que le cultivateur pourrait vendre au fabricant voisin, à raison de 20 francs les mille kilogrammes. L'hectare ici vaudrait 600 francs, nous savons qu'il faut payer les impositions, le loyer du champ, les labours, les engrais, les sarclages; mais ces charges existent également à l'égard de l'œillette et du colsat. Une charge à laquelle il faut faire attention, pour être juste, c'est celle du transport des racines au magasin. Nous évaluons ce transport à la somme de

40 francs, laquelle déduite des 600 francs dont nous venons de parler, reste pour l'hectare la somme de 560 francs.

Nous avons vu qu'un hectare d'œillette produisait, année commune, la somme de . . 360 fr.
Un hectare de colsat . . 470 »

Ainsi le cultivateur qui délaisserait l'œillette pour la betterave ferait par hectare un bénéfice de 200 francs, ce bénéfice serait, relativement au colsat de 94 francs..

Le lin même, cette plante à la fois oléagineuse et textile, et qui présente le plus de bénéfices aux cultivateurs, ne soutient pas la concurrence contre la betterave : le lin, de sa nature, est essentiellement épuisant, témoin le vieux proverbe dont il est flétri dans l'esprit d'anciens cultivateurs. Cette plante, indépendamment des engrais ordinaires, nécessite l'emploi exprès d'engrais qu'elle absorbe. Un hectare de lin produit, année commune, 580 francs, comparant ce chiffre avec le produit d'un hectare de betteraves, il n'y aurait pas de transport à déduire, parce que le cultivateur est obligé de faire conduire son lin à quatre et cinq lieues de son exploitation; mais il est juste, en appréciant l'importance des tourteaux répandus sur l'hectare de lin et que nous évaluons à la somme de 75 francs, de la défalquer du prix

principal 580 francs, reste 505 francs, ainsi la betterave, comparativement au lin, produirait encore une différence de 95 francs.

Si, comme nous venons de le prouver, il est dans l'intérêt des cultivateurs de donner la préférence à la betterave, les raisons que nous avons déduites précédemment et qui ont trait à la dépréciation du prix des produits actuels de notre sol, dépréciation qui gêne les cultivateurs et en rend un grand nombre incapables de continuer leurs travaux, ces raisons, disons-nous, devraient engager les propriétaires à ne pas s'opposer à l'introduction de la culture de cette précieuse racine. Nous en connaissons pourtant, et ce sont gens d'ailleurs de sens et de raison, qui ne louent leurs terres pour l'usage de la betterave qu'avec répugnance. Cette répugnance disparaîtra, à mesure qu'on reconnaîtra que la betterave est, de sa nature, une plante améliorante ainsi que l'œillette à laquelle on donne, comme à la betterave, divers sarclages qui, détruisant les herbes parasites, ameublissent la terre.

Ce que nous venons de dire nous conduit à faire l'observation que pour parvenir à faire produire la terre sans interruption tous les ans, il faut, pour nous servir des expressions de M.r Chaptal, faire varier les récoltes sur le même

terrein; faire succéder l'un à l'autre des végétaux différens, des récoltes sarclées aux céréales. Aucune plante n'y est plus propre que la betterave.

Si nous ne craignions de nous éloigner de notre objet, nous dirions ici en passant que ce système de culture devrait amener les rotations suivantes :

1.re, avoine fumée, betterave, bled ; 2.e orge de saison, betterave, bled avec trèfle.

Mais ainsi que le fait observer M.r Yvart, il n'est en agriculture aucune règle qui ne soit susceptible de modification selon les localités. C'est pourquoi le cultivateur judicieux combinera son assolement d'une manière appropriée à son sol.

Jusqu'ici nous n'avons considéré les avantages qui résulteraient de la betterave que dans la culture en elle-même. Nous allons maintenant examiner ceux qui ont rapport à l'industrie et au commerce.

Si cette culture était adoptée dans le département, de nouvelles et nombreuses fabriques devraient s'y établir. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner s'il serait plus convenable que les fabricans pussent ne pas se mêler de culture, à cause de tous les soins et des travaux qu'exigent leurs usines. Car dans l'état actuel des choses, pour que cette culture acquière du développement, il faut que les fermiers notables et jouissant de la

fortune nécessaire, en établissant des usines, en donnent l'exemple.

L'agriculture qui est souvent représentée comme très-peu avantageuse à ceux qui s'y adonnent, deviendrait donc une entreprise très-lucrative, si les routes anciennement battues étaient abandonnées. Se créer des bénéfices énormes, procurer à la France son approvisionnement en sucre, sur les terres qui nous fournissent le bled, en les améliorant, sans nuire aux autres récoltes, voilà les bienfaits qu'assure la culture de la betterave.

Les conséquences de ses bienfaits sont incalculables. Qu'on juge de l'effet que produirait en peu d'années dans ces pays la circulation de capitaux si considérables; de l'accroissement de richesses qu'elle produirait; quelle aisance elle répandrait dans nos villes et dans nos campagnes! Les nombreuses fabriques qui s'établiraient, outre les ouvriers nécessaires à la manipulation intérieure, devraient employer des fondeurs en cuivre, des forgerons, des charpentiers et autres qui tous trouveraient dans ces établissemens les élémens d'une prospérité relative à leur condition.

Ce n'est pas à l'industrie manufacturière seulement que la betterave offre ses produits, l'industrie agricole peut faire aussi de gros bénéfices en employant la pulpe ou le marc à engraisser des

bœufs et des moutons. C'est un genre d'industrie qui est susceptible d'un grand développement dans notre pays. Car on se représente difficilement que la France est obligée de faire venir de l'étranger près de 200,000 bêtes à laine, 30,000 bêtes à cornes, pour lesquelles nous pourrions non seulement nous suffire, mais que nous fournirions nous-mêmes à des voisins, si nous savions mettre à profit toutes les ressources que nous offre notre heureux sol.

D'autres considérations d'un ordre élevé se présentent encore pour l'encouragement de cette industrie.

La consommation annuelle de la France est évaluée à cent millions de livres de sucre. Cette denrée vaut en ce moment 75 centimes la livre au moins (droits acquittés), elle coûte donc aux consommateurs 750 millions. Il est vrai que nos colonies nous fournissent environ 1/5 de notre approvisionnement; le surplus provient du Brésil. de l'Inde, de la Havane, dont nous sommes les tributaires pour une somme énorme.

L'établissement des sucreries indigènes, en nombre suffisant, non seulement nous affranchirait de ce tribut, mais en ouvrant chez nous toutes les sources de prospérités et d'abondance, nous ferait retirer, ainsi que nous l'avons déjà vu, de terres

qui ne produisent rien, au-delà du capital que nous exportons. Différence énorme, puisque ce serait deux capitaux considérables acquis annuellement à la France !

Mémoire de M.r THIBAUT, Avoué a Arras.

Si l'homme trouve dans les productions de la nature les élémens de sa conservation et de son bonheur ; s'il trouve surtout dans l'abondance et la multiplicité des biens de la terre les plus sûrs moyens d'augmenter les douceurs et les jouissances de la vie, on conçoit facilement quel prix on doit attacher à la culture d'une plante qui ne peut manquer d'exercer la plus heureuse influence sur la prospérité publique, en fécondant les trois principales sources de la richesse des peuples : le commerce, l'industrie et l'agriculture.

Cette plante est la betterave; ses propriétés saccharines ne sont plus aujourd'hui contestées. L'expérience a démontré qu'elle renferme des substances d'où découle, par les procédés de la chimie, un sucre cristallisé qui rivalise avec celui des Antilles. Ses avantages ne se bornent point là. Elle en offre encore qui ne sont pas moins précieux, puisqu'elle promet de donner un nouvel

essor à l'agriculture, à la prospérité territoriale un surcroît de valeur; de nouvelles ressources au commerce et à l'industrie. Sous ces différens points de vue elle est donc éminemment digne de fixer et de commander l'attention.

Jusqu'à présent le char de l'agriculture, traîné dans l'ornière de l'assolement, se trouvait à chaque pas paralysé dans sa marche. La routine, seul guide du commun des cultivateurs, contribuait puissamment à arrêter son élan. Il est tems enfin que le flambeau de la science brille pour faire disparaître les ténèbres qui obscurcissent le plus souvent les yeux du vulgaire. C'est en effet à la science qu'il appartient de dissiper jusqu'à l'ombre des entraves qui interceptent les rayons de la lumière d'où peuvent seules jaillir, comme d'une source, les améliorations.

L'assolement triennal est sans contredit l'un des plus grands obstacles aux progrès de l'agriculture dans ce département. Tout ce qui tend à éclairer les cultivateurs sur les inconvéniens du système des jachères, ne peut avoir d'autre résultat que d'accroître, avec les richesses du pays, le bien être de ceux qui s'adonnent à la culture. Mais il faut pour cela heurter de front des préjugés enracinés par le tems, et rien n'est plus difficile que de faire filtrer dans des esprits prévenus et escla-

ves de l'habitude, les principes sur lesquels repose le triomphe des découvertes utiles.

Une vérité incontestable, c'est que la terre tend perpétuellement à la production. La jachère qui a pour résultat de la détourner de sa destination, lutte donc avec cette tendance de la nature et contrarie ses desseins. Si c'est entrer dans les vues de la nature de demander constamment des produits à la terre il n'y a point à hésiter; elle répondra toujours à notre appel et sourira à nos travaux en couronnant nos efforts. Seulement il faut, en n'adoptant que des plans de culture bien raisonnés, consulter les localités et n'exiger d'autres végétaux que ceux qui, par leur utilité à l'homme et aux animaux, soient toujours en harmonie avec les propriétés particulières du sol.

La terre tend tellement à la production, que lors même qu'on ne lui confie aucune plante, elle en produit spontanément. Mais que produit-elle dans l'état de jachère? Des herbes parasites et gourmandes, qui exercent activement sur le sol une influence nuisible, en y puisant le suc le plus nutritif. A quoi servent donc les jachères? à laisser, dira-t-on, la terre en repos. Etrange abus des mots. La terre est-elle un être animé susceptible de fatigue, pour avoir besoin de recouvrer dans le repos des forces épuisées par le travail? Non

sans doute ; ce mot de repos est donc ici un mot vide de sens que le cultivateur applique par comparaison sans le comprendre. Il sait que son corps harassé par un labour pénible, a besoin d'une inaction momentanée pour revenir à son état naturel, et il dit : la terre travaille en produisant, il faut la laisser reposer, si nous voulons qu'elle produise encore. Erreur et absurdité. Ce n'est point par lassitude que le sol qui a produit du froment une année, n'en fournira plus avec autant d'abondance l'année suivante. La cause ne vient point de là : elle provient de ce que les principes nutritifs nécessaires à la végétation, n'y existent plus avec assez d'intensité pour satisfaire aux besoins de la nouvelle plante, et que dès lors, la terre éprouve la nécessité de les recomposer, en recevant de l'atmosphère les émanations nécessaires pour rendre soluble une quantité d'humus égale à celle que la production a pu absorber. Mais les principes nutritifs que chaque plante soutire de la terre ne sont point identiques. La plante qui quitte le sol n'a pu attirer à elle que les sucs qui lui étaient propres ; elle y a laissé sans les altérer tous ceux qui ne lui étaient point utiles, et qui peuvent, par cela même, convenir à un végétal d'une autre espèce. Eh bien ! substituez-y cette plante à qui ces principes alimentaires conviendront ; voilà en quoi

consiste toute la science du système qui vous conduira à vous affranchir avec succès de celui des jachères.

Plusieurs physiciens célèbres ont, par des expériences et des observations positives, démontré cette vérité que les végétaux ne soutirent point seulement par leurs racines, les substances alimentaires nécessaires à leur végétation. Les feuilles, les troncs, les branches et les rameaux des plantes sont aussi autant d'organes par lesquels elles attirent et pompent pour ainsi dire, dans l'atmosphère, les principes nutritifs qui s'y trouvent disséminés.

Ainsi il résulte delà que la terre n'est point le seul agent vital des plantes, et qu'elle ne fait que concourir avec les autres élémens à leur fournir les substances nutritives dont elles ont besoin. La terre et l'atmosphère fournissent donc mutuellement et simultanément la vie aux végétaux. Y contribuent-ils dans une même proportion? On ne peut le penser. Les plantes dont les feuilles sont larges, poreuses, herbacées, puisent assurément davantage dans l'air que celles dont l'extérieur ne consiste que dans une tige frêle et menue. Elles sont dès lors bien évidemment moins onéreuses à la terre. La betterave est de ce nombre. La betterave, en effet, est loin de recevoir unique-

ment de la terre tout son aliment. L'atmosphère est pour elle, à cet égard, la source la plus féconde. C'est donc à l'atmosphère qu'elle emprunte le plus; aussi est-elle peu épuisante et diffère-t-elle essentiellement en cela des graminées, dont la nature particulière est de puiser principalement leur nourriture dans le sol, et par conséquent de l'altérer davantage. Pour mieux faire saisir cette dernière vérité, je ne puis m'empêcher de citer ici un passage d'un traité d'agriculture où les raisons qui la rendent palpable sont déduites avec autant de talent que de lucidité. « La plupart des plantes annuelles de la famille des graminées, y est-il dit, et notamment le froment, le seigle, l'orge et l'avoine, sont ordinairement cultivées plus particulièrement pour leurs grains que pour leurs autres produits. Ces grains farineux et qui contiennent beaucoup de carbone, l'un des principaux élémens des végétaux, ont un poids supérieur à celui de toutes les autres parties constituantes du végétal. Le tissu des tiges et des feuilles rares et sèches de ces plantes est généralement serré, et devient dur et pailleux à l'époque de leur fleuraison; il se resserre et se dessèche chaque jour de plus en plus, jusqu'au complément de la maturité, qui n'a lieu communément qu'un mois après au plutôt. Pendant cet intervalle, il est

peu propre à puiser dans l'atmosphère ambiant les principes nutritifs qui peuvent s'y trouver répandus; la terre devient donc alors la principale, si non l'unique ressource de la plante réduite à cet état; ses nombreuses racines chevelues, traçantes et très-divisées, épuisent, par un très-grand nombre de points de contract, la terre qu'elles lient d'ailleurs et resserrent considérablement; circonstance qui intercepte le concours bienfaisant des influences atmosphériques. Les débris que la culture ordinaire de ces graminées laisse sur le sol, sont bien peu abondans; leurs tiges et leurs feuilles très-adhérentes, dures et sèches sont enlevées presqu'en totalité, et la faible quantité de chaume desséché et d'une décomposition lente et difficile d'ailleurs, lorsqu'il se trouve abandonné à lui-même, et qu'on n'abandonne même pas toujours à la terre, est une faible restitution comparée à l'emprunt considérable qu'elles lui ont fait. »

D'abord nous ferons remarquer que si les plantes soutirent du sol une partie des substances nécessaires à leur développement; elles y déposent aussi plus ou moins, par compensation, des débris qui se résolvent par la dissolution en humus ou engrais végétal qui communique au sol ses propriétés fertilisantes. Si le terrein, comme l'expérience le démontre, se ressent de l'influence

de la plante qu'il produit, tous les soins du cultivateur devront avoir principalement pour objet, de faire choix, pour lui succéder, d'un végétal qui puisse profiter des émanations réparatrices de celui qui l'aura précédé. En effet, s'il est des plantes que l'on peut considérer comme épuisantes, pour me servir de l'expression des cultivateurs, il en est aussi dont la nature est d'améliorer le sol. Certes, il n'est point douteux que si l'on fait succéder à une plante épuisante, une autre plante qui épuise encore, on dénature le sol de manière à le rendre impropre et inhabile à la production; si, au contraire, on fait suivre la plante qui épuise, d'une plante améliorante et réparatrice, on rétablit de la sorte l'équilibre : la terre ne perd rien alors de sa fertilité. Le triomphe du dessolement sur le système de la jachère sera donc assuré, dès que l'on sera parvenu à remplacer cette jachère par la production d'une plante qui, loin d'altérer le sol, soit de nature à le préparer favorablement à la fructification de la plante qui doit prendre sa place. Rien à cet égard n'est plus facile : il suffit au cultivateur d'abjurer les pratiques de la routine pour entrer franchement dans la voie des améliorations qui lui sont signalées, et dont l'agriculture est susceptible.

Disons-le donc avec confiance, la terre peut

produire chaque année, sans cesser d'être féconde; la production même, dit Gilbert, est la source de la réproduction. Cette vérité n'est pas nouvelle; virgile dans ses immortelles géorgiques nous a appris qu'il ne l'ignorait pas. Le sol, dit cet auteur, repose en changeant de richesses. Les plus savans agronomes confirment ce principe que l'expérience d'ailleurs constate suffisamment. On peut donc obtenir de la terre une série continuelle et successive de productions, sans nuire à sa fécondité; tout le secret consiste seulement à faire un choix prudent et bien raisonné des rotations de culture qui excluent la jachère. Ceci posé, établissons la prééminence de la betterave sur les autres végétaux pour atteindre le but que nous nous proposons. Nous arriverons immédiatement à la conséquence des avantages que l'agriculture de ce département éprouvera par l'effet de son introduction dans nos assolemens.

Les plantes pivotantes, telles que la betterave, ne sont point épuisantes comme les céréales, dont les racines fibreuses, déliées et rapprochées embrassent toute la surface du sol et en expriment les principes nutritifs dans toutes ses parties. La betterave au contraire laisse entre ses différentes racines répandues sur un terrein, des intervalles entièrement libres qui conservent toute la subs-

tance des engrais, de sorte qu'il en reste toujours assez pour suffire à la végétation des plantes qui doivent lui succéder et qui, par conséquent, profitent des sucs nourriciers qu'elle n'a pu absorber et qui ont été hors de ses atteintes. L'isolement de sa racine, l'espèce de labour qu'effectuent les différens sarclages que sa culture nécessite, sont des causes qui contribuent efficacement à neutraliser l'épuisement dont la terre se ressent plus ou moins dans la production des végétaux qui ne sont point susceptibles de cette manutention. D'ailleurs, ses feuilles larges et perméables, aspirant avec plus d'abondance les influences météoriques qui concourent si puissamment à la fertilité, lui permettent d'exiger moins du sol, par la raison même qu'elle reçoit davantage de l'atmosphère.

D'un autre côté, la betterave traverse, dans un espace de cinq à six mois environ, toutes les périodes de végétation nécessaires à sa maturité. Or il n'est point douteux que plus la végétation est active et accélérée, moins elle est onéreuse à la terre.

Une remarque essentielle, c'est que l'ensemencement des graminées, telles que le froment, l'orge, le seigle et l'avoine a toujours pour résultat de confier à la terre le principe d'une myriade de végétaux parasites qui y exercent une action qui

lui est aussi nuisible qu'elle est funeste au végétal qu'elle produit. La betterave est exempte de cet inconvénient. Non seulement sa semence, avant d'être livrée au sol, peut plus que toute autre être purgée de tout ce qui lui serait contraire ; mais lors même qu'il s'y glisserait des semences hétérogènes, les sarclages qu'elle nécessite en détruiraient les effets.

Il serait sans doute superflu de nous étendre davantage sur ce point ; ce que nous venons d'avancer nous paraît suffisant. Mais ce n'est point assez d'avoir à cet égard dissipé les doutes que la prévention ou le préjugé pourrait faire naître dans quelques esprits ; il importe aussi d'établir que la betterave, loin de pouvoir être considérée comme épuisante, est au contraire susceptible de concourir à l'amélioration du sol, et que, sous ce rapport, elle est favorable aux récoltes de céréales qu'on lui substituera, par la propriété qu'elle a de disposer avec succès la terre à une heureuse fructification de ces plantes.

C'est aujourd'hui une vérité sans réplique en agriculture que la division et l'ameublissement du sol par des labours réitérés, sont considérés comme les meilleurs amendemens et l'un des moyens les plus efficaces d'obtenir des récoltes abondantes. On sait aussi que les plantes qui

portent le plus d'atteinte au sol, ne sont point celles qui exigent le plus cette sorte d'amendement; qu'au contraire celles auxquelles des labours et des sarclages fréquens et multipliés sont indispensables, ont la propriété d'être améliorantes. On sent dès lors de quel poids un végétal du genre de la betterave doit être dans la balance de l'agriculture de l'Artois, pour la faire pencher en faveur du dessolement.

La betterave partage avec plusieurs autres plantes l'avantage de bien défoncer le terrein, de le diviser parfaitement, de l'amenuiser et de l'ameublir convenablement. Sous tous ces rapports, elle est évidemment améliorante; car il n'y a pas pour la terre de meilleure amélioration que celle-là. En ajoutant à ces considérations celle qui résulte de l'espèce de labour qu'effectuent non seulement les sarclages qu'elle réclame, mais encore l'opération que nécessite son extraction du sol à l'époque de sa maturité, il faudra nécessairement reconnaître que le terrein d'où sortira la betterave, se trouvera de lui-même avantageusement préparé pour la récolte du froment qui exige principalement une terre bien ameublie, bien défoncée, et dans un état de netteté parfaite; n'en doutons point, le froment trouvera la terre de la betterave entièrement propre à sa végétation; il se plaira sur un semblable terrein, et la récolte heureuse qu'il

offrira au cultivateur, ne laissera aucune incertitude sur la réalité de l'amélioration dont la betterave aura été la principale cause.

Un des avantages particuliers de la betterave est aussi de garantir la terre du hâle des chaleurs et des atteintes d'un soleil trop ardent et trop dessicatif; ses feuilles étendues, larges et herbacées procurent en effet au sol un ombrage salutaire qui lui conserve en été une fraîcheur bienfaisante. Elle contribue donc ainsi à le maintenir dans un état de moiteur et d'humidité qui lui est d'autant plus favorable, qu'il favorise l'infiltration des fluides atmosphériques, facilite la solubilité de l'humus et y entretient les principes nutritifs nécessaires à la végétation des plantes.

Ce qui ne doit pas peu contribuer à rendre la betterave précieuse aux cultivateurs de ce département, c'est que ni l'intempérie des saisons, ni les vicissitudes de la température n'ont le pouvoir de retarder, ni de paralyser sa végétation. Les averses multipliées ou les grandes sécheresses ne lui sont point essentiellement nuisibles comme à certains autres végétaux; elle ne craint point non plus comme les céréales, les effets désastreux de la grêle ni des autres fléaux destructeurs des moissons. La terre qui renferme en son sein tout ce que cette plante offre d'utile, est une espèce de rempart

qui la protége et la met à l'abri des tempêtes. Ses feuilles uniquement exposées aux influences des accidens météoriques, peuvent seules les redouter, et l'on sait que, lors même qu'elles seraient détruites, la plante n'en souffrirait pas pour cela, puisqu'il est reconnu qu'on pourrait les séparer du tronc pour les donner comme aliment aux bestiaux sans altérer la plante et sans nuire à sa végétation. Il est donc évident qu'au moyen de cette ressource, le cultivateur ne se verrait plus exposé à la triste nécessité de vendre ses troupeaux à vil prix, faute de nourriture, ni à se trouver réduit par l'absence de ces auxiliaires indispensables, à manquer des engrais qu'ils lui auraient fournis, ou à les acheter chèrement, en supposant même qu'il puisse trouver à s'en procurer.

La betterave, en donnant au fermier les moyens d'élever et d'entretenir une plus grande quantité de bestiaux, étendra donc incontestablement les ressorts de sa culture. En augmentant le nombre de ses troupeaux, il verra s'accroître porportionnellement la masse annuelle de ses engrais, et par la même raison qu'avec de plus fortes fumures ses terres deviendront plus fertiles, les produits qu'il en retirera seront plus abondans: tels sont, n'en doutons pas, les bienfaits que cette plante lui

permet d'espérer. Il ne tient maintenant qu'à lui d'en jouir et de savoir en profiter.

Pendant la durée de la guerre maritime, la France privée momentanément des huiles de poisson nécessaires à plusieurs branches d'industrie, chercha dans les productions de son propre sol des ressources pour y suppléer. Ces circonstances donnèrent infiniment d'extension dans ce département à la culture et au commerce des graines oléagineuses; pendant plusieurs années, ces contrées retirèrent de grands bénéfices de ces produits. On vit s'élever avec une prodigieuse activité une multitude de fabriques d'huiles; mais les causes qui avaient donné l'élan à ce commerce, ayant cessé tout à coup par les événemens, les effets cessèrent également. Les importations faites dans le royaume depuis un laps d'environ 15 années, ont affaibli singulièrement les avantages que l'on retirait de la fabrication des huiles de graines; de sorte que cette branche d'industrie offre aujourd'hui peu de chances favorables à ceux qui l'exploitent encore. Ce commerce étant maintenant resserré dans des limites très-étroites, il devient instant de se rattacher à une autre spéculation qui soit susceptible de pouvoir offrir des résultats avantageux. La betterave nous paraît éminemment destinée à nous conduire à ce but mieux que tout

autre produit ; elle nous semble d'autant plus propre à cela qu'elle ne craint point de rivalités, et ne partage avec aucune autre production indigène, l'immense avantage de fournir au commerce des sucreries ses matières premières.

Par la même raison que la culture des graines oléagineuses a puissamment augmenté les richesses de l'Artois, celle de la betterave contribuera aussi efficacement à vivifier le commerce de ces contrées. La propagation de cette racine donnera nécessairement aux manufactures plus d'élasticité. Leurs opérations devenant plus larges, leurs résultats seront plus importans, la denrée moins couteuse et la consommation plus considérable. Tout invite donc nos agronomes à tourner leurs vues vers la culture d'une plante qui doit avoir pour le bien public des conséquences si favorables. Tout leur dit qu'ils doivent concourir de tous leurs efforts à en favoriser les développemens, et qu'ils en trouveront la plus douce récompense dans des produits certains et avantageux, et dans l'heureuse influence qu'exercera sur la fortune publique, l'abondance du numéraire que cette racine importera dans ce département.

Les chances favorables que la fabrication du sucre indigène offre aux manufacturiers qui se livrent à cette spéculation commerciale, doivent

inévitablement avoir pour conséquence de multiplier ces exploitations dans notre pays. Ces sortes d'opérations offrant de grands avantages, auront pour les capitalistes de puissans attraits. On peut donc facilement prévoir que le nombre des fabriques se propagera promptement, dès l'instant que le cultivateur, s'adonnant à la culture de la betterave, assurera aux fabricans une quantité suffisante de matières premières. Aujourd'hui que tous les doutes sont levés sur la réussite de la fabrication du sucre européen, il est plus que probable que les spéculateurs tourneront leurs regards vers cette nouvelle source de bénéfices.

Les propriétés territoriales n'ont réellement de valeur en capital qu'en raison de leur revenu. Un fonds dont la nature est de produire chaque année, est sans contredit d'un prix plus élevé que celui qui ne peut offrir les mêmes avantages. La pratique de l'assolement triennal, condamnant périodiquement les terres de l'Artois à un état d'inertie et de stérilité pendant une année sur trois, il en résulte évidemment, que le revenu des propriétaires en souffre dans la même proportion; car il faut admettre que le fermier ne suppute le fermage que d'après les récoltes que doivent lui donner les années de produit réel. En partant delà, n'est-il pas certain que la culture de la betterave dégageant

la propriété des entraves de l'assolement, et soumettant les terres à une série annuelle et successive de productions, élevera leur revenu au moins de moitié chaque année; cela est facile à saisir : en effet, on sait qu'année commune un fermier donne ordinairement par hectare de terre cinquante francs de fermage, lorsque cependant, par suite de l'assolement, il ne récolte que deux années sur trois. Sur quelle base s'appuie-t-il pour fixer la quotité de ce fermage? Sur les deux années de produit réel, car il n'y a pour lui que celles-là qui soient fructueuses; l'année de jachère compte donc pour rien dans le calcul de l'indemnité de la part du fermier; or bien certainement si pour deux années productives sur trois, le prix de la jouissance est porté annuellement à cinquante francs, il s'éleverait à soixante-quinze, c'est-à-dire à moitié en sus, si la troisième année était, comme les deux autres, susceptible de fructification. Tel est évidemment le résultat auquel la culture de la betterave conduira nécessairement la propriété.

Mémoire de M.r LEROY, de Bailleul (*Nord*).

La culture de la betterave, dont je démontrerai les avantages dans ce mémoire, n'est pas celle

qui a pour but de fournir des racines aux fabriques de sucre et de sirop, parce que, sous ce point de vue, elle ne peut être avantageuse partout, et que le profit qu'on peut en retirer dépend de la proximité des lieux où ces sortes de fabriques sont établies, de leurs succès et débouchés, ainsi que de la facilité des moyens de transport des racines, et du prix qu'on veut en donner; mais bien celle qui est avantageuse dans toutes les contrées, telle que soit la nature du sol, et qui tend à augmenter considérablement la masse de nourriture des bêtes à cornes et, par suite, à améliorer l'agriculture.

Chacun sent combien il est avantageux partout d'avoir de beaux troupeaux de vaches, grandes, fortes et bien nourries, parce que les produits sont proportionnés à ces qualités; mais il faut pour cela avoir des prairies et de bons pâturages en quantité suffisante, avantages que n'ont pas plusieurs contrées du Pas-de-Calais, où les pâturages manquent ou sont très-maigres, au point que beaucoup de fermiers ont peu de vaches, de la plus petite espèce, et malgré cela sont encore obligés de les nourrir dans l'étable pendant presque toute l'année : en ce cas, aucune plante connue n'est plus propre à faire régner l'abondance de nourriture, et à prévenir la disette presque

continuelle, que la variété de betterave dont je donnerai ci-après la description. Si la culture de cette racine est reconnue avantageuse, dans les contrées mêmes qui ont en abondance toute sorte de subsistance propre aux bêtes à cornes, comme dans les arrondissemens de Bergues, Hazebrouck, Lille et plusieurs contrées des Pays-Bas, elle doit l'être bien autrement partout où les pâturages sont maigres, de peu d'étendue, les prairies rares, les trèfles peu communs, et où la plupart des bonnes nourritures fraîches d'hiver manquent, comme dans le département dont il s'agit.

Parce que la betterave réussit dans presque tous les terreins; qu'elle surpasse en qualité les meilleures des autres nourritures d'hiver; qu'elle se conserve très-long-tems de manière à pouvoir l'employer lorsqu'il n'en reste plus d'autres, et que ses produits excèdent de plus du triple, à terrein et frais égaux, ceux des autres plantes reconnues jusqu'ici les plus avantageuses, on sera facilement convaincu que sa culture en grand suffit pour améliorer les troupeaux de bêtes à cornes, en augmenter le nombre et remplacer en partie ces petites *vaches artésiennes* de peu de produit et de valeur, par la grande espèce connue sous le nom de *vache de Flandre*, susceptible

d'acquérir à l'engrais le poids de quatre à cinq cents kilogrammes et de donner en été, étant bien nourrie, jusqu'à trente litres de lait par jour pendant environ cinq mois, la moitié pendant trois autres mois, et le quart pendant les deux mois suivans : indépendamment des bénéfices que le cultivateur pourrait retirer de semblables troupeaux, il en résulterait une augmentation de fumier qui permettrait d'améliorer ses terres soit à labour, soit à herbages, et d'en obtenir des produits plus considérables : ces avantages réunis ne peuvent manquer d'augmenter la masse des subsistances pour toutes les classes de la société, et de contribuer à la prospérité du pays.

La culture de cette variété de betterave n'étant probablement pas assez connue de tous ceux qui peuvent en tirer un grand avantage, il m'a paru utile de donner sur cet objet tous les renseignemens que l'observation et l'expérience de plusieurs années ont prouvé être les meilleurs ; en conséquence je diviserai ce mémoire en autant d'articles qu'il y a de parties distinctes à traiter.

ARTICLE I.er

Noms et description de la Betterave à cultiver.

La betterave a plusieurs variétés, il y en a de rouge foncé, de rouge pâle, de jaunes, de

blanches, etc., celle dont il s'agit ici est nommée *betterave-hors-de-terre*, parce qu'environ les deux tiers de la racine sont élevés au-dessus du sol; la couleur la plus estimée est le rouge-pâle ou rose, tant de la racine que des feuilles : on l'appelle en quelques endroits *racine d'abondance*, en d'autres *racines de disette* : sa forme est assez semblable à celle de la carotte, mais elle est plus cylindrique, moins pointue, et a les feuilles entières et très-grandes; sa longueur varie, suivant la bonté du terrein et l'année plus ou moins favorable, entre huit et seize pouces; sa circonférence au milieu est presque égale à sa longueur; et son poids, suivant le plus ou moins de grosseur, varie entre un et cinq kilogrammes; il s'en trouve, mais en petit nombre, qui ont moins d'un kilogramme, comme il y en a qui pèsent jusqu'à huit ou neuf kilogrammes : la racine moyenne, en bon terrein, a 13 pouces de long, non compris le pivot, 13 pouces de circonférence, 4 pouces de diamètre et pèse trois kilogrammes.

Article II.e

Culture de la Betterave.

Cette plante réussit bien dans toute sorte de terrein, pourvu qu'il ne soit ni pierreux, ni marécageux, ni sable aride, ni ombragé d'arbres; mais mieux dans un sol profond, gras, un peu

humide, ou même un peu léger et sablonneux : tel que soit le terrein, il lui faut une bonne fumure ordinaire ; le fumier des bêtes à cornes est préférable.

Il importe peu quel *avêtie* a précédé ; on sème ordinairement la betterave après le blé, quelquefois après le colsat gelé, ou le lin non réussi, ou même dans les terreins à tour de jachère. Si c'est après le blé ou en terre à jachère, on donne, peu après la récolte, un labour ordinaire et une pleine fumure ; on laisse hyverner jusqu'au mois d'avril, alors on donne un labour profond et on rend la terre très-meuble, comme on le fait pour semer des carottes, navets ou lin.

Entre mi-avril et mi-mai, suivant le tems et la nature du terrein ainsi nouvellement préparé, on sème la graine de betterave qu'on s'est procurée à Lille ou ailleurs, où elle coûte environ 3 francs le kilogramme, et il en faut à raison de trois kilogrammes et demi par hectare, on la recouvre légèrement, et on a ensuite soin de détruire les mauvaises herbes qui pourraient nuire au semis, ce qui se fait avec une large houe, à différentes reprises pour donner du labour, et en même tems pour éclaircir le plan trop dru et l'espacer à des distances égales, autant que possible, n'en laissant qu'un tous les 15, 18, 21, 24, 27 ou 30 pouces,

à volonté, suivant qu'on désire avoir des racines plus ou moins grosses; plus rapprochées, elles seraient trop petites, et plus éloignées, elles deviendraient trop grosses et creuses en dedans : on préfère les racines moyennes pesant deux à trois kilogrammes.

Chaque cultivateur peut récolter lui-même la graine dont il a besoin en replantant après l'hiver les plus belles racines à un seul pivot, comme on le fait pour avoir de la semence de carottes, mais il est nécessaire de changer de terrein, sans quoi l'espèce dégénère.

Lorsque le semis n'a pas bien réussi et qu'il est trop clair, on peut répiquer le jeune plant que l'on arrache avec soin dans les endroits trop drus, en tems humide; mais ces racines ne sortent pas de terre comme les autres et sont moins grosses : s'il y a de grands espaces vides, il vaut mieux les remplir de navets, que l'on sème après avoir préparé le terrein avec la houe et le rateau.

Article III.e

Récolte et conservation de la Betterave.

Quelques cultivateurs font arracher vers la fin d'août quelques feuilles inférieures qu'ils donnent vertes aux bestiaux, lorsque les herbes commencent à manquer dans les pâturages; les vaches n'aiment

pas beaucoup ces feuilles, et ne les mangent que faute de mieux; d'autres les font sécher et les renferment ensuite par grands tas pour les donner en hiver, les mélangeant avec d'autres nourritures; mais plus on ôte de feuilles moins la racine grossit.

Vers mi-octobre, ou peu après, on coupe le noeud de feuilles au collet de la racine, et on répand ces feuilles dans les pâturages où, ce qui n'est pas mangé par les bestiaux, sert d'engrais; si on n'est pas pressé par le tems, on laisse ces racines en terre encore quatre à cinq jours pour laisser sécher la playe; alors, à l'aide de la bêche, on arrache toutes les racines qu'on met en monts de 3 à 4 pieds de hauteur pour qu'elles sèchent un peu; et, quatre à cinq jours après, si le tems reste favorable, on rassemble tous ces petits monts pour n'en faire qu'un ou deux, sur le bord d'un champ le plus près de la ferme qu'il est possible; sinon, on les transporte en totalité ou seulement en partie, et pour s'en servir d'abord, dans une grange, écurie, étable, hangard ou petit magasin vide, où l'on a soin de les abriter de la gelée en les couvrant en tems et suffisamment pour qu'elles n'en soient pas atteintes, car la gelée fait pourrir la betterave qui y est aussi sensible que la pomme de terre.

Quant aux grands monts en plein air, on les

fait de trois pieds de hauteur se terminant en pointe arrondie sur une base de huit pieds de large et dix à cinquante pas de longueur, suivant la quantité de racines à conserver; on recouvre les racines de deux pouces de longue paille ou chaume de grains, et ensuite on couvre la paille de 2 à 3 pouces de terre qu'on enlève par pellée avec la bêche tout autour du mont; on laisse le mont dans cet état jusqu'à l'apparence ou le commencement des grands froids, car si on le couvrait davantage pendant que le tems est doux et tempéré, les racines s'échaufferaient et pourriraient, comme cela arrive en pareil cas, aux navets, pommes de terre, etc.

Aussitôt qu'on a lieu de craindre une forte gelée, comme ordinairement vers noël, on recouvre le mont entier de 9 à 10 pouces d'épaisseur de nouvelle terre qu'on prend également par pellée autour et au pied du mont, afin que l'intérieur reste plus sec : cela suffit pour un froid de sept à huit degrés, mais si on prévoyait un froid extraordinaire, il faudrait couvrir le mont entier avec du fumier de cheval, de la litière ou paille quelconque, afin que la gelée ne puisse pénétrer jusqu'aux racines.—Cette précaution serait inutile si le mont était entièrement couvert de quelques pouces de neige.

Dans les terreins secs et sablonneux on pourrait aussi conserver ces racines dans des trous en terre, d'abord légèrement recouverts et ensuite autant qu'on le croira nécessaire, suivant l'usage des localités.

Lorsqu'on veut retirer des racines du grand mont pour les donner aux bestiaux, on fait une grande ouverture à l'un des bouts, et on la recouvre de paille.

Peu après que la récolte de betterave est terminée, on donne au terrein un labour ordinaire et une demi-fumure seulement, comme on le fait ordinairement après la récolte d'autres racines telles que carottes, pommes de terre et navets; et en novembre, on y sème du bled dont, sans accident, on obtiendra un bon produit; quoique cette racine soit fort grosse, elle n'amaigrit pas beaucoup le terrein qu'elle ameublit, parce que ses grandes feuilles soutirent de l'air et de la rosée, la majeure partie de la nourriture nécessaire à sa croissance.

Article IV.e

Produit de la Betterave par hectare.

Pour donner une idée du produit de la betterave par hectare de terrein bien préparé, dans les années favorables qui sont celles dont les étés sont plutôt secs qu'humides, il m'a paru utile de faire ici un calcul facile à vérifier; il importe de

bien espacer les plans, mais leur distance peut varier entre 15 et 30 pouces sans inconvénient; plus ils seront éloignés, plus les racines auront de grosseur et de poids : afin qu'on ne trouve pas cet aperçu exagéré, j'observe que les plans pourraient être plus rapprochés, et qu'en outre j'ai déduit un dixième du nombre de racines, qu'un hectare de terrein peut contenir, pour compenser les vides qui peuvent s'y trouver.

A 16 pouces et demi (45 cent.) on aura 44,000 racines de 1 kilo. chacune.–Poids total–44,000 kilogrammes.

A 21 pouces (56, 8 cent.) on aura 28,000 racines de 1 kilo. et demi chacune–Poids total–42,000 kilogrammes.

A 24 pouces (64, 9 cent.) on aura 21,000 racines de 2 kilo. chacune.–Poids total–42000 kilogrammes.

A 27 pouces (73 cent.) on aura 17,000 racines de 2 kilo. et demi chacune.–Poids total–42,000 kilogrammes.

A 30 pouces (81 cent.) on aura 14,000 racines de 3 kilo. chacune.–Poids total–42,000 kilogrammes.

On voit donc que le produit moyen d'un hectare de terre est de 25 mille racines, ensemble du poids d'au moins 42 mille kilogrammes d'excellente nourriture qui se conserve fraîche depuis le mois de novembre jusqu'à l'été suivant. Je demande au cultivateur instruit s'il connaît une autre plante propre à la nourriture des bêtes à cornes, qui puisse produire seulement la moitié de ce poids,

Article V.e

Qualités de la Betterave et de quelques autres nourritures d'usage pour les bêtes à cornes.

Betterave. — Les bêtes à cornes, les moutons et les porcs aiment beaucoup la betterave qui les maintient en santé et les engraisse ; c'est la seule nourriture fraîche qui engraisse les bestiaux dans l'étable ; les vaches nourries de cette racine seule donnent en hiver presqu'autant de lait que pendant la bonne saison lorsqu'elles sont dans les pâturages, et un peu moins de beurre, mais il est jaunâtre et de très-bonne qualité, surtout, si on mélange à cette nourriture un peu de tourteaux ou de drèche ; on la donne crue depuis le mois de novembre jusqu'à la fin de mai et plus tard s'il est nécessaire. Alternée avec les fourrages secs, elle en corrige le défaut, rafraîchit et prévient les maladies inflammatoires qui, après l'hiver, font quelquefois périr beaucoup de bestiaux. . . . .

Si on compare maintenant les nourritures qui sont les meilleures, à la betterave et à ses produits, on trouve qu'au besoin, elle seule suffit et peut tenir lieu de toutes les autres ensemble; tandis que ces dernières réunies, même en quantité suffisante, ne sauraient remplacer cette racine avec avantage. Je n'entends pas dire par là qu'il ne faut pas cultiver d'autres plantes propres à la

nourriture d'hiver; je crois, au contraire, que toutes celles indiquées doivent être cultivées autant que la nature du terrein peut le permettre, parce que l'une supplée au défaut de l'autre, et que les récoltes variées se compensent; mais seulement que la betterave, qui réussit bien dans presque tous les terreins, mérite la préférence.

Article VI.e

Préparation de la Betterave et description de moulins pour la couper.

Connaissant la longueur et la grosseur de la racine de betterave, on sent bien qu'il est nécessaire, avant de la donner aux bestiaux, de la couper par petits morceaux, tranches ou rouelles. Les uns coupent ces racines avec la serpe sur un bloc de bois, ou avec un bon couteau à la main; ce travail exige pour dix à douze bêtes à cornes, une personne continuellement occupée tous les jours; il est souvent fait par des enfans ou des domestiques désœuvrés, dans les étables, s'il fait froid : les autres, encore en très-petit nombre, font usage d'un moulin pour couper par morceaux les betteraves, carottes, navets et grosses pommes de terre des vaches; pareil moulin est indispensable dans les fermes d'une grande exploitation; c'est pourquoi j'ai décrit ci-après ceux que j'ai vu qui m'ont paru les plus simples et les meilleurs.

Je commencerai d'abord par le moulin le plus simple, le moins coûteux. Pour me rendre plus intelligible, je le diviserai en cinq parties que je nomme *entonnoir*, *coffre*, *gril*, *cylindre à couteaux* et *pieds*, et je m'exprimerai en centimètres pour les dimensions.

L'entonnoir est la partie supérieure dans laquelle on jette les racines à couper; il est composé de quatre planches clouées ensemble, égales deux à deux opposées, ayant 30 centimètres de hauteur, long en haut de 60 centimètres, large de 48 centimètres, en bas long de 45 centimètres et large de 30 centimètres. Cet entonnoir repose sur un assemblage de bois équarri, ayant deux côtés de 4 sur 4 et deux côtés de 5 sur 7 centimètres.

Le *coffre* est l'espace où les racines sont coupées; il contient le gril sur lequel tombent les racines, et le cylindre dans lequel sont enfoncés de grands couteaux. Le haut du coffre est composé de l'assemblage susmentionné, ensuite de quatre planches de 20 centimètres de hauteur; puis d'un fort assemblage dans lequel tourne le cylindre; cet assemblage a deux côtés opposés de 5 sur 5 centimètres, et deux côtés, supports du cylindre, de 15 centimètres de hauteur sur 6 centimètres d'épaisseur; les deux côtés de 15 centimètres, sont composés chacun de deux pièces qui con-

tiennent un grand trou rond, au milieu, dans lequel tourne le cylindre qui, en cet endroit, a une entaille de 2 centimètres de profondeur: Plus bas sont clouées quatre planches, une de chaque côté, de manière à représenter un entonnoir quarré, renversé pour faire tomber les morceaux de racines dans le panier que l'on place sous le moulin.

Le *gril* consiste en quatre barres de fer quarrées, d'un centimètre d'épaisseur, placées à 4 centimètres l'une de l'autre, longues de 54 centimètres, applaties aux deux bouts et attachées sur le grand encadrement avec des clous, en sorte que ces quatre barres laissent dans le quarré long du coffre cinq intervalles égaux, chacun de 4 centimètres, au travers desquels passent les couteaux du cylindre, et tombent les morceaux coupés.

Le *cylindre* ou axe doit être de bois dur, octogone, ayant 4 faces de 5 centimètres et 4 faces de 4 centimètres; le diamètre est de 10 centimètres : il y a deux entailles profondes, de 2 centimètres, qui reposent et tournent dans les trous du grand encadrement. Le dessus de l'arc touche presque au gril; sa longueur, dans l'intérieur du coffre est de 24 centimètres, égale aux cinq distances de 4 centimètres, plus l'épaisseur des quatre barres du gril : il dépasse en avant de 15 centimètres où est attaché un bras de planche

servant de manivelle long de 38 centimètres, au bout duquel est fixé le manche de la manivelle, long de 24 centimètres. Du côté opposé le cylindre dépasse le coffre de 28 centimètres, et porte à son extrémité quatre aîles de grosses planches, en croix, servant de volans de chasse, longs de 55 centimètres et larges de 9 centimètres, portant au bout un gros morçeau de bois lourd, et mieux encore une pièce de fer, sans quoi la manœuvre du moulin serait très-difficile. Le cylindre porte dix forts couteaux bien tranchans, longs de 18 centimètres et larges de 5, épais au dos de demi-centimètre, enfoncés perpendiculairement par le manche pointu en forme de gros clou, à 8 centimètres l'un de l'autre, sur les quatre grandes faces, savoir : sur la 1.er trois couteaux; sur la 2.e deux; sur la 3.e encore trois; et sur la 4.e encore deux, de manière à ce que dans le milieu de chaque intervalle des barres du gril, il passe deux couteaux placés sur les faces opposées.

Pieds du moulin. — Le moulin a un mètre 27 centimètres de hauteur totale depuis le dessus de l'entonnoir jusqu'à terre; il porte sur quatre pieds d'orme équarri de 6 sur 6 centimètres qui sont fortement attachés avec clous et chevilles dans les entailles des deux encadremens susmentionnés.

Avec ce moulin, un homme coupe, en demi-heure, la nourriture de dix à douze bêtes à cornes pour un jour; on gagne du tems s'il est placé dans un magasin à racines, et plus encore si, tandis qu'une personne tourne la manivelle, une autre jette continuellement des racines dans l'entonnoir.

L'autre moulin, plus compliqué, est, comme le premier, composé des mêmes cinq parties; mais il a en outre une *roue dentée*, adaptée au cylindre, et un *pignon* à l'axe de la manivelle, en sorte que sa manœuvre exige beaucoup moins d'efforts.

L'entonnoir a d'ouverture en haut 70 sur 55 centimètres, et en bas 57 sur 40 centimètres: sa hauteur est de 25 centimètres, il est attaché au coffre de manière à pouvoir l'en séparer facilement.

Le *coffre* est composé de quatre grosses planches jointes; il a 30 centimètres de hauteur, savoir : d'en haut jusqu'au centre du cylindre 21 centimètres, et de là jusqu'en bas 9 centimètres. Il contient le gril sur lequel tombent les racines entières, et au-dessous sans intervalle, le cylindre à couteaux, ainsi que la roue dentée et le pignon: sous le coffre sont attachées quatre planches en entonnoir renversé par où les morceaux de racines tombent dans le pannier placé sous le moulin.

Le *gril*, en forme de quarré long, de 44 sur

25

33 centimètres, a cinq barres de fer, compris les deux qui sont contre les côtés, à distances égales, savoir : quatre centimètres et demi l'une de l'autre, en sorte qu'il y a quatre distances qui ont ensemble 18 centimètres, plus 5 centimètres pour l'épaisseur des 5 barres de fer, ces barres sont applatties et courbées aux deux bouts qui sont cloués dans l'intérieur du coffre. Une planche sépare l'espace où tombent les racines, occupé par les barres du gril, d'avec celui où sont la roue dentée et le pignon.

Le *cylindre* est de bois dur, à huit faces égales, ayant aux deux bouts de forts pivots de fer sur lesquels il tourne dans deux anneaux de fer fixés, un à chaque bout, dans les côtés du coffre; sur le devant du cylindre est adaptée une forte roue de fer à 18 dents qui engraine une lanterne ou pignon à six fuseaux; la roue a 20 centimètres de diamètre, et le pignon 10 centimètres de diamètre; les centres de leurs axes sont éloignés de 15 centimètres, le tout environ. L'axe du pignon dépasse le coffre de 6 centimètres, et à son extrémité est adaptée une manivelle de fer en faucille de 32 centimètres, à laquelle tient un manche de bois pour la faire tourner. Le pignon est attaché dans l'intérieur du coffre au moyen d'une branche de fer courbée, fixée avec deux clous à vis et écroux à l'extérieur qui en soutient l'axe. Le cylindre est percé de deux

trous d'environ 2 centimètres de diamètre sur chaque face, pour y placer un couteau et fixer avec un écrou le manche du couteau de la face opposée; les distances de ces trous sont telles, que des 8 couteaux, deux presque opposés, correspondent au milieu de chaque intervalle des barreaux du gril: ces couteaux sont épais au dos, bien tranchans, larges de 4 centimètres, longs de 18 centimètres, et dépassent le gril de 15 centimètres, lorsqu'ils lui sont perpendiculaires.

Les quatre *pieds* de ce moulin sont comme ceux du précédent, de bois d'orme équarri de 6 sur 6 centimètres, fortement attachés aux quatre coins du coffre, de manière à s'écarter en s'en éloignant. La hauteur totale du moulin est de 1 mètre 25 centimètres; la plupart des pièces sont fixées de de manière à pouvoir être facilement démontées.

Avec cette machine, vingt minutes suffisent pour couper la nourriture d'un jour pour 25 bêtes à cornes.

Article VII.

Emploi de la betterave; les diverses rations usitées dans quelques arrondissemens du département du Nord.

Depuis le mois de décembre jusqu'à la mi-mai, époque où les bêtes à cornes sont ordinairement mises dans les pâturages, on donne pour chaque

bête, en trois fois, savoir : le matin, à midi et le soir, 12 à 16 kilogrammes de betteraves coupées; quelquefois on ajoute à la ration de midi un tourteau entier ou un demi-tourteau pour chaque vache à lait, soit pendant tout l'hiver, soit seulement pendant les grands froids : on donne moins de betteraves si on a abondance d'autres bonnes nourritures pour mélanger ou alterner.

Il en est qui ne donnent cette quantité de betteraves qu'en deux fois, savoir : le matin et le soir; à midi, ils donnent demi-tourteau par vache, délayé dans la boisson avec un peu d'avoine, une poignée ou deux de fèves trempées ou bouillies, et de la courte paille, le tout mélangé dans le bac ou mangeoire : cette nourriture engraisse les bestiaux.

D'autres ajoutent à la quantité de racines susmentionnée demi-tourteau par vache, un peu d'avoine et de la courte paille.

On en trouve qui préfèrent ne donner que de la drèche seule pendant les grands froids, en janvier plus ou moins, et des betteraves seules avant et après ce tems là. On donne aussi, par intervalles, de la drèche aux bestiaux qu'on veut engraisser.

Quelques-uns donnent des betteraves depuis le mois de décembre jusqu'en mai, sans interruption, en y mêlant un peu d'avoine.

D'autres encore coupent ensemble des betteraves et des pommes de terre crues qu'ils donnent mélangées aux bestiaux ; ceux qui font bouillir la pomme de terre font mieux.

Il en est aussi qui donnent sans interruption à leurs bêtes à cornes, depuis le mois de décembre jusqu'au mois de mai, des betteraves de jour à autre, et alternent avec du foin et de la paille.

On en trouve aussi qui donnent à toutes leurs bêtes à cornes, trois fois par jour, à chaque fois et pour chacune, un pannier de betteraves coupées, et ajoutent à la ration de chaque grande vache à lait, quatre pareils panniers de courte paille : ce pannier a environ 15 pouces de diamètre et 12 pouces de hauteur.

Ces différens mélanges et rations sont ceux les plus en usage dans nos environs ; en d'autres endroits, les quantités doivent varier suivant la grandeur des bestiaux ; tous ceux qui agissent ainsi croient avoir raison et probablement s'en trouvent bien, puisqu'ils continuent : il me semble que l'essentiel est de donner aux bestiaux la quantité de nourriture nécessaire pour les entretenir en bon état, et d'avoir un soin particulier des vaches à lait, qui ont besoin d'être mieux nourries que les autres, car elles sont une grande ressource du pays par le lait, le fromage, le beurre et le lait battu qui en provient.

RÉFLEXIONS

Sur les connaissances physiques des anciens et sur la marche des connaissances humaines en général.

Par M.r PHILIS, *Membre résident.*

Les connaissances physiques des anciens ont été l'objet des recherches et des réflexions des savans. Quelques-uns ont voulu démontrer que les anciens ignoraient presque tous les phénomènes naturels ; d'autres ont avancé que la plupart des découvertes des modernes, portent sur des faits connus, et qu'il est encore des arts, qui étaient familiers aux anciens, dont les procédés chimiques ne nous sont pas parvenus et n'ont pas été retrouvés. Nous pensons que les uns et les autres sont tombés dans l'exagération.

Il est certain, quoiqu'on puisse dire, que les connaissances physiques des anciens étaient très-peu étendues, comparativement aux nôtres. Car, comme les hommes n'avancent dans cette route, que par l'examen des faits et par les résultats de l'expérience (1), plus vous vous rapprocherez du

(1) NATA est ars ab experimento. Quintilien.

berceau des sociétés, moins vous y trouverez des connaissances acquises. Que peuvent être, d'ailleurs, des connaissances naturelles sans instrumens? Comment étudier le ciel sans télescope, et les lichens sans la loupe? Que seraient encore une infinité d'autres parties des sciences sans les méthodes? Ainsi, par une alliance heureuse, les sciences prêtent leur secours aux arts, et les arts sont un auxiliaire puissant pour les sciences.

Dans ce qui tient à la morale, l'homme a pu, à toutes les époques, trouver en lui-même, le moyen de s'élever à la source de ses actions et de discerner le bien d'avec le mal; mais il n'en est pas de même dans les sciences. L'esprit humain ferait d'inutiles efforts pour dévoiler tout d'un coup les secrets de la nature. Il y a impuissance, et c'est de cette impuissance que naissent les causes naturelles de la lenteur de leurs progrès. Parmi ces causes, il faut encore ranger les théories et les systèmes, qui sont autant de voies d'aberrations pour l'esprit, et par conséquent d'obstacles à l'avancement de la science, qui ne vit que d'expériences et de faits. Heureux, lorsque des causes accidentelles ne viennent pas aggraver cet état de choses!

Par exemple, si Descartes, Bacon, Newton, Kepler, Ticho-Brahé, etc.; avaient été obligés,

comme Galilée, de demander pardon de la force de leur génie et de leurs découvertes, à une inquisition aveugle, mais puissante et cruelle, croyez-vous que les sciences seraient aujourd'hui au point où elles sont parvenues? Vous ne le pensez pas, et des siècles eussent été nécessaires pour réparer ce malheur.

L'ignorance des anciens, sous ce point de vue, peut donc se justifier; car le mot antiquité, en fait de sciences, doit être appliqué, comme l'a dit Pascal (1), en raison inverse de son acception ordinaire. C'est-à-dire, que nous sommes plus anciens que les Grecs et les Romains, et que nos neveux seront plus anciens que nous-mêmes. Il est même probable que les générations futures, joignant leur expérience et leurs raisonnemens, aux connaissances physiques que nous leur transmettrons; munis des instrumens déjà inventés, et qu'ils perfectionneront sans doute, feront faire encore des progrès à la science, et parleront de nous comme nous parlons de ceux qui nous ont précédés.

Les sciences n'ont point de bornes, leur cercle peut s'agrandir autant qu'il plaît à l'intelligence divine, qui nous a créés, d'étendre la nôtre. L'homme, dit Pascal, est produit pour l'infinité.

---

(1) Pensées. 1.re Partie. Art. 1.er

En effet, jusqu'au tems de Galilée et aux expériences de Torricelli, on a soutenu que la nature *abhorrait* le vide (1); aujourd'hui on est convaincu que cette prétendue horreur n'était qu'un défaut d'expérience dans Descartes. On disait, il y a bien moins de tems encore, que l'or était le plus pesant de tous les corps, et voilà que vers 1741 Wood, essayeur de métaux à la Jamaïque, découvre le platine, dont la pesanteur spécifique est supérieure à celle de l'or (2).

L'hypothèse des quatre élémens a été professée depuis Aristote jusqu'à nos jours; quel est l'homme aujourd'hui assez peu versé dans la chimie, pour ne pas savoir que ces prétendus élémens ne sont que des composés, et qu'on a reconnu, par l'analyse, un bien plus grand nombre de corps élémentaires ?

La plupart des sciences naturelles n'étaient autrefois que des objets d'une vaine spéculation. Avec la physique on faisait de la fantasmagorie dans un cabinet, et c'est delà qu'on a vu les joueurs de gobelets usurper le titre de physiciens.

La chimie, cette science si vaste et si utile aux hommes; cette science, dans le domaine de laquelle toutes les parties de l'histoire naturelle semblent

---

(1) Non datur vacuum in rerum naturâ.

(2) Le platine pèse. . . . . 20, 98.
L'or. . . . . 19, 25.

rentrer, était reléguée dans le laboratoire des alchimistes ou dans l'officine des pharmaciens.

Il en était de même de la botanique. Mais depuis que les sciences sont rendues à leur vraie destination ; qu'elles sont appliquées aux besoins de la société, et qu'elles viennent au secours des arts et de l'industrie, il n'y a pas de limites qu'elles ne puissent franchir.

Voyez ce qu'est devenue la machine de Papin, lorsque son principe a été employé pour l'utilité commune ? Et la vapeur, cet agent puissant et commode, n'est-il pas destiné à l'aide de la mécanique, à surprendre, à étonner le monde par ses prodigieux effets ? Le tems n'est pas loin de nous, où le paisible habitant des villes, familiarisé avec les effets de la vapeur, convaincu de la sûreté des moyens qu'on a d'en régler les efforts et de la rendre docile aux volontés de l'homme, cessera de s'alarmer en voyant s'établir près de lui des ateliers et des manufactures qui la prennent pour moteur ; et ces oppositions (formées à toute demande d'établissement), dictées par la peur, par la mode, et quelquefois par l'intérêt, ne déroberont plus à l'administration des momens qu'elle doit consacrer à favoriser l'industrie et non à l'entraver.

Ces faits nous prouvent que dans la marche des vérités naturelles, on doit constater l'état des

choses au moment où l'on écrit, sans chercher à établir sur chaque découverte des principes absolus, que le tems vient détruire. Par exemple, les partisans du système de *l'horreur du vide*, eussent été bien plus sages, s'ils s'étaient contentés de dire que l'expérience n'avait point encore montré le vide dans la nature, au lieu de soutenir qu'elle l'abhorrait; et ceux qui ont dit que l'or était le plus pesant de tous les corps, avançaient une proposition téméraire, en n'y ajoutant pas les mots *jusqu'ici connus*.

Mais en ce qui concerne les connaissances physiques des anciens, s'il est vrai de dire qu'elles étaient peu étendues, on ne pourrait pas soutenir qu'ils en étaient tout à fait dépourvus; car ils avaient celles de ces connaissances qui étaient, si je puis m'exprimer ainsi, en rapport avec la jeunesse de leur expérience. En parlant des anciens, il faut encore distinguer les Grecs des Romains; ceux-ci étaient bien inférieurs aux Grecs dans les sciences; l'histoire en offre partout des exemples et le fait que nous rapporterons, en est une bien grande preuve.

Archimède, cet homme extraordinaire, en découvrant la fraude du joaillier du roi Hiéron, a prouvé qu'il connaissait la loi de la pesanteur spécifique des corps.

La congélation de l'eau rendue plus facile par l'ébullition; la production du froid par l'évaporation des fluides, etc., phénomènes dont les modernes se sont attribués la découverte, ont été indiqués par Aristote (1), et par Athenée (2).

Sans les passions des hommes, qui engendrent les guerres, séparent les nations et les rendent étrangères les unes aux autres, les sciences se répandraient avec bien plus de promptitude, et leur diffusion s'opérerait naturellement sur toute la surface du globe. On ne verrait point des vérités constantes pour un peuple, s'arrêter à la barrière d'un état qu'elles ne peuvent franchir qu'en contrebande. Mais ici la politique fait invasion dans le domaine de la science et nous devons nous arrêter.

L'astronomie, qui a eu son berceau en Asie, et dont les progrès dans cette contrée remontent à la plus haute antiquité, était presque entièrement ignorée des Romains, avant Jules César.

Les lois des XII tables attestent qu'à Rome on n'a connu, pendant long-tems, la division du jour que par le lever et le coucher du soleil, que le crieur public annonçait. Par la suite on y ajouta le midi. Mais une preuve curieuse de cette ignorance des Romains, est le fait suivant, rapporté

(1) *Meteorologie.* L. 1. Chap. 12, page 145.

(2) Page 124.-*Galien comm. in Lib.* 6.-*Hipp. epidem. comm.* 6. Magasin encyclopédique, tome 2, page 289.

par Varron, répété par Pline l'ancien (1), et par divers auteurs modernes. Il vous paraîtra assez piquant pour que vous me pardonniez de le mettre sous vos yeux, quoique sans doute aucun de vous ne l'ignore.

Lorsque M. Valerius Messala fut envoyé en Sicile, avec une armée, pour y combattre les Carthaginois, entre autres faits d'armes qui distinguèrent son expédition, on cite la prise de Catane, à cette époque, l'une des villes les plus puissantes de la Sicile. On trouva sur une des places de la ville un cadran solaire horizontal, qui, bien orienté, indiquait les heures avec exactitude. Messala le fit enlever comme un instrument aussi surprenant qu'utile; il fut porté avec les dépouilles du triomphe, dont Messala reçut les honneurs en cette occasion : c'était l'an de Rome 491. Après la cérémonie, ce cadran fut placé dans le forum, près de la tribune aux harangues; et, telle était l'ignorance des Romains en astronomie, qu'ils crurent qu'une horloge solaire, adaptée au méridien de Catane, et comme jetée dans le forum, marquerait les heures avec la même précision. Leur étonnement fut extrême lorsqu'ils virent qu'il n'en était pas ainsi. Ils ne reconnurent cependant

(1) Liv. 7, ch. 60.

pas la raison de cette différence, et, dans leur superstition profonde, peut-être pensèrent-ils que les dieux étaient irrités de l'enlèvement de cette horloge.

Les choses restèrent encore long-tems dans cet état, et cette erreur, monument de l'ignorance d'une grande nation, ne fut corrigée que 99 ans après, l'an de Rome 590, par le censeur Q. Marius Philippe.

Que les soldats Romains conduits en Angleterre par Jules César, aient été épouvantés du flux et du reflux de l'Océan; qu'ils aient cru que c'était le résultat d'une manœuvre des Bretons pour arrêter leur navigation et les empêcher d'aborder; que l'histoire nous montre en mille occasions des preuves de l'ignorance du peuple de Rome; cela n'étonne pas, car dans des siècles bien plus récens, nous trouvons des faits plus extraordinaires; mais que les premiers d'un état; que des consuls Romains; des généraux de la plus haute distinction, aient eu des connaissances physiques aussi bornées, c'est ce qui doit produire sur nos esprits la plus grande surprise, et nous confirmer cependant dans cette pensée, que les sciences sont filles du tems et de l'expérience; que l'homme est né pour connaître, pour approfondir les merveilles de la nature, afin d'en aimer et révérer l'auteur, et que c'est dans cette vue que Dieu l'a doué d'intelligence.

PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE.

DE LA DURÉE DES ARBRES EN GÉNÉRAL, ET DE CELLE DE L'OLIVIER EN PARTICULIER,

Par M.r PHILIS, *Membre résident.*

QUOIQUE l'olivier soit un arbre étranger à ces contrées, permettez-moi de vous communiquer quelques observations sur ce précieux végétal.

Ce n'est point de son origine fabuleuse que je veux vous entretenir, ni de ses caractères symboliques; ce n'est pas non plus de sa culture, de son climat ou de ses produits; mes observations n'ont rapport qu'à sa durée.

Les arbres ont été appelés, avec raison, les géans du règne végétal; leur vie se prolonge pendant des siècles, et il est des espèces à la durée desquelles il serait difficile d'assigner des bornes. Les *boabads* qu'Adanson vit en 1749 aux îles de la Madelaine, près du Cap verd, avec des inscriptions de noms Hollandais et Français, qui dataient du 14.e et du 15.e siècle, avaient six

pieds de diamètre, et, d'après la croissance commune de ces arbres, ils devaient avoir environ 210 ans; d'où l'on a conclu qu'un *boabad* de trente pieds de diamètre aurait environ trois mille ans. Mais cette conclusion suppose que le *boabad* peut atteindre à cette dimension, ce qui n'est pas prouvé.

Les personnes qui ont vu l'orangerie de Versailles ont pu remarquer qu'il y a, entre autres, deux orangers, dont l'existence est fort ancienne. Le plus âgé des deux avait plus de 100 ans, lorsqu'en 1552 il fit partie de la confiscation des biens du connétable de Bourbon, ce qui le fit nommer le *grand Bourbon*. Ce bel arbre, qui a prés de cinq siècles, n'a encore rien perdu de sa vigueur.

Dans la forêt du Gâvre, département de la Loire Inférieure, il existe un chêne, connu sous le nom de *Chêne le Duc*, parce qu'on le croit contemporain des anciens souverains de la Bretagne; il a 31 pieds de circonférence ou environ 10 pieds de diamètre. Cet énorme végétal a eu, dit-on, l'honneur d'être visité par Louis XII, en 1504. Cette circonstance nous indique qu'il fallait qu'il fût déjà remarquable par sa grosseur, il y a 322 ans, puisqu'il méritait une telle visite. Il serait difficile de ne pas accorder à cet arbre, qui vit encore, une existence de mille ans (1).

(1) Voyage à la forêt du Gâvre, par Richer, in-4°, 1825.

M.r MacWilliam, dans son essai sur la carie sèche de bois, dit qu'en Angleterre et dans d'autres pays, il y a des arbres qui ont jusqu'à trois mille ans.

M.r Galyne, agronome anglais très-connu, pense que la période de trois à quatre cents ans constitue la durée de la vie ordinaire du chêne.

Dans l'ouvrage de M.r Gylpin, sur la beauté pittoresque des forêts (*forest scenery*), il est question de chênes de la *forêt neuve*, célèbre en Angleterre, sur lesquels se voyent certaines marques, qui attestent une existence antérieure à la conquête (11.e siècle). L'arbre qui fut effleuré par la flèche avec laquelle sir Walter Tyrrel, tua Guillaume Leroux, en 1095, est encore debout, quoiqu'à la vérité fort mutilé.

Ceci est historique, et mérite, je pense, d'être rapporté, à cause de sa connexion avec mon sujet. Je le traduis de Goldsmith, écrivain recommandable de la grande Bretagne. Si ma traduction n'a pas l'élégance que vous pourriez désirer, du moins je puis vous en garantir l'exactitude, et j'espère que cette digression ne vous paraîtra pas hors de propos, quoiqu'elle ne soit pas indispensable ici.

« L'amusement favori de Guillaume Leroux, » dit Goldsmith, était la chasse ; récréation

» presque unique des princes, dans ces tems
» grossiers, où les arts de la paix étaient à peine
» cultivés. La *forêt neuve* était ordinairement le
» théâtre de ses plaisirs en ce genre, et il y pas-
» sait les heures qu'il n'employait pas à des
» affaires d'une nature plus sérieuse. On dit qu'un
» jour, comme il montait à cheval pour aller à
» la chasse, il fut arrêté par un moine qui l'aver-
» tit, qu'il avait eu un certain songe, la nuit
» d'auparavant, d'après lequel il le priait de
» s'abstenir du plaisir de ce jour. Guillaume,
» souriant à cet avis superstitieux, commanda
» que le zèle du moine fut récompensé, et l'invita
» à avoir, à l'avenir, des songes plus favorables.
» A ces mots il partit, et commença la chasse,
» suivi par Walter Tyrrel, chevalier Français,
» fameux dans l'exercice de l'arc, qui l'accom-
» pagnait toujours dans ses courses. Vers le
» coucher du soleil, ils se trouvèrent séparés du
» reste de leur suite, et le Roi mit pied à terre,
» soit de fatigue, soit dans l'attente d'un cheval
» frais; au même instant, un cerf bondit devant
» lui, Guillaume tira l'animal et le blessa, mais
» cependant pas de manière à l'empêcher de
» prendre la fuite; de sorte qu'il le suivait dans
» l'espérance de le voir tomber. Comme le soleil
» frappait sur son visage, il mit les mains devant
» ses yeux et resta dans cette posture; en cet

» instant Tyrrel, qui poursuivait le même animal,
» lui décocha une flèche, laquelle, effleurant un
» arbre, vint frapper le Roi au cœur. Il tomba
» mort sur le champ; et l'innocent auteur de ce
» meurtre, épouvanté par cet accident, piqua
» son cheval; se hâta d'atteindre un port de mer,
» s'embarqua pour la France, où il joignit la
» croisade, qui partait pour Jérusalem (1) ».

De ces faits que j'ai puisé dans divers écrits, je passe au fait suivant que j'ai vérifié moi-même.

En 1709, le thermomètre de Réaumur étant descendu à 18 degrès au-dessous du zéro, et s'y étant maintenu pendant deux mois consécutifs, le froid devint extrême et les oliviers périrent. Beaucoup conservèrent pourtant leurs racines intactes; de sorte que, lorsque la végétation eut annoncé aux cultivateurs que le principe de vie n'etait pas entièrement détruit, ils coupèrent le tronc de ces arbres sous le sol, et élaguèrent les jeunes pousses de manière à faciliter leur croissance. C'est ainsi que les plantations d'oliviers du département du Var, se sont conservées et présentent aujourd'hui ces belles régions d'arbres ayant 117 ans de nouvelle vie.

Mais quelque grand, quelque étendu qu'eut été

(1) *History of England*, 8.e édition in-8.°, tome 1er, page 137.

le désastre, il y eut des individus, en petit nombre il est vrai, qui durent à des causes qu'il nous serait impossible d'indiquer, une conservation entière.

J'ai vu à Solliès, mon pays natal, dans une plantation d'oliviers considérable, cinq ou six individus de cette espèce dont j'ai mesuré le tronc, qui présentait un diamètre de cinq pieds environ.

Voici la description de ces arbres :

Tige et branches mutilées, ensemble de 15 à 20 pieds d'élévation et 4 à 5 de diamètre; tout le bois formant le cœur enlevé; de manière que l'arbre ressemble à une petite tour dans laquelle deux hommes peuvent facilement se loger. Végétation obtuse, si je puis m'exprimer ainsi. Peu de branches, peu de feuillage, et donnant pourtant encore des fruits, dans cet état de caducité.

Il semble que l'arbre privé du bois intérieur de son tronc devrait périr; mais il est démontré en Physiologie végétale, que le bois, lorsqu'il a atteint sa perfection, est une partie morte, et que s'il ne produisait pas de *cambium*, ou substance organisatrice (1), avant de se durcir, la plante cesserait de vivre. Ainsi le cœur d'un arbre peut

(1) Le cambium reproduit d'abord le tissu herbacé, le parenchyme et l'épiderme, et ensuite le liber.

être enlevé sans lui nuire, et on en voit souvent des exemples.

La description de ces oliviers, rapprochée des faits historiques, nous fournira des données certaines sur leur âge. C'est la seule manière qui mérite quelque confiance.

Autrefois on regardait chaque couche ligneuse ou cercle concentrique des arbres, comme le résultat de l'accroissement d'une année; de sorte qu'il n'aurait fallu que couper le tronc et en compter les cercles pour avoir l'âge d'un arbre d'une manière sûre. Mais Hill et Duhamel ont fait des observations qui constatent l'incertitude de cette méthode, et les botanistes ne la suivent plus.

Les arbres qui sont réputés vivre le plus long-tems, sont ceux dont le bois du cœur est le plus dur et le moins poreux; et sous ce rapport l'olivier doit avoir une longue existence. Aussi les arbres de cette cathégorie, quand ils végètent dans des circonstances favorables, parviennent-ils à un âge qu'on porte au-delà de mille ans (1). La chimie, qui a tout soumis à l'analyse, reconnaît qu'en général la quantité de charbon qu'on retire du bois, indique, d'une manière à peu près exacte, la durée de la vie des grands végétaux.

---

(1) Elemens de chimie agricole de davy, titre 1er, page 304, traduction de Bulos.

J'ose dire, et je crois que c'est avec beaucoup de raison, que les oliviers que je viens de décrire avaient, en 1709, à très-peu de choses près, la grosseur que je leur ai trouvée. Ceux qui existent à côté d'eux, rejetons de sujets coupés à la racine, ont un diamètre de 12 à 18 pouces et sont âgés de 117 ans. Or on peut faire un calcul bien simple: si 12 pouces donnent 117 ans, 60 pouces donnent 585 ans. Ces oliviers auraient donc 585 ans; mais si nous admettons qu'en 1709, ils avaient déjà acquis un diamètre de 60 pouces, il faut ajouter à l'âge, produit par ce calcul, les 117 ans qui se sont écoulés depuis, et nous aurons, comme durée de ces arbres, un laps de 702 ans, au moins. Je dis au moins, car des circonstances ignorées ont retardé, sans doute, leur accroissement, et l'ont empêché de suivre régulièrement la proportion que je viens d'établir.

Une autre considération vient encore fortifier mon opinion, quant à l'âge de ces oliviers. Ceux qui, en 117 ans, ont acquis un diamètre de 12 à 18 pouces, ont eu un grand avantage sur la marche ordinaire des arbres, puisqu'ils sont le produit de racines profondes, jouissant de beaucoup de vigueur, et qui ont fourni, par conséquent, à ces rejetons une abondance de sucs nourriciers, qui a dû donner une grande activité

à leurs pousses; au lieu que les oliviers qui ont résisté au froid, ont eu incontestablement, dans la première période de leur vie, comme tous les autres arbres, une marche beaucoup plus lente, puisqu'ils se développaient avec le secours seul du noyau ou de la bouture, et qu'ils faisaient leurs racines et leur tige en même tems. Dans cette situation toute différente, ils ont dû employer plus de 117 ans pour acquérir un diamètre de 12 à 18 pouces, et dans leur état actuel il est plus que probable qu'ils ont une existence supérieure à 702 ans, que mes calculs leur assignent. Je sais, d'ailleurs, par expérience, que l'olivier qui n'a que 50 ans, n'est encore qu'un arbrisseau.

Ainsi, on ne peut pas se livrer à l'étude de la nature, sans être frappé de la puissance de Dieu et de la grandeur de ses œuvres, et sans être pénétré de cette vérité, que sa volonté divine a suffi pour tout créer, depuis l'hysope jusqu'au cèdre du Liban; depuis l'insecte, qui échappe aux yeux, jusqu'à l'éléphant et à la baleine, et depuis le zoophyte le plus grossièrement organisé, jusqu'à l'homme.



L'ÉPAGNEUL CORRIGÉ.

FABLE,

Par M.r SAUVAGE, *Membre résident.*

» Non, rien n'égale mon malheur,
» Disait, exhalant sa douleur,
» Certain Épagneul que son maître
» Avait, avec raison, ou sans raison peut-être
» Corrigé, c'est ainsi que mes soins sont payés.
» Maître ingrat! voilà bien les hommes!
» Et nous les recherchons, insensés que nous sommes......
Comme il se lamentait; à ses yeux effrayés
S'offrent quatre chevaux, fesant feu de leurs pieds,
Sur un pavé montant tirant charge pesante;
L'un d'eux glisse et s'abat: un charretier brutal
Accourt, jure, tempête et tonne;
Puis à grands coups de fouet sur sa peau qu'il sillonne,
Relève le pauvre animal.
L'Épagneul consterné regarde sans mot dire,
Mais non sans songer à part soi:
» Il est plus malheureux que moi,
Dit-il: se détourne et soupire.
Un autre spectacle l'attire;
C'était de fort jolis carlins,

Qu'une mégère, assise et la tête penchée,
Faisait tourner entre ses mains,
Retenant dans chacune une oreille arrachée:
L'Épagneul n'y tient plus; il réfléchit encor.
» Pourquoi cet horrible supplice?
» Pour satisfaire un vain caprice!
» Je n'ai jamais du moins éprouvé pareil sort ».
Il marchait le cœur gros et l'âme fort émue,
Et même on l'entendit qui grommelait ces mots:
» L'homme est le plus cruel de tous les animaux ».
Il aperçoit enfin, au détour d'une rue,
A la porte d'une maison,
Un jeune et vigoureux pinson
Dont la voix, le rossignolage,
Amusait tout le voisinage.
Le calme, en le voyant, est rentré dans son cœur:
» Heureux oiseau, dit-il, que je te porte envie!
» Sans doute rien jamais n'a troublé ton bonheur?
» Tu te trompes, dit le chanteur,
» Qui n'a ses peines dans la vie?
» La main d'un avide oiseleur,
» Après m'avoir privé d'une mère chérie,
» Me ravit la clarté du jour,
» Et la perte de son amour
» De ma mort eut été suivie;
» Mais, je le sens, le mal comme le bien s'oublie,

» La peine, le plaisir, l'une et l'autre a son tour:
» Tu vois qu'ici mes chants sont payés de retour:
» A chaque roulade finie,
» De bonbons ma cage est remplie;
» Échaudés et biscuits y pleuvent tour-à-tour.
» Me plaindre serait donc folie ».
Il dit et poursuit sa chanson.
Cette heureuse philosophie
Fut pour notre Épagneul une bonne leçon.
» Imitons, dit-il, le pinson:
» Sa gaîté me fait bien connaître
» Que qui se plaint est peu sensé ».
Il retourne au logis, s'approche de son maître,
Qui, sitôt qu'il le voit paraître,
L'appelle, et, d'un air empressé,
L'a, comme auparavant, accueilli, caressé.

MORALE.

Ne murmurons jamais et sachons-nous contraindre.
Quelque malheur qui nous soit arrivé,
Il est autour de nous des êtres plus à plaindre;
Le pinson même en eût trouvé.

TRADUCTION LIBRE

DE LA X.me ÉGLOGUE DE VIRGILE,

Par M.r AUGUSTE COT, *Membre résident.*

Extremum hunc, Arethusa, mihi concede laborem.

Sois propice, Aréthuse, à mes derniers accens ;
A Gallus aujourd'hui je consacre mes chants.
Rends-les dignes de lui, de cet ami que j'aime,
Et qu'ils sachent charmer Lycoris elle-même.
A célébrer Gallus qui peut se refuser ?
Puissent au sein des mers qu'ils doivent traverser
Tes flots de la Doris éviter l'onde amère !
Commençons ; et tandis que, broutant la bruyère,
Mes chevreaux bondissant errent près de ces lieux,
Rappelons de Gallus les amours malheureux.
Tout entendra mes chants ; dans son plaintif murmure
L'écho va les redire à la forêt obscure.
Nymphes, que faisiez-vous ? Quels bocages charmans
Pouvaient vous retenir dans ces tristes moments
Où Gallus, dévoré d'une funeste flamme,
A d'indignes amours abandonnait son âme ?

Aux sources d'Aonie alors vous n'étiez pas,
Les monts que vous aimez n'arrêtaient point vos pas,
Tout vous eut dit ses maux; se rappelant ses charmes,
Les myrthes, les lauriers exprimaient nos alarmes;
Le Ménale insensible exhala ses douleurs,
Et des rocs du Lycée on vit couler des pleurs.

Quand Gallus, étendu dans un antre sauvage,
Allait perdre le jour, ses brebis sans courage
Près de lui se pressaient, et semblaient partager
Les maux que ressentait leur malheureux berger.
O Gallus! Que ce nom n'aille pas te déplaire,
Vois-y l'expression d'une amitié sincère,
Et souviens-toi, d'ailleurs, qu'aux bords de nos ruisseaux
Le charmant Adonis a gardé des troupeaux.
De nos vieux laboureurs une foule empressée
Lui demande l'objet d'une flamme insensée.
Apollon s'approchant vint lui dire à son tour:
Pourquoi t'abandonner à cet étrange amour?
Lycoris te trahit, Lycoris qui t'est chère,
Suit au milieu des camps celui qu'elle préfère;
» Et sur les monts glacés la neige et les frimats,
» Pour suivre ton rival ne l'épouvantent pas ».
Tenant des lys fleuris qu'en sa main il agite,
De feuillage paré Sylvain venait ensuite,
Et d'Hièble rougi Pan arrive en riant;
Son teint est animé d'un vermillon brillant.

« Quelle sera, dit-il, la fin de tes alarmes?
» L'amour est insensible, il se rit de nos larmes,
» Nos pleurs lui sont plus doux que l'onde aux prés fleuris,
» Le cytise à l'abeille et la ronce aux brebis ».
Alors Gallus nous dit : « chantres de l'Arcadie,
» Que ces monts soient charmés par votre mélodie;
» Faites de mes chagrins le sujet de vos chants,
» Vous méritez le prix par vos accords touchans.
» Si vous chantez l'amour sous lequel je succombe
» Mes cendres doucement dormiront dans la tombe.
» Que n'ai-je parmi vous passé tous mes momens,
» Et mêlé mes travaux à vos travaux charmans!
» Que j'eusse aimé Phyllis, qu'Amyntas m'ait su plaire;
» J'aurais été payé par un retour sincère;
» Bien qu'Amyntas soit brun, ses trait sont gracieux,
» La sombre violette aussi charme les yeux.
» Pour moi Phyllis de fleurs emplirait sa corbeille,
» Amyntas par ses chants flatterait mon oreille;
» Sous ces berceaux fleuris je passerais mes jours!
» Je verrais près de moi l'objet de mes amours!
» Que ces bois, Lycoris, offrent de frais ombrages!
» Que ces ruisseaux sont purs! Quels riches paysages!
» Près de toi que n'y puis-je attendre le trépas.
» Mais l'amour te conduit au milieu des combats;
» Il te guide à travers les horreurs de la guerre;

» (Que n'en doutai-je encor !) cherchant une autre terre
» Sur les Alpes sans moi, tu cours porter tes pas,
» Et de la Germanie affronter les frimats.
» Ah ! qu'au moins sous tes pieds la glace s'amollisse,
» Que le froid rigoureux près de toi s'adoucisse !
» J'irai : bientôt ma flûte essayant des concerts,
» Du chantre de Chalcis répétera les vers.
» Dérobant ma douleur dans les forêts secrètes
» J'irai des animaux occuper les retraites,
» Graver sur les ormeaux mes amours malheureux ;
» Ils croîtront; mes amours vous croîtrez avec eux !
» Au sommet du Ménale exerçant mon audace,
» Du sanglier fougueux je chercherai la trace ;
» Rien ne m'arrêtera ; le mont Parthénius
» Entendra de mes chiens les aboiemens confus.
» Il me semble déjà parcourir ces montagnes,
» Ces bois retentissans, et ces vastes campagnes.
» Je lancerai des traits; mais, hélas ! ces travaux
» Ne sauraient adoucir la force de mes maux ;
» Le trop cruel amour rit de notre infortune.
» Les nymphes et les chants déjà tout m'importune;
» Je quitte les forêts; dans mon malheur affreux,
» En vain d'un ciel brûlant je braverais les feux,
» Ou des neiges du nord les rigueurs éternelles,
» Rien ne mettrait un terme à mes peines cruelles ;
» L'amour règne sur tout, l'amour est mon vainqueur.

» Il faut à son empire abandonner mon cœur »;
J'ai répété ces vers en tressant ma corbeille ;
Portez-les à Gallus, qu'ils charment son oreille,
Muses; et dites bien que pour lui mon amour
Dans le fond de mon cœur croît encor chaque jour
Ainsi qu'un arbrisseau près d'une onde fleurie.
Levons-nous; le brouillard s'étend sur la prairie,
Gardons-nous de chanter à l'ombre de ces bois,
Car l'ombre, ainsi qu'aux fruits, est nuisible à la voix;
Avancez mes chevreaux, quittez le pâturage,
Vesper luit dans les cieux, revenez au parcage.



LA GAZELLE,

FABLE,

Par M.[r] Auguste COT, *Membre résident.*

Autrefois une Gazelle
Se cassa par accident
Une dent;
Elle en eut peine cruelle!
Je le conçois aisément,
Parmi nous qu'elle est la belle
Qui n'en aurait grand tourment ?
La Gazelle malheureuse
Depuis ce triste moment
Ressentait douleur affreuse.
Ses compagnes vainement
Lui disaient : ma chère amie,
Croyez nous, sans différer
Il faut vous faire tirer
Cette dent qui se carie,
Ou vous souffrirez toujours.
Mais notre jeune Gazelle
N'écoûtait point leurs discours ;
Je veux encor, disait-elle,

Me consulter quelques jours ;
Alors s'il est nécessaire,
Je pourrai m'y décider ; il fallut la laisser faire.
Qu'en résulta-t-il après ?
Le mal fit de tels progrès
Que la Gazelle enfin fut contrainte à se rendre.
Après avoir souffert long-tems,
La pauvrette perdit trois dents;
Que gagna-t-elle pour attendre ?
Bien des gens ici bas sont comme la Gazelle,
Et restent sourds à de sages avis;
Presque toujours ils sont punis comme elle,
Par de cuisans regrets leurs délais sont suivis.



NOMS DES AUTEURS
DONT LES OUVRAGES

Ont été couronnés, ou ont obtenu des Médailles d'encouragement ou des mentions honorables.

AGRICULTURE.

Messieurs, Thibault, avoué à Arras; Caffin, négociant à Arras, et Leroy, Secrétaire de la mairie à Bailleul (*nord*), ont obtenu des Médailles d'encouragement.

MORALE.

M.r Lucien Lenglet, d'Arras, avocat à Douai, a remporté le prix.

POÉSIE.

Le Prix a été décerné à M.r Auguste Moufle de Paris, couronné dans le précédent Concours.

M.r Alphonse Flayol, avocat à Paris, a obtenu une mention honorable.

STATISTIQUE.

Des mentions honorables ont été accordées, savoir : la première à madame Clément-Hemery, d'Arras, demeurant à Cambrai, et la seconde à M.r Duwicquet de Rodelinghen, propriétaire-cultivateur à Villers-sur-Orge (*Seine et Oise*).

PROGRAMME

DES SUJETS DE PRIX POUR 1827.

La Société royale d'Arras propose pour prix à décerner en 1827, les sujets suivans :

I.er SUJET. — ÉCONOMIE RURALE.

La qualité des terres et la variété du sol dans le département du Pas-de-Calais, rendent ce pays essentiellement propre à l'éducation des bêtes à laine et à la propagation de toutes les races de moutons tant indigènes qu'étrangères ; il est donc d'un intérêt puissant pour l'agriculture, pour la richesse du pays et la prospérité des manufactures, de rechercher les moyens d'obtenir la perfection des races, soit par l'introduction et le croisement des espèces estimées, soit par l'éducation qui convient à chacune d'elles.

Dans le désir d'atteindre ce but, la Société provoque un mémoire sur ce sujet :

Recueillir les renseignemens les plus positifs sur l'état des troupeaux de moutons dans le Pas-de-Calais; sur la perfection ou l'imperfection des races indigènes dans les divers cantons du département; sur les causes auxquelles on doit les attri-

duer et sur la consommation des laines et leur fabrication; indiquer les espèces qui fournissent les laines les plus propres pour le peigne, et, autant que possible, comparer sous ce rapport les procédés et les produits anglais avec les nôtres; rechercher les moyens de porter la préparation de ce genre de laine à la perfection, de manière à obtenir dans la fabrication des étoffes dites rases, des produits égaux aux produits étrangers en qualité et en apprêts.

Indiquer les moyens d'établir des troupeaux modèles de chaque race ou sous race au centre des arrondissemens; de favoriser par l'établissement de marchés aux laines les rapports entre les propriétaires et les manufacturiers dans l'intérêt réciproque des uns et des autres; d'organiser un système de distribution de primes d'encouragement aux propriétaires des plus beaux béliers et des meilleurs troupeaux, proportionnellement aux richesses de chaque contrée en troupeaux de moutons.

Prix : Médaille d'or de la valeur de cinq cents francs.

II.e SUJET. — Inddustrie.

Indiquer les progrès de l'industrie dans l'arrondissement d'Arras depuis le commencement du 19.e siècle; quelle a été son influence sur la prospérité

du pays ; et quelles seraient les nouvelles branches dont les localités pourraient favoriser l'introduction.

Prix : Médaille d'or de la valeur de deux cents francs.

III.e SUJET. — Morale.

Quel est le genre d'éducation le plus convenable aux femmes et le plus propre à les rendre aptes à leur destination de mères de famille.

Prix : Médaille d'or de la valeur de deux cents francs.

IV.e SUJET. — Poésie.

Pièce de deux cents vers au moins sur ce sujet : Louis XVIII décernant des Médailles à l'industrie française.

Prix : Médaille d'or de la valeur de deux cents francs.

Conditions générales.

Les ouvrages envoyés au concours pour 1827, devront être adressés, franc de port, au Secrétaire perpétuel de la Société royale d'Arras, et être parvenus avant le premier juillet, terme de rigueur.

Les concurrens ne se feront connaître ni directement, ni indirectement ; ils joindront à leur ouvrage un billet cacheté qui contiendra leurs nom, prénoms, qualités et domicile, et indiquera extérieurement

l'Épigraphe mise en tête de l'ouvrage envoyé au concours, afin d'éviter toute erreur.

Aux termes des réglemens de la Sociéte, on ne fera l'ouverture que des billets applicables aux ouvrages couronnés ou mentionnés honorablement, et elle aura lieu en séance publique; les autres billets seront brûlés sans être ouverts.

La Société ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

Les membres résidens et honoraires sont seuls exclus du Concours.

THELLIER DE SARS, *Président.*

T. CORNILLE, *Secrétaire perpétuel.*





TABLE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

SOCIÉTÉ ROYALE

D'ARRAS.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE

D'ARRAS

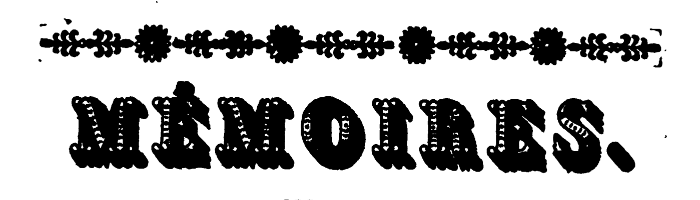
POUR L'ENCOURAGEMENT DES SCIENCES,
DES LETTRES ET ARTS.

Séance Publique du 30 Août 1827.

A ARRAS,
Chez TOPINO, Libraire, rue St.-Aubert.

DE L'IMPRIMERIE D'EDM. BOUTRY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

1828.



SÉANCE PUBLIQUE

Du 30 Août 1827.

DISCOURS D'OUVERTURE

PAR M. THELLIER DE SARS, PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

C'EST à votre bienveillance et à vos suffrages, trop indulgens sans doute, que je dois l'honneur de porter de nouveau la parole dans cette séance solennelle que vous consacrez chaque année à faire connaître au public vos travaux et les efforts constans que vous ne cessez de faire pour répondre au but de votre institution. Que ne puis-je, Messieurs, retracer fidèlement tout ce que

vous avez déjà fait pour la prospérité de ce pays; et accroître, autant qu'il était en vous, parmi vos concitoyens, l'amour des sciences, des lettres et des arts, qui font la seule et véritable gloire des peuples; vous n'avez fait en cela que répondre aux vœux du gouvernement paternel sous lequel nous avons le bonheur de vivre, qui ne cherche qu'à répandre de toutes parts le goût de toutes les connaissances utiles. Oui, nous aimons à le reconnaître ici, malgré les clameurs de nos ennemis, c'est depuis la cessation de nos malheurs, c'est depuis le retour du gouvernement légitime que nous avons vu renaître parmi nous la paix et le bonheur, et avec ces précieux avantages la culture et l'amour des sciences, des lettres et des arts n'ont pas tardé à jeter parmi nous un nouvel éclat.

Cette antique province a toujours été renommée par son amour et sa fidélité pour ses princes; c'est pour ainsi dire le caractère distinctif des peuples de l'Artois, quels transports de joie va donc faire éclater le moment où nous aurons le bonheur de voir le Monarque chéri qui nous gouverne, ce prince qui nous est cher à tant de titres; sa présence va tout ranimer parmi nous; il verra nos besoins et toutes les améliorations dont sont encore susceptibles dans ce beau dé-

partement les diverses branches de la prospérité publique, et nous devons tout attendre de sa bonté et de sa constante sollicitude pour le bonheur de ses sujets. C'est ainsi, Messieurs, que la présence d'un bon Roi devient un présage assuré de la félicité et de la prospérité des peuples.

Qu'il me soit permis maintenant de payer le tribut d'éloges qui est si légitimement dû à ceux qui ont répondu à l'appel de la Société Royale en s'occupant des questions proposées ; parmi ces questions celle qui a rapport à la meilleure éducation des femmes présente un grand intérêt, car indépendamment de ce que l'on ne saurait négliger, sans de graves inconvéniens pour elles-mêmes, de leur donner les qualités convenables à leur destination et de leur inspirer les vertus sans lesquelles elles ne peuvent être heureuses ; il est certain que leur éducation influe puissamment sur l'amélioration des qualités morales de l'homme; c'est encore par elles, ainsi que l'observe avec raison M.me la marquise de Lambert dans l'ouvrage intéressant qu'elle a publié, que les maisons s'élèvent et se détruisent ; c'est à elles que l'éducation des enfans est confiée dans la première jeunesse, tems où les impressions sont plus vives et plus profondes ; combien n'est-il donc pas nécessaire que l'éducation des mères

soit propre à leur donner les qualités convenables, à leur inspirer les vertus qu'elles seules peuvent inculquer à leurs enfans dès l'âge le plus tendre; leur exemple ne sera jamais perdu pour les tendres objets de leurs affections, et c'est ainsi que la tendresse maternelle sera pour les enfans le motif le plus puissant d'imiter les vertus dont elles auront su leur donner en même tems le précepte et l'exemple.

La Société Royale essentiellement encourageante s'est empressée, sur la demande de l'un de ses membres, de voter dans l'une de ses précédentes séances des médailles pour les élèves de l'école de géométrie appliquée aux arts, qui se sont particulièrement distingués; en leur décernant, dans cette solennité, des récompenses publiques, elle espère par là augmenter leur ardeur et elle a la certitude que ce cours si intéressant sous tant de rapports pour la classe ouvrière, que nous devons au zèle éclairé de M. le Maire et et à la munificence de l'administration municipale, sera suivi à l'avenir avec encore plus d'assiduité et de succès.

Pourquoi faut-il que dans ce jour qui semblerait devoir être consacré tout entier à célébrer des triomphes, nous devions aussi vous entretenir de nos pertes? C'est ainsi que tout dans ce monde

est mélangé de plaisir et de douleur, et quelque pénible que soit mon devoir en cet instant, je croirais y manquer, si je ne vous rappelais ici, Messieurs, la perte douloureuse que nous avons faite il y peu de mois de M. le comte de Galametz, membre honoraire de la Société Royale, généralement distingué par ses qualités personnelles et ses vertus; la révolution n'avait fait par les malheurs qu'il avait éprouvés qu'ajouter à tout ce qui distinguait déjà notre digne collègue; rien n'avait pu altérer sa fidélité pour l'auguste famille des Bourbons, et sa piété exemplaire avait toujours été la même pendant les orages de ces tems de douloureuse mémoire; heureux, Messieurs, ceux qui comme lui ont su dans tous les tems inspirer ce respect universel; leur mémoire ne peut que rester en vénération parmi leurs concitoyens, et c'est là la plus belle récompense de l'homme de bien, de celui qui a su se rendre utile pendant sa vie.



RAPPORT

SUR LES TRAVAUX ANNUELS,

Par M. Cornille, Secrétaire perpétuel.

Messieurs,

S'il m'était permis d'oublier que cette séance est principalement consacrée à proclamer le résultat des concours, à faire connaître aux auteurs les jugemens que la Societé a portés de leurs ouvrages et à en donner lecture, je rappelerais une partie essentielle de vos travaux, je fixerais l'attention sur les principaux articles des nombreux journaux littéraires, scientifiques et industriels que vous recevez, sur ceux des recueils des Sociétés savantes avec lesquelles vous êtes en correspondance (et vous avez établi des relations avec le plus grand nombre), sur les ouvrages imprimés dont les auteurs vous ont fait hommage; je rappelerais alors les rapports soit verbaux, soit par écrit qui vous ont été faits sur chacun d'eux, les observations auxquelles ils ont donné lieu et par suite les doctrines que vous avez adoptées

et les expériences que vous avez recueillies; il me suffirait pour cela de consulter mes souvenirs et vos registres, et j'aurais prouvé que vous avez fait tout ce qu'il était possible pour connaître l'état actuel des sciences et des arts; mais ce travail qui ne serait pas sans utilité m'entraînerait trop loin; je vais me borner à l'analyse ou mieux à l'indication de quelques ouvrages ou mémoires qui ont mérité de votre part les témoignages les plus flatteurs; c'est l'unique but de ce rapport que j'abrégerai encore pour ne pas suspendre longtems la curiosité que doit exciter le concours dernier, ni retarder d'autres lectures susceptibles d'intéresser davantage.

Vous devez vous féliciter de compter parmi vos collègues MM. Desmazières et Macquart qui, cette année, vous ont donné de nouvelles preuves de leur goût pour les sciences naturelles et du succès avec lequel il les cultivent. Le premier vous a offert un mémoire intitulé *Phytographie et Taxéonomie.* Parmi les objets qui y sont traités vous avez remarqué les descriptions de plantes cryptogames nouvelles, ainsi que les recherches microscopiques et physiologiques sur le genre *mycoderma*. Après avoir indiqué la manière dont ces productions prennent naissance, M. Desmazières décrit leur organisation, ainsi

que les causes qui peuvent favoriser leur développement, celles qui le retardent, le suspendent ou le détruisent, l'idée qu'on doit se former des êtres dont elles sont composées, comment elles se nourrissent et la durée de leur vie; il a donné à son mémoire une certaine étendue parce qu'il est persuadé avec raison que rien n'est futile dans l'état de la nature, et que dans ses plus petites productions se cache quelquefois le secret de ses plus grands phénomènes.

M. Macquart, dans un premier essai sur les insectes diptères du nord de la France, dont nous avons rendu compte, a décrit *les tipulaires*. Dans un nouveau travail très-étendu, il vient de faire connaître les familles qui semblent s'en rapprocher soit par des rapports spéciaux dans quelques organes, soit par l'ensemble d'une organisation plus forte que dans le reste de l'ordre, il les désigne sous les noms d'asiliques, bombyliers, xylotomes, leptides, stratiomydes, xylophagites et tabaniens, etc. etc. Cette série se divise en familles très-distinctes et conformes aux principes de la classification naturelle. Ainsi que celle des tipulaires elle offre divers degrés du simple au composé; chacune de ces familles se divise en plusieurs genres, et eux-mêmes quelquefois en plusieurs sections; l'histoire de tous

tes insectes contenant la description de leurs organes, des principaux caractères qui les distinguent ainsi que leurs mœurs, est traitée avec un soin particulier et dans des détails qu'il aurait été difficile de multiplier davantage.

Des recherches d'un autre genre et d'une plus haute importance sont dues à M. Harbaville, je parle de celles qu'il a faites sur la température ancienne et moderne comparées, de l'Europe, d'une partie de l'Asie et du nord de l'Afrique, pour servir à l'examen de la question du refroidissement de la terre.

Ce n'est pas dans un rapport succinct qu'il est possible de parler d'une manière convenable, et d'offrir une analyse de ce mémoire; nous pouvons à peine indiquer quelques-unes des idées de notre collègue ainsi que le résultat de ses recherches.

La première opinion qu'il émet, est qu'il est à peu près prouvé que la terre a une chaleur qui lui est propre, indépendante de celle du soleil, et qui conserve très-peu d'influence sur la température de la surface, que la chaleur solaire elle-même est très-bornée et très-superficielle.

Malgré l'opinion presque générale des Géologues qui pensent que la terre se refroidit graduellement, M. Harbaville croit que cette grande question n'est pas encore résolue et qu'il

reste bien des points à disculer pour établir un jugement.

Pour répandre quelque clarté sur cette question il lui a paru nécessaire de s'assurer si la température a réellement et sensiblement changé dans l'ancien continent, et de recueillir les observations physiques qui nous restent sur tous les pays connus depuis les tems anciens ; de les comparer avec celles modernes faites sur chacun des mêmes pays, et de chercher autant que possible les causes des changemens qui ont été observés.

On conçoit qu'un travail de cette nature pour mériter quelque confiance doit être fait avec beaucoup de soins et de précautions, et que parmi les nombreux auteurs qu'on est dans la nécessité de consulter, il faut ne s'en rapporter qu'à ceux qui ont vu et observé par eux-mêmes les contrées qu'ils ont décrites ; c'est aussi ce qu'a fait M. Harbaville qui a eu soin de nommer tous les auteurs qu'il a consultés.

Ce laborieux collègue se croit fondé à tirer la conséquence qu'abstraction faite des circonstances locales de culture, de friches, de déboisement, etc. qui sont le fait de l'homme, le climat ne parait pas avoir changé par des causes naturelles que sur une très-petite surface, et que

de tous les pays de l'ancien continent sur lequel il a étendu ses investigations, la Suisse est le seul où l'on puisse reconnaître un refroidissement réel, très-borné dans ses effets et qui n'est ni fixe, ni progressif, mais soumis par les variations des glaciers à des vicissitudes et des réactions assez fréquentes.

Ces recherches vous font encore mieux sentir l'utilité de la série des observations faites par plusieurs de vos collègues et notamment par M. De Missy, qui les continue avec un zèle et une exactitude que vous vous plaisez à reconnaître et que vous savez apprécier.

De son côté M. Philis vous a aussi payé son tribut: une monnaie obsidionale, frappée à Anvers en 1814 et que le hasard a mise entre ses mains, l'a entraîné dans quelques recherches qui vous ont fourni un mémoire intéressant sur les monnaies obsidionales et sur celle dont je viens de parler.

L'origine et l'histoire de ce genre de monnaie y sont retracées d'après des documens certains puisés en partie dans un rapport fait par M. De Boze à l'académie des inscriptions et belles lettres; après être entré dans quelques détails à ce sujet et avoir donné la description de la monnaie frappée en 1814 à Anvers, lors de la première

invasion, M. Philis fait remarquer que cette monnaie remplit toutes les conditions indiquées par M. De Boze, d'où il conclut que ceux qui en ont donné le type en possédaient la théorie, et reconnaissaient un système de monnaies obsidionales.

Pour ce qui concerne les sciences, je vous rappellerai encore les sommaires d'arithmétique, de géométrie et de mécanique appliqués aux arts, par M. Chenou; le mémoire de M. Ledos sur les mutations et la marche des médicamens; le dictionnaire de médecine vétérinaire de M. Hurtrel d'Arboval; enfin un rapport important sur les nouveaux procédés à l'aide desquels M. le docteur Deleau est parvenu à rendre l'ouïe et la parole à des sourds et muets, ainsi que les heureux résultats qu'il en a obtenus. Je regrette d'indiquer seulement ces utiles travaux, mais il en est d'autres dont je dois aussi rendre compte, et je quitte cette partie de mon rapport pour m'occuper de quelques mémoires qui ont pour objet l'économie publique, l'agriculture ou l'industrie.

Depuis longtems vous vous occupez des moyens de détruire la mendicité, il n'est pas de notions et de lumières que vous n'ayez provoquées à cet effet. Dans un précédent concours vous avez ob-

tenu un mémoire que vous avez distingué et qui vous a fourni des détails et des théories qui ont dû vous satisfaire. Cette année plusieurs de vos collègues ont ramené votre attention sur ce sujet; on vous a d'abord fait remarquer que les lois répressives qui existent ont produit peu de résultat par la raison qu'il ne suffit pas de défendre de mendier, qu'il faut en même tems forcer le mendiant de s'occuper et au besoin lui procurer du travail lorsqu'il n'en peut trouver ailleurs, car personne n'ignore que la paresse, née de la mendicité, traîne à sa suite tous les vices; toute la difficulté semble se réduire à ce point.

Il y a dix ans que sir Owen donna au gouvernement anglais l'idée de créer des villages habités par des indigens, et que sur le refus de l'adopter, il l'exécuta lui-même sur sa terre d'Ecosse, et en obtint les plus heureux effets.

Cette idée, vous a-t-on dit, a été saisie et mise à exécution dans le royaume des Pays Bas : une société de bienfaisance, à la tête de laquelle se trouvent le roi, les princes et tous les hauts fonctionnaires publics, a établi, dans des terreins jusqu'alors incultes, des colonies d'indigens; les préventions qui lors de leur formation, en présageaient la ruine ont été détruites, les préjugés ont disparu; et cette fois les efforts de la religion,

de la morale et de l'humanité n'ont pas été infructueux. Les progrès et la prospérité toujours croissantes de ces colonies ont surpassé toute espérance.

On vous a en outre observé que, s'il peut être vrai de dire que des établissemens de cette nature ne suffiraient pas pour détruire entièrement la mendicité, il faudrait alors en créer d'un autre genre pour les pauvres qu'on ne pourrait pas placer dans les premiers. Si les aumônes qui se font et dont la plupart manquent leur but étaient consacrées à des établissemens semblables, la mendicité serait bientôt supprimée, et l'on verrait insensiblement se régénérer cette foule d'individus qu'il faudrait arracher malgré eux au besoin, à la honte et à la dépravation.

L'agriculture a également occupé vos instans; vous recherchez avec soin les cultures qu'il serait avantageux d'introduire et d'étendre; il en est une qu'on ne saurait trop recommander, c'est celle du houblon; vous vous êtes fait rendre compte de la culture, des variétés, de la valeur, de la conservation et de la manutention de cette plante, vous avez obtenu des détails qui ont un haut degré d'intérêt pour ce département, où cette culture qui se trouve négligée, est cependant plus nécessaire, puisque ses produits entrent dans

la fabrication de la boisson usuelle des habitans et offrent des bénéfices plus élevés de 2/5 des céréales; vos efforts pour étendre la culture de cette plante redoubleront d'autant plus qu'elle nous rend tributaires de l'étranger de plus de 1,500,000 fr. et que la plupart des localités de ce pays lui conviennent parfaitement.

Je fixerai encore votre attention sur un second mémoire dû à M. Philis, intitulé: *commerce et industrie*, et qui a principalement pour objet la comparaison du transport par les canaux avec celui par les routes à rainures de fer.

Quoiqu'on ne soit pas fixé sur la question des avantages et des inconvéniens des canaux et des routes à rainures de fer sous le rapport des frais d'établissement, M. Philis pense cependant que les frais des canaux doivent être plus dispendieux qu'une route à rainures de fer qui viendrait aboutir aux mêmes points.

Il résulte des explications données dans ce mémoire et du tableau comparatif des avantages du transport sur chaque espèce de route, que celles à rainures et à machines à vapeur l'emporteront même sur les canaux, soit pour l'économie du tems, soit pour celle du transport, et que l'industrie devra en recevoir une impulsion nouvelle.

Ce mémoire dans lequel on indique à quel degré de prospérité le commerce a fait parvenir les villes de Liverpool et de Manchester est terminé par un aperçu du système de canalisation en France et de son état actuel fondé sur des documens officiels publiés par le gouvernement.

Nous aurions un compte assez étendu à vous rendre sous le rapport littéraire si nous devions analyser toutes les productions de ce genre dont il vous a été fait hommage; nous ne parlerons ici que de quelques-unes qui sont les principales.

Nous citerons d'abord une histoire des Juifs par M. Charles Malo.

S'il est un peuple dont l'histoire soit susceptible d'intéresser même quand l'historien se borne à un simple narré des faits, c'est sans doute le peuple Israélite ; mais en même tems s'il est une histoire qui pour être écrite de manière à satisfaire autre chose que la curiosité exige de longues recherches, une saine critique, un esprit vraiment consciencieux, c'est encore celle de ce même peuple.

C'est une idée heureuse de la part de l'auteur d'avoir rassemblé dans un même cadre le tableau des misères d'un peuple qui dispersé depuis 1700 ans sur tous les points du globe survit à son

existence politique, aux malheurs, aux persécutions, en conservant partout son langage, son culte, la plupart de ses usages et sans que l'influence des climats ait sensiblement altéré son caractère et ses traits primitifs; ce phénomène unique dans les annales des nations étonne bien plus quand on sait que malgré tant de désastres, la population israélite disséminée dans les cinq parties du monde, est aussi nombreuse qu'elle l'était lors de sa plus grande prospérité sous le règne de Salomon, puisqu'elle se monte aujourd'hui comme alors à environ 4,000,000 d'individus.

Vous devez à M. Raymond une notice sur St. François de Sales considéré comme écrivain. Toute la chrétienté a décerné dès longtems un tribut unanime d'admiration aux vertus éminentes du saint évêque de Genève, à cette douceur inaltérable, à cet art merveilleux de s'insinuer dans les cœurs, et à cette rare sagesse avec laquelle il savait conduire les affaires les plus délicates. M. Raymond a considéré ce prélat sous un point de vue différent; il a envisagé ses écrits sous le rapport purement littéraire : le caractère particulier qui les distingue de ceux des auteurs contemporains est d'avoir su conserver toute la naïveté et toutes les grâces de l'ancien langage,

et s'abstenir des traits du mauvais goût qui a même régné longtems encore après ; on y retrouve à chaque ligne la tendresse de son cœur ; on sent qu'il aime, et on éprouve le besoin de le payer de retour.

Vous avez témoigné toute votre reconnaissance à M. Raymond pour vous avoir fait mieux apprécier encore les talens littéraires de St. François de Sales, de qui Fénélon disait : « son » style naïf montre une simplicité aimable qui » est au-dessus de toutes les grâces de l'esprit » profane ; vous voyez un homme qui, avec une » grande pénétration et une parfaite délicatesse » pour juger du fond des choses et pour con- » naître le cœur humain, ne songeait qu'à parler » en bon homme, pour consoler, pour soulager, » pour éclairer, pour perfectionner son pro- » chain. — Personne ne connaissait mieux que » lui la haute perfection, mais il se rapetissait » avec les petits et ne dédaignait rien. »

La poésie vous a fourni aussi quelques productions qui méritent d'être citées avantageusement ; vous les devez à MM. le baron d'Ordre, Auguste Moufle et Levavasseur ; la plus éminemment remarquable et qui doit faire époque dans la littérature, est la traduction en vers français du livre de Job, par M. Levavasseur.

Ce poëme est regardé comme l'un des plus anciens ouvrages consacrés par la religion au respect et à l'instruction des hommes. Jusqu'à ce jour plusieurs de nos poètes y avaient puisé d'heureuses et brillantes inspirations, mais le livre entier n'avait été traduit en vers par personne; cette tâche si difficile a été entreprise par M. Levavasseur. On aurait pu la croire téméraire avant la publication de l'ouvrage; aujourd'hui on ne peut qu'être étonné du succès avec lequel elle a été remplie et y applaudir.

Il paraît que depuis longtems, l'écriture sainte et surtout le livre de Job, étaient l'objet des méditations et des études de notre collègue; des difficultés sans nombre dont les unes tenaient au fond même des choses, et les autres aux formes dont elles étaient revêtues, l'arrêtaient à chaque pas; il les a surmontées toutes, et est enfin parvenu à terminer la traduction entière de ce poëme et à en faire passer les beautés dans notre langue.

J'en citerai un passage pour vous donner une idée de la manière de l'auteur.

Voici comment il a traduit le songe d'Éliphas qui est un des morceaux les plus remarquables du poëme.

Éliphas s'adresse à Job et dit :

Écoute-moi : naguère un son mystérieux
Traversa jusqu'à moi les airs silencieux;
C'était l'heure où notre ame en des songes s'égare.
De mes sens agités l'épouvante s'empare;
Un spectre menaçant, dans l'ombre descendu,
Apparait tout-à-coup à mon œil éperdu;
Sur ma tête à l'instant mes cheveux se dressèrent,
Mon front pâlit d'effroi, mes membres se glacèrent.
Interprète du ciel, sur mon lit de repos,
A mon oreille un souffle a murmuré ces mots:
» En présence de Dieu, roi, maître, juge auguste,
» Quel mortel ici bas peut dire : je suis juste?
» Non, l'homme le plus saint n'est pas pur à ses yeux.
» Quoi! si le séraphin qui le sert dans les cieux
» A lui-même souillé sa pureté première;
» Si le cèdre a fléchi, que feront les roseaux,
» Que feront ces mortels, orgueilleux vermisseaux
» Qui rampent sous le chaume ou l'argile grossière?
» Ils n'ont pas du Très-haut compris les jugemens,
» Et le glaive vengeur levé dans sa colère
» Les a tous en un jour effacés de la terre,
» L'abyme a dévoré leurs frêles monumens. »
Va, cherche maintenant parmi les ames saintes,
Cherche une voix qui puisse autoriser tes plaintes.

Telle est, Messieurs, l'analyse que vous m'avez prié de vous soumettre.

On a déjà dit et je repéterai que pour bien juger les travaux des Sociétés académiques, il ne faut pas perdre de vue que toutes sont composées d'hommes qui n'ont d'autre intérêt, d'autre mobile qu'un sentiment généreux que nourrit encore le désir de l'estime générale; que tous ont à remplir des devoirs sociaux, d'état, de famille, et que ce n'est qu'après les avoir accomplis qu'ils peuvent se livrer aux travaux dont nous nous occupons ici.

Cette réflexion, Messieurs, ne doit pourtant pas ralentir votre zèle, elle n'a d'autre but que de vous faire mieux connaître les droits que, par vos efforts, vous acquerrez à la bienveillance publique; redoublez ces efforts, secondez autant qu'il est en vous l'élan qui est donné aux sciences et à l'industrie, vous remplirez les vœux les plus chers, et mériterez la protection qui est due à tous les hommes et à toutes les institutions utiles.



RAPPORT

SUR LE CONCOURS,

Par M. Leviez.

Ier Sujet. — Économie rurale.

Messieurs,

Au milieu des nombreux travaux qui vous occupent, c'est avec raison que vous avez mis l'agriculture au premier rang. Vous êtes parfaitement convaincus qu'avec l'aide de l'industrie qui utilise ses produits et du commerce qui les répand, elle est une source abondante de richesse et de prospérité. Aussi chaque année, fixez-vous, tour-à-tour, votre attention sur quelque point important de cette utile science. Tantôt c'est l'introduction de quelque culture nouvelle qui vous occupe; tantôt ce sont les procédés d'exploitation qui vous paraissent devoir être perfectionnés. C'est ainsi que l'an dernier vous avez mis au concours la

culture de la betterave propre à la fabrication du sucre indigène. Vous avez eu sujet de vous en applaudir ; plusieurs concurrens ont répondu à votre appel. Ils ont cherché à détruire les préventions qui existaient encore contre l'identité du sucre européen avec celui de canne. Vous avez pris une part active à la propagation de cette nouvelle branche d'industrie et vous contribuerez puissamment à la localiser dans le nord de la France où elle paraît offrir les succès les plus évidens.

Vous avez mis au concours de cette année, Messieurs, une question non moins intéressante. Provoqués par l'un des membres honoraires de cette Société, M. le vicomte Blin de Bourdon, préfet du Pas-de-Calais, ainsi que par MM. les membres du conseil général du même département, dont tous les vœux sont pour la propagation des institutions utiles, vous avez voulu savoir, 1.° pourquoi les plaines de l'Artois, autrefois si renommées, par les belles races de moutons qui les couvraient, n'ont plus maintenant que des espèces dégénérées, dont la toison courte et grossière, n'a que peu de valeur; 2.° s'il ne serait pas possible de rappeler chez nous cette précieuse industrie qui a rendu jadis notre ville célèbre par ses manufactures ; 3.° quels seraient les moyens d'établir dans notre département des troupeaux modèles, de

former des marchés aux laines et d'organiser un système de distribution de primes d'encouragement, qui auraient pour but l'introduction des races de moutons à laine longue et fine.

Deux mémoires vous ont été adressés sur ce sujet : le premier avec cette épigraphe, *la brebis est une des principales richesses de l'agriculture*, nous présente avec beaucoup de détails l'histoire de l'établissement des troupeaux de bêtes à laines les plus précieux, depuis les tems les plus reculés jusqu'à nos jours. L'auteur expose très judicieusement que les souverains ont constamment attaché une grande importance à posséder des troupeaux de races choisies, ne négligeant aucun sacrifice, soit pour les acquérir, soit pour les maintenir dans un état de prospérité. Il nous fait connaître ceux du Pas-de-Calais, les lieux où on se livre à l'éducation des moutons avec le plus de succès. Il signale les possesseurs de troupeaux les plus distingués par leur zèle et leur instruction. Il propose 1.° d'établir des fermes modèles dans les lieux du département les plus favorisés par les qualités du sol, et chez les propriétaires des plus beaux troupeaux, assez éclairés pour sortir de l'ornière de la routine et des préjugés; 2°. d'accorder des primes d'encouragement à tous ceux

qui contribueraient à l'amélioration des races actuelles, ou à l'introduction d'espèces plus précieuses; 3.° de former des marchés aux laines dans les villes d'Arras et de St.-Omer.

Ce travail, Messieurs, fournit à la vérité des renseignemens précieux à ceux qui voudront tenter des essais de ce genre. Mais il est à regretter que l'auteur n'ait pas saisi le vrai sens de la question. Nous manquons de laine longue pour alimenter nos fabriques. La France se trouve dans la nécessité d'en importer, pour des sommes considérables, de la Hollande et de l'Angleterre, où par des soins multipliés et une persévérance admirable, on est parvenu à obtenir des moutons de races précieuses et des laines d'un grand prix. L'auteur semble ignorer toutes ces choses. Il s'efforce de faire croire que nous n'avons rien à envier à nos voisins. Il repousse les moutons anglais, déprécie leurs laines, donnant la préférence aux races hollandaises, abyssiniennes, mérinos et roussillonnes. Il est totalement dans l'erreur lorsqu'il dit : « Jamais les longues laines » anglaises ne vaudront pour le peigne, les » bonnes laines de Hollande, de Flandre et de » l'Artois. En un mot, nous sommes plus avancés » que les Anglais pour la filature des laines » peignées, fines et communes; nous le sommes

» aussi pour nos tissus fins, ras et feutrés, qu'ils
» gardent leur satins turcs, leur bouracan, et
» leurs apprêts lustrés.... Il n'est pas étonnant,
» ajoute-t-il, qu'on obtienne à présent ces laines
» tant vantées au prix de celles de Flandre et
» d'Artois; malgré 40 pour % de frais de sortie
» et d'entrée. »

Si c'est par un sentiment patriotique que l'auteur accorde la préférence à nos produits sur ceux de l'Angleterre, son zèle peut être louable; mais il se trouve en contradiction avec tout ce qu'il y a de gens instruits sur cette matière, et surtout avec un homme qui doit, Messieurs, vous inspirer une grande confiance. M. Cordier, l'un des fondateurs de la manufacture de Marcq près de Lille, a visité les manufactures et les bergeries de l'Angleterre, de la Hollande et de la France; il les a comparées; il a étudié les divers procédés de fabrication et a conçu, conjointement avec M. Daullé, l'idée de ce bel établissement dont nous avons parlé plus haut.

Dans son excellente notice sur l'importation et l'éducation des moutons à longues laines, M. Cordier s'exprime ainsi : « Les Anglais qui
» passent leur jeunesse à voyager, et l'âge mûr
» à la campagne, ont tenté le perfectionnement
» des races de moutons avec une persévérance

» éclairée; ils sont parvenus à former des variétés » du plus grand prix... » Plus loin, il établit ainsi la différence de ces prix : brebis hollandaise de choix 80 fr.; bélier idem 100 fr ; brebis de Dislhey, Leicester ou de Tes Vater 250 fr.; bélier idem 600 fr. Si cet ingénieux manufacturier, consent à payer 100 fr. un bélier frison et cinq fois davantage pour un anglais, il est évident qu'il leur reconnait une grande supériorité sur les nôtres.

Le deuxième mémoire qui vous a été adressé, Messieurs, porte cette épigraphe, *non quærens quod mihi utile, sed multis.* Ce n'est pas mon avantage particulier que je me propose, mais le bien général. L'auteur caractérise les différentes races de moutons qui paissent dans notre département sous les dénominations de races artésienne, calaisienne et boulonnaise. Leurs qualités sont d'autant plus précieuses, dit-il, qu'elles les tiennent du sol; il attribue leur dégénérescence, à l'impéritie qui a toujours présidé au choix des moutons destinés à la réproduction, ainsi qu'aux préjugés d'une aveugle routine préférée aux méthodes basées sur les meilleurs raisonnemens. Il expose ensuite avec détail, les différentes espèces de laines. L'auteur considère le Pas-de-Calais comme la contrée la plus favorisée de la France, pour l'amélioration

des troupeaux. Tout s'y trouve réuni : nourriture abondante, climat tempéré, sol varié et en même-tems fertile; le froid n'y est pas rigoureux en hiver; la chaleur est modérée en été : il n'y manque que l'émulation et d'y faire un bon choix pour le croisement des races. Ce choix nous est d'autant plus facile que nous sommes presque partout entourés de troupeaux supérieurs aux nôtres; tels que ceux de la Flandre, de la Frise et de l'Angleterre. Nous ne vous entretiendrons pas, Messieurs, des détails intéressans que l'auteur expose sur la manière de nourrir les troupeaux, les soins de propreté, la salubrité des bergeries, la nécessité de suppléer la vaine pâture par des fourrages d'hiver, des prairies artificielles, etc. Douze échantillons de laine de la Frise, du département du Nord et du Pas-de-Calais, sont joints au mémoire et mettent dans la plus grande évidence les assertions de l'auteur. On aperçoit l'énorme différence qui existe entre les belles et longues laines de la Frise, de la Flandre, et celles de l'Artois qui sont courtes, grossières et d'une bien moindre valeur.

Ce mémoire est bien fait; il sera lu avec intérêt; l'auteur connaît bien l'état actuel des troupeaux en France sous le rapport des espèces de laines dont nous manquons. Il conclut par la pro-

position d'organiser des distributions de primes d'encouragement, qui peuvent avoir une grande influence sur l'amélioration que vous projettez. Néanmoins il ne nous parait pas avoir complettement résolu la question que vous avez proposée, ni avoir entièrement mérité le prix. Nous avons en conséquence proposé d'accorder à l'auteur de ce mémoire, côté n.° 2, une médaille d'or de la valeur de trois cents francs.

L'élan que vous venez de donner, Messieurs, sur l'un des moyens les plus puissans d'augmenter la prospérité et la richesse de notre beau pays ne sera pas perdu; votre appel sera entendu dans toute la France; espérons que les Français qui se sont illustrés par tous les genres de gloire, ne négligeront plus d'exploiter la richesse de leur territoire. A l'ombre de la paix, un mouvement général est imprimé à tout ce qui est bon et utile. Sa Majesté elle-même encourage les associations généreuses par des dons ou des souscriptions. Les personnages les plus augustes, les hommes les plus élevés par leurs talens, leurs dignités, leur position sociale s'inscrivent dans toutes les entreprises utiles à l'État. Tout marche vers une civilisation plus éclairée qui parviendra à triompher des deux plus grands fléaux de l'humanité: l'ignorance et les préjugés nuisibles.

MÉMOIRE

SUR L'ÉCONOMIE RURALE,

Par M. EVERTS, Médecin-Vétérinaire.

L'auteur de cet ouvrage a obtenu à titre de prix une médaille d'or de 300 francs qui lui a été décernée le 30 août 1827, par la Société Royale d'Arras, qui avait mis au concours le sujet suivant :

Recueillir les renseignemens les plus positifs sur l'état des troupeaux de moutons dans le Pas-de-Calais ; sur la perfection ou l'imperfection des races indigènes dans les divers cantons du département ; sur les causes auxquelles on doit les attribuer et sur la consommation des laines et de leur fabrication ; indiquer les espèces qui fournissent les laines les plus propres pour le peigne, et autant que possible comparer sous ce rapport les procédés et les produits anglais avec les nôtres ; rechercher les moyens de porter la préparation de ce genre de laine à la perfection, de manière à obtenir dans la fabrication des étoffes dites rases des produits égaux aux produits étrangers en qualités et en apprêts.

Indiquer les moyens d'établir des troupeaux modèles de chaque race ou sous-race au centre des arrondissemens ; de favoriser par l'établissement de marchés aux laines les rapports entre les propriétaires et les manufacturiers dans l'intérêt réciproque des uns et des autres ; d'organiser un système

de distribution de primes d'encouragement aux propriétaires des plus beaux béliers et des meilleurs troupeaux et proportionnellement aux richesses de chaque contrée en troupeaux de moutons.

Non querens quod mihi utile, sed quod multis.
1. Cor. 10.

Ce n'est pas mon avantage particulier que je me propose, mais le bien général.

Il serait difficile pour ne pas dire impossible d'énumérer toutes les sous-races de moutons, ou pour mieux dire tous les résultats des croisemens plus ou moins bizarres et mal raisonnés qui depuis quarante ans se sont établis sur la surface du département. Autrefois il possédait une race de bêtes à laine remommée pour la beauté de ses formes et la qualité de sa laine, qui s'étendait sur la presque totalité de l'ancienne province d'Artois, notamment au sud et à l'ouest.

Sous Childéric I.er celle des Morins passait pour la plus belle des pays, qui avant l'invasion des Francs, étaient appelés terres des Ménapiens, des Atrébates et Eburons, qui avaien Tournai à leur centre. Déjà du tems de Comius

chef des Atrébates, elle jouissait d'un grand renom. Jules César, en faisant la guerre aux Morins, convoitait leurs nombreux et beaux troupeaux, mais protégés par le tems et leurs impénétrables forêts, ils parvinrent à les soustraire à sa rapacité, (1) du moins en grande partie. Elle porte aujourd'hui le nom d'artésienne; mais combien elle est déchue de ce qu'elle était il y a un siècle et plus! et cependant on retrouve encore çà et là des traces de sa première beauté : elle est la souche d'où sont sorties les sous-races et leurs variétés que nous possédons. Les croisemens et le genre de nourriture que présentent les diverses localités, ont opéré des changemens qui les ont, au fur et à mesure, éloignées de leur premier type, et les ont rendues méconnaissables.

1.° La race artésienne est sans contredit la plus précieuse, parce qu'elle tient au sol et qu'elle n'est le résultat d'aucun croisement Son abâtardissement n'est qu'accidentel; il est le fruit amer de l'impéritie, de l'ignorance, qui ont toujours présidé et président encore aux choix des animaux destinés à la reproduction. Elle est aussi la plus belle, parce que sa laine est presqu'égale en finesse

(1) Vide com. Cæsar. lib. iii.

à celle de Flandre et les formes du corps beaucoup plus gracieuses que celles d'aucun autre pays. Le mouton de cette race a la tête quarrée, legère et bien attachée, l'oreille bien placée, le cou musculeux et garni de laine dans toute son étendue, la poitrine et le ventre ronds, et l'un et l'autre couverts de laine en dessous jusqu'à la ligne médiane, les extrémités fines, preuve irrécusable de la légèreté de la charpente osseuse, qualité très-recherchée; car si la laine est d'un grand produit, la chair n'est pas d'un moindre. La laine est forte, mais sa longueur n'est que de 5 à 6 pouces. Enfin il est sobre, vit de peu et s'accommode de toutes les localités.

2.° La race boulonnaise, généralement plus petite, est trapue et bien proportionnée, elle n'est pas moins facile à nourrir que la précédente. Sa laine est plus grosse, plus droite et un peu plus longue. Cette dernière qualité compense, à peu près, quant au prix, ce qu'elle a de moins en finesse. Elle est commune à l'arrondissement de Montreuil.

3.° La calaisienne unit la beauté des formes du mouton artésien, à la longueur et la finesse de la laine, et a la taille du flamand, avec lequel elle a été croisée. Elle est une des plus belles races du nord de la France. Sa laine est celle

5

qui, de toutes nos variétés, est la plus propre au peigne; tirée, elle a jusqu'à dix pouces de longueur. Les cantons voisins de St.-Omer sont occupés par des moutons métis flamands, boulonnais et artésiens de bonne espèce.

Les troupeaux qui se rencontrent hors de ces contrées ont été achetés dans les marchés où les races citées ont été exposées en vente. Leur séjour chez le nouvel acquéreur n'est que temporaire : il ne convoite que le bénéfice de la dépouille, du parcage et du fumier, puis il les engraisse pour être livrés à la consommation; en sorte que chaque année voit sa *mouture* se renouveler. S'il s'y trouve quelque troupeaux d'élèves, on ne peut leur assigner aucune race pour type : souvent ils appartiennent à des petits bergers que les fermiers tolèrent sur la vaine pâture, et qui n'ont en vue que la multiplication, jamais l'amélioration. Les brebis, dont ils se composent, sont alors un assemblage hétérogène d'animaux d'espèces bien différentes : boulonnaises, picardes, flamandes croisées, artésiennes dégénérées, tout leur convient. Les béliers ne sont pas mieux choisis ; le premier venu, sans égard à la beauté des formes, à l'empleur et à la finesse de la toison, est chargé de la reproduction. Aussi les laines qui proviennent de semblables

troupeaux, sont souvent jarreuses (1), bonnes tout au plus à la confection des étoffes grossières, ou des matelas. D'où il résulte que nous ne possédons véritablement que trois races de bêtes à laines distinctes ; encore est-il permis de croire que la boulonnaise et la calaisienne ne sont que des sous-races ou variétés de l'artésienne.

Les causes de la dégénérescence de nos troupeaux dans toutes les parties du département, sont nombreuses ; citons-en quelques unes : 1.° la brièveté des baux de ferme. Le preneur, avec la meilleure volonté du monde, ne peut se livrer à une amélioration longue et hazardeuse, n'étant pas assuré de jouir du fruit de ses sacrifices et de sa patience. Au moment de voir s'accomplir ses vœux, il peut être forcé, par des causes étrangères à sa volonté, de quitter son exploitation.

2.° Les progrès que depuis trente ans a fait notre agriculture a singulièrement diminué l'improdutive jachère, à la disparution de laquelle l'augmentation progressive du prix des terres a eu la plus grande part. Cette ressource ayant manqué sans avoir été remplacée par des pâturages

(1) On nomme jarre un poil long, gros, droit et sec qui, quelquefois, se trouve en grande quantité répandu dans la toison, et en diminue singulièrement la valeur.

quelconques, a dû influer d'une manière facheuse sur la prospérité de nos races.

3.° La loi du 8 octobre 1793 ayant interdit aux moutons l'entrée des prés communaux, a dû décourager les détenteurs de petits troupeaux d'élèves, qui chez nous sont très-nombreux. La vaine pâture des champs, crêtes et fossés leur restait encore exclusivement; mais depuis la plupart de ces biens communaux ayant été aliénés et mis en culture, ils ont partagé avec le gros bétail cette vaine pâture déjà trop exigue.

4.° La dernière et principale des causes d'abâtardissement réside dans les mauvais choix des béliers et des brebis auxquels la multiplication a été confiée.

Ajoutons que des préjugés enracinés par le téms et l'habitude, leur font, pour toutes choses, préférer une aveugle routine au raisonnement le mieux fondé : du moins au plus grand nombre des cultivateurs.

Les laines se divisent sous le rapport de leur dimention en longue, courte et moyenne.

Sous le rapport de leur contexture en fine, mi-fine et grosse.

Sous celui de leurs propriétés en fortes et nerveuses, faibles et molles, et sèches et rudes.

Le département n'offre, comme nous l'avons déjà dit, que trois races de moutons, dont la laine est consommée dans les manufactures d'Amiens, St.-Quentin, Lille, Roubaix et Tourcoing. Une grande partie en est distraite pour le tricot. Aucune n'est propre seulement à la carde, toutes le sont au peigne; principalement celle du calaisis.

Cette laine est mi-fine, longue et forte. Celle du boulonnais possède quelques-unes de ces qualités, mais à un degré inférieur. Celle dite artésienne mérite le nom de *mixte*, parcequ'outre les propriétés de la première auxquelles elle participe au plus haut degré, quoique moins longue cependant, elle est mi-frisée, ce qui la rend précieuse et la fait très-rechercher, pour la bonneterie.

Avant la révolution ces laines jouissaient d'une réputation méritée pour la fabrication des étoffes dites rases et surtout pour la chaîne des draps; longues, droites, fortes et non frisées, le foulon qui fait perdre aux draps confectionnés avec des laines frisées, un huitième de leur étendue exerce une faible action sur elles. Les fabricans d'Amiens les préféraient de beaucoup aux anglaises, qui alors étaient loin de la perfection où nous les voyons de nos jours. Les Anglais venaient les

acheter pour en alimenter leurs fabriques. Depuis ce tems elles ont singulièrement diminué de valeur, tant à cause de leur avilissement, que parceque la France est parvenue à se procurer, par sa propre industrie, une quantité, au-delà de ses besoins, de laines espagnoles superfines.

Autrefois nous exportions annuellement près de trente millions pour l'achat de laines fines, et aujourd'hui nous en vendons à nos voisins.

Les plus belles laines du département sont encore très-recherchées par les fabricans des villes circonvoisines, et se payent un bon prix; mais les communes se vendent difficilement, et malheureusement la grande masse est dans ce cas là.

Les objets vus dans l'éloignement paraissent toujours tout autre qu'ils ne le sont en réalité. Ceci s'applique aux laines anglaises. Il ne faut pas croire que toute la grande Bretagne offre également ces moutons à belle laine dont on fait tant de bruit : rien n'est moins vrai; ils y sont au contraire en très-petit nombre eu égard à l'étendue de son territoire et au nombre de provinces qui la composent. C'est ainsi que celle des moutons du comté de Durham est mi-fine de la longueur de celle de nos artésiens et comme elle légèrement frisée. Que celle du duché de

Lincoln est près du double plus longue, moins fine et ne pouvant servir qu'aux étoffes grossières. (Ces deux espèces de moutons sont les plus grands de l'Angleterre.) Que celle du pays de Galles est jarreuse, cassante et plus grossière encore que la précédente. (Ces moutons sont très-petits.) Qu'enfin, celle du comté de Leicester, qui est la plus fine, était, il y a peu d'années, la seule en réputation. Ce comté est le berceau des moutons à laine longue qui couvrent les autres provinces, ils sont les seuls dont l'acquisition pour le croisement avec les brébis des parties septentrionales de la France, offrirait de grands avantages.

Chacune de ces provinces nourrit cependant une certaine quantité de troupeaux qui sont parvenus au plus haut degré de perfection qu'ils peuvent atteindre. (1)

Les Anglais sont fort industrieux et jaloux de la prospérité de leur pays, en faveur de la-

(1) Il y a près de quarante ans que M. Bakewell du comté de Leicester possédait un troupeau tellement perfectionné que les béliers en étaient loués, pour faire la monte d'un troupeau voisin, pour la somme de 1,200 fr. à 1,500 fr.

M. Balsamo, professeur d'agriculture à Palerme, affirme qu'un fermier anglais lui a dit en avoir loué un, durant l'espace d'une année, pour 300 guinées.

quelle ils sont capable de faire les plus grands sacrifices. Ils ont obtenu ces beaux moutons sans aucun secours étranger, par le seul accouplement des plus beaux béliers sous le rapport des formes et de la finesse de la toison, avec les plus belles brebis indigènes. Ce moyen est long mais sûr; il leur a fallu plus d'un demi-siècle de patience pour parvenir au but. L'opposé a eu lieu chez nous, et c'est, peut-être, sinon la cause unique, tout au moins celle qui doit être placée en première ligne de l'avilissement successif de nos races. L'expérience prouve du reste que l'abâtardissement des animaux est prompt par les mésalliances et leur ennoblissement, sans ressources étrangères, fort lent quelque bien dirigé qu'il puisse être.

Les laines anglaises sont, à quelqu'exceptions près, toutes propres au peigne. Si elles sont plus longues, plus fines et plus nerveuses que les calaisiennes et les artésiennes, elles ne sont ni plus fortes, ni plus souples, ni susceptibles d'acquérir par le lavage un plus haut degré de blancheur. Leurs toisons, comme les nôtres varient infiniment de poids selon les provinces d'où elles proviennent. Il en est qui pèsent de 7 à 8 livres, et d'autres qui vont jusqu'à 15, 18 et même 20, en suin : cette quantité est énorme sans doute,

surtout quand on pense que peu grasses, elles perdent peu par le lavage.

Les artésiennes et les boulonnaises pèsent de 8 à 10 livres en suin, quelquefois plus, et de 5 à 6 après le lavage. Les calaisiennes vont au-delà. Les premières, de bonne qualité, se vendent de six à sept francs, et les secondes de de huit à dix, et plus dans les troupeaux de choix. Celles des bêtes flamandes de la grande taille, dont un bon nombre couvre le sol du département pèsent davantage et se vendent en proportion.

Il y a peu de contrées en France aussi favorisées que le Pas-de-Calais, sous le rapport des ressources dont il dispose pour opérer la multiplication et l'amélioration de ses animaux domestiques. Terres productives et bien cultivées, climat tempéré, richesses territoriales et beaucoup d'instruction dans la majeure partie des propriétaires; il possède tout et ne manque que d'émulation et d'exemples, encore ceux-ci doivent-ils être donnés par des particuliers; car tous les économistes sont d'accord sur ce point : que les gouvernemens favorisent mieux ces sortes d'entreprises par des encouragemens qu'en les imposant, ou en y prenant une part directe. L'observation de tous les pays est là pour l'attester. Qu'une société, ou des

6

individus isolément, entreprennent et prospèrent, et bientôt ils auront des imitateurs, surtout si des hommes de la classe moyenne leur servent de modèles; les uns y seront portés par le désir de gagner de l'argent, d'autres par amour propre et cet indéfinissable besoin de se distinguer de leurs pareils; et le plus petit nombre par un louable zèle du bien public. Peu importe au reste le motif, le but est atteint.

Nos bêtes à laine variant de formes et de stature sur presque tous les points du département il serait imprudent de vouloir les améliorer partout de la même manière, je veux dire par la même espèce de béliers C'est en raison de la culture locale, des ressources que le territoire présente, de l'exposition etc. etc. que le choix de l'espèce régénératrice doit être faite. De cette manière seulement on pourra se promettre des succès.

La race artésienne ne se retrouve que dans cette plaine, dont Pernes forme, à peu de chose près, le centre, circonscrite au sud-est par les villages de Givenchy-en-Gohelle, Neuville-St.-Vaast, St.-Éloy, Montenescourt et le bourg d'Avesnes-le-Comte; au sud par St.-Pol; au sud-ouest par Fruges; au nord-ouest par Thérouanne; au nord par Aire et au nord-est par Béthune. C'est là qu'elle est exclusivement con-

finée : car, hors de ces limites on n'en fait plus d'élèves purs, et avec discernement, soit parce que les autres cantons ne suffisent pas à sa subsistance, soit parce qu'elle ne prospère bien que dans ce petit espace qui parait avoir été son berceau, soit qu'ailleurs on préfère d'autres races ou sous-races auxquelles on croit la localité plus convenable, tant est-il qu'elle se plait mieux dans cette enceinte que hors de-là, à nourriture égale. Quoiqu'il en soit, le sol en est généralement crayeux, qui, s'imbibant facilement des eaux pluviales, les expose moins, que celui sur lequel la pluie séjourne, à bon nombre de maladies; et notamment à la pourriture (cachexie aqueuse) et au claveau. Ces terres légères conservant moins longtems que les fortes, les principes végétatifs qui leur sont confiés, on est forcé d'y laisser beaucoup de jachères, ressource immense pour les troupeaux. J'ajouterai encore aux causes probables de leur prédilection pour cette petite contrée, qu'on les y nourrit bien; ou plutôt, qu'on leur départit en tout tems une nourriture suffisante.

L'habitude où l'on est depuis un tems immémorial d'y faire des élèves, fera consentir facilement les habitans à l'adoption de principes

en harmonie avec leurs intérêts, qui ne heurtant en rien leurs préjugés ne seront pas considérés par eux comme une dangereuse innovation : ils y trouveront peu d'opposans.

Les arrondissemens de Boulogne et de Montreuil ne sont pas aussi généralement crayeux; la température y est plus âpre, à cause du vent d'ouest qui y souffle avec plus de violence que dans l'intérieur des terres, durant près d'une moitié de l'année. Cependant la race boulonnaise s'y plait et prospère, mais elle doit à ces causes, sa petitesse et le peu de qualité de sa laine; néanmoins le régime détestable auquel ils sont soumis, y contribue pour beaucoup.

L'arrondissement de St.-Omer renferme ces beaux moutons du calaisis dont nous avons déjà parlé, et qu'à l'aide de quelques légers efforts on porteraient promptement au degré de perfection qu'on pourrait désirer.

Nous avons dit aussi qu'ils étaient les fruits des croisemens opérés avec les flamands, ce qui est d'autant plus facile à prouver qu'annuellement on en introduit encore pour faire la monte. Cependant le genre de nourriture qu'ils y prennent n'a pas coopéré pour peu à leur supériorité sur leurs proches voisins, je veux dire les prés salans.

Les arrondissemens de St.-Pol et de Béthune possèdent depuis leur enceinte jusqu'à la ligne de contiguité, la race artésienne. Dans leurs autres cantons, le premier est occupé par des moutons-picards et le second par des flamands.

L'arrondissement d'Arras ne renferme que des bêtes à laine indistinctement achetées dans les autres, et même beaucoup de picards dont la laine est la plus mauvaise du royaume. On n'y fait point d'élèves. La grande extension de la culture des plantes oléifères, les baux couteux, le défaut de vaine pâture, le grand nombre de troupeaux et le besoin qu'ont les fermiers de les renouveler tous les ans (1) en sont les causes essentielles et qu'on tenterait en vain de faire disparaître. On peu dire avec vérité qu'il n'est que le débouché par où s'écoulent les élèves des autres arrondissemens.

La variété du sol et son exposition, le genre de culture, la température, le régime, les ali-

(1) A la proposition de faire des élèves, ils ont une réponse péremptoire, selon eux, voici comment : « Nous achetons, » disent-ils, nos bêtes maigres 16, 18 et 20 frans; nous les » plaçons sur la vaine pâture, qui leur suffit ; nous parquons nos » terres, nous engraissons nos moutons et les vendons, sans la » dépouille qui vaut 4 francs, 22, 24 et même plus. En » sorte qu'un mouton nous produit, pour un séjour de quelques » mois, de 8 à 12 francs de bénéfice, et cela nous suffit. «

mens, la pénurie ou l'abondance, etc. sont autant de causes de non succès ou de réussite qu'il serait imprudent de ne pas prendre en considération dans l'éducation des animaux. La seule inspection des bêtes à laines d'une contrée laisse aisément deviner l'espèce qui peut convenir pour les améliorer. c'est ainsi qu'il ne faut jamais prétendre augmenter la taille de celles, nées dans une contrée pauvre, par de grands béliers originaires d'un pays riche en nourriture; la dégénérescence n'attendrait pas la 3.me génération. Les individus doivent trouver de quoi suffire à leur conservation afin de pouvoir convenablement se reproduire.

» Donnez les mêmes soins aux divers animaux;
» Qu'ils soient par vous plus forts, mieux vêtus et plus beaux;
» Soignez bien les enfans, choisissez bien les mères,
» Changez ou maintenez les mœurs héréditaires;
» A ceux dont nos cantons reçoivent les tributs
» Ajoutez, s'il se peut, d'étrangères tribus:
» Mais toujours sur les lieux réglez votre industrie;
» Ne contraignez jamais à quitter leur patrie
» Ceux qui, féconds ailleurs, semblent pour vous punir
» Refuser de s'aimer, refuser de s'unir,
» Ou qui, dégénérant de leur antique race,
» De leurs traits primitifs perdent bientôt la trace.

» . . . .
» Faites donc votre choix : ceux de qui les penchans
» Se font à votre ciel, se plaisent à vos champs,
» Adoptez-les (1). . . . .

Il est des animaux qui proviennent de régions misérables et ne réussissent pas pour cela dans d'autres pays, quoique plus riches en bons alimens ; tels sont les moutons espagnols dans le nord de l'Europe. Ici, c'est le trop grand éloignement du ciel qui les vit naître, la disparité du climat qui s'oppose au succès. Rien ne peut compenser l'amertume d'une semblable émigration. . . . Ces croisemens ont eu lieu chez nous, mais ont mal réussi ; nulle part ils ont complettement répondus à l'attente des spéculateurs ; aussi les abandonne-t'on partout dans le nord de la France. Ajoutons que les laines de mérinos se vendaient, dans le principe, un prix excessif, et qu'aujourd'hui où la France en produit au-delà de ses besoins, leur valeur a tellement diminué qu'à peine en trouve-t'on cette année 75 centimes la livre. Le renouvellement fréquent et dispendieux d'animaux de race pure auquel on s'est souvent vu forcé, a aussi contribué à l'abandon de cette branche d'économie rurale. Le service le plus signalé qu'on pourrait rendre

(1) Delille. L'homme des champs, page 79 et 80.

serait donc d'obtenir le perfectionnement de nos laines, sans beaucoup de peine et à peu de frais, parce qu'il ne faut pas que les moyens pour y parvenir dépassent les facultés pécuniaires des cultivateurs, ni de beaucoup, les soins habituellement accordés à cette espèce d'animaux. C'est ce que nous allons tâcher d'indiquer.

Perfectionner nos races et nos laines n'est pas difficile : nous sommes presque partout entourés d'animaux supérieurs. L'essentiel est de réussir et de se procurer un débouché certain. Produire, vendre et bénéficier, sont les résultats qu'on se propose dans toutes les entreprises.

La France produit plus de laines fines qu'elle ne peut consommer, mais elle manque de laines longues. Le département pourrait en fournir assez pour en alimenter nos fabriques : la quantité suppléerait ici, de reste, à la qualité. Ce n'est donc pas vers la finesse qu'il faut exclusivement diriger l'amélioration, mais bien vers la longueur.

A l'appui de mon opinion je citerai celle d'un homme dont le nom seul est une autorité.

M. Desmarest, de l'académie des sciences, inspecteur général des manufactures, membre du comité du commerce et de la société d'agriculture dit, en parlant de nos laines : « s'il

» m'était permis de hasarder mon opinion, je » dirais que les associations de moutons flamands » et anglais, avec les races répandues dans nos » provinces du nord, donneraient des produits » infiniment plus avantageux dans les fabrications » des étoffes rases ou drapées, que l'association » des races espagnoles avec celles des mêmes » provinces septentrionales. »

C'est aussi le sentiment du célèbre Flandrin quand il dit que « les savans expérimentés dans » la fabrication des étoffes rases, estiment, à » en juger par la qualité de ces étoffes fabriquées » avec ces sortes de laines, qu'elle est assez » perfectionnée dans les moutons flamands, pour » que ces moutons soient propres à concourir » avec ceux de race anglaise, à améliorer les » moutons des provinces septentrionales, comme » l'Artois, le Calaisis, le Boulonnais, etc. »

N'en déplaise à ces deux savans, mais ce n'est pas aux flamands que je propose de confier ce soin, mais aux superbes béliers de Frise, couverts d'une laine plus superbe encore, et dont les flamands tirent leur origine.

Qui ne connait les belles laines de ce pays généralement aussi blanches, aussi nerveuses et plus longues que les anglaises, puisqu'elles

atteignent souvent, tirées, jusqu'à 22 pouces de longueur, et sont, à très-peu de chose près, aussi fines. C'est donc par cette race que je voudrais perfectionner les moutons du Calaisis et de l'Artois. On m'objectera, peut être, que les frisons sont hors de proportion pour la stature et le besoin d'alimens, avec les artésiens : oui, si on y choisissait la haute espèce dite hollandaise, ou moutons du cap; non, si on prend ceux de la province de Beemster, qui, quoique de bonne taille moyenne, produisent une toison aussi fine et aussi pesante que celle des premiers. Ces animaux sont les plus beaux et des mieux faits, de leur espèce, que l'Europe puisse fournir. La tête en est courte, droite et gracieusement portée; l'oreille de grandeur moyenne, le cou musculeux et garni dans toute son étendue; le poitrail large; les extrémités fines et bien ouvertes; la côte ronde; le ventre bien contourné sans trop d'ampleur; les reins sont très-larges, preuve certaine qu'ils fournissent une grande masse de viande à la consommation. Leur laine est de deux espèces: celle des plus grands est longue et droite, et celle de l'espèce moyenne ou ordinaire est légèrement ondulée et propre à la fabrication de tous les tissus. Toutes les deux sont égales en

longueur et en finesse. Les toisons pèsent, après le plus parfait lavage, de 12 à 13 livres, ce qui suppose près du double en suin, quantité supérieure à celle que fournissent les moutons anglais. La première qualité de cette laine, revient à nos fabricans, avec droit de transit, transport et importation, à raison de 2 fr. 10, à 2 fr. 25 c. la livre, et malgré cela on en fait venir des quantités énormes, parce qu'elle est indispensable pour les beaux tricots et la chaîne des draps. Il y a plus, les étoffes rases fabriquées avec elles, ont autant de lustre, d'éclat, d'élasticité, et sont susceptibles d'un aussi bel apprêt, que ces mêmes étoffes, exclusivement confectionnées avec les belles laines anglaises. J'en appelle, à ce sujet, au témoignage de nos fabricans de draps, les plus instruits, et ne crains pas que mon dire soit taxé d'erreur (1).

La toison du bélier flamand ne va guère au-delà de 9 à 10 livres, lavée; la laine en est moins nerveuse et moins longue, plus sèche et plus grosse que celle du frison; et outre que l'ensemble de l'animal plaît moins à l'œil, il est

---

(1) Il est arrivé plus d'une fois que des spéculateurs anglais ont été prendre des chargemens de laines de Frise, pour les vendre en France comme anglaise.



haut sur jambes et sujet aux *nodus* des articulations. Sa tête est busquée, longue et aplatie sur les côtés; son cou est long, grêle et mal garni; la côte plate; le ventre avalé et dégarni de laine en dessous; enfin grand mangeur, il ne se plaît que sur des territoires où règne l'abondance.

Pour la race boulonnaise, la petite race de Leicester conviendrait merveilleusement; l'établissement de MM. Delporte l'a suffisamment prouvé; les succès ont surpassé leur attente.

Il existe dans notre voisinage une espèce de moutons, plus dure, acclimatés et moins chers que les anglais, dont la laine est aussi longue et plus fine que celle des flamands limitrophes; plus bas sur jambes et beaucoup plus larges de reins que ces derniers, et qui ont de plus la sobriété en partage : je veux parler des bêtes flandrines. On nomme ainsi celles qui habitent la frontière du Hainault à la Belgique. Faute de races étrangères, on pourrait avantageusement croiser les boulonnaises avec elles.

Sans doute les béliers anglais méritent la préférence; et la seule objection à faire contre-eux, c'est le prix excessif que leurs propriétaires y mettent encore. Depuis quelques années il est diminué de plus de moitié, et pourtant un bélier

coute en ce moment de 3 à 400 fr. et une brebis 100.

Le perfectionnement de nos races nécessiterait partout une légère révolution dans l'assolement, tendante à se procurer une augmentation d'alimens pour la nourriture durant les saisons rigoureuses, mais sans un remarquable accroissement de frais. On obtiendrait ce résultat en semant des lentilles dans les récoltes de céréales, telles que le scourgeon, seigle, avoine et blé. Quelques prairies artificielles en plus : des navets et des rutabagas, ou navets de Suède, qui ont la précieuse faculté de résister à la gélée, sur les terres en demi-jachères, et quelques coins de carottes et betteraves. Au reste ceci doit être l'objet d'un mémoire subséquent aussi bien que de la manière d'opérer et de suivre utilement l'amélioration.

Je ne doute pas un seul instant que si cette voie de perfectionnement était adoptée et mise en pratique pour nos troupeaux, nous ne parvinssions, en peu d'années, non seulement à pouvoir nous passer des laines longues étrangères, mais encore, sinon à surpasser, du moins à égaler nos voisins les insulaires, dans la fabrication des étoffes de laine, en tout genre. Je le répète : les laines longues et nerveuses nous

manquent, et cependant elles constituent un article de première nécessité pour nos manufacturiers. Procurons nous-les; nous en avons la facilité.

Cette partie de la proposition concernant l'établissement de troupeaux modèles est de toutes la plus difficile, la plus sujète à être controversée; c'est la véritable pierre d'achoppement de ce mémoire. Comment en effet résoudre une question aussi épineuse, de manière à ce que sa solution plaise au grand nombre? Je pose en fait que soumise à vingt individus différens, il peut ne s'en pas trouver deux parfaitement d'accord sur les moyens. Voyons, cependant, si l'opinion que nous allons émettre et que nous croyons bonne, sauf meilleur avis, trouvera des approbateurs.

1.° M. le préfet sera supplié de faire convoquer, dans chaque arrondissement, une commission *ad honores*, composée de quinze à vingt cultivateurs les plus instruits dans l'éducation des bêtes à laine, mais tous propriétaires de moutons, et de préférence ceux qui font habituellement des élèves, à ceux qui n'ont d'autre titre à la considération que leurs richesses. Les lumières et l'amour du bien ne sont pas toujours l'apanage de la fortune.

Elle sera présidée, au chef-lieu, par M. le préfet ou son délégué, et dans les arrondissemens, par MM. les sous-préfets.

La première séance sera consacrée à donner, à cette commission, une connaissance minutieuse du projet, à démontrer son utilité pour le pays et ses habitans, l'influence que d'heureux résultats peuvent exercer sur la prospérité de la contrée et de toute notre belle patrie, etc., à s'informer des localités les plus convenables pour les premiers essais, car c'est ce qu'avant tout il faut consulter. Prétendre établir ces troupeaux au centre de chaque arrondissement serait une aberration dans tous et un contre-sens dans quelques uns

Le président fera individuellement la proposition à chacun des membres de commencer, par leur propre troupeau, à donner l'exemple, ou de s'entendre à plusieurs pour former un troupeau commun, en leur faisant part des récompenses honorables et lucratives que le département, et sans doute le gouvernement, se réservent de leur accorder solennellement à titre d'encouragement et pour reconnaître leur zèle.

Il sera remis à chacun des membres et envoyé à tous les cultivateurs propriétaires de troupeaux, un exemplaire d'une instruction claire, concise,

mais persuasive, sur les bénéfices résultans d'un succès assuré, le peu de fonds nécessaires, puisqu'il ne s'agit que de changer son troupeau en brebis, et sur les conditions que le département met à sa libéralité,

Enfin, on prendrait jour pour une seconde séance, dans laquelle le président renouvellera ses propositions.

Il est certain qu'un bon nombre s'empressera d'accepter; et quand même il ne s'en trouvât que deux par arrondissement, cela suffirait pour imprimer le mouvement, le premier élan.

Il ne faut d'ailleurs pas s'attendre à réussir tout d'abord, les préjugés y mettront bon ordre; mais à l'aide de la persuasion et de quelques bons exemples, le prosélitisme fera des progrès; le tems fera le reste.

Néanmoins pour prouver combien il sera facile de porter la lumière, de faire naître la conviction dans l'ame de la multitude, je dirai qu'une seule conversation m'a suffi pour obtenir la promesse formelle, d'un cultivateur des plus distingués du département et par son instruction et par son ardent amour pour le bonheur de son pays, « qu'il se procurerait aussitôt qu'il » serait question de mettre le projet à exécution,

» cent cinquante belles brebis artésiennes, pour » être aussitôt associées avec des béliers de » Frise, les seuls convenables; qu'il ne ménagerait ni ses peines ni son argent, pour » remplir les intentions du conseil général; » qu'enfin sa propriété, étant située sur les limites » de l'arrondissement d'Arras et de St.-Pol, il » consentait volontiers à ce que son troupeau » servit de modèle aux fermiers voisins. »

2.° Le conseil général donnant chaque année des preuves multipliées de son zèle pour le bien-être du département, ne consentirait-il pas à s'imposer quelques nouveaux sacrifices en faveur du projet philantropique dont nous traitons? N'en doutons pas, il secondera de tout son pouvoir une entreprise pour le succès de laquelle il ne faut que de l'argent, de la persévérance et une volonté ferme de réussir, et dont, en peu d'années, les résultats peuvent devenir une source inépuisable de prospérité agricole pour le département.

Après avoir reçu communication de la tenue des commissions et des publications faites par le recueil des actes de la préfecture, le conseil votera des fonds, qui seront mis à la disposition de M. le préfet, pour l'achat du nombre de béliers demandés.

8

Ce nombre doit être du tiers des brebis de même race pour en procréer des élèves d'espèce pure, afin de n'être pas obligé de faire des voyages dispendieux pour les remplacemens indispensables.

3.° Ces animaux seront cédés aux particuliers, sans autres frais que ceux d'achat dans leur pays natal, en sorte que leur prix ne puisse excéder de beaucoup, celui de nos plus beaux moutons indigènes : à la condition cependant que les nouveaux possesseurs consentiraient à suivre la marche qui leur serait indiquée, et feraient tout ce qui leur sera prescrit dans l'intérêt de l'amélioration de leur troupeau.

4.° Un inspecteur sera nommé par arrondissement qui examinera une fois par mois, au moins, les troupeaux modèles. Comme il existe des vétérinaires salariés dans chaque chef-lieu, ces fonctions pourront être ajoutées à leurs attributions, où elles trouvent naturellement leur place. Ils veilleront en même tems, gratuitement, à la santé des troupeaux.

Un rapport sera adressé par eux, chaque mois, à un directeur ou inspecteur général, nommé par M. le préfet, lequel à son tour sera chargé de parcourir le département, deux fois par an; la première avant la tonte, au mois d'avril, et la

seconde au mois d'octobre, après le parcage, le tout sans autres honoraires que des frais de voyage.

Après chacune de ces tournées, il fera parvenir un compte très-détaillé de sa mission, à M. le préfet, qui, l'année suivante, sera placé sous les yeux du conseil, ainsi que tous ceux rendus par les inspecteurs des arrondissemens.

De tous les projets, pour parvenir à de bonnes fins, celui-ci m'a paru mériter la préférence, tant par sa simplicité que par la conformité de ses résultats probables avec l'intérêt local et les besoins de nos manufactures. (1)

L'établissement de marchés aux laines souffrira peu de difficultés. Il suffira de faire connaître longtems d'avance, et à plusieurs reprises, ce louable projet dans les villes voisines et éloignées de 40 lieues au plus, avec l'indication des jours de leur tenue; et pour les mettre plus promptement en vogue, présenter, jusqu'à leur consolidation, aux vendeurs et aux acheteurs l'appât des récompenses plus honorifiques que lucratives, consistant en médailles en argent ou vermeil, trois pour chaque marché, sur les bases ci-après :

(1) Je ne proposerai pas le placement de béliers à titre de cheptel, ou tout simplement moyennant la remise du tiers des produits après le sevrage, la fraude, la déception et la mauvaise foi, ont usé cette sorte de baux.

1.° L'une au propriétaire qui aura exposé en vente une quantité fixée de laines indigènes les plus fines.

2.° Une autre à celui qui y aura conduit le plus grand nombre de toisons.

3.° Une troisième au négociant qui aura acheté le plus de laines, n'importe les qualités.

Ces médailles seront distribuées par le sous-préfet ou son délégué avec une certaine solennité.

La tenue des marchés devra commencer immédiatement après la tonte, du 20 mai au 1er juin, afin de forcer par-là les consommateurs de s'y rendre au lieu de parcourir le pays en tous sens; de faire le prix des laines, de n'enlever d'abord que les bonnes, et de faire tomber les communes à vil prix pour les acheter plus tard.

Ils se tiendront successivement et à peu de jours de distance, dans les différentes villes où il paraîtra convenable de les établir.

J'indiquerai Arras, Pernes, Hucqueliers, Ardres et St.-Omer, parce que ces cinq villes ou bourgs sont placés au centre des pays les plus riches en laines, et à-peu-près à égale distance.

Si pourtant ma proposition paraissait incidente, je l'abandonne volontiers.

La distribution de primes est sans contredit

le plus puissant stimulant, le moyen le plus infaillible pour encourager les uns et soutenir le zèle des autres. Seulement, la faveur ne doit y avoir aucune part, le remède serait pis que le mal. Elles doivent être accordées chaque année avant le mois de mai, sans partialité, sans égard pour la position sociale des individus, sur des bases d'une parfaite égalité, et acquittées de suite.

Les concurrens qui les obtiennent, devront les avoir si bien méritées, que l'opinion publique soit dans l'impossibilité d'être partagée à cet égard, qu'elle soit forcée d'applaudir à la décision du jury.

Enfin, elles ne pourront être données qu'aux propriétaires de troupeaux en voie d'amélioration, et dès-lors proportionnées aux sacrifices que l'entreprise aura coûté, sans acception de la contrée où le croissement s'est opéré, de sa richesse ou de sa pauvreté.

N'accorder que des récompenses honorables, consistant en médailles, ne serait pas un puissant stimulant pour des particuliers peu favorisés des dons de la fortune : il leur faut un dédommagement plus solide. Ces distinctions suffiraient, peut-être, pour des gens riches, mais on a malheureusement remarqué que toutes les entreprises tendant vers une amélioration quelconque,

faites par ceux-ci, suivies de succès ou non, ont eu peu ou point d'imitateurs. C'est donc vers la classe la plus nombreuse des petits propriétaires, métayers, fermiers et autres, que nous devons diriger nos regards, surtout dans les contrées où l'on fait des élèves de l'espèce ovine, c'est spécialement cette sorte de gens qui s'en occupent et en font leur affaire principale.

Deux prôneurs de cette espèce par arrondissement, payant d'exemple, feront plus de prosélytes en six mois, que tous les discours, instructions ou exhortations des corps savans et des riches propriétaires du pays n'en feront en deux ans, encore fussent-ils possesseurs de troupeaux modèles dans l'état le plus prospère.

J'ai pour mon opinion celle de Rosier dans son dictionnaire d'agriculture : « la transformation » des troupeaux à laine commune, dit-il, s'exécuterait sans peine et plus facilement qu'on ne » détruira les préjugés. Toutes les instructions » publiées, soit par le gouvernement, soit par » des particuliers, produiront peu d'effet : la » conviction dépend de l'exemple, mais sous les » yeux, contemplé chaque jour, et non pas » considéré dans l'éloignement. » (1)

---

(1) Dictionnaire d'agriculture, au mot laine.

Avec de l'argent, on obtient, plus ou moins, tout ce qu'on veut des hommes, surtout de ceux d'une certaine classe; il en faut moins ici; tout est relatif. A l'aide de quelques parcelles de ce puissant mobile il n'est pas douteux qu'on marchera à grands pas vers le but tant désiré et tant à désirer.

Le département consacre tous les ans une somme de 6,000 francs à l'amélioration de nos chevaux; cela est utile, sans contredit, mais ce perfectionnement est-il aussi avantageux, doit-il être aussi prompt, aussi heureux dans ses résultats que celui de nos bêtes blanches? Il est permis d'en douter.

C'est sur la même base que je hasarderai une proposition qu'avec plaisir je verrais accueillir.

J'ai plus haut fixé l'époque de la distribution immédiatement avant la tonte; c'est la seule convenable pour bien juger de la qualité de la laine des agneaux : quoiqu'il soit physiquement impossible d'en présenter d'autres que des métis; car la différence qui existe entre la laine de ceux-ci et celle de leur mère est déjà tellement grande que la fraude ne peut avoir lieu.

1.° On accordera à chaque antenois (agneau de l'année précédente) provenant des béliers étrangers une rétribution de *deux francs*.

2.° Douze francs seront donnés pour chaque bélier frison, et cinquante pour chaque anglais nouvellement acquis, spontanément, et sans la participation du département.

3.° Les brebis de race méritant, *prorata*, un pareil encouragement à cause de leur utilité pour la reproduction des races pures chez nous, les anglaises seront gratifiées de quinze francs et les frisonnes de six, bien entendu que leur présentation sera accompagnée d'un certificat authentique d'origine, et qu'elles seront de la race la plus distinguée et la plus utile pour le pays.

Les élèves qui en naîtront auront droit à une prime double de celle des agneaux métis.

4.° Le détenteur du troupeau le plus nombreux soumis au perfectionnement, recevra, en outre, une médaille en vermeil : récompense bien flatteuse quand elle aura été précédée par une autre plus substantielle.... Elle fera le meilleur effet...

5.° Un pareil encouragement sera dévolu au propriétaire du troupeau le mieux tenu, dans le meilleur état de prospérité.

6.° Idem à celui qui aura obtenu le plus d'agneaux.

7.° Idem à celui qui aura montré le plus de zèle pour la propagation du perfectionnement.

Le don de celle-ci sera exclusivement à la disposition de l'administrateur qui présidera à la distribution.

8.° Idem à celui qui aura fait acquisition de plus de trois animaux purs.

9.° Une au propriétaire qui aura consenti à louer ou à prêter un ou plusieurs béliers purs pour faire la monte chez un petit particulier.

10.° Enfin, une médaille d'or de certaine valeur à celui qui, le premier, aura donné l'exemple du perfectionnement dans un canton.

Aiguillonner le zèle et l'activité des hommes par des récompenses pécuniaires et honorifiques; flatter leur vanité, leur amour-propre, sont des ressorts sûrs pour en obtenir beaucoup. Ces moyens ne sont pas neufs, mais ils ne s'useront jamais.

Don Carlos, en Espagne, Henri VIII, en Angleterre, François I.er et Louis XIV les connurent, et s'en servirent avec succès dans de semblables occasions.

Je pense qu'il ne serait pas possible de proposer pour le chapitre des récompenses et des encouragemens, un plan qui put mieux réunir toutes ces conditions, et qui, en même-tems,

fut plus juste, moins sujet à l'erreur ou à l'influence de la faveur. Je suis fondé à le juger ainsi, parce qu'aucune partialité n'étant possible, il ne peut faire de mécontens, la chose du monde la plus à craindre au début d'une innovation; car un seul, fut-il un sot, peut faire plus de mal que dix hommes bien intentionnés pourraient reparer ou faire de bien.

Je terminerai ce mémoire et renvoie mes juges aux notes qui accompagnent le tableau des laines ci-joint : me reservant, cependant, de revenir plus tard avec plus de détails sur chacun des objets dont-il traite, si l'academie juge ce premier travail sur cette matière digne de quelque attention.

RAPPORT

DE LA COMMISSION

Chargée

DE L'EXAMEN DES MÉMOIRES RÉLATIFS A L'ÉDUCATION DES FEMMES,

Par M. PHILIS, Rapporteur.

III.me SUJET. — MORALE.

MESSIEURS,

Vous avez proposé comme sujet de morale pour le concours de 1827, une question sur l'éducation des femmes.

Cette question, du plus haut intérêt, n'est pas neuve, et elle a été traitée à diverses époques par d'habiles écrivains, qui l'ont abordée, en général, de leur propre mouvement. Ce n'est pas cependant la première fois qu'elle fait le sujet d'un concours, et la Société des sciences et des arts du département du Lot, à Montauban, la proposa et en adjugea le prix le 30 prairial an XI (19 juin 1803.)

Mais nous croyons pouvoir dire qu'aucun auteur, ni dans des traités particuliers, ni dans des pièces écrites pour des concours, ne l'a envisagée sous son véritable jour. Les uns ont écrit pour une certaine classe de femmes; les autres, préocupés d'un système, ont mis tous leurs soins à le faire prévaloir; tous enfin n'ont vu qu'une partie de cet intéressant sujet.

La question telle que vous l'avez proposée :

« Quel est le genre d'éducation le plus con-
» venable aux femmes et le plus propre à les
» rendre aptes à remplir leur destination de
» mères de famille, »

Se présente donc encore avec tout le charme de la nouveauté. Et si les travaux de ceux qui ont déjà marché dans cette carrière, ne sont pas perdus pour ceux qui vont y entrer, les succès des derniers seront bien moins dûs aux travaux des premiers, qu'au tems, dont la marche rapide découvre des aperçus nouveaux, agrandit les idées, et, en rendant le besoin du mieux plus pressant, dissipe l'obscurité répandue, par des opinions et des préjugés, sur des points essentiels de la conduite de la vie.

La manière d'élever les enfans a été de tous les tems un grand sujet de méditation. Les anciens s'en sont occupés avec plus de soins que

nous, et surtout avec plus de bonheur. Cela tenait, sans doute, à leurs mœurs plus simples que les nôtres. Plutarque, dans son traité *comment il faut nourrir les enfans*, et dans celui *des préceptes du mariage*, nous a laissé des leçons précieuses, qui ont encore aujourd'hui le même mérite qu'autrefois. Les livres saints, les pères de l'église, sont pleins de belles maximes sur les femmes; et, parmi les modernes, Fénélon, J. J., M. De Ségur, M.mes De Lambert, De Genlis, De Remusat, Campan, Guyot, etc. ont écrit particulièrement sur leur éducation.

Malgré cette masse imposante d'autorités, la Société Royale d'Arras a pensé qu'il restait beaucoup à faire pour donner à l'éducation des femmes une direction plus conforme à leur vraie destination, et mieux appropriée au tems présent. Elle n'a pas craint d'appeler de nouveau l'attention publique sur ce sujet tant débattu, et d'en faire une question pour son concours. Son opinion à cet égard a été partagée; on a répondu à son appel et trois mémoires lui ont été envoyés.

Le premier a pour épigraphe : « l'éducation la » meilleure pour faire une bonne mère de famille » est celle de la maison paternelle. »

L'auteur de ce mémoire s'est renfermé dans un cadre beaucoup trop resserré; il a voulu

remplir sa tâche en quelques pages, et son travail, qui contient d'ailleurs de bonnes choses, laisse trop à désirer. Il s'élève contre l'éducation des pensionnats, et s'en exprime ainsi : « Il est » hors de doute que l'éducation la meilleure » pour faire une bonne mère de famille, est » celle de la maison paternelle. Là, dès la plus » tendre enfance, les exemples de la tendresse » maternelle seront sans cesse sous les yeux de » la jeune fille, surtout si la mère nourrit ses » enfans. Elle apprendra tout naturellement ce » que plus tard on lui répéterait peut-être en » vain, que le premier devoir d'une femme est » de se consacrer à ses enfans; que le monde » ne doit rien être pour elle ; et c'est en géné» ral pour faire une femme qui plaise dans le » monde, que les parens mettent les filles dans » des pensions. »

Ces pensées ne manquent ni de vérité ni de justesse dans l'expression.

Le deuxième mémoire a pour épigraphe ces paroles tirées de Fénélon : « Il est constant que » la mauvaise éducation des femmes fait plus » de mal que celle des hommes, puisque les » désordres des hommes viennent souvent et de » la mauvaise éducation qu'ils ont reçue de leur » mère et des passions que d'autres femmes

» leur ont inpirées dans un âge plus avancé.
» (*Éducation des filles.*) »

Dans ses réflexions préliminaires, l'auteur de ce mémoire émet une opinion que nous ne pouvons partager. Il pense que les hommes ne doivent pas écrire sur l'éducation des femmes, parce qu'ils sont, dit-il, juges et parties. Les mêmes raisons qui lui ont fait porter ce jugement, nous auraient fait décider le contraire. En effet l'homme est directement intéressé à la bonne éducation des femmes; il peut, il doit même écrire sur ce sujet avec autant d'efficacité qu'une femme, et ce serait à tort qu'on voudrait le lui interdire.

On trouve plus de méthode dans ce mémoire que dans le précédent. Le sujet y est traité avec quelques développemens, et il y a des chapitres aussi bien écrits que bien pensés. Nous partageons les sentimens de l'auteur, lorsqu'il se prononce contre l'*émulation* dans l'éducation des femmes, parce que l'émulation, en excitant le désir de paraître, doit nécessairement leur donner des goûts contraires à la pudeur. *Rara est concordia formæ atque pudicitiæ !* (1) Et cependant la pudeur est le premier et le plus bel ornement d'une femme.

---

(1) Juvenal sat. 10 vers 297.

Comme l'auteur du premier mémoire, celui du second pense que l'éducation dans la maison paternelle est la seule qui convienne aux femmes. Nous regrettons qu'il n'ait pas mûri davantage son sujet. Il nous paraît capable d'en tirer un meilleur parti. Mais, nous devons le dire, son style, qui est quelquefois élevé, et qu'il aurait dû chercher à rendre plus simple et plus précis, nous semble tendre à la prétention et au néologisme.

Le troisième mémoire porte pour épigraphe ces paroles de M.me De Remusat : « pour instruire les enfans, il faut éclairer les mères. »

Ce troisième et dernier mémoire nous semble parti d'une main plus exercée. Dès le début, l'auteur s'élève à son sujet par un exorde brillant. Passant ensuite à la destination des femmes, il en fait un tableau qui réunit au mérite de la vérité, le charme de l'expression, et nous aurions placé ici des fragmens de ce travail, si une lecture particulière ne devait vous en être donnée pour vous le faire apprécier. Néanmoins il a paru à votre commission que l'auteur ne se soutient pas toujours au niveau de son sujet. Il devient faible sur beaucoup de points, et, après avoir exprimé convenablement la nécessité de substituer pour les femmes l'éducation domestique à l'éducation publique, il laisse beaucoup à désirer

en développemens et en force de style, pour démontrer les avantages du changement et pour indiquer les moyens de l'opérer.

Si la destination des femmes est de faire le bonheur domestique de l'homme, c'est sans contredit vers ce but que leur éducation doit être dirigée. Il faut donc que la femme trouve dans la maison paternelle, pour former sa raison et son cœur, les vertus de ses parens, les exemples de sa mère.

Pour ce qui est de l'instruction, nous pensons que, dans quelque condition que le Ciel ait placé une femme, depuis la fille du prince jusqu'à celle du plus humble des sujets, il doit y avoir des notions communes. Par exemple, les préceptes de la religion, d'où d'écoulent toutes les vertus, lorsqu'ils sont sagement expliqués; les élémens de la langue et ceux du calcul, ne sont-ils pas nécessaires, indispensables aux femmes de tous les états? Ces notions devront naturellement s'étendre, si la position d'une jeune fille lui rend utile une plus grande somme de connaissances.

Mais il est indispensable que toute femme soit sincèrement religieuse; qu'elle ait les vertus qui doivent orner son sexe et le degré d'instruction convenable pour comprendre les vérités dont elle doit retirer tant de fruits; pour bien con-

duire l'éducation première qu'elle doit à ses enfans; pour former un bon ménage

Un bon ménage, si nous osions en esquisser ici quelques traits, est celui où la femme, pleine d'attention et de déférence pour le mari, met toute sa confiance dans son expérience et dans ses conseils. -- Celui où le mari plein d'égards et de tendresse pour la compagne de sa vie et la mère de ses enfans, lui consacre son travail, ses loisirs, son existence tout entière. — Celui où la femme rend l'intérieur de la maison agréable au mari et allége par sa douceur et ses prévenances naturelles le fardeau des affaires extérieures qui pèse exclusivement sur lui. — Celui enfin où le mari et la femme, également convaincus qu'aucune fortune ne peut résister au défaut d'ordre, se soumettent volontairement à l'observation des principes de cette économie, qui, en procurant à la famille une existence honorable, pare aux inconstances de la fortune, pourvoit aux besoins de l'âge et des infirmités, et conserve aux enfans le fruit des travaux pénibles des parens.

Peut-être, dans cette enceinte, quelque voix intérieure se plaint-elle de ce qu'en parlant de l'éducation des femmes, on n'entend pas prononcer les mots de *grâces* et *d'agrémens*. Il fau-

drait d'abord s'accorder sur le sens de ces mots. Entendrait-on ces moyens de plaire dans le monde, de briller dans un cercle par le luxe des habillemens et la recherche de la mise ? Les livres saints répondent : *meliùs est nomen bonum, quàm unguenta pretiosa* (1). L'odeur d'une bonne réputation est meilleure que celle des parfums les plus précieux. Et nous ajouterons que suivant la pensée des moralistes les moins sévères, ces sortes d'*agrémens* et de *grâces* ne sont que des apprêts plus ou moins blamables, qui, bien souvent, détournent les femmes de leurs devoirs et tendent à détruire l'ordre et l'harmonie du ménage.

Les véritables agrémens d'un femme nous paraissent être dans sa douceur et dans sa bonté natives, maintenues et fortifiées par les bons exemples et les vertus de ses parens; et ceux-là nous les avons assez nommés.

Si nous pouvions supposer que l'opinion que nous manifestons ne parut qu'une erreur à quelques uns, nous en appellerions aux mères de famille qui nous font l'honneur de nous entendre, et nous avons la présomption de croire qu'elles la confirmeraient et rediraient à leurs filles ces paroles d'un des plus illustres pères

---

(1) Ecclesiaste. Chap. 7. v. 2.

de l'église : (1) « Voulez-vous passer pour belles?
» Revêtez-vous de la modestie et de la tem-
» pérance. »

Une circonstance qui frappe, en lisant les mémoires que nous avons été chargés d'examiner, c'est que leurs auteurs sont des femmes, ainsi que l'indique le pronom qu'elles employent, et qu'ils s'accordent en un point essentiel, celui des avantages de l'éducation domestique, sur celle des pensionnats.

Cette opinion des auteurs des mémoires n'est encore qu'une question; elle est neuve; et n'a point été traitée par les écrivains qui se sont occupés jusqu'ici de l'éducation des femmes. Un seul de ces écrivains, une femme dont la France déplore la perte récente, a laissé un traité inédit sur l'éducation domestique. Sans doute cet ouvrage apportera des lumières nouvelles sur cet objet intéressant.

Peut-être pensera-t'on que l'exclusion qu'on veut donner aux pensionnats est trop rigoureuse; et si on en a blamé l'abus, avec raison, il faut convenir aussi qu'il est des situations où leur secours est indispensable.

Messieurs, la Société, comme réunion chargée

(1) Saint Jean Chrysostôme.

de prononcer sur un concours, a dû s'astreindre à des règles sévères; mais comme association encourageante, elle est pleine de reconnaissance envers les auteurs des mémoires pour les efforts qu'ils ont faits dans la vue de la seconder, et elle est heureuse de pouvoir la leur exprimer publiquement.

D'après les considérations qui précèdent, elle a décidé qu'elle accordait une mention au mémoire n.° 2.

Et une médaille d'or à l'auteur du mémoire n.° 3 à titre d'encouragement.



DISCOURS

SUR CETTE QUESTION,

proposée

PAR LA SOCIÉTÉ ROYALE D'ARRAS, POUR LE CONCOURS DE 1827 :

« *Quel est le genre d'éducation le plus convenable aux femmes pour les rendre bonnes mères de famille.* »

Par M.e Caroline ANGEBERT.

Pour instruire les enfans, il faut avoir éclairé les mères.

M.me DE REMUSAT.

Si un philosophe animé de l'amour du bien arrêtait ses méditations sur cette moitié du genre humain dont l'influence est si grande dans l'ordre social; si joignant à la profondeur des vues le don de l'éloquence et de la persuasion, il indiquait la véritable destination des femmes et le genre d'éducation le plus convenable pour

les y conduire, il opérerait dans nos mœurs une réforme salutaire et il devrait être compté parmi les bienfaiteurs de la société. Ainsi que Rousseau, dans le siècle dernier, ramena les mères à leur premier devoir, de même il les rappellerait à un devoir non moins sacré, aux soins que réclame d'elles cet âge qui sépare la première enfance de la puberté, âge où se forment et se développent les penchans, les principes qui doivent influer sur toute l'existence, âge trop souvent mal dirigé et abandonné à des mains mercenaires.

Dépourvue du talent nécessaire pour convaincre et pour entraîner; craintive et me défiant avec raison de mes propres forces; animée enfin de ma seule conviction, pourrais-je me flatter d'opérer le bien que j'entrevois? Non, cet heureux succès est dû et réservé à un esprit plus exercé, plus puissant que le mien, et si j'entreprends de commuuiquer les idées qui me pressent, ce n'est point l'ambition, c'est encore moins l'espoir d'une palme littéraire qui conduit ma plume; c'est le seul besoin d'obéir au vœu de ma conscience. Si ce faible essai passe inaperçu, s'il ne laisse aucune trace, j'aurai du moins la pensée consolante d'avoir tenté une bonne action en m'associant aux inspirations généreuses d'une

honorable société, et ce souvenir adoucira pour moi le regret de manquer du talent que j'eusse ambitionné dans le seul désir d'être utile.

PREMIÈRE PARTIE.

La plupart des moralistes qui se sont occupés à rechercher sérieusement quelle est la véritable destination des femmes, se sont accordés à reconnaître que la nature les a spécialement formées pour l'état de mères. En effet, on ne saurait nier que telle est leur mission la plus importante. Quelques-uns cependant prenant le moyen pour le but, et faisant du plaisir l'affaire de la vie, se sont bornés à croire que leur destination était de plaire. Il est vrai que le Créateur, dans sa bonté inépuisable, a semé de roses le sentier épineux du devoir et a voulu que l'homme trouvât dans sa compagne des charmes qui lui rendissent plus faciles et plus douces les vertus qui lui sont imposées dans l'union conjugale. Mais si l'homme n'était que charmé, serait-il heureux ? L'ivresse peut-elle durer toujours ? Alors que l'âge des illusions a fini, que fait au bonheur d'un époux et d'un père que sa femme, pendant quelques jours, au tems de la jeunesse, ait été pour lui une maîtresse plus ou moins séduisante? Que fait à la société et à la morale que telle femme, à l'âge de vingt ans, ait possédé à un

degré plus ou moins éminent le talent de plaire? Rien assurément, mais il leur importe beaucoup que, mère de famille, elle sache transmettre à ses enfans de bons principes et des exemples salutaires. Ainsi, ceux qui prétendent que la femme est faite pour charmer, que l'histoire de sa vie est toute dans l'amour, n'ont envisagé que le côté personnel et frivole de sa destinée. L'amour n'est pas plus le but de l'existence des femmes que les fleurs qui annoncent les fruits ne sont au printems le terme des soins du cultivateur. Ce sexe fut créé dans un dessein plus noble; il fut créé pour concourir à l'accomplissement des décrets de la providence sur le genre humain, et cette obligation, ce besoin de toute ame élevée qui reconnait sa céleste origine, il ne pourra le satisfaire qu'en cultivant la morale domestique. Eloignées de toute part active dans les affaires publiques, dans le gouvernement, ce n'est qu'en remplissant toute l'étendue de leurs devoirs d'épouses et de mères, que les femmes peuvent contribuer au bien général. C'est donc vers cette seule fin que leur éducation doit être dirigée.

Et que l'on ne dise point qu'aucune idée spéculative sur cette matière ne peut recevoir son application. C'est un moyen trop facile et trop

court de se dispenser de toute exécution génante et de toute réflexion sérieuse, sur un sujet qui, cependant, devrait intéresser la société entière. Mais, de nos jours, la pensée distraite, entraînée par le choc des événemens publics et par une tendance générale vers la fortune et vers les jouissances qu'elle procure, ne s'arrête qu'en passant sur les points de morale qui comportent la vie intime, le bonheur paisible et privé. Depuis Helvétius, dont le système repose sur une erreur; depuis Laharpe, qui traça un plan de réforme pour les colléges, aucun homme remarquable ne s'est occupé particulièrement de l'éducation, et nos idées paraissent très-peu tournées vers elle sous le rapport philosophique. Cependant sa puissance a été reconnue chez toutes les nations qui se sont distinguées par leurs institutions, et de tous les hommes de génie qui les leur ont données. Lycurgue la regardait comme l'affaire la plus importante du législateur. Solon, Platon et Aristote, dans leurs lois et dans leurs écrits, prirent le citoyen au berceau et le suivirent dans tous les états de la vie; persuadés que de la direction donnée à la jeunesse dépendait le sort des empires, et que les lois et les mœurs ne devaient jamais être en contradiction. Cicéron aussi, Cicéron

affirmait qu'on ne pouvait rendre un plus grand service à l'état que de travailler à instruire la jeunesse.

Si tous les bons esprits furent et seront toujours d'accord sur ce principe que l'éducation est la base des mœurs, tout le monde conviendra qu'un des plus sûrs moyens de les améliorer est d'élever les femmes de la manière la plus convenable pour les rendre bonnes mères de famille. Mais pour y parvenir quelle marche doit-on suivre? C'est la question qui nous est proposée.

Il semblerait que la nature et la raison la résolvent suffisamment; mais leur voix simple et vraie est presque toujours étouffée par les préjugés de l'usage et de l'habitude. Elles disent que c'est au sein du foyer domestique et à l'exemple de sa mère qu'une jeune fille doit apprendre à devenir bonne mère un jour; que c'est en partageant dès sa plus tendre enfance les travaux, les plaisirs, les peines mêmes de la vie intérieure qu'elle s'habituera à l'aimer, à en pratiquer les vertus. Déjà le plus grand nombre des parens ont cessé d'éloigner leurs enfans dès le moment de leur naissance pour les remettre à des nourrices, et il est reconnu assez généralement que c'est pour leurs mères une

obligation que de les nourrir. Presque toutes la remplissent cette obligation avec la sainte ardeur que l'amour maternel inspire. Pourquoi si peu d'entre elles achèvent-elles leur ouvrage; pourquoi les voit-on rejeter de leurs bras l'enfant qu'elles ont nourri avec un soin si passionné, pour le faire élever par des mains étrangères? Pourquoi confient-elles à d'autres qu'à elles-mêmes le soin de former ces jeunes cœurs dont elles ont reçu les premières tendresses et qui leur doivent la vie? C'est que pour allaiter sa fille, il suffit d'écouter un penchant naturel, mais que pour l'élever il faut posséder des principes et la force, la constance nécessaires pour les faire fructifier. Et si l'on voit peu de jeunes femmes entreprendre cette tâche, c'est qu'on a négligé de former leur esprit et leur ame de manière à les rendre capables et dignes de la remplir; c'est qu'elles-mêmes, élevées loin des yeux maternels, n'y ont jamais lu l'expression du bonheur que font éprouver à une mère les vertus, les talens et l'amour de sa fille.

N'est-ce pas une plaie que ces pensionnats dont la France est couverte? Ne semblerait-il pas à voir ces nombreuses inscriptions qui indiquent aux mères que là elles peuvent déposer leurs enfans, qu'une loi de l'état les oblige à se

désister du soin de leur éducation, ou ne croirait-on pas, en rencontrant ces essaims de jeunes filles escortées d'une maîtresse, que ce sont autant d'orphelines? Voici rassemblées des élèves de tout âge; la mort les a-t-elle donc privées de celles qui leur donnèrent le jour, ou une infirmité mentale, une réputation perdue ôtent-elles à leurs mères le pouvoir ou le droit de les élever? Non; ces mères pour la plupart existent; elles sont en possession de la fortune et du tems nécessaire; elles jouissent de leur raison, de la considération que le monde accorde à tous ceux qui suivent les sentiers battus avec quelque richesse et quelque crédit; elles ne sont, en un mot, hors d'état d'élever leurs filles que par ce manque d'entrailles qui les empêche de le vouloir. L'une en donne pour raison sa faible santé, qui cependant lui permet bien de se livrer à la dissipation; l'autre, la représentation à laquelle elle est obligée, comme si les devoirs que le monde impose devaient l'emporter sur ceux de la nature, et qu'il n'y eût pas, d'ailleurs, mille moyens de les concilier! Nous entendons pourtant ces excuses tous les jours, et nous les entendons sans en être indignés, tant l'autorité de l'usage et celle des personnes qui dominent dans la société peuvent fasciner notre jugement!

Il est aussi des mères qui ne rougissent point de dire qu'elles n'ont pu conserver ni l'autorité que les lois divines et humaines leur accordaient sur leurs enfans, ni la paix et l'union entre les frères et sœurs, que ne pouvant être obéies, elles sont obligées de remettre à des étrangers une tâche qu'elles n'ont pas su remplir. Un tel aveu, qui devrait être un sujet de honte, un sujet d'affliction, elles le font comme une chose toute simple et ne pensent point démériter en ayant à le faire; elles ne paraissent pas se douter qu'elles s'accusent elles-mêmes de manquer à leur premier devoir en ne sachant ou en ne voulant pas gouverner leurs enfans. Et ceux qui les écoutent, leurs proches, leurs maris mêmes ne semblent pas non plus faire cette réflexion. Ah! cette légèreté, cette insouciance n'accusent pas les mères seulement; elle prouve une indifférence beaucoup trop générale sur un des sujets qui devrait nous toucher le plus, car il se rattache à nos affections les plus tendres, aux premières bases de la morale.

Il est, je le sais, des parens qui ne négligent point des intérêts si chers et si sacrés. Je connais des mères qui dirigent elles-mêmes l'instruction de leurs filles avec autant de zèle que de discernement; mais c'est le petit nombre, et je

parle ici des mœurs dominantes. En général nous les suivons trop aveuglement. Nous prenons les choses comme elles sont établies, croyant toujours faire suffisamment bien lorsque nous agissons, sans examen, d'après des idées reçues. Nous ne raisonnons pas assez en morale. De-là vient qu'en France beaucoup de femmes très-spirituelles sont hors d'état de soutenir pendant une heure un entretien sérieux et approfondi; de-là vient que sur leurs devoirs elles ne consultent guères que leur instinct ou que les préjugés, tandis qu'au sein d'une civilisation qui complique l'existence et tous les rapports avec nos semblables, l'esprit d'analyse et de réflexion peut seul nous faire trouver la vérité. Sachons la chercher avec attention; interrogeons mieux notre raison et notre conscience, et nous reconnaîtrons dans combien d'erreurs en conduite nous tombons faute de réfléchir.

C'est cette absence de toutes méditations, de toutes pensées morales qui nous fait prendre une aride instruction et des talens frivoles pour de l'éducation. Nous avons vu des mères fort tendres et qui croyaient très-sincèrement remplir un devoir en privant leurs filles de l'éducation douce et pure qu'elles eussent reçu près d'elles et par elles, pour les envoyer acquérir de prétendus

talens dans des pensionnats fastueusement annoncés. Lors même que les parens ne seraient pas le plus souvent dupes de prospectus qui les éblouissent, lors même que leur attente serait remplie, ne serait-ce pas tomber dans une très-grave erreur que d'attacher un plus grand prix à de vaines connaissances qu'à cette éducation du cœur que la jeune fille ne saurait recevoir qu'au sein de sa famille. Les femmes ne sont pas nées pour connaître parfaitement la chronologie de l'histoire ancienne, ni pour indiquer sur la carte, au premier coup-d'œil, l'endroit où fût Palmyre; ni pour copier exactement la tête de Pàris ou d'Hélène, ni pour exécuter sans faute une sonate de Steibelt; mais elles sont nées pour remplir les devoirs de filles, d'épouses et de mères; mais elles sont obligées d'être bonnes, sages et vertueuses. L'instruction, les talens ne devraient être regardés que comme des moyens d'éclairer leur esprit et d'élever leur ame, en développant leurs facultés et leur intelligence, Considérés intrinséquement, ils ne sont que pure vanité, et s'il fallait leur sacrifier une seule affection, une seule qualité du cœur, mieux vaudrait cent fois y renoncer. Voilà malheureusement ce que peu de parens comprennent; ils voient l'éducation dans des résultats matériels, dans une

vaine science de mots, tandis qu'elle consiste en entier dans la science des devoirs.

Et quelle jeune personne, dans le pays le plus abandonné des arts et des talens, ne deviendra pas une femme intéressante et estimable si une mère attentive prend soin de former son jugement, son cœur; ne sera pas assez instruite si de tendres parens se font un plaisir et une obligation d'orner son esprit de toutes les ressources du leur, pour l'habituer à penser et à réfléchir plutôt qu'à retenir des faits? L'étude de la langue maternelle, le calcul, l'histoire, la géographie sont-ils, d'ailleurs, des sciences si difficiles à enseigner qu'un père et une mère, quelque peu éclairés, n'y puissent réussir aussi bien que des maîtres? Et si, dans sa jeunesse, une femme a cultivé quelques arts d'agrément ne peut-elle les transmettre à sa fille comme un héritage, pour lui donner le goût plutôt que le savoir, et des idées plutôt que des talens? Si elle y joint le secours des bons livres, l'exercice des travaux et des soins domestiques, qui sont pour notre sexe un mérite et un moyen continuel de plaire, et si une pensée dominante, si une pensée morale et religieuse préside à toutes ses instructions, si elle les fait concourir au même but, au perfectionnement des facultés de l'âme, que laissera

à désirer une telle éducation? « Apprenons avant » toutes choses, a dit Bossuet, à n'être pas » éblouis du bonheur qui ne remplit point le » cœur de l'homme, ni des belles qualités qui » ne le rendent pas meilleur. » C'est surtout aux femmes, qui n'ont besoin pour être heureuses que d'être aimées, pour être aimable, que de posséder les qualités du cœur.

Mais voilà que des mères me répondent : cette éducation que vous indiquez et qui vous parait si facile, je ne la puis donner; la mienne fut négligée; ou bien, j'ai oublié tout ce qu'on m'enseigna. Je n'ai ni l'esprit de méthode ni la vocation d'une institutrice, ni assez de persévérance; enfin je ne me sens point capable d'élever ma fille...... Arrêtez, imprudente; ne voyez-vous pas que par une telle déclaration vous accusez et les parens qui vous ont dirigée et l'époux qui vous a choisie, mais vous bien plus encore? Vous n'êtes pas instruite! ah! si vous l'êtes de vos devoirs, vous apprendrez à votre fille la science la plus précieuse, et pénétrée de vos obligations, votre zèle suppléera à votre insuffisance. Mais ne dites pas, pour l'amour de vous même, ne dites pas : je ne puis élever ma fille; car cette parole doit vous enlever l'estime de son père, celle de tous ceux qui vous

écoutent, et le respect de cette enfant, qui peut-être aussi vous a entendue. Ignorez-vous donc la puissance de l'amour maternel? Sa voix irrésistible et sainte ne vous crie-t-elle pas qu'il n'est rien d'impossible à une mère, qu'elle peut arracher son enfant au lion de Florence, le ravir aux flammes, ou, intrépide, mourir pour le sauver, sans pâlir pour elle-même? Ferez-vous donc moins pour lui garder la vie de l'ame, ce feu sacré que Dieu vous a chargée d'entretenir et de vivifier? Il vous a confié l'innocence et le bonheur de votre enfant. Son bonheur! ah! comment pouvez-vous y rester étrangère un seul jour, un seul instant de votre vie, le remettre au hasard, au caprice des indifférens? Dégagée, à prix d'or, de vos devoirs de mère, tandis que vous les remplacez par les devoirs frivoles qu'impose le monde à votre oisiveté; tandis qu'oubliant la nature et ses plaisirs touchans et vrais, vous vous livrez avec ardeur à des plaisirs factices, votre fille, exilée à cent lieues, gémit peut-être, à la même heure, d'une punition injuste ou d'une loi tyrannique. Navrée du regard de l'indifférence, tristement assise les yeux fixés à terre, elle répand des larmes et dit dans son cœur : ô ma mère, ma mère! pourquoi m'as-tu repoussée de ton sein? Peut-être aussi,

pendant que vous écoutez avec complaisance les futiles secrets d'une amie, votre enfant, tourmentée d'un scrupule de conscience ou de religion, n'a personne auprès d'elle qui sache lire dans son ame et qui puisse l'éclairer. Elle se confiera à des esprits pervers ou ignorans qui l'égareront, ou si elle trouve une amie tendre et sage, que ne l'a-t-elle trouvée en vous? Mais si elle renferme en son sein le trouble qui l'agite, si elle parvient à étouffer une sensibilité que personne ne partage, si, devenant insouciante, égoiste, elle oublie dans ses jeux ses premières affections, n'est-ce donc pas la faute de ceux qu'elle aimait et qui l'ont exilée? Peut-être, en ce moment où elle est loin de leur pensée, contracte-t-elle un vice, une infirmité, une funeste habitude..... Tout devrait alarmer une mère qui a remis ainsi l'exercice de ses droits; tout aussi doit blesser son cœur. Son enfant a cessé de lui appartenir; on se plaît à défaire son ouvrage; on réforme ce qu'elle trouvait bien, ce que peut-être elle avait inspiré. Une étrangère, en sa présence, peut réprimander sa fille, qu'elle est venue voir, sur une action qu'elle n'aurait pas désapprouvée, sur une habitude qu'elle même a fait prendre; et elle doit rester neutre, et elle doit garder le silence; on ne changera pas le réglement pour elle. Est-il pour une mère une

position plus humiliante? Comment peut-elle volontairement se l'imposer? Non, il n'y a qu'une impérieuse nécessité qui la rende excusable. Celle qui peut s'écrier, en laissant sa fille à des mains inconnues : quel affreux sacrifice! il était nécessaire....., cette mère seule n'a pas à rougir d'une telle séparation; elle peut compter encore sur le respect, sur le cœur de sa fille. Mais vous qui fûtes mère le moins possible par les soins, comment voulez recueillir des fruits que vous ne semâtes pas? Vous exigez une affection que vous n'avez pas inspirée, vous voulez qu'un esprit que vous dédaignâtes de former vous soit asservi. Vous remîtes ce droit à une étrangère, et lorsqu'étrangère à son tour, votre fille revient près de vous, vous êtes étonnée que ses idées diffèrent des vôtres, que toutes ses pensées ne vous soient pas soumises. Vous vous écriez dans vos plaintes : j'ai fait pourtant d'assez grands sacrifices; mais les enfans sont si ingrats! Elle entend ce reproche, et cependant son cœur n'en est pas brisé; car ces sacrifices pécuniaires que vous lui vantez, le touchent faiblement. Vous l'accusez ce cœur d'un tort qui est le vôtre seul. C'est vous qui avez rompu le lien d'amour, de sympathie et de reconnaissance que la nature avait formé. Vous avez acquitté en argent la dette de

l'amour maternel, et maintenant encore vous croyez faire assez pour votre fille en ne lui refusant aucune des parures qu'elle peut désirer, en la conduisant brillante dans le monde pour satisfaire votre vanité et pour attirer un mari. Vous la mariez le plus richement qu'il vous est possible, et si son bonheur ne répond pas à votre attente, vous dites : qu'ai-je négligé pour la rendre heureuse? Ah! vous négligeâtes tout, si vous n'avez formé son cœur et sa raison, si vous ne lui avez fait trouver dans la soumission filiale qu'un esclavage gênant, dans l'étude, qu'une tâche ennuyeuse, dans les arts, qu'un moyen de briller et de plaire, dans le mariage, qu'un établissement, dans le soin des enfans, qu'une obligation pénible à remplir; si enfin, jetée sans boussole sur la mer agitée de la vie, elle n'a appris de vous à connaître le but et l'étendue de sa mission. Sans doute l'instinct d'un naturel heureux pourra, dans certaines circonstances, suppléer en elle au défaut de principes. Mais dans ce labyrinthe, parfois si difficile et si compliqué des devoirs, il faut encore d'autres lumières pour pouvoir se conduire ; et si tant de jeunes femmes s'égarent loin des vrais sentiers, qu'en faut-il accuser, si ce n'est leur éducation?

Comment déraciner pourtant tous les travers qui se transmettent de mère en fille? On ne le peut qu'en attirant sur ce sujet l'attention des esprits droits et élevés. Les hommes en général n'attachent pas assez d'importance à notre éducation. Tout occupés en ce moment des institutions politiques, ils oublient trop que nous faisons en grande partie les mœurs qui agissent puissamment sur ces institutions; que nous influons autant sur la moralité que sur le bonheur des familles, et que les familles forment les nations; qu'enfin nous serons toujours de moitié dans leur destinée. Mais par une insouciance, une légèreté vraiment inexpliquables, ils se marient le plus souvent d'après des rapports seuls de convenances; ils demandent à une jeune personne de s'unir à leur sort, et ils ignorent et ses principes et l'étendue de sa raison et celle de son esprit; ils ne connaissent d'elle que sa fortune et ses grâces, souvent même que son âge, sa famille dont l'alliance leur convient. Ces mêmes hommes, sans doute, n'accepteraient pas un ami sans connaître son caractère et ses opinions, et ils prennent une épouse sans s'inquiéter des idées d'avenir qu'elle a pu se créer, comme si, chez les femmes, tout ce qui est du ressort de la pensée était indifférent et de nulle conséquence. D'autres, ce sont les plus inexcusables,

donnent sciemment aux enfans qu'ils auront, une mère débile et de corps et d'esprit, incapable de diriger une sage éducation et de transmettre le bonheur, qu'elle-même ne peut goûter dans un union mal assortie.

Ah! que les hommes mettent plus de prix aux qualités réelles de notre sexe, qu'ils les préfèrent à de brillans et frivoles avantages, et pour leur plaire, être aimées d'eux, fixer leur choix, on nous verra mériter leur estime. Qu'ils choisissent pour compagne la jeune fille élevée sous les yeux d'une mère sage, et l'on verra les mères s'empresser à l'envi d'élever leurs filles elles-mêmes, de les élever raisonnablement. S'il n'en est pas généralement ainsi, sommes-nous seules responsables de notre erreur? N'avons-nous pas pour nous guider nos pères et nos époux? Qu'ils daignent s'occuper de nous davantage sous le rapport moral, et nous saurons répondre à leur sollicitude.

O hommes! ne soyez point indifférens sur l'éducation de celles qui vous doivent la vie. Vous avez un double intérêt à la voir dirigée sainement par leurs mères, car leurs mères aussi en seront meilleures. La régularité qu'elles s'imposeront, la persévérance, la nécessité de parler toujours raison et sentiment, affermiront en elles

les habitudes vertueuses. Vous jouirez mieux du bonheur d'être pères en voyant vos filles croître sous vos yeux en talens, en vertus et en charmes : vous jouirez en contemplant les tendres soins et le juste orgueil de leur mère; souvent vous les trouverez dans ses bras; vous partagerez leur attendrissement, leurs caresses, et vos fils, témoins d'un si touchant spectacle, voudront un jour que leur ménage offre l'image du vôtre. Eux-mêmes, gouvernés aussi par la tendresse et par la raison d'une mère éclairée, pourront dans leur enfance demeurer plus longtems près de vous. Vous formerez leur cœur, vous affermirez leurs principes, jusqu'au moment où, devenue indispensable, l'éducation publique, désormais sans danger pour eux, devra achever votre ouvrage. Ayant respiré ainsi avec l'air natal, sucé avec le lait le goût des plaisirs purs et des affections les plus dignes de l'homme, ils en conserveront toujours les heureuses impressions. Vos filles transmettront à leurs filles l'exemple de celle qui leur donna le jour, et c'est ainsi qu'on verra se former des générations de femmes estimables, de bonnes mères de famille.

DEUXIÈME PARTIE.

Si l'éducation privée est la seule qui puisse réunir toutes les conditions nécessaires pour

rendre les femmes de bonnes mères de famille, elle peut toutefois s'éloigner grandement de ce but, et elle s'en éloigne trop souvent en prenant une fausse direction. Tout le monde convient qu'elle devrait commencer au berceau ; mais peu de personnes paraissent pénétrées de cette verité si nous en jugeons par la manière d'agir du plus grand nombre de parens. Et cependant si, comme le dit Bacon et comme l'expérience nous le prouve, l'habitude détermine presque toutes nos actions, combien n'est-il pas important de ne faire contracter à l'enfance que de bonnes habitudes ! Pourquoi laisser dévier ce que nous voulons redresser par la suite ? Pourquoi, dans ce drame appelé la vie, ne tendre pas à l'unité dès le commencement? L'homme est tout dans l'enfant; l'enfant doit donc être régi, selon ses facultés, par les mêmes lois morales que l'homme; il faut donc les lui faire comprendre et les lui faire aimer à mesure qu'il devient susceptible de les pratiquer. Que l'amour du juste et du vrai, que les idées d'ordre, d'utilité, de bienveillance lui soient inculqués de telle sorte qu'ils paraissent être nés avec lui comme le sentiment de sa conservation; et pour que la jeune fille possède un jour la réunion des plus douces vertus de son sexe, faisons que de bonne heure elle en sente tout le charme.

Que les devoirs qu'elle est appelée à remplir n'offrent à son imagination rien de triste ni d'effrayant. Parlons-lui toujours le langage de la vraie morale, mais sans austérité; qu'il ressemble à celui de la tendresse et du plaisir. N'altérons point la sérénité de son ame en lui créant des peines imaginaires. J'ai oui dire quelquefois qu'il était sage d'accoutumer les enfans à la douleur, à la contrariété; mais je trouve inutile et cruel de prendre ce soin, dont la nature et les vicissitudes humaines s'acquitteront assez. Inspirer du courage pour les supporter, c'est ce que Dieu et les hommes peuvent exiger du cœur d'une mère. Et, d'ailleurs, la femme, destinée à la vie paisible, aux émotions douces, a-t-elle besoin d'être formée par des moyens violens et durs! Non ; qu'elle grandisse heureuse sous l'égide de sa mère, et si elle était condamnée à quitter la vie avant que l'amour et l'hymen aient tenu leurs promesses, qu'elle ne meure pas du moins sans avoir goûté le bonheur.

Serions-nous plus heureux si ce bonheur pouvait suffire et si c'était assez de s'entr'aimer, de presser sa fille sur son cœur, de la voir s'exercer aux jeux de son âge, aux occupations si faciles de la vie domestique, ou se livrer aux inspirations naïves d'une imagination riante et poétique;

si pour plaire elle n'avait besoin que d'être belle, vertueuse et bonne? Je ne sais; mais le siècle exige encore d'autres mérites. Chargés que nous sommes de l'héritage scientifique des tems passés, c'est un devoir pour nous de mettre nos enfans à même d'en cultiver au moins quelques parties. Mais si, par négligence ou par faiblesse, des pères et mères ne remplissent pas à cet égard toutes leurs obligations, de nos jours on en voit encore plus qui, par vanité ou par un zèle mal entendu, les outrepassent et manquent ainsi le but qu'on doit se proposer.

Sans regretter l'état sauvage ni répéter, après Rousseau, que les sciences ont fait le malheur de l'humanité, certès on peut dire, sans paradoxe, qu'elles sont le fléau de l'enfance par la manière dont on les lui inflige, si je puis m'exprimer ainsi. Que la mère qui élève sa fille adoucisse cette nécessité; qu'elle s'efforce de lui inspirer le goût de l'instruction, celui des arts; mais qu'elle ne lui en fasse pas une loi rigoureuse, qu'elle ne change pas une source de jouissances en une source d'amertume. « Les anciens, nous » dit Fénélon, l'entendaient bien mieux; c'est » par le plaisir des vers et de la musique que » les principales sciences, les maximes de vertu » et la politesse des mœurs s'introduisirent

» chez les Hébreux, chez les Egyptiens, chez » les Grecs » Pour quelle raison emploierions-nous des moyens moins doux et moins attrayans pour instruire les femmes, dont le principal mérite ne consiste pas dans un savoir profond, chez qui le savoir au contraire n'est aimable qu'autant qu'il n'a rien altéré de leurs grâces natives? Le bonheur de l'enfance est-il, d'ailleurs, une chose indifférente? Le dégoût qu'inspirent aux jeunes filles les études forcées, le détruit tellement que c'est pour elles peut-être le seul et véritable inconvénient de l'éducation qu'on appelle brillante. Ses antagonistes les plus prononcés en objectent un autre, à mon avis, bien moins réel. Ils disent, et en cela ils ont raison, que nous sommes destinées particulièrement à la surveillance des enfans et de l'intérieur des ménages; mais ils voudraient nous consacrer exclusivement à ces occupations, mais ils regardent comme dangereux ou superflu pour nous tout ce qui n'est pas elles, et sous ce rapport, leurs vues me paraissent bornées. Certes, leur opinion se fonde sur une vérité reconnue de tout tems et dans tous les lieux : partout nous voyons les femmes appelées aux soins domestiques; et celles qui s'en affranchissent encourent un juste blâme. Mais en reconnaissant cette loi

imprescriptible de la nature et en s'y soumettant, il faut admettre aussi qu'il est, et surtout pour les peuples civilisés, d'autres besoins que les besoins physiques. Sans doute les mœurs des femmes des patriarches avaient quelque chose de simple et de touchant qui plait à l'imagination, en lui retraçant les tableaux naïfs et gracieux qu'elle s'est faits de l'âge d'or; mais il est des vertus relatives, et les Européennes du dix-neuvième siècle rempliraient très-mal leurs devoirs en voulant imiter les jeunes Israëlites; car pendant le tems qu'elles mettraient sans utilité à filer et à tisser elles-mêmes leurs vêtemens, elles négligeraient des soins essentiels dans l'ordre actuel des choses. D'ailleurs Rebecca et Rachel savaient tout ce qu'il était nécessaire qu'elles sussent pour plaire à leurs époux et instruire leurs enfans selon les idées et les mœurs d'alors, tandis qu'aujourd'hui la jeune femme à laquelle on aurait refusé le bienfait des lumières que tout le monde possède, la connaissance des arts que tout le monde cultive, aurait un grand désavantage et ne serait point en rapport avec les esprits éclairés de son tems. On doit donc s'efforcer, dans l'éducation, de concilier les principes éternels, immuables, avec les formes passagères qu'ils doivent revêtir aux différentes époques. Interdire aux femmes l'ins-

truction, les talens qui sont le partage du siècle, ce serait les priver très-injustement de leur part dans ce patrimoine intellectuel auquel nous avons tous des droits, ce serait rejeter les plus nobles moyens d'élever, d'éclairer leurs ames, de les associer, de les faire concourir au bien général. En effet, cultivés dans leur but véritable, les arts et l'instruction doivent inspirer le goût de tout ce qui est bon et généreux. Ils étendent la pensée, fortifient l'esprit et l'augmentent; ils perfectionnent le jugement, la manière de sentir, ils font aimer les plaisirs purs et sédentaires, nous sauvent des dangers de l'oisiveté, nous élèvent au-dessus des petits intérêts, des petites vanités qui agitent l'existence commune. Ils multiplient aussi nos agrémens, nos jouissances personnelles; ils ajoutent au goût, à la grâce, aux moyens innocens de plaire et de fixer, au charme de la solitude, à celui de l'intimité, et dans le cœur de nos amis ils perpétuent notre mémoire en laissant après eux de doux et d'intéressans souvenirs. Cependant on se plaint quelquefois de leurs résultats; mais que prouvent ces plaintes sinon que nous pouvons par un mauvais usage gâter les meilleures choses? C'est ce qui arrive toujours dans l'éducation quand nous perdons de vue le but unique, le but moral

qui devrait nous guider. Que sont les dons les plus brillans sans l'ame qui doit les animer, les faire aboutir à un centre commun? Je ne vois en eux qu'un bel arbre stérile. On ne songe point assez aux fruits que doivent produire l'instruction et les arts pour notre raison; on n'envisage qu'eux-mêmes dans l'enseignement, au lieu d'envisager leur influence. De-là vient qu'on néglige d'apprendre aux jeunes filles les choses qui conviendraient le mieux à leur destination. Des principes de physique, de physiologie, d'hygiène, la connaissance des lois qui nous régissent, celle des études classiques élémentaires, qui leur servirait à commencer et à surveiller ensuite les études de leurs fils; toutes ces notions, qui seraient vraiment nécessaires aux mères de famille, sont entièrement oubliées dans leur instruction. De cette absence de vues utiles résulte l'absence de toute intention, de tout esprit de suite et d'analyse. Et il est déplorable de voir des pères et mères faire consister toute la sagesse de leurs enfans à se laisser guider par les mobiles seuls de la vanité, du désir des succès ou de la crainte des punitions. Le tems de l'âge le plus heureux, de cet âge où la vie apparait si riante, où nous nous élançons vers elle avec tant de plaisir, ce tems s'écoule agité de passions qui

devraient lui être inconnues, tourmenté de contrainte et d'ennuis, pour un misérable savoir qui ne nous rendra pas meillleurs.

Que voulez-vous qu'on fasse, me dira-t-on, pour arracher sa fille à l'ignorance, pour concilier cette liberté d'esprit, ce bonheur de l'enfance que vous réclamez, et cette nécessité de lui faire acquérir les lumières et les connaissances qui doivent développer ses facultés? Je voudrais que l'on n'exigeât des jeunes filles que l'étude nécessaire pour connaître les élémens de chacune des sciences qui sont susceptibles de leur être enseignées. Le perfectionnement leur serait offert, et rien ne serait négligé pour exciter en elles un vif désir d'y arriver; mais leur esprit n'ayant que des chaînes légères, ne tomberait ni dans l'accablement ni dans la révolte. Il est vrai qu'en suivant un pareil système, on verrait moins de ces talens cultivés à grands frais sur des terrains ingrats, et qui étonnent parfois sans charmer jamais, parce qu'ils tiennent tout de l'art et rien de la nature. Mais on verrait peut-être plus de ces talens d'inspiration qui sont les seuls aimables et réels. Les premiers, j'y consens, ont le mérite de la difficulté vaincue, celui du savoir, tout enfin, excepté la chaleur et la vie. Ces grands talens qui ne sont point dans l'ame, mais seulement

dans la mémoire et dans l'intelligence, on ne doit pas les souhaiter à une femme dans l'intérêt de son bonheur. Une destinée commune ne convient plus à celle qui les possède, ils gâtent l'existence à laquelle elle était appelée, la désenchantent d'une position où elle eut pu trouver des plaisirs faciles, et ne sauraient lui rendre ce qu'ils lui coûtent, étant dépourvue de cet enthousiasme qui concentre toutes nos jouissances dans un seul objet. Quand ils ne sont point les dons du génie, ils en ont le malheur sans en avoir les avantages, car ils peuvent exciter aussi contre nous la haîne et l'envie. Ils ont enfin l'inconvénient que très-souvent on leur reproche, celui de détourner une épouse et une mère des occupations qui leur sont naturelles. Voyez cette jeune femme pâle et négligée : on chercherait en vain dans sa maison cette industrie active qui fait la prospérité des plus petits ménages comme celle des plus grands empires. Tout y semble en souffrance. Celle qui la dirige, ou plutôt qui devrait la diriger, a passé sa vie devant un piano, car sa mère avait décrété, même avant sa naissance, qu'elle ferait d'elle une musicienne de première force. En usant de rigueur, cette mère a obtenu ce qu'elle ambitionnait; mais sa fille a perdu les jours de l'enfance, elle a perdu les dispositions qu'elle pouvait avoir pour d'autres talens, et maintenant

inhabile aux travaux de son sexe, étrangère aux secrets de l'économie, aux moyens de tirer parti de faibles ressources pour établir chez elle l'ordre et l'abondance, cette victime de l'orgueil maternel exécute savamment la musique la plus difficile; mais quand vous l'avez écoutée, n'attendez plus rien d'elle sous aucun rapport; elle n'est que musicienne.

Contemplez cette autre jeune femme qui, d'un visage riant, préside aux soins de sa maison, où brille une élégante propreté: sa simple parure, son ameublement, tout respire la grâce, qui, comme un parfum, se répand sur tout ce qui l'environne. Quand elle a tout réglé dans son gouvernement modeste, vous pouvez goûter auprès d'elle le charme des talens sans prétention. Sa voix peu savante, mais pure, vous fera entendre une romance naïve; elle retrouvera sur un instrument l'air que vous aimez et lui donnera l'expression du sentiment qui vous anime en l'écoutant. Son crayon en se jouant pourra vous esquisser les traits d'une personne chérie, et sans affecter la moindre érudition, elle vous parlera des livres que vous préférez; tout cela sans fatigue, sans efforts, parce que son savoir est en harmonie avec ses facultés. Quelqu'idée qui vous préoccupe, si vous lui en faites part,

vous trouverez en elle de la sympathie, car la variété des connaissances donne à l'esprit une étendue qui fait tout comprendre.

J'oserai l'affirmer, contre l'opinion presque générale, cette réunion de petits talens rend une femme plus aimable et plus éclairée, lui est plus utile pour instruire ses enfans, sert plus à l'agrément de tous les instans de sa vie, qu'un seul talent très-remarquable auquel on a tout sacrifié. Et d'ailleurs, une éducation qui ouvre à l'ame et à la pensée toute la carrière qu'elles peuvent parcourir, qui leur donne le choix des routes qu'elles veulent suivre ou abandonner, n'est-elle pas plus généreuse et plus raisonnable? N'y a-t-il pas du despotisme à assigner des bornes au développement de nos facultés, à imposer à notre esprit telle connaissance et à lui refuser telle autre? Ce serait agir avec plus de justice que de laisser à sa disposition tout ce qui est beau de savoir. A ces raisons les parens objectent souvent une fortune bornée qui ne leur permet pas de faire des sacrifices bien étendus. Dans ce cas, je voudrais que l'on retranchât, non sur le nombre des choses que l'on enseigne, mais sur les moyens dispendieux de les enseigner. La fille d'un colonel et celle d'un maréchal de France sont appelées également à faire le

bonheur d'un mari éclairé, à donner à l'Etat des citoyens qui peuvent avoir les mêmes destinées à remplir. Doit-on, à cause d'une dot plus brillante, développer l'intelligence de l'une plus que celle de l'autre ? Leur éducation, selon moi, ne devrait différer que dans les idées et les habitudes de plus ou moins de luxe et d'économie. D'après cette manière de voir, on aurait atteint le but essentiel, lorsque la jeune fille qui, par position ou par manque d'aptitude, ne serait pas destinée à cultiver les arts, en connaîtrait au moins ce qu'il faut en connaître pour les comprendre et pour acquérir les idées qu'ils éveillent en nous. On n'aurait point altéré en elle les goûts et les affections naturelles; elle n'aurait point cessé de chérir le joug de sa mère. Nous voyons quelquefois ce malheur arriver; il est toujours l'effet d'une rigueur ou d'un zèle mal entendu. J'entre dans cette maison où devrait régner un bonheur parfait, où les cœurs sont faits pour s'aimer; et pourtant qu'y trouvè-je ? une mère émue, le visage enflammé, le regard rempli de courroux; sa fille, les yeux gonflés de larmes, le cœur gros de soupirs, s'éloigne pour cacher sa disgrâce : on pourrait croire qu'une faute énorme a été commise et qu'un grand malheur en est résulté. Qu'est-il arrivé cependant? Qu'une enfant

de dix ans n'a pu parvenir encore à classer dans sa tête tous les noms des rois de la première race; qu'elle a mis Clovis avant Pharamond, qu'elle oublie toujours que ce fut dans les plaines de Châlons qu'Attila fut vaincu, et qu'il lui est, pour comble de malheur, échappé de nommer Copenhague pour la capitale de la Suède. A ces blasphèmes, sa mère s'est écriée : combien cette enfant me rend malheureuse! et elle se l'est vraiment persuadé. Le lendemain pourtant, mêmes erreurs, mêmes reproches, mêmes chagrins; les caractères s'aigrissent, les cœurs s'aliènent, et voilà qu'une mère et une fille en sont venues à s'aimer moins pour Pharamond, Attila et Stockholm.

Bien heureuse encore la pauvre petite si sa mère ne la dénonce pas à chaque personne qui vient la voir, pour une enfant ignorante et rebelle! c'est une grande faute que font certains parens que d'ériger les étrangers en juges de leurs griefs. Elle tend à faire perdre aux jeunes gens tout respect humain, en les endurcissant au blâme et aux reproches. Le ressentiment qu'ils en conçoivent les conduit souvent à user de représailles, et c'est un vrai scandale dans les familles que ces plaintes réciproques, dont le moindre effet est de diminuer la considération de ceux qui s'en rendent l'organe comme de ceux qui en sont

l'objet. Où donc est la tendresse, le dévouement d'une mère qui se complait à déprécier sa fille et à divulguer des défauts qu'elle devait prévenir ou voiler ? Si un être quelconque avait encouru le mépris, une peine infamante, celle qui lui donna l'existence ne s'efforcerait-elle pas, au péril de ses jours, de lui sauver l'honneur ? Et pourquoi agit-elle avec une jeune enfant d'après des sentimens opposés et qui doivent produire un effet si contraire ? Ah! c'est ainsi qu'on endurcit les cœurs et qu'on dissout les affections les plus sacrées ; c'est ainsi que nos filles contractent du dégoût pour la vie intérieure, qu'elles s'accoutument à chercher leurs plaisirs au-dehors, à ne point révérer, à ne point chérir les liens de parenté, et qu'appelées plus tard à gouverner dans leur maison, à élever des enfans à leur tour, les tristes souvenirs de leur enfance leur font envisager avec effroi la tâche d'une mère institutrice.

Notre plus grand tort en éducation est de ne pas nous attacher assez à persuader et à faire aimer les devoirs que nous imposons. Nous croyons avoir obtenu suffisamment de nos élèves en obtenant leur soumission, et nous n'avons agi sur eux que comme sur des esclaves ou sur des automates. Nous tombons dans cette erreur

grave en fait d'enseignement, et, ce qui est plus sérieux encore, nous y tombons aussi par rapport aux principes de religion et de morale. Plaisir et devoir ont dans notre langage des acceptions tout opposées, tandis qu'on devrait s'efforcer de les faire concorder ensemble. La religion, source de toute vérité, de toute jouissance, ne nous est présentée dans notre jeunesse que sous un aspect triste ou menaçant. Tantôt on la fait consister dans une observance de pratiques où rarement l'enfance ne trouve pas d'ennui; tantôt, suivant un système opposé, on évite d'en entretenir nos premières années, et jamais on n'en occupe notre imagination d'une manière faite pour nous inspirer le vrai sentiment religieux, qui se compose autant de joie et d'espérance que d'austérité ou de crainte. On la met en dehors des choses de la vie, elle qui en est le pivot et la fin. Qu'elle préside au contraire à toutes nos pensées, à toutes nos actions, et à la poésie de notre ame. Contemplez avec votre fille les ruines de cette église abandonnée, agenouillez-vous avec elle sur la mousse qui les recouvre, dites-lui que de-là des milliers de vœux se sont élancés vers le ciel, récitez-lui les plus beaux vers que ce sujet ait inspirés; elle répandra dans votre sein ses émotions, ses doutes; vous lui parlerez avec attendrissement de la confiance

qui doit nous animer si nous avons des intentions pures, et l'amour divin germera dans son cœur. Faites-lui remarquer une mère vertueuse environnée de ses enfans, une femme qui se dévoue pour son mari; faites-lui sentir tout ce qu'il y a de touchant et de sublime dans ces tableaux; elle apprendra ainsi l'amour du vrai, elle ne sera point éblouie par le vain éclat d'une coquette ou d'un fat, elle s'habituera à placer ses idées de bonheur dans les affections pures et légitimes et dans les saints devoirs qui en découlent.

Mais on craint d'arrêter la pensée des jeunes filles sur la destination qu'elles auront à remplir un jour. S'il leur arrive de former un projet sérieux pour le tems où elles deviendront épouses et mères, on sourit, on les raille, si bien plutôt on ne les réprimande. En revanche on les laisse s'occuper gravement de futilités, se remplir la tête de chiffons, de bals, de vanités de toute espèce. On ne veut pas, et avec raison, qu'elles deviennent romanesques; mais on confond avec l'exaltation cet entrainement généreux, ces sentimens si élevés qui, dans l'adolescence, font battre le cœur avec tant de vîtesse, même sans objet déterminé, et qui, dans le cours de la vie, nous guident toujours si noblement. De

peur que leur choix ne vienne à déranger les vues qu'on a pour leur établissement, on cherche à leur persuader que rien n'est bien digne d'être aimé. Elles entendent dire que tous les héros de romans sont désintéressés, fidèles et sincères, mais que les hommes du monde ne leur ressemblent pas. Est-il moral, est-il prudent de persuader à une jeune personne qu'elle doit renoncer à estimer parfaitement celui qui sera son époux, et à en être aimée selon son cœur? Ne vaudrait-il pas mieux lui laisser concevoir une haute idée du respect et de l'affection qu'elle devra ressentir pour lui? Les hommes en deviendraient meilleurs si, pour obtenir une épouse vertueuse, ils devaient posséder toutes ces qualités que nous regardons comme idéales. Laissons nos filles se faire un modèle estimable de l'homme auquel elles doivent s'unir; c'est le rêve d'une belle ame et d'un cœur honnête, qui ne veulent aimer que ce qui en est digne, c'est, grâce au ciel, un rêve qui n'est pas impossible à réaliser.

Pourquoi nous efforcer de réprimer ces purs élans, de faire considérer comme des chimères tout ce qui sort du cercle étroit de l'intérêt? A force de désenchantement, nous sommes arrivés à prendre pour des illusions les plus

belles vérités de l'ordre moral. Tout emploi de l'ame nous parait dangereux, et nous nierions presque son existence quand il s'agit de la conduite des affaires temporelles. Avec ce système négatif et si contraire aux impulsions de la jeunesse, un grand nombre de mères repoussent la confiance de leurs filles et perdent ainsi les moyens de les diriger et de former leur jugement. Que de dangers n'en résulte-t-il point pour une jeune personne qui se trouve ainsi orpheline moralement? Ou elle peut s'égarer en se livrant aveuglément à ses inspirations, en suivant des conseils perfides ou imprudens, ou le moindre mal qui puisse résulter de cette absence de guide pour ses pensées, c'est une absence de raisonnement, une enfance prolongée qui la fait arriver aux plus graves circonstances sans avoir rien prévu, sans s'être formé des principes. Et que l'on ne dise point que le simple bon sens la guidera tout aussi bien que des lumières plus étendues et plus profondes : le nombre des femmes qui, dans les choses mêmes les plus matérielles, ne savent embrasser que les petits détails est vraiment affligeant et se compose en grande partie de celles dont l'esprit est peu cultivé. Telle mère de famille, restée veuve, laisse péricliter une propriété, néglige une démarche

importante, un sacrifice utile, parce qu'elle n'a pas le courage d'y penser; elle se sent trop faible en présence d'un acte un peu plus sérieux que le soin habituel de ses appartemens et de sa toilette; elle pleure au lieu d'agir. D'où vient cependant une incapacité aussi déplorable, si ce n'est d'une éducation nulle pour le caractère? Comment de telles femmes pourraient-elles élever leurs enfans d'une manière raisonnable? elles gouverneront peut-être assez bien leurs premières années; mais interrogez-les sur l'avenir qu'elles leur préparent, sur leurs projets, leurs plans, leurs espérances, elles n'auront rien d'intéressant à vous communiquer; elles vous diront que, pour ce qui concerne leurs fils, cela ne les regarde point. Combien de maux proviennent d'une telle impéritie! Éclairer, fortifier l'ame des femmes dans toutes les classes, dans toutes les positions, est donc bien nécessaire. La faiblesse, que l'on vante quelquefois comme un défaut séduisant en elles, peut avoir sa grâce et plaire un instant chez une très-jeune personne; mais une mère de famille doit posséder la fermeté et le courage de la vertu. La nature nous a donné celui du dévouement; mais nous avons besoin d'apprendre à ne pas dépenser mal-à-propos notre ame. Nous nous rendons

coupables envers nous-mêmes et envers ceux dont notre tendresse ferait le bonheur, en nous sacrifiant pour des objets indignes. Il n'est rien de beau, rien de bon que dans les voies de la raison et de la vérité. Ne regardons pas comme trop fortes pour les jeunes filles, les plus hautes maximes de morale. Répondons-leur souvent par ce mot d'Aristide : « Ce moyen que vous proposez pourrait être utile, mais il serait une injustice. » Disons-leur aussi : ce langage serait agréable; il vous serait peut-être avantageux; mais il ne serait pas sincère : et comme la justice, la sincérité, sans la générosité des sentimens seraient des vertus froides et imparfaites, disons-leur surtout: cela vous causerait un instant de plaisir, mais cela coûterait à quelqu'un une peine ou une privation, et vous ne pourriez en jouir sans regret. Les femmes sont bien faites pour être formées suivant ces principes, elles dont l'amour et le dévouement semblent être l'essence. Mais hélas! que ces dons du ciel sont altérés en elles par l'exemple et l'éducation! Depuis l'âge de trois ans, où on les contraint de faire la révérence et de balbutier des complimens qu'elles ne pensent point, jusqu'à l'âge de vingt ans, où on leur répète que pour dominer un mari beaucoup d'adresse est nécessaire,

que de feintes, que de ruses on enseigne à leur amour-propre et à leur vanité qu'on éveille de toutes les manières! Est-il étonnant de les voir ensuite user d'artifice pour obtenir des succès dans le monde et de l'autorité dans leur maison; de les voir, ne pouvant se complaire en elles-mêmes, chercher à s'étourdir par les plaisirs bruyans de la dissipation? Elles sont dignes de pitié ces femmes, qui cependant sont encensées, enviées même; car « de quelle récompense, a » dit Pope, le monde paye-t-il les hommages » de celles qui ont vieilli à son service? Une » gaîté folle dans la jeunesse, des cartes dans » la vieillesse. » Combien il faut que leur ame soit vide de bonheur pour se contenter de pareilles ressources! Oui, c'est presque toujours au prix de leur félicité réelle que les femmes acquièrent de l'éclat dans la société; c'est aussi aux dépens des qualités instinctives de leux sexe. Lorsque toute leur activité, lorsque le besoin d'être aimées, protégées, se changent en besoin de briller et de plaire, d'attirer à elles toutes les distinctions et tous les hommages, lorsque l'ambition et l'orgueil, si peu faits pour leur cœur, s'en emparent, elles s'éloignent de la route que la providence leur avait tracée, elles abjurent leur destination. De cette soif de triom-

phes misérables résulte l'oubli de ces vues modestes, de cette économie bien entendue qui fait préférer à une mère le bien-être de ses enfans aux hochets de la vanité; l'oubli de cette élévation de sentimens qui nous préserve de l'envie, de la médisance, des petites intrigues, des petites faussetés, qui nous fait dédaigner les manéges de la coquetterie et ceux de l'amour-propre. Alors, les dédains affectés, les distractions feintes, les empressemens calculés, le talent d'humilier ceux qu'on veut rabaisser sous le masque de l'affabilité, remplacent les nobles procédés et la bienveillance naturelle. Pour prix de tant de qualités perdues, de tant de sources de bonheur taries, ces femmes quelquefois obtiennent de la mode un sceptre éphémère; mais cet empire des douces vertus et de la dignité du caractère, il est perdu pour elles. Seule, elle pourra le posséder et le garder toujours, celle qui, nourrie dès son enfance du lait pur de la vérité, n'a jamais connu les passions mensongères, dont le cœur, formé aux affections saintes de la nature, ne ressent d'autre envie que de rendre heureux tout ce qui l'entoure, dont l'esprit, éclairé par le flambeau de la raison, n'ayant d'autre prétention que celle de se guider avec droiture, plait sans y penser, séduit sans le vouloir, dont les talens simples,

faciles n'étonnent pas, mais charment toujours; parce qu'ils sont l'expression d'une ame pure. Son caractère, à la fois énergique et doux, sait plier aux désirs qui ne troublent que sa propre satisfaction, et résiste au mal avec fermeté. Trop modeste pour s'emparer du premier rang, trop fière pour le briguer, elle dédaigne et les vains honneurs et les vains succès, car elle en a compris tout le néant. c'est vers un but plus élevé qu'elle dirige ses efforts. Elle sait qu'elle fut créée pour remplir des devoirs, et pénétrée des siens, elle fait concourir à leur accomplissement tout ce qu'elle possède de lumières, de talens, de fortune. Voilà la femme telle que la nature a voulu qu'elle soit, telle que la ferait une éducation sage et de sentiment; voilà celle qui serait une bonne mère de famille et qui saurait former des filles dignes de l'imiter.

Ce discours a obtenu à titre d'encouragement, une médaille d'or.



RAPPORT

SUR LES PIÈCES DE POÉSIES

ENVOYÉES AU CONCOURS,

Par M. Sauvage, Membre résidant.

Messieurs,

Dans votre séance publique du mois d'août 1826, vous avez proposé pour prix de poésie le sujet suivant : *Louis XVIII décernant des médailles à l'Industrie.*

Vous aviez lieu de croire que ce sujet, éminemment français, éveillerait parmi nos jeunes poètes des sentimens patriotiques, et leur fournirait des inspirations aussi brillantes, aussi variées que les objets qu'ils avaient à traiter. En les plaçant dans le sanctuaire des arts utiles, au milieu des inventions les plus étonnantes du génie, en présence d'un monarque entouré des premiers dignitaires de sa couronne, appréciant et jugeant les efforts et les succès d'une foule

de rivaux, encourageant les uns, récompensant les autres, vous deviez vous attendre à des productions dignes de la solennité la plus imposante que jamais souverain ait donnée à son peuple, à la réunion et à la prééminence des talens. Le portrait de Louis XVIII, orné de ces nobles attributs, était un véritable présent à faire à la postérité, et lui assurait d'avance, aussi bien que les plus grandes entreprises, que les projets les mieux concertés de la politique, un rang distingué parmi les têtes couronnées de l'Europe. Et cependant le concours n'a été ni nombreux, ni satisfaisant. Trois concurrens seulement sont descendus dans l'arène et ont essayé de traiter ce vaste et magnifique tableau, mais avec des succès bien différens.

Le premier qui se présente a pour épigraphe: *Où est donc ce peuple efféminé dont tu parles tant, etc.* Mont.

C'est la lettre d'un jeune voyageur de la Chine à son ami. Elle est censée écrite en 1823, immédiatement après la distribution des médailles par Louis XVIII. Le style de cette épître est en général soigné, abondant, facile, sonore et brillant, il convient au genre descriptif. Le plan de l'ouvrage est simple et naturel; il ouvrait à l'auteur une carrière large et commode, dans

laquelle il pouvait marcher librement, sans être jamais embarrassé par la difficulté d'étendre ses idées ou de les restreindre à son gré. Le ton du début est modeste, et prévient favorablement le lecteur. Un reproche cependant que nous ferons à l'auteur, c'est d'avoir consacré plus de cent vers à des réflexions générales sur l'état stationnaire des arts pendant quatre mille ans en Chine, et sur l'influence des climats, comme cause productrice de l'industrie. Ce morceau fortement senti et bien rendu serait lu avec plaisir dans un ouvrage de longue haleine; mais il occupe trop d'espace dans une pièce de 250 vers, et peut paraître déplacé. Du reste cette épître ne manque ni de mouvement, ni de chaleur, ni de coloris; elle offre de beaux vers, des peintures vives, d'heureuses hardiesses dont nous pourrions citer des exemples en assez grand nombre, si nous ne craignions en vous l'offrant par morceaux détachés, de nuire à l'intérêt que ne peut manquer d'exciter la lecture qui doit être faite publiquement de la pièce entière.

Nous voudrions pouvoir vous rendre un compte aussi satisfaisant des deux autres numéros qui ont pour épigraphe, le 2.ᵉ *Illius aram etc.* et le 3.ᵉ *Tunc aliæ venêre artes.* Mais malgré la meilleure envie de nous montrer indulgens, nous

n'avons pu nous dissimuler à nous-mêmes ni vous dissimuler les défauts que nous y avons remarqués ; des répétitions trop fréqnentes de mots et de pensées, des idées qui ne sont qu'ébauchées, d'autres qui sont faiblement rendues, peu de développemens, une versification lâche et décolorée. On pourrait également reprocher aux auteurs de n'avoir pas pénétré assez avant dans la question qu'ils avaient à traiter, et de s'être attachés à quelques traits épars, à quelques aperçus, saillans à la vérité, mais qui ne donnent qu'une idée incomplette de ce vaste musée où sont entassés les chefs-d'œuvre de l'industrie moderne. En général ces deux compositions n'ont ni le mouvement, ni l'élévation ni le coloris qui sont l'ame du genre descriptif.

Mais peut-être ces défauts que nous leur reprochons, appartiennent-ils en partie à la nature du sujet, choisi dans un ordre de connaissances peu familières à de jeunes poètes qui n'ont encore cueilli que des fleurs dans les bosquets de l'Hélicon. Il faut une grande souplesse d'esprit, une longue habitude de plier la langue à ses idées, une grande provision d'expressions neuves, riches, brillantes, sonores et pittoresques, une connaissance étendue de nos mécaniques et de leurs produits pour représenter aux yeux avec

des couleurs, qui les embellissent encore, les grands objets de la nature et surtout les prodigieuses découvertes des sciences et des arts.

Quelques morceaux que nous prendrons au hasard, dans ces deux productions, vous convaincront de la vérité de cette réflexion. Vous y reconnaîtrez avec plaisir que les auteurs ne sont pas étrangers à tous les genres de poésie, et qu'il ne leur a manqué pour réussir que d'essayer leurs talens sur un sujet qui fut plus approprié à leur âge, à leur goût, plus à leur portée.

Les vers suivans, du n.° 2, adressés à Louis XVIII, sont doux et coulans, le cœur y parle plus que l'esprit.

O mon prince, pardonne à celui qui te chante,
S'il ose retracer et ta bonté touchante
Et les nobles vertus, qui forment ton grand cœur.....
Ta présence a mis fin à nos tristes alarmes,
Et tes royales mains ont essuyé nos larmes.
De ton peuple épuisé connaissant les besoins,
A réparer ses maux tu consacres tes soins :
Tu parles : à ta voix des flottes *commerçantes*
Fendent de l'Océan les ondes écumantes.
On voit de toutes parts arriver dans nos ports
Les richesses de l'Inde et ses nombreux trésors;

Ta splendeur croît encor des tributs de l'Afrique
Et des fruits qu'en son sein a portés l'Amérique....

Plus bas le poète porte ses regards sur les merveilles qui l'entourent; son ton s'élève, sa verve s'échauffe à la vue de ces chefs-d'œuvre nombreux.

Ici la *betterave*, en bloc pyramidal,
Change de son sirop le liquide cristal;
Plus loin le beau tissu d'une éclatante soie,
Aux regards étonnés en flots d'or se déploie.....
Ici des aqueducs, par de secrets canaux,
Au centre des cités vont répandre les eaux:
Là d'informes vapeurs, surpassant la nature,
Font mouvoir *avec force une manufacture;*
Conduites avec art dans des tubes étroits,
Tour-à-tour élevant, abaissant de grands poids,
Elles coupent le fer, pressent l'huile écumante,
Délivrent les mineurs d'une eau trop abondante,
Ou poussant sur la mer de rapides vaisseaux,
Des rameurs fatigués remplacent les travaux, etc.

L'auteur termine le tableau des bienfaits de l'industrie à la campagne par ces beaux vers où les réminiscences sont un peu sensibles, mais qui ne prouvent pas moins de goût:

Et lorsque le mois d'août se couronne d'épis
Qu'un soleil bienfesant de ses feux a nourris,
Le laboureur, armé d'une lame tranchante,
Fait tomber sous ses coups la moisson jaunissante;
Ensuite le fléau, sur le bled bondissant,
Tombe, monte, retombe et remonte à l'instant, etc.

Enfin après avoir envisagé la France en proie à l'anarchie, au vandalisme, et encore sanglante des plaies que lui a faites la révolution, le poète ramène son lecteur sur un tableau plus riant:

Mais Louis reparut, pour finir nos malheurs,
Et fit renaître enfin l'espérance en nos cœurs.
Tel on voit le soleil, brillant après l'orage,
De ses rayons vainqueurs dissiper un nuage,
De sa douce lumière embellir les coteaux,
Et ramener la joie au sein de nos hameaux;
Ou telle dans nos champs une douce rosée
Vient rendre la fraîcheur à la fleur épuisée,
Pénètre dans son sein, l'humecte de ses pleurs,
Et ranime bientôt ses mourantes couleurs, etc.

Malgré la sévérité de nos réflexions, nous avons remarqué dans la pièce n.° 3 des étincelles de talent qui ne nous permettent pas de douter que l'auteur fera mieux quand il voudra se donner la peine de relire et de retoucher ses

compositions. C'est l'essai d'un jeune homme qui ne manque pas d'idées; mais qui, au lieu de les méditer mûrement, de s'en pénétrer, laisse courir au hasard son imagination et sa plume, sans autre guide que l'inspiration du moment. Aussi se trouve-t-il souvent à côté de son sujet. Les vers suivans suffiraient au besoin pour donner une idée avantageuse de son talent:

Mais quel pompeux spectacle à mes yeux se découvre,
Tous les arts assemblés dans ces lieux ont un louvre.
Sur leurs nombreux trésors le regard arrêté
Peut à peine suffire à leur variété.
Quelle main sur la trame a, de ses doigts agiles,
Ourdi tant de tissus si brillans, si fragiles?
Sur la gaze émaillée en dessins éclatans,
Ici l'art sut créer un magique printems.
Contemplant de ce lin la riante bordure
Mon œil des prés fleuris admire la verdure;
Et la main qui se joue en ces travaux badins
En dépit de l'hiver a tracé des jardins.
Là l'œuillet et le lys, sans le secours de Flore,
Par l'aiguille formés, *se sont hâtés d'éclore.*
Jointe à l'humble souci, la fleur chère à Cypris,
Ici de cette étoffe a réhaussé le prix;
Et du lierre aux cent bras une branche rampante
Sur ces schalls étoilés élégamment serpente, etc.

Ces vers, on ne peut en disconvenir, sont de la bonne école; ils annoncent de la verve, de la facilité, d'heureuses dispositions. C'est à l'auteur à en profiter et à nous fournir l'occasion de nous montrer moins rigoureux à son égard.

D'après le rapport de sa commission, la Société a décidé qu'il n'y avait pas lieu pour cette année à décerner le prix de poésie; qu'il serait cependant accordé au n.° 1 une médaille en or du prix de 100 francs à titre d'encouragement.

LOUIS XVIII

DÉCERNANT

DES MÉDAILLES A L'INDUSTRIE FRANÇAISE,

Par M. Huré, Avocat à Arras.

LETTRE D'UN JEUNE VOYAGEUR A SON AMI.

Où est donc le peuple efféminé dont tu parles tant? On n'y voit que travail et qu'industrie.

MONTESQUIEU. Lettres persanes. L. CVI.

(*Paris* 1823.)

Cher Zameti, salut; ami de mon jeune âge,
Toi que j'ai pû quitter pour un lointain voyage,
Et qui, dans les adieux où s'épanchaient nos cœurs,
Sur le sort d'un ingrat as versé tant de pleurs,
Cesse de t'affliger; sensible à ta prière,
Foé (1) m'a protégé d'un regard tutélaire,

(1) Fo, Foé ou Foa divinité qu'on adore dans la Chine.

J'ai franchi les écueils, j'ai touché ce pays
Qu'enorgueillit l'éclat du sceptre de Louis;
Tous mes vœux sont comblés; des arts et du génie,
Mes pas respectueux ont *foulé* la patrie!

Que de fois, sur nos bords, j'ai senti ma raison
Se révolter au sein de l'étroite prison,
Où nos barbares lois la tenaient asservie!
Que de fois, dédaignant la vieille théorie,
J'ai ri du sot orgueil de notre Mandarin,
Dont l'esprit croit borner celui du genre humain!
Souvent je m'écriais : ô terre maternelle!
Toi qui reçus des cieux la première étincelle,
Du génie et des arts mémorable berceau,
Qui de l'antiquité fûs le docte flambeau,
Plage trois fois heureuse où naquit Confutzée,
Et qui vit de Gengis la fougue maîtrisée
Se courber sous le joug de ses lois, de ses mœurs,
Où sont, où sont les fruits que promettaient tes fleurs?
Depuis quatre mille ans, fidèle à sa routine,
Par le même sentier ta raison s'achemine;
Un frein injurieux, qui te retient encor,
Sur tes premiers progrés suspendit ton essor.
Hélas! les monumens de ton expérience
Accusent de tes arts la séculaire enfance,
Et le prétexte vain de la stabilité
Te condamne vivante à l'immobilité.

De merveilleux récits, à mon ame envieuse,
Peignaient des nations l'ardeur industrieuse,
Sur le sol des Français tous les arts réunis,
S'empressant de fleurir sous l'ombrage des lys.
Dans nos ports envahis, mon œil, avec tristesse,
Des produits de l'Europe admirait la richesse;
Mon cœur à l'étranger s'indignait d'emprunter
Des trésors que nous seuls eussions dû lui porter,
Et soudain mes pensers, au milieu des naufrages,
S'élançaient, exaltés, sur ces heureux rivages;
Je demandais ma part de ce travail actif
Que féconde en Europe un génie inventif;
Dans mes conceptions, novateur téméraire,
Je cherchais chaque jour les secrets de mieux faire,
Et même m'élevant d'un vol audacieux,
Je suivais, en rival, les Français dans les cieux.
Mais, dissipant bientôt ma courte rêverie,
Un réveil glacial me rendait ma patrie.

Non. Je n'ai pu souffrir cet étroit horizon,
Où le froid despotisme étouffe la raison,
Où l'esprit se traînant dans son antique ornière
Ne fait pas, en un siècle, un pas dans la carrière.
J'ai voulu le saisir, dans sa réalité,
Ce foyer de la vie et de la liberté.
La France!.... ce fanal, dont la vive lumière

Éblouissait mes yeux dans un autre hémisphère ;
J'ai voulu le toucher !.... Avec rapidité,
Mon esquif a de mers franchi l'immensité ;
J'aborde, enfin ; j'embrasse une plage étrangère ;
Et mes bras caressans croyaient serrer ma mère !
Salut ! terre féconde où d'éternels efforts
Des facultés de l'homme exerçent les ressorts,
Où naissant chaque jour, quelqu'utile merveille
A déjà surpassé les produits de la veille,
Où, dans les régions qu'il a su conquérir,
On voit, comme un géant, l'esprit humain grandir,
Et, d'un essor altier, le génie invincible
S'élancer dans l'espace et *franchir le possible*.

Mais, peut-être admirant cet instinct créateur,
Ton esprit curieux en cherche le moteur,
Et, croyant découvrir une cause incertaine,
Le climat seul, dis-tu, produit ce phénomène.
De même qu'aux torrens elle a dit de mugir,
La nature aux Français a commandé d'agir,
Et d'un jet spontané le sol de leur patrie,
Comme un fruit indigène, a porté l'industrie ?
Quoi ! des nobles pensers qui germent dans le cœur,
A la matière, ami, tu pourrais faire honneur ?
De son méridien, sur son intelligence,
Chaque peuple ici-bas sentirait l'influence,

Et de l'esprit humain les sublimes éclairs
Seraient, comme la foudre, éclos du sein des airs?
Va, de ce ciel d'azur qui brille sur la France
Les végétaux, les fleurs ont béni la clémence,
Mais, l'ardeur du cancer ne mûrit pas les arts! (1)
Vers le trône des rois, ah! tourne tes regards;
C'est là, c'est là, crois moi, que l'heureuse industrie,
Pactole bienfaiteur d'une rive fleurie,
Voit naître ses flots d'or sous la main de Louis,
Son généreux principe est dérivé des lys!

Ah! périsse à jamais l'affreuse politique
Qui répand autour d'elle un sommeil léthargique,
Et qui, pliant l'esprit sous le joug des tyrans,
Leur donne, pour sujets, des *cadavres vivans!*
Sûr d'affermir encor des droits héréditaires,
Louis ne veut devoir sa force qu'aux lumières.
Au sein de ses palais conviés à sa voix,
Les arts ont remplacé les courtisans des rois.
De ces hôtes nouveaux accueillant l'affluence,
Le Louvre se transforme en un bazar immense,
Et déroule à nos yeux sous ses pompeux lambris

(1) Montesquieu dans son esprit des lois s'est attaché à démontrer l'influence des climats sur les institutions. Il a été refuté victorieusement par plusieurs publicistes modernes, et surtout par M. Destutt De Tracy.

L'élégance et l'éclat de leurs nombreux produits.
O spectacle imposant! ô trop heureuse France!
Qui versa sur ton sein tant de magnificence?
Veuve de tes guerriers, le flanc percé de dards,
Abaissant vers le sol de sinistres regards,
Tu pleurais le naufrage où périt ta vaillance:
Ton bras avait fléchi sous le poids de ta lance;
Et déjà pour linceul, dans le sein du tombeau,
Tu te ceignais des plis de ton dernier drapeau;
Quand soudain ranimé l'élan de ton génie
Conquit un nouveau monde aux champs de l'industrie!
Ingénieux Français, non, jamais mes pinceaux
Ne pourront exprimer vos sublimes travaux!
Quel amas de trésors! J'ai vu l'agriculture
Montrer avec orgueil son utile parure;
La marine étaler ses cordages, ses mâts;
La guerre ses mousquets, l'appareil des combats;
J'ai dévoré des yeux ces compas, ces équerres....
Newton eût admiré ces images des sphères;
Ces instrumens d'optique, organes merveilleux,
Qui livrent aux mortels les énigmes des cieux.
J'ai vu des Gobelins la superbe teinture
Par ses vives couleurs surpassant la peinture;
Les tissus de Ternaux et ces pompeux brocards
Que destine Lyon au sâcre des Césars.
Mais, de Sèvres soudain la divine industrie

Me rappelle les arts de ma triste patrie;
Quoi! des vases brillans, dont autrefois l'azur
Est éclos, sous ta main, si transparent, si pur,
O ma mère, enviant les fruits de ton adresse,
Un étranger a pu surpasser la richesse!
Le commerce français naguère, au poids de l'or,
De la canne d'Agra marchandait le trésor,
Et du colon avare indigent tributaire
Importait à regret une saveur précaire;
Le sucre cependant, sous un ciel tempéré,
Au sein d'un végétal mûrissait ignoré.
A l'adroite analyse une plante indigène
A révélé soudain le nectar de sa veine,
Et déjà le Français ne doit qu'à ses climats
Un présent qu'Albion ne lui ravira pas.
Laborieux Didot, de la presse féconde
Etendez les progrès pour éclairer le monde;
Ce procédé si beau! nous l'avions inventé;
Mais à quelle hauteur vos talens l'ont porté!
Oui, tandis que votre art, confident du génie,
Par ses bienfaits lui donne une seconde vie,
Votre nom s'unissant à des noms immortels
A mérité l'encens sur les mêmes autels.
L'habile mécanique a su, par sa magie,
Des agens naturels redoubler l'énergie;
Elle a de l'ouvrier abrégé les labeurs,

Multiplié ses bras, fécondé ses sueurs,
Et soumettant les arts à sa toute puissance,
Applani sous leurs pas une carrière immense.
Plus forte qu'un torrent, indomptable moteur,
Dans un tube d'airain s'élève la vapeur;
Archimède a baissé son levier devant elle:
De nos besoins divers providence nouvelle,
Elle a broyé les grains, amolli les métaux;
Dans une veine aride enfanté des ruisseaux;
Elle doit des coursiers, (si l'on croit sa promesse)
Sur des chemins de fer devancer la vîtesse,
Et déjà sur les flots lançant le voyageur
Son axe maritime a franchi l'équateur.

Bientôt, pour éclairer un illustre suffrage,
S'est assemblé des arts le docte Aréopage.
La voix des vils flatteurs, à l'oreille des rois,
Est muette aujourd'hui pour la première fois,
Et de l'accès du trône éloignant le caprice,
Louis dans ses faveurs rend encor la justice.
Fier d'être interrogé par l'auguste équité,
Le jury lui répond par son intégrité.
Les esprits incertains, parmi tant de miracles,
En silence longtems méditent leurs oracles.
Ah! pour récompenser ces illustres travaux,
Il faudrait de lauriers ceindre tous les rivaux.

Cent chefs-d'œuvre divers suspendent la sentence;
Soudain un poids léger emporte la balance :
Thémis va prononcer.... brillans et radieux....
Noms des triomphateurs élancez-vous aux cieux !

Qu'entends-je ?... heureux élus, une voix vous appelle.
Que ses accens sont doux ! accourez tous ; c'est elle,
C'est la voix de Louis !... Ce Roi veut en ce jour
Associer les arts aux pompes de sa Cour.
Longtems vous avez fui devant la récompense ;
Mais il sut vous atteindre en sa munificence.
Tous les dons, à la fois, s'échappent de sa main.
O ! que d'un doux éclat, pure de sang humain,
Des héros de la paix récompensant l'élite,
Brille à mes yeux ravis l'étoile du mérite !
Les médailles aussi, magnanimes Français,
Deviennent le tribut de vos nobles succès.
Ah ! prenez ces métaux, gages de la victoire ;
Prenez ; ils sont frappés au coin de votre gloire.
Leur empreinte vivace, à la postérité,
A remis en dépôt votre immortalité !
Précieuses faveurs ! illustre patronage !
Qu'ils sont beaux ces lauriers décernés par un sage !
Ils étaient mérités ; par un juste retour
Celui qui les offrit les mérite à son tour ;
L'honneur que sur les arts verse le diadême
Réfléchit ses rayons sur le prince lui-même !

Mais des torrens de pleurs ont inondé mes yeux ;
Quel funeste présage !... ô destins envieux !
Vous ravissez déjà ce Mécène à la terre !
Ces fêtes annonçaient sa pompe funéraire ;
Et par lui couronnés, hélas ! sur son cercueil,
Les arts devaient sitôt déposer un linceul !
Le trépas a plané sur un double hémisphère ;
Deux grands noms sont atteints de la faux meurtrière ;
Saint Denis, sainte Hélène ! ô sépulchres fameux,
L'esprit, en méditant, vous rapproche tous deux !
Là, captif d'Albion, désarmé de sa foudre,
Cet aigle dont le vol réduisait tout en poudre,
Sur un rocher désert, s'abat..... Ses monumens,
On les retrouvera dans ces débris fumans ;
Dans ces corps mutilés par le fer des batailles ;
Dans ces ravins profonds jonchés de funérailles ;
Dans les gémissemens de ces cœurs maternels
Que le déclin de l'âge a rendus plus cruels ;
Dans cet affreux échec des grandeurs de la terre,
Des sceptres fracassés, des trônes en poussière ;
Et dans ces souvenirs lugubres, déchirans,
Que sème dans son cours le char des conquérans.
A peine les soldats de ses vieilles milices
Ont-ils de quelques pleurs mouillé leurs cicatrices
Et, sur son froid cercueil, il n'entendra gémir
Que le flot qui par fois vient le battre et mourir.....

Mais ici, quelle image! Au palais de ses pères,
Au sein d'un deuil immense, un Roi clôt ses paupières.
Son passage trop court sur le sol des Français
A *gravé* tous ses pas par autant de bienfaits,
Il sentit qu'il montait, au milieu d'un naufrage,
Un vaisseau trop longtems balotté par l'orage;
On entendait encor, dans de lointains échos,
Se mêler le fracas des foudres et des flots,
Tout était submergé; quand un heureux zéphire
Vers un port protecteur dirigea son navire,
C'était celui des arts !... Son bras réparateur
Dans un sol épuisé ramena la vigueur;
Sa loi de ses sujets *délia* les entraves;
Il voulait des enfans et non pas des esclaves.
D'un peuple de soldats il fit des *producteurs;*
Il couvrit les tombeaux sous des moissons de fleurs,
Des Français sur le droit fondant la substance,
Il trouva dans la paix ses greniers d'abondance:
Voilà le legs qu'il fit à la postérité,
L'aigle avait tout détruit, mais Louis a planté !.....

Que l'exil est léger, sous ce climat propice!
L'amitié seule, hélas! m'impose un sacrifice.
Tendre ami, fuis des lieux que glace un froid sommeil,
Viens réchauffer ton ame aux feux de ce soleil.
Arbustes transplantés sur une heureuse rive,

Nous puiserons les sucs d'une mère adoptive ;
De l'hospitalité bénissant les faveurs,
Nos rameaux fraternels se couvriront de fleurs,
Et bientôt pleins de sêve, à la mère patrie,
Nous irons reporter les germes de la vie,
Et réveiller peut-être au sein de sa langueur
Les pensers inspirés et l'élan créateur.

RECHERCHES

SUR LA TEMPÉRATURE ANCIENNE ET MODERNE,

comparées

DE L'EUROPE, D'UNE PARTIE DE L'ASIE,

ET DU NORD DE L'AFRIQUE ;

Pour servir à l'examen de la question du refroidissement de la Terre,

Par M. HARBAVILLE, Membre résidant.

MESSIEURS,

IL est à peu près prouvé que la terre a une chaleur propre, indépendante de celle qu'elle reçoit du soleil Cette chaleur interne du globe, quelle qu'en soit la cause, conserve maintenant très-peu d'influence sur la température de sa surface, et d'un autre côté, on sait que la chaleur solaire est très-bornée et très-superficielle, et que son effet est presque nul sur les montagnes dont l'élévation excède 4,800 mètres au-dessus du

niveau de la mer et au sommet desquelles la glace et la neige sont permanentes, même sous les latitudes équatoriales.

L'opinion presque générale des géologues est que la terre se refroidit graduellement. Les inductions que l'astronomie nous fournit pour évaluer ce refroidissement, prouvent au moins qu'il est si lent qu'il est en quelque sorte inappréciable. Les tables d'Hipparque, (1) dont l'exactitude est reconnue, nous démontrent que la révolution annuelle de la terre autour du soleil n'est pas plus rapide et que la durée de l'année est la même depuis 2000 ans.

Cette grande question n'est donc pas résolue, et il reste encore bien des points à discuter pour établir un jugement. Il m'a donc paru intéressant de recueillir les observations physiques qui nous restent sur tous les pays connus depuis les tems anciens, et de les comparer avec les observations modernes faites sur chacun des mêmes pays, afin de s'assurer si la température à réellement et sensiblement changé dans l'ancien continent, et de rechercher autant que possible les causes des changemens qui ont été observés.

Dans le grand nombre d'auteurs anciens que

(1) Bailly, histoire de l'astronomie ancienne, tom, 1.er

j'ai consultés, j'ai pris de préférence le témoignage de ceux qui ont vu et observé par eux-mêmes les contrées qu'ils décrivent, et je n'ai accordé aux autres qui ne rapportent que des *observations transmises*, qu'une confiance nécessairement très-limitée.

I. Les anciens connaissaient peu les pays septentrionaux; cependant nous lisons dans Strabon (lib. 2.) que Pythéas de Marseille, astronome et géographe, qui vivait dans le 4.me siècle avant notre ère, et qui le premier voyagea vers le pôle, observa qu'à mesure qu'il s'avançait, les jours s'alongeaient, et reconnut qu'à l'île de *Thule* (l'Islande), à l'époque du solstice d'été, le soleil se levait presqu'aussitôt qu'il se couchait. Strabon, prévenu que ces climats sont inhabitables, accuse Pythéas de mensonge, et de crédulité Eratosthène et Hipparque qui adoptèrent son opinion. L'observation de Pythéas est néanmoins exacte, et l'Islande, loin d'être inhabitable, jouit d'une température moins rigoureuse que sa latitude ne comporte : les relations modernes sont unanimes à cet égard. Peut-être cette île doit-elle ce bienfait aux montagnes volcaniques qu'elle renferme. Olfen et d'autres voyageurs s'accordent à dire que son climat est moins » froid que celui de la Suisse; car si les étés y

» sont moins chauds, les hivers y sont moins » rudes. »

II. Il n'est pas possible d'établir une comparaison du climat de la *Scandinavie* et pays adjacens, ou Suède et Norwège. Les anciens ne nous ont laissé sur ces régions que des documens vagues qui ne reposent pas sur l'observation. Il ne parait pas cependant que la température du nord de l'Europe ait éprouvé de refroidissement ; je suis même fondé à croire le contraire. Je n'en citerai pour preuve qu'un passage de Bernardin de St.-Pierre (1), qui est remarquable : « J'ai éprouvé, dit-il, que la chaleur de l'été est aussi forte à Pétersbourg que » sous la ligne. Il y a de plus dans le nord des » parties de la terre qui ont des configurations » propres à y donner des abris contre les vents » septentrionaux, et à multiplier la chaleur du » soleil. Si le midi a des montagnes à glace, » le nord a des vallées à réverbère. J'ai vu un » de ces petits vallons, près de Pétersbourg, au » fond duquel coule un ruisseau qui ne gèle » pas même au cœur de l'hiver. Les roches de » granit, dont la Finlande est hérissée et qui » couvrent la plupart des terres de la Suède,

(1) Etudes de la nature, T. 3.

» etc. suffisent pour produire les mêmes tem-
» pératures en beaucoup d'endroits, et pour y
» affaiblir considérablement la rigueur du froid.
» J'ai vu en Finlande, près de Vibourg, au-
» delà du 61.me degré de latitude, des cerisiers
» en plein vent, quoique ces arbres soient ori-
» ginaires du 42.me degré, c'est-à-dire du royau-
» me de Pont..... Les paysans de cette province
» y cultivent le tabac qui est bien plus méridio-
» nal, puisqu'il est originaire du Brésil ; à la
» vérité cette plante annuelle n'y acquiert pas
» un grand parfum. »

Si l'on a remarqué une augmentation du froid dans la région élevée de la Norwège, si les croupes de ses hautes montagnes autrefois cultivées sont maintenant vouées à la stérilité, c'est le fait de l'homme; cet état de choses est le résultat du défrichement total des forêts de sapins qui servaient d'abri contre les vents secs et âpres du nord. Il est en effet prouvé que les déboisemens produisent des effets différens selon les latitudes; ils dissipent le froid provenant de l'humidité dans les régions tempérées, augmentent la chaleur dans les pays méridionaux et redoublent la rigueur des zones glaciales.

III Si le défaut de notions anciennes s'appliquent à la Sibérie, l'histoire naturelle nous

fournit un fait qui tend à prouver que le climat de cette partie septentrionale de l'Asie n'a pas changé depuis le dernier cataclisme, duquel date l'ordre actuel des choses; ce fait est la découverte de l'éléphant trouvé en 1804 parmi les glaçons à l'embouchure de la Léna, sous le 74.me degré de latitude, qui était encore intact dans ses chairs et dans sa peau, et dont le squelette est déposé à l'académie de Pétersbourg (1). La peau de cet animal antédiluvien était couverte d'une double fourrure de crins noirs et d'un poil ou laine rougeâtre qui parait adaptée au climat rigoureux du pays dans lequel on l'a retrouvé. Quand on considère la différence qui existe sous ce rapport comme sous celui de la conformation, entre cet éléphant des régions polaires et les deux espèces actuellement existantes qui ont la peau rase parce qu'ils n'ont pas besoin de fourrures dans les pays chauds qu'ils habitent, on aura de fortes présomptions en faveur de l'état stationaire de la température de la Sibérie. Car cet éléphant, et l'espèce similaire à l'état fossile connue sous le nom de *Mammouth*, dont on retrouve les ossemens en si grande quantité dans le nord des deux continens même au-delà du cercle polaire, ont vécu sous ces latitudes que

---

(1) Mémoire de l'académie de Pétersbourg, Tom. 8. 1815.

les espèces analogues vivantes ne pourraient supporter et si peu propres d'ailleurs à favoriser leur propagation; et il n'y a nul doute que les éléphans de cette antique création destinés à braver les longs hivers du nord, n'aient été pourvus par la nature, comme celui de la Léna, d'une épaisse fourrure capable de les protéger contre le froid. Le phénomène de la conservation des chairs de ce dernier animal, et du rhinocéros trouvé en 1771 par le naturaliste Gallas, sur la même rivière, à une grande distance de son embouchure, me parait devoir encore confirmer l'immutabilité du climat de la Sibérie.

IV. Les auteurs romains, et les chants des bardes écossais nous fournissent, sur les îles britanniques, des détails qui démontrent jusqu'à l'évidence que la température n'y a pas varié d'une manière sensible depuis 1882 ans.

J. César fit sa première expédition en Angleterre à la fin de l'été de l'an 55 avant notre ère, *exiguâ parte æstatis reliquâ* (1). Il trouva vers l'équinoxe d'automne la moisson presque faite dans les environs du lieu de son débarquement (comté de Kent). *Omni è reliquis partibus demesso frumento, una pars erat reliqua.* Il re-

(1) Commentaires de César. Lib. 4. *De bello gallico.*

connut l'année suivante, dans sa seconde expédition, le pays qui s'étend jusqu'à la Tamise, et il décrit en peu de mots le climat en général : *Loca sunt temperantiora, quam in galliâ, remissioribus frigoribus* (1) ; il dit ailleurs, *materia cujusque generis, ut in galliâ est, præter fagum et abietem.*

L'expédition d'Agricola qui eut lieu l'an 80 de l'ère vulgaire et années suivantes, est connue par l'immortel ouvrage de Tacite. Cet historien fait une peinture bien reconnaissable par son exactitude du climat nébuleux de l'Angleterre (2). *Cælum crebris imbribus ac nebulis fœdum asperitas frigorum abest..... solum præter oleam vitem que et cætera calidioribus terris oriri sueta, patiens frugum, fecundum, tardè mitescunt, citò proveniunt.* Il n'y a pas un mot à ajouter à cette description. Il dit plus loin (n.° 24) que le climat de l'Hibernie (Irlande) ne diffère pas beaucoup de celui de la Bretagne. La flotte romaine tourna l'Ecosse et reconnut les Orcades et les îles de Schetland que Tacite appelle improprement Thule. *Dispecta est et Thule quam hactenùs nix et hiems abdebat : sed mare pigrum et grave remigantibus perhibent.* On est certain que cette reconnais-

(1) Commentaires de César. Lib. 5. *De bello gallico.*

(2) Tacite in Agricola. N.° 12.

sance des côtes de la Calédonie et des îles voisines se fit vers le mois de juillet par ce que le même auteur nous dit de la longueur des jours et de la briéveté des nuits à l'extrémité septentrionale de l'Ecosse, qui était telle *ut finem atque initium lucis exiguo discrimine internoscas.* Ce qui n'arrive que quelque tems avant ou après le solstice d'été.

Les Romains n'étendirent leur domination que jusqu'à la rivière de Clyde et le golfe de Forth; ils ont peu connu le pays au-delà. Mais une foule de passages des poésies erses attribuées à Ossian et dont plusieurs sont antérieures à l'an 210, forment une série d'observations qui nous représentent l'Ecosse et l'Irlande comme enveloppées d'épais brouillards, couvertes de marais et de vastes bruyères, ses collines incultes, des pins, quelques chênes rabougris battus de la tempête, et aux environs une mer orageuse (1).

Quoique plusieurs cantons de l'Ecosse soient aujourd'hui soumis à une riche culture, l'aspect général du pays est encore le même. « Oscar » et Malvina ont passé, dit Chateaubriand, mais » rien n'est changé dans leur solitaire patrie (2).

(1) Ossian. Trad. par Letourneur, 2 vol.

(2) Genie du christianisme. 4.e partie, tom. 7, édition in-18.

La température de l'Angleterre n'a pas éprouvé de refroidissement; ce que César et Tacite ont dit de son climat peut encore aujourd'hui lui être appliqué sans modifications. La seule preuve que j'en apporterai est qu'une foule de plantes qui croissent sous des latitudes plus méridionales, sont naturalisées et prospèrent sur son sol.

V. Nous savons peu de choses sur l'ancien climat de la Chersonèse Cimbrique (Dannemarck) et de la Sarmatie Européenne (Pologne et Russie), qui passaient pour des régions hyperborées. Il n'est pas de même de la Germanie, sur laquelle plusieurs auteurs nous ont laissé des renseignemens très-exacts.

César (1) représente le pays des Suèves, situé entre l'Elbe et la Vistule (la Prusse), comme très-froid : *frigidissimis locis habitant.* Tacite dit aussi que le climat de la Germanie est rigoureux. (2) Il dépeint ainsi cette vaste contrée : (3) « Quoique les aspects du sol soient diversifiés, la Germanie en général est hérissée » de forêts ou infectée par des marais, plus » humide que les Gaules, plus exposée aux vents » que la Norique et la Pannonie qui l'avoisinent;

(1) De *bello gallico. Lib.* 4.

(2) *Germania. Cap.* 4.

(3) *Germania. Cap.* 5.

» elle est assez fertile, mais son sol se refuse à
» la culture des arbres fruitiers. »

Il faut que les desséchemens et surtout le défrichement de la forêt Hercinienne (1) aient adouci la température en dissipant les fraîcheurs causées par l'humidité; puisque l'Allemagne abonde aujourd'hui en productions végétales étrangères à son sol, rapporte presque partout d'excellens fruits, et des vins estimés dans plusieurs de ses divisions; telles que la Moravie, la Bavière, le Wurtemberg, le Duché de Bade, le Littoral du Rhin jusqu'au-dessus de Worms et autres cantons. L'Autriche et la Hongrie (Norique et Pannonie) produisent également de bons vignobles; ceux du Tyrol etc. (Rhétie) célébrés par Virgile, *Georg.* lib. 2.

. . . . Et quo te carmine dicam
Rhætica, nec cellis ideò contende falernis.

avaient déjà perdu de leur réputation du tems de Pline (lib. 14 cap. 6). Cette province outre ses vins produit beaucoup de soie.

Dans toute la partie septentrionale de l'Allemagne la température hyémale est encore aussi

---

(1) La forêt hercinienne, au rapport de César, lib 6, s'étendait des frontières de la Suisse aux confins de la Transilvanie, sur une largeur qu'il est impossible de déterminer. La Forêt noire n'en est qu'un faible reste.



rude que les auteurs romains nous l'ont dépeinte; on y cultive néanmoins en beaucoup d'endroits, et en plein vent, des arbres fruitiers dont aucun n'est indigène, et le tabac mûrit jusque sur les bords de la mer Baltique. C'est donc un fait constant que le climat de l'Allemagne et des contrées voisines est sensiblement plus tempéré.

VI. César, dans ses commentaires, parle plus de l'aspect des différens cantons de la Gaule que de son climat. Il la peint comme un pays sauvage et difficile, à cause des bois et des marais qui couvraient une grande partie de sa surface. (1) *Perpetuis paludibus sylvis que muniti.* Je n'appliquerai pas à toute la Gaule, qui comprenait environ 8 degrés de latitude, ce qu'il dit *lib.* 5, en parlant de l'Angleterre, dont il trouve *le climat plus tempéré, et le froid moins rude que dans la Gaule*, Ce qui ne doit s'entendre que de la Gaule Belgique et de toute la partie de la France qui regarde les côtes d'Angleterre, comme le témoigne assez ce passage du livre 4, où il dit, *in iis locis quod omnis gallia ad septentrionem vergit, maturæ sunt hiemes* : car il serait absurde de le penser des provinces plus méridionales, attendu que dans un espace

(1) De bello gallico, lib. 6. — Cette remarque se rapporte principalement à la Gaule belgique.

renfermé entre 8 degrés il doit y avoir des différences marquées de température du midi au nord, quelles que soient d'ailleurs les circonstances locales qui avaient pu influer sur le refroidissement de l'atmosphère dans ces tems reculés. Si au témoignage de César, je joins ceux de Strabon et surtout de Pline (lib. 4.) j'ai lieu d'être pleinement confirmé dans cette opinion.

Les productions végétales, qui servent à la nourriture de l'homme, étaient en petit nombre. Quelques fruits sauvages nés dans les forêts, quelques céréales, et plusieurs légumineuses étaient indigènes, nos aïeux ne cultivaient que les plantes qui croissent dans le cours d'un été. Les Phocéens, établis à Marseille vers l'an 540, avant notre ère, leur apportèrent de la Grèce l'olivier et le mûrier; les Romains, quelques siècles après, leur firent présent du châtaignier, du noyer, du cerisier, de l'abricotier, du pêcher, et notamment de la vigne qui, dès l'an 281, était déjà répandue dans presque tous les endroits de la Gaule, où sa culture est possible. Cette contrée dut également aux Romains le bled, plusieurs plantes alimentaires, ainsi que les plantes textiles, telles que le lin et le chanvre. C'est par de tels bienfaits et par ceux non moins grands de l'introduction des arts et de la

civilisation, que ces maîtres du monde savaient faire pardonner leurs conquêtes.

Il n'est pas douteux que l'aclimatement de ces végétaux et des autres richesses exotiques que notre sol a reçu successivement, et dans lesquels on n'a pas remarqué de dégénérescence ne soit dû au défrichement des forêts, qui permit à l'air de circuler plus librement, et à la chaleur solaire d'exercer toute son action sur une terre ouverte à la culture. Il me parait donc résulter clairement de ces observations, que la température de la France s'est adoucie sensiblement depuis 18 siècles.

VII. On s'est aperçu en Suisse d'un accroissement progressif des glaces dans les montagnes : elles ont effectivement gagné d'une manière assez remarquable depuis quelques années. (1) Dans le baillage d'*Unterlaken*, les neiges se sont emparées de quelques gorges où il y avait des pâturages, et ont obstrué un chemin qui conduisait dans le Valais. Les glaces couvrent le terrain qu'occupait le village de Ste.-Pétronelle. La tradition et quelques documens historiques, apprennent que les glaciers de la Suisse se sont élevés depuis un siècle et ont gagné

(1) Al. Bertrand. *Lett. sur les révolutions du Globe.*

horizontalement, mais qu'ils ont durant d'autres années diminué en hauteur, et il est certain que dans le tems où les glaces ont gagné d'un côté elles ont perdu de l'autre, notamment dans le *Grendelwalt*. Ainsi l'on peut penser qu'il s'opère une compensation ou des retours d'effets qui diminuent beaucoup l'importance que l'on a attaché à ces faits.

La température de la Suisse est très-rude pendant l'hiver, surtout dans la région alpine; elle ne l'était pas moins il y a 2045 ans; car nous savons par Tite Live (1) et Polybe (2) qu'Annibal, au passage des Alpes qu'il effectua vers les premiers jours de septembre de l'an 218 avant notre ère, trouva que les montagnes étaient partout couvertes de neige *tombée récemment*, et que cette contrée offrait l'aspect de la désolation. Il résulte néanmoins de la combinaison de ces différens faits que l'atmosphère peut être refroidie dans quelques cantons.

VIII. La partie orientale de la Hongrie, la Valachie et la Moldavie qui forment la *Dacie* et la *solitude des Gètes*, ainsi que la Bulgarie (l'ancienne *Mœsie*) nous sont représentées par

(1) Lib. 21. N.os 32 et 37.
(2) Lib. 3.

les anciens auteurs comme des régions très-froides. Ovide qui fut exilé à Tomes sur le Pont Euxin, au midi des bouches du Danube, a peint ce pays des plus affreuses couleurs. (1) En renvoyant à ses ouvrages je me dispense d'accumuler des citations dont beaucoup de traits passeraient chez tous les esprits judicieux pour des exagérations poétiques. Ovide n'avait-il pas en effet besoin de grossir la vérité pour exciter l'intérêt de ses tyrans, Octave et Tibère, afin d'en obtenir son rappel qu'ils ne lui accordèrent cependant pas. Nous voyons dans les historiens que, vers le même tems, des batailles furent livrées sur les glaces du Danube, fleuve alors environné de vastes forêts qui entretenaient autour d'elles l'ombre et le refroidissement. L'an 175 et années suivantes, Marc-Antonin fit la guerre aux Daces, et l'on ne voit pas que les légions romaines eurent beaucoup à souffrir de la température ; il est vrai qu'à moins d'y être forcés, les Romains ne tenaient pas la campagne pendant l'hiver.

Passons aux tems modernes. Le baron de Tott, qui parcourut ce pays au mois d'octobre 1767, dit (2) que de nouveaux tableaux également

(1) Ovid. *Tristium de Ponto.*

(2) Mémoire de Tott, 2.e et 3.e partie.

intéressans par une riche culture et par une grande variété d'objets, se présentaient à chaque pas, et qu'il comparerait la Moldavie à la Bourgogne, si cette principauté grecque pouvait jouir des avantages qui résultent d'un gouvernement modéré. Le même, en traversant au mois de mars 1769 la chaîne la plus élevée du Balkan (*Hœmus*) au nord de la Romanie, trouva dans la haute région de ces montagnes des violettes en abondance dont la tige et les feuilles cachées sous la neige formait un tapis aussi étonnant qu'agréable. Cette observation prouve bien que les hivers ne sont pas longs dans cette contrée dont le climat, comme celui de la France et de l'Allemagne, s'est adouci par l'effet de la culture et des défrichemens.

IX. La petite Tartarie (*petite Scytie* et *Sarmatie asiatique*) avait dans l'antiquité, qui l'a peu connue, la réputation d'être excessivement froide. Virgile (1) fait un tableau épouvantable des climats rigoureux de la Scytie, et Denis, le géographe, renchérit encore sur lui (2). Je ne citerai pas leurs textes, parce que ces auteurs n'ont pas observé par eux-mêmes, on les a d'ailleurs accusé d'avoir exagéré la rigueur du froid. Je suis en outre porté

---

(1) Georg. Lib. 3. du v. 349. au v. 383, et lib. 4, v. 517 et 518.

(2) Periegesis du v. 666 au v. 679.

à croire que les Grecs et les Romains, accoutumés à un climat chaud, regardaient par comparaison la Scytie comme une région glacée, ce qui n'était que relatif, car il est assez naturel de penser qu'elle devait, par sa position, jouir d'une température plus modérée, comme l'attestent aujourd'hui les productions et l'étonnante fertilité de l'Ukraine. Cependant Tournefort (1) confirme l'observation qu'Aristote avait faite que les bords de la mer noire se gèlent en hiver, au point que les pêcheurs de ces cantons dressent leurs tentes sur sa surface et jettent leurs lignes à travers des ouvertures pratiquées dans la glace (2). Il est certain que les hivers sont très-rudes dans la petite Tartarie; le Pruth, en Moldavie, charrie des glaçons dès le commencement de janvier; les neiges sont souvent si abondantes que les routes sont impraticables pour les voitures, et l'on se sert alors de traîneaux. Le Borysthène et le Bog gèlent à une grande profondeur. L'armée tartare en 1769 campa sur un lac glacé, dans la nouvelle Servie et eut infiniment à souffrir de la violence du froid (3). On se convaincra par ces faits que les documens des anciens ne sont

(1) Voyage au Levant, tom. 2.

(2) Aristote. *De meteoris*, *lib.* 4. *cap* 12.

(3) Mémoires de Tott, 2.e partie.

pas si exagérés, et qu'il existe entre le climat ancien et moderne de ce pays des traits de ressemblance si frappans que l'on peut considérer sa température comme stationnaire.

L'état actuel de la Crimée (*Chersonèse taurique*) ne dément pas l'éloge que Strabon, lib. 7, fait de la fécondité et de la variété des productions de cette presqu'île. Quoique son sol soit un plateau élevé de 40 pieds au-dessus du niveau des plaines de la petite Tartarie, la vigne y prospère. Tous les voyageurs s'accordent à dire que les saisons y sont réglées et se succèdent sans transitions brusques, comme dans le nord.

X. A l'extrémité orientale du Pont-Euxin est la Mingrélie (Colchide) que l'expédition des Argonautes(1), embellie par les fictions des poètes, a rendu célèbre. Apollonius de Rhodes (2) dans son beau poëme, écrit vers l'an 250 avant notre ère, nous peint cette contrée sous l'influence d'un air humide et malsain qui entretient une grande abondance d'herbes vénéneuses, et il décrit le Caucase blanchi d'une glace éternelle. Ce pays aujourd'hui désolé, était du tems des Romains, le centre d'un grand commerce. Strabon, lib. 2, et Pline, lib. 6, confirment le

(1) Elle eut lieu vers l'an 1360 avant l'ère vulgaire.

(2) Argonautique, lib. 3.

témoignage du poète grec, et le voyageur Chardin, (à la date de 1672) dit (1) que l'air est assez tempéré pour le chaud et pour le froid, mais qu'il est fort incommode à cause de son extrême humidité ; que la vigne croît autour des arbres comme en Italie, et que le Caucase, dont le sommet n'est jamais dépouillé de neige, est jusque vers le haut fertile en bled, miel, vins et fruits.

Ce n'est donc pas en Colchide qu'il faut chercher des preuves du refroidissement de l'Atmosphère, non plus qu'en Georgie, quoique le beau tems n'y commence qu'au mois de mai, et que l'hiver y soit encore aussi froid que lors de l'expédition de Pompée, l'an 65 avant notre ère.

XI. Nous avons sur l'ancienne température de la Thrace des documens très-positifs. Homère (dont les connaissances géographiques sont si précieuses et si exactes) parle de son âpreté dans un endroit de l'Iliade; et dans le 9.me livre de l'Odyssée, ce poète qui écrivait 900 ans avant notre ère, fait un pompeux éloge de la qualité du vin que l'on récoltait à Ismarre. Ce qui prouve que ce pays sauvage se prêtait déjà à divers genres de culture.

(1) Voyages de Chardin en Perse, tom. 1.er.

Xénophon au retour de l'expédition du jeune Cyrus, passa par la Thrace dans l'hiver de l'an 4 de la 94.me olympiade, (400 ans avant notre ère.) Voici ce qu'il en dit, lib. 7, c. 35. « Il y avait » beaucoup de neige, (dans les environs de » Salmydessus, au pied des montagnes, et vers » la mer noire) et le froid fut si vif, que l'eau » qu'on apportait pour le repas gelait, et même » le vin dans les vaisseaux, et que beaucoup de » nos soldats eurent le nez et les oreilles brûlés. » Nous reconnûmes alors que les Thraces ont » raison de s'envelopper la tête et les oreilles » avec des peaux de renard, et de porter, » lorsqu'ils sont à cheval, au lieu de chlamys, » des tuniques et des habits longs. » Hérodote avait fait la même remarque 66 ans auparavant. (1) Athénée (2) dit qu'à Œnos, l'hiver règne pendant 4 mois de l'année, et le froid pendant les 8 autres. Virgile n'a donc pas eu tort de parler des glaces du Strymon, et de dire dans la 10.me églogue,

. . . . Frigoribus mediis hœbrumque bibamus
Sithoniasque nives hiemis subeamus aquosæ.

dans une foule de passages, les auteurs parlent du Rhodope et du Pangée comme de montagnes à glace.

---

(1) Lib. 7. Cap. 75.

(2) Deipnosophist, lib. 6.

Si nous comparons tous ces témoignages réunis avec les observations modernes, nous aurons lieu de douter que la température de la Romélie soit maintenant beaucoup plus élevée, comme on serait tenté de le croire; le baron de Tott, qui a résidé plusieurs années à Constantinople et qui est reconnu comme un bon observateur, dit dans la première partie de ses mémoires, » que le climat de cette ville ajoute encore à » la beauté du site; on n'y connait guères que » les vents du sud et du nord, qui se succèdent » toujours. C'est en hiver que les vents du sud » règnent communément, ils succèdent aux » ouragans de neige, que le nord y apporte, » et qu'ils fondent avec une extrême promp- » titude. On observe que le premier jour du » vent de sud, après la neige, apporte presque » toujours sur Constantinople un froid vif qui » y procure les plus fortes gelées, il s'adoucit » ensuite, opère le dégel et donne quelquefois » d'assez grandes chaleurs.... Le mont Olympe, » situé en Asie dans la direction du méridien » de cette ville, est constamment couvert de » neiges; il cause ce phénomène, et en fournit » l'explication. » Les montagnes de la Romélie sont toujours froides et stériles, et ses plaines fertiles en vin, fruits et grains de toute espèce,

comme dans l'antiquité la plus reculée; il y a donc lieu de croire que sa température est restée la même.

XII. Justin, qui vivait sous Antonin le Pieux, parle ainsi du climat de l'Espagne : (1) « Moins
» vaste que la Gaule, elle est aussi plus fertile,
» elle n'est ni brûlée comme l'Afrique par un
» soleil violent, ni fatiguée comme la Gaule par
» des vents continuels, tenant de l'une et de
» l'autre. Des chaleurs tempérées et des pluies
» douces la rendent si féconde, en toutes sortes
» de productions, qu'elle en fournit, non seu-
» lement à ses habitans, mais encore à l'Italie. »

César (2), Strabon (3), Diodore de Sicile (4) et Polybe (5) s'en tiennent aux mêmes généralités.

Il n'est pas possible, sur des données aussi générales, d'établir une comparaison exacte de la température de l'Espagne, dont le climat est très-varié en raison des différences d'élévation du terrain. L'air y est vif, souvent très-froid vers les Pyrénées, et les autres chaînes de

(1) Hist. Lib. 44.

(2) De bello hispanico, (auctore hirtio, in Cesaris commentaris.)

(3) Lib. 3.

(4) Lib. 5.

(5) Lib. 3.

l'intérieur, telles que la *Sierra Nevada*. Dans les provinces du midi les chaleurs sont très-fortes.

La température de Madrid est charmante, quelquefois cependant, dit de Langle, et durant des semaines entières, il règne des bises piquantes qui refroidissent l'air et dépouillent les arbres.

La Péninsule est encore aussi fertile que du tems d'Antonin; mais le manque d'activité de ses habitans et le défaut de culture empêchent qu'on ne retire les mêmes avantages de son sol, qui produit tous les végétaux des pays chauds; la canne à sucre y prospère, et l'introduction de cette plante originaire du 20.me degré de latitude prouve que le climat de l'Espagne n'est pas refroidi depuis les tems anciens. Ce chapitre s'applique également au Portugal.

XIII. La constitution géologique de l'Italie a éprouvé des changemens remarquables; sa surface n'est plus la même que du tems de l'ancienne Rome, et il est démontré que son sol s'est abaissé dans la partie intermédiaire, s'est exhaussé dans quelques endroits du royaume de Naples, et a conservé son premier niveau dans toute la Lombardie et le Piémont; ce que l'on prouve par les faits suivans : la voie appienne commencée 341 ans avant l'ère vulgaire, et qui conduisait

de Rome à Capoue, la voie flaminienne qui allait jusqu'à Rimini, sont maintenant ensevelies, la première sur une étendue d'environ 25 lieues et la seconde sur une longueur de plus de 10 lieues, il en est de même de la voie émilienne. Ces beaux chemins sont parfaitement conservés dans les autres endroits qui sont hors de terre. Le tombeau de Théodoric, roi des Goths, construit en 495, non loin de Ravenne, est tellement enfoncé, que la moitié de ce monument gothique, d'une masse énorme, est cachée sous le sol. Le pavé des ruines d'un temple de Sérapis, près de Pouzzol, à 100 mètres de la côte, est maintenant au niveau de la mer. Les tremblemens de terre qui, à différentes dates, se sont fait sentir sur plusieurs points de l'Italie, (1) et les éruptions du Vesuve (2) qui ont recouvert de produits volcaniques des surfaces considérables à des distances assez éloignées de leur foyer, pourront peut-être rendre raison de tous les changemens

(1) Un des plus remarquables est celui qui, l'an 217 avant N. E., le jour de la bataille de Thrasymène, renversa plusieurs grandes villes d'Italie, détourna le cours de plusieurs fleuves, y fit refluer la mer et bouleversa des montagnes. (Tite live. Lib. 22. n.° 5.)

(2) La première éruption connue de ce volcan eut lieu en 79. Elle est célèbre par la mort de Pline, le naturaliste, qui fut victime de son amour pour les sciences, et par la destruction d'Herculanum et de Pompeïa.

de niveau qui ont été observés, et concourir avec d'autres causes non appréciables à expliquer la différence de température qui me parait être généralement plus élevée que dans les tems anciens.

Le premier fait que je rapporterai pour le prouver, est la relation que Polybe (1), Appien (2) et notamment Tite-Live (3) nous ont laissé de là saison hiémale du nord de l'Italie, lors de l'expédition d'Annibal.

Au mois de décembre de l'an 218, avant notre ère, le jour que se donna la bataille de la Trébie, (petite rivière qui se jette dans le Pô, un peu au-dessus de Plaisance) le tems était brumeux, la neige tombait abondamment dans toute la plaine située entre les Alpes et les Apennins. Le voisinage des rivières et des marais, déjà gelés, rendait l'air glacial, le froid était si vif que les soldats *Romains* étaient engourdis et pouvaient à peine tenir leurs armes. Après la bataille, la pluie, mélée de neige, et l'âpreté *intolérable* du froid fit périr beaucoup de ces derniers, et presque tous les chevaux et les éléphans des Carthaginois. Au mois de janvier de l'année

(1) Lib. 3.

(2) De bello in Annib.

(3) Lib. 21, n.os 54, 56 et 58, et lib. 22, n.o 1.er

suivante, la rigueur de la saison, qui était devenue insupportable, força Annibal à suspendre le cours de ses victoires et à prendre ses quartiers d'hiver. Dans les premiers jours du printems, il marcha vers l'Étrurie et tenta de traverser l'Apennin; il y essuya une tempête violente, un froid terrible; la neige et la grêle tombaient avec une telle abondance que les hommes en étaient plutôt accablés que couverts. Il perdit beaucoup de monde dans cette occasion, et des huit éléphans qui avaient survécu au froid de la Trébie, il n'en put sauver qu'un seul.

Il paraît que du tems de Virgile, l'Apennin n'avait pas changé de température, car le poète lui donne toujours l'épithète de *nivalis* qui s'applique anx montagnes habituellement chargées de neiges.

Les hivers des duchés de Parme et de Plaisance ne fourniraient certainement plus maintenant de pareils tableaux, qui ne conviendraient même pas à la Valteline, au Frioul et au Trentin où cette saison est quelquefois rigoureuse; car dans toute la haute Italie, les hivers sont tièdes, le froid a peu d'intensité, et la neige peu de durée.

Examinons maintenant quelle était l'ancienne température du milieu de l'Italie, depuis Lucques jusqu'à Terracine.

Virgile parle de l'Anio (*Teverone*) et de l'Ufens (*Aufente*) glacés, et de la froide Nurcia (Norcia, ville au midi de l'Ombrie, au pied de l'Apennin). — Æneïde, lib. 7.e, et dans ses Géorgiques qui décèlent des connaissances profondes de la nature et des localités basées sur l'observation, il parle fréquemment du froid et de la chûte des neiges comme d'une chose commune dans ce beau pays, témoin, entre cent autres, ce passage du livre premier :

Cum nix alta jacet, glaciem cum flumina trudunt.

Horace contient une multitude de traits que l'on peut considérer comme des observations communes et journalières. Il dit, en parlant du mont Soracte, situé dans l'Étrurie, à l'occident de la rive du Tibre, au nord de Rome, (*monte di seu Sylvestro*) :

Vides, ut alta stet nive candidum
Soracte, nec jam sustineant onus
Sylvæ laborantes, geluque
Flumina constiterunt acuto ?
Dissolve frigus, ligna super foco
Large reponens..... (Lib. 1.er, ode 8.)

Ce passage est une particuliarité : écoutons le même auteur dans des descriptions plus générales. Lib. 1.er, ode 4.

Solvitur acris hiems gratâ vice Veris, et Favoni...

On sait, par le sujet de cette pièce, qu'elle se rapporte au 1.er avril. Lib. 1.er, ode 2.

> Jam satis terris nivis, atque diræ
> Grandinis, misit pater.

Cette ode a sa date à l'an 727 de Rome, Lib. 4, ode XI, composée au mois d'avril 734 de Rome :

> Jam nec prata rigent, nec fluvii strepunt
> Hybernâ nive turgidi. . . . . .

Id., ode 6 :

> Diffugere nives : redeunt jam gramina campis.

Ces derniers prouvent que le prinptems n'était pas précoce dans cette partie de l'Italie, le mot *jam*, déjà, appliqué à son retour au commencement d'avril, l'indique d'une manière positive. Il y a donc très-loin de cette température à celle qui règne aujourd'hui dans la Toscane et les états Romains, où l'hiver est encore moins sensible que dans la Lombardie.

L'Italie méridionale était, pour les anciens comme pour les habitans actuels, une contrée favorisée par la nature d'un climat délicieux, qui parait avoir éprouvé peu d'altération ; je ne puis cependant me dispenser de rapporter un passage

de Virgile qui s'applique aux environs de Tarente, et duquel on peut inférer que l'hiver y était rigoureux. (Géorgiques, lib. 4, vers 135, 136 et 138.)

Et cum tristis hiems etiam nunc frigore saxa
Rumperet, et glacie cursus frenaret aquarum.
....
Æstatem increpitans seram, zephyrosque morantes.

Virgile a vu, il le dit, vers 125 du même livre,

Nam que sub Œbaliæ memini me turribus altis.

Il est difficile de concilier cette observation avec ce qu'Horace dit des bords du Galèse. [Lib. 2, ode 6.]

Ver ubi longum tepidasque præbet
Jupiter brumas....................

Je crois néanmoins que cette dernière peinture est plus vraie, et qu'elle est parfaitement en rapport avec la température actuelle de cette partie de l'Italie.

Le beau climat de la Sicile, chanté par Théocrite, est encore le même. La culture de la canne à sucre a été introduite avec succès dans cette île qui n'est pas déchue de sa fertilité jadis si renommée. Mais si ses riantes campagnes se couvrent en partie de ronces, c'est que la nature,

pour produire, veut être aidée par des mains industrieuses et libres

XIV. L'opinion de l'augmentation successive du froid n'est pas nouvelle, puisqu'elle était déjà répandue dans la Grèce du tems de Théophraste qui écrivait environ 400 ans avant l'ère vulgaire. Ce naturaliste philosophe prétend que les plus anciennes villes de Crête furent d'abord bâties sur les flancs des montagnes, et que les habitans descendirent dans les plaines lorsque les hivers devinrent plus longs et plus rigoureux. (1) Il dit ailleurs (2) que depuis qu'on a fait écouler les eaux stagnantes qui couvraient les environs de Larisse en Thessalie, l'air s'est assaini, mais est devenu beaucoup plus froid. Il cite pour preuve : que les oliviers se plaisaient dans ce canton et qu'ils ne résistent plus aux rigueurs des hivers; que les vignes y gèlent très-souvent, ce qui n'arrivait jamais autrefois.

Pour ne pas multiplier les citations, je me contenterai de rapporter les passages les plus saillans des auteurs, qui ont trait à la température ancienne de la Grèce qui était extrêmement variée.

Homère (3) dépeint l'Épire comme ayant un

(1) Theophrast. De ventis.

(2) Id, de caus. plant. lib. 5, cap. 20.

(3) Odyssée, lib. , id, Iliade, lib. 20

climat assez rude, il donne l'épithète de *froide* à la ville de Dodone, située dans l'intérieur. Ces caractères sont encore aujourd'hui très-reconnaissables ; l'hiver n'est pas long en Albanie, mais les vents du nord, qui amènent quelquefois beaucoup de neige, rendent alors le froid sensible.

Columelle dit que l'hiver est très-froid en Béotie et surtout presque insupportable à Thèbes (1). Plutarque (2) ajoute que la neige tombait en abondance le jour que Pélopidas, à la tête des bannis, se rendit maître de cette ville, l'an 3 de la 100.me olympiade, 373 ans avant notre ère.

L'Attique, qui touchait à la Béotie, jouissait d'un ciel plus doux, d'un air moins épais et plus pur que cette contrée, et cette différence de climat en avait apporté une encore plus sensible, dans le physique et le moral des habitans de ces deux pays.

Il résulte clairement de quelques observations de Xénophon, (3) d'Aristote (4) et de Théophraste (5) que l'hiver n'était pas long dans l'Attique, il parait cependant que cette saison y était quelquefois assez rigoureuse, puisque le même Théo-

(1) Id.. de rusticâ, lib. 1., cap. 4.
(2) In Pelopid.
(3) Xenophon, memor, lib. 5.
(4) Aristote, de plant, lib. 1., cap. 6 et 7.
(5) De caus. plant., lib. 3., cap. 20.

phraste (1) conseillait de ne pas tailler la vigne en hiver, parce que la plaie ne peut se fermer et que les yeux sont en danger d'être desséchés par le froid. Cette remarque est d'autant plus digne de réflexion, que la vigne qui est originaire des îles de l'Archipel était en quelque sorte indigène dans l'Attique.

Tous les voyageurs qui ont visité la Grèce disent que l'air d'Athènes n'a rien perdu de sa douceur; et son territoire désolé se couvre encore des présens de Minerve. Les chaleurs y sont fortes en été, et M. de Chateaubriand, (2) pendant son séjour à Athènes, du 23 au 27 août 1806, observa que le thermomètre resta constamment à 28 degrés, il n'est même pas rare qu'il monte jusqu'à 32.

Plusieurs montagnes de la Phocide, telles que le Parnasse, plusieurs autres de la Thessalie, telles que l'Olympe, le Pelion, l'Ossa et l'Æta, sont désignées dans les auteurs comme habituellement chargées de neige (3). Spon dit que sur cette dernière montagne la glace tient toute l'année, et que celles de l'Eubée sont couvertes de neige pendant

(1) Id., hist. plant., lib. 8, cap. 4 et 8.
(2) Itinéraire de Paris à Jérusalem, tome 1.
(3) Dicæarch. — Theophrast., hist. plant., lib. 4, cap. 6.

six mois (1). A son témoignage j'ajouterai celui de Pococke (2) qui a visité les montagnes qui forment le bassin de la fameuse vallée de Tempé ; ce savant voyageur assure que l'on jouit en été, dans ce lieu sauvage, d'une température très-douce, ainsi que dans toute la Thessalie.

L'Arcadie, au centre de Peloponèse, région élevée, hérissée de montagnes qui alimentaient des sources nombreuses, avait un climat rigoureux(3). Et Polybe dit que le nord de cette province est sous un ciel d'airain (4). L'intérieur de la Morée est trop peu connu pour qu'il soit possible de décider s'il s'est opéré quelque changement dans la température, mais on peut assurer que les contrées maritimes de cette presqu'île n'ont éprouvé à cet égard aucune variation depuis le tems d'Homère. Les voyageurs modernes vantent la beauté et l'égalité de son climat et la fertilité de son sol, qui n'attend que la consolidation du grand œuvre de la liberté des Hellènes pour se couvrir à l'ombre de la paix des plus riches productions.

---

(1) Spon, voyage au Levant, tome 2.

(2) Pococke, tome 3.

(3) Pausanias, lib. 8. — Aristote, probl. 55, 26. — Strabon, lib. 8.

(4) Polybe, lib. 4.

XV. Homère me fournira tous les traits qui caractérisent l'ancienne température des îles ioniennes. (1) Ulysse arrive dans l'île de *Schérie* (Corfou) vers le milieu de l'automne, la terre était déjà jonchée des feuilles des oliviers. Il parle du froid âpre, du brouillard humide, et du vent glacé qui s'élève sur le fleuve avec l'aurore. [Observation très-juste : c'est en effet le moment où le froid est le plus intense.] Le poète ajoute que le feu était déjà nécessaire dans les salles. Plusieurs officiers Français, qui ont résidé à Corfou pendant les trois années que nous l'avons occupée [de 1796 à 1799], m'ont assuré que l'on ne s'y sert guère de feu que pour l'usage de la cuisine, que l'hiver y est peu sensible, que la neige chassée par les vents, des montagnes d'Epire, y fond quelques heures après que le soleil est sur l'horison, et qu'enfin on retrouve dans cette île tous les végétaux qui paraient les jardins d'Alcinoüs.

Quelques jours après, Ulysse arrive à Ithaque, île montueuse, aussi le froid y était-il plus vif; (2) il neigeait, et les brasiers, qui dans ces tems reculés, tenaient lieu de cheminées, étaient

(1) Odyssée, lib. 5, 6 et 7.

(2) Id., lib. 13 et sequent.

allumés dans les salles, et cependant alors comme aujourd'hui, malgré la rigueur de certains hivers, la figue, le raisin et l'olive mûrissaient sur ses côteaux.

Ce que je viens de dire de ces deux îles s'applique, à quelques faibles nuances près, aux autres îles ioniennes, Céphalonie, Dulichium, Ste-Maure et la verte Zacynthe; passons maintenant à quelques autres îles de la Grèce.

Diodore de Sicile (1) dit que les sommets des montagnes de la Crète sont toujours couverts de neige et de glace. Theophraste (2) et Pline (3) avaient dit aussi, et Tournefort (4) et Tott le confirment, que des cyprès d'une grosseur extraordinaire croissent au milieu des neiges éternelles qui couronnent les *monts* blancs, dont l'Ida est la plus haute sommité. (5) Ces voyageurs modernes

(1) Lib. 5.

(2) Hist. plant., lib. 3 et 4.

(3) Lib. 16.

(4) Voyage au Levant, tome 1.er — Mémoire de Tott, 4.e partie.

(5) Ce fait est très-remarquable; car les cyprès ne résistent pas aux hivers du nord de la France, généralement plus humides que rigoureux, et qui sont loin d'égaler ceux de la chaîne élevée de l'Ida. Feu M. Dumont de Courset a fait de vaines tentatives pour en élever en pleine terre; mes expériences n'ont pas eu plus de succès, et l'hiver dernier m'a fait perdre presque tous les jeunes arbres de cette espèce que je cultivais.

s'accordent avec tous les auteurs anciens, à la tête desquels il faut placer Homère (1), pour reconnaître la fertilité et l'excellence des productions de cette grande île qui sont très-recherchées dans le commerce du Levant.

J'étais tenté de croire exagérée la peinture que le sophiste Longus, qui vivait dans le 4.me siècle, fait de l'hiver dans l'île de Lesbos, située près de la côte de l'Asie mineure (2), lorsque je me suis rappelé l'ode qu'Alcée de Mytilène, qui écrivait mille ans auparavant, adresse à un ami, et dans laquelle il dit (3) : « tu vois que les rivières » sont prises, chasse donc l'hiver en faisant grand » feu, etc. » Il parait, d'après Longus, qu'il était assez violent pour faire périr les arbres fruitiers, et assez long pour que la neige abondante qui couvrait la plaine ne fut entièrement fondue qu'au commencement du printemps. Un pareil froid sous le 39me degrés 15 minutes de latitude n'est dû qu'aux deux chaînes de montagnes qui traversent l'île. J'ignore si sa température hiémale est encore aussi sévère, mais Choiseul-Gouffier et Chendler qui l'ont visitée ainsi que Pococke n'en font aucune mention ; Lesbos produit presque partout des myrthes, des figuiers et des

(1) Odyssée, lib. 19.

(2) Daphn. et Chl., lib. 3.

(3) Alcæi carmina.

oliviers, et ses vins sont toujours aussi estimés dans toute la Grèce qu'au tems de Pline (1). Des cyprès et des pins, arbres des régions froides, croissent sur ses montagnes (2).

A l'exception du vin, dit Strabon, (lib. 14), Samos est riche en productions aussi variées qu'abondantes. Quoique cette île soit maintenant plus mal cultivée, elle produit un excellent vin muscat. Cette amélioration est-elle due à l'élévation de la température, c'est ce que je n'entreprendrai pas de décider.

XVI. L'Asie mineure est traversée d'orient en occident par la grande chaîne du Taurus, à laquelle se rattachent, dans la direction du nord au midi, diverses branches et quelques cimes très-élevées, telles que le mont Cragus, le Titanus, le Cadmus, le Tmolus, le Sypile, l'Olympe et l'Ida. Cette configuration indique au premier aperçu, que la constitution atmosphérique doit varier selon les degrés d'élévation du terrain, et suivant les différentes expositions, qui n'ont pas une moindre influence

Les plaines de l'Asie mineure jouissent du climat le plus agréable. Hérodote (3), et Pausanias (4)

---

(1) Lib. 14, cap. 7.

(2) Pococke, tome 2, 2.e partie.

(3) Herodote, lib. 1., cap. 142.

(4) Lib. 7., cap. 5. — Chandler, cap. 21.

parmi les anciens, Pococke, Chandler et d'autres modernes, disent que rien n'égale la douceur et la pureté de l'air qu'on y respire.

Plus on s'élève, plus l'air devient vif, et dans les environs du Taurus il est toujours très-froid, les montagnes sont couvertes de neige jusqu'à la fin de mars, les plus élevées, presque toute l'année, et sur les points culminans elle est permanente. L'auteur de l'itinéraire de l'Asie mineure, dit qu'en traversant en 1802 les montagnes au couchant de Téfené, le froid était encore très-vif, et qu'il marcha longtems dans les neiges, quoique l'on fut déjà au milieu d'avril. Les vallons et les gorges échauffés par la réflexion des rayons solaires, présentaient au milieu de ces frimats une végétation vigoureuse. Ces détails sont d'accord avec ceux que Strabon nous a transmis (1), ainsi que Ciréron. (Epist. ad fam. 15). Le même voyageur assure que les montagnes peu élevées du territoire d'Angora (*Ancyre*), ville située sous le 39me degré, 30 minutes de latitude, sont couvertes de neige pendant deux mois. Le froid n'y était pas moins vif il y a 15 siècles, car Zonaras rapporte que l'an 364, au milieu de février, l'empereur Jovien, successeur de

(1) Itinéaaire de l'Asie mineure, publié en 1816. — Strabon, lib. 17.

Julien, eut tant d'empressement de se rendre à Constantinople, qu'il ne put être retenu à Ancyre par l'hiver qui était si rude, que plusieurs de sa suite moururent en chemin.

A peu près sous la même latitude, cette température se retrouve dans les environs du mont Ida, au pied duquel était située la célèbre ville de Troïe. Homère l'avait donc bien observée, lorsqu'il fait dire à Ulysse dans le 4.e livre de l'Odyssée : « sous les remparts de la ville, dans » un terrein marécageux, nous nous couchons » couverts de nos armes; tout-à-coup, dans une » affreuse nuit, le froid Borée s'élève, une pluie » menue tombe, se gèle en arrivant à terre ; » nos corps sont couverts d'un givre épais, » engourdissant; autour de nos boucliers croît » un cristal de glace, etc. »

La concordance de ces différens faits me donne la conviction que le climat de l'Asie mineure n'a pas éprouvé de refroidissement.

XVII. Xénophon, avec les 10,000 Grecs, traversant dans sa retraite la partie occidentale de l'Arménie, vers le mois de décembre de l'an 3 de la 94.e olympiade (401 ans avant notre ère), dépeint avec son exactitude ordinaire (1) la

(1) Xenoph. de exped. Cyri, lib. 4, n.os 20, 23, 24 et 26.

rigueur du froid que l'armée eut à essuyer, et il ne sera pas inutile de citer quelques passages du texte : « tandis que nous étions campés en » cet endroit, dit-il, il tomba tant de neige » qu'il fut résolu de disperser les troupes dans » les villages...... On les rassembla le lende» main par mesure de sûreté, et l'on campa en » plein air. Mais il tomba la nuit une si grande » quantité de neige que les soldats en furent » couverts, ainsi que les bêtes de somme qu'on » eut bien de la peine à faire lever, tant elles » étaient engourdies...... Après avoir passé » l'Euphrate, non loin de sa source, on fit 15 » parasanges (20 lieues) en trois jours, à » travers une plaine couverte de beaucoup de » neige. Nous avions en face le vent du nord » dont nous étions brûlés...... La neige avait » six pieds de profondeur, de sorte qu'il périt » un grand nombre d'esclaves, de bêtes de » somme et 30 soldats...... Le lendemain on » marcha toute la journée à travers la neige » et beaucoup de soldats furent attaqués de la » boulimie, (maladie qui occasionne une faim » excessive) on laissa derrière des soldats qui » avaient perdu la vue à cause de la neige, » ou les doigts des pieds que la neige avait » mortifiés...... Les maisons dans cette partie

» de l'Arménie étaient pratiquées sous terre et
» avaient une ouverture semblable à celle d'un
» puits » (1).

Plutarque (2) dit que l'armée de Lucullus en allant contre Mithridate (70 ans avant notre ère) souffrit autant du froid que les troupes grecques.

Zonaras aussi rapporte que lorsqu'Alexandre-Sévère passa par ce pays, au retour de son expédition contre les Perses en 233, un grand nombre de ses soldats eurent les pieds et les mains gelés.

Les modernes s'accordent avec les anciens pour assurer que l'on éprouve en Arménie des froids excessifs, et que les montagnes y sont couvertes de neige dix mois de l'année, quoique cette contrée soit sous le même parallèle que le royaume de Naples. Chardin, qui parcourut l'Arménie persanne en mars et avril 1673, trouva tout le pays couvert de neige et eut beaucoup à souffrir du froid (3). Quelques années après, Tournefort (4) se plaint aussi du froid qu'il ressentit à Erzerom, dans l'Arménie turque, qui

(1) Chardin a vu la même chose. Il dit que pendant l'hiver la neige couvre tellement ces villages, qu'on ne les reconnait que lorsqu'on est dedans. (Tom. 2.)

(2) In Lucullo.

(3) Tome 2.

(4) Voyage au Levant. Tom.

est celle décrite par Xénophon. Ce voyageur dit que ses doigts étaient tellement engourdis par le froid qu'il ne put écrire qu'une heure après le lever du soleil.

Ces détails suffisent pour prouver que le climat de l'Arménie est resté stationnaire.

XVIII. L'expédition d'Alexandre qui eut lieu de l'an 334 à l'an 323 avant notre ère, serait propre à nous fournir des détails sur la température de la Perse, de la Médie, de l'Hircanie, de la Bactriane et de tous les pays situés entre la mer Caspienne et l'embouchure de l'Indus, si cette expédition eût été décrite par des auteurs contemporains. Mais Quinte-Curce, Arrien et Plutarque vivaient plusieurs siècles après, et aucun d'eux n'a vu les localités; leur témoignage cependant confirme ce que Xénophon, dans sa Cyropédie, fait dire à Cyrus : « L'empire » de mon père est si étendu, qu'à une extré» mité on ne peut durer tant il fait chaud, et » à l'autre tant il fait froid. » Cette assertion est très-exacte, car Chardin (1) qui était bon observateur la reconnaît telle en disant qu'en » Perse, du côté du midi, il n'y a pas d'hiver, » et que du côté du nord il y a peu d'été. » Il

---

(1) Tome 4.

ajoute que dans le centre l'hiver est souvent assez rigoureux. Les anciens nous ont laissé trop peu de documens pour établir d'une manière satisfaisante la comparaison des climats de la Perse, mais toutes les probabilités sont en faveur de l'état stationnaire de sa température.

XIX. Le climat de la Syrie parait n'avoir pas varié depuis les premiers tems connus. (1) Les chaînes de l'Amanus, du Liban et de l'Antiliban, dont les hauts sommets sont chargés de neiges éternelles, produisent dans cette contrée la même différence que nous avons remarquée dans l'Asie mineure entre la température de la plaine et celle de la montagne. Sur le plateau culminant d'Alep, le froid est quelquefois assez vif pour donner jusqu'à deux ou trois pouces de glace, quoique l'air après ces courtes gelées y soit très-doux et très-pur. Aussi n'y trouve-t'on ni orangers ni citronniers, peu de vignes et d'oliviers, quoique ces arbres soient communs dans le reste de la Syrie et spécialement dans les environs d'Antioche, où la chaleur est plus humide et plus constante.

L'industrie des Juifs était parvenue à rendre

(1) Strabon, lib 17 — Pline. — Volney, voyage en Syrie — Itin. de l'Asie mineure. — Tott. 4.e partie,

assez fertile le pays sablonneux et aride qu'ils habitaient (1); tous les voyageurs qui ont parcouru cette contrée aujourd'hui désolée, disent que la sécheresse y règne pendant huit mois; d'où l'on peut conclure que la chaleur y a augmenté en raison directe de la dépopulation et de la diminution des cultures.

Les belles plaines de la Mésopotamie et de la Babylonie, arrosées par l'Euphrate et le Tigre, ne sont déchues ni de leur ancienne fertilité ni de leur délicieuse température (2).

XX. Hérodote visita l'Egypte l'an 1.er de la 80.e olympiade, 460 ans avant notre ère (3), et le savant Volney lui rend cette justice en disant » (4) que le tableau qu'il fait du sol, du climat » et de tout l'état physique de l'Egypte est tel » que nos plus savans voyageurs ont trouvé aussi » peu à y ajouter qu'à y reprendre. » Ce témoignage d'un si grand poids, qui prouve que la température de ce pays est restée la même depuis plus 2200 ans, me dispense de citer les

(1) Josephe. — Hieronim épist. — Chateaubriand, itin. de Paris à Jérusalem.

(2) Herodote. — Strabon. — Xenophon, exp. Cyr. — Id. Cyropéd. — Rennel, etc.

(3) Hérodote, lib. 2.

(4) Volney, recherches nouv. sur l'histoire anc. Tom. 2.

textes d'une foule d'auteurs, dont la concordance parfaite mettrait cette vérité dans la plus plus grande évidence. Je dois observer cependant, d'après la commission d'Egypte, que l'on a remarqué dans la Thébaïde un accroissement de chaleur, par suite de l'envahissement successif des sables, qui, du côté de la chaîne arabique, ont déjà recouvert l'emplacement de plusieurs cités, et notamment le sol de l'ancienne ville d'Ombos, et de quelques constructions modernes qui lui ont succédé. J'attribue cet état de choses, qui n'est sensible que depuis quelques siècles, à la diminution des cultures et enfin à leur cessation graduelle.

C'est à la même cause que je rapporterai la stérilité *absolue* de beaucoup de cantons de la Cyrénaïque, de la Marmarique et du littoral du nord de l'Afrique, dont la fertilité est attestée par tous les anciens auteurs. Je ne m'étendrai pas davantage sur ces circonstances étrangères au plan que je me suis proposé, et je finirai cet article en observant qu'une civilisation rétrograde peut exercer une funeste et irrémédiable influence, non seulement sur les facultés de l'homme, mais encore sur la nature même et la constitution physique des pays où elle ramène l'état de barbarie. La plupart des contrées jadis

florissantes qui sont soumises aux Turcs sont un exemple frappant de cette triste vérité.

Je n'ai rien à dire du reste de l'Afrique, non plus que de la haute Asie ; ces deux vastes contrées, mal connues des anciens, sont encore pour nous presqu'aussi nouvelles que l'Amérique.

Je n'ai pas cru devoir parler des glaces qui, dans les régions polaires, obstruent certains passages parcourus autrefois, dit-on, par les navigateurs. Car nous savons par divers journaux de voyages que plusieurs de ces passages impraticables une année, offraient en d'autres une mer libre. Ainsi ces faits étant reconnus alternatifs, n'acquièrent pas une grande importance et ne prouvent pas la surcharge des pôles.

Il résulte de ces recherches que depuis un tems immémorial, la température est restée stationnaire dans le nord de l'Europe, dans les îles britanniques, la Prusse, la Pologne, la Crimée, la petite Tartarie, la Turquie d'Europe, la Grèce et ses îles, l'Italie méridionale et la Sicile; en Asie, dans la Sibérie, la Colchide, la Georgie, l'Armenie, la Perse, la Mésopotamie, la Syrie et l'Asie mineure; et en Afrique, dans la moyenne et la basse Egypte.

Qu'elle s'est adoucie par l'effet de la culture, les défrichemens et les desséchemens dans la

France, l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, la Valachie et la Moldavie.

Que depuis quelques siècles, elle est sensiblement plus élevée dans les deux tiers de l'Italie (sur une étendue d'environ 110 lieues) par des causes non appréciables ; et dans la Palestine, la haute Egypte, et une partie de la Lybie, par la diminution et la cessation des cultures, et l'envahissement des sables.

Et qu'enfin elle peut être un peu refroidie en Suisse, dans la région Alpine.

D'où il faut conclure, qu'abstraction faite des circonstances locales de culture, de friches, de déboisement, etc., qui sont le fait de l'homme ; le climat ne paraît avoir changé par des causes naturelles, que sur une très-petite surface ; et que de tous les pays de l'ancien continent sur lesquels nous avons étendu nos investigations, la Suisse est le seul où l'on puisse reconnaître un refroidissement réel, très-borné dans ses effets, et qui n'est ni fixe, ni progressif, mais soumis par les variations des glaciers à des vicissitudes et des réactions assez fréquentes.



DES MONNAIES

OBSIDIONALES (1)

ET DE CELLE FRAPPÉE A MAYENCE EN 1793 ET A ANVERS EN 1814.

Par M. PHILIS, Chancelier.

MESSIEURS,

LE mot *obsidional*, appliqué à une monnaie, en indique assez la cause, pour que je me crois dispensé d'en donner l'explication.

Les guerres constantes que la France a soutenues sous Louis XIV, et les siéges fréquens qui eurent lieu pendant ces guerres, obligèrent les villes assiégées à frapper de cette sorte de monnaie, pour subvenir à leurs besoins. Il s'en répandit un assez grand nombre pour exciter la curiosité publique et même pour attirer l'attention du gouvernement, qui consulta l'académie des inscriptions et belles lettres pour savoir qu'elle était l'origine de cette monnaie et sa véritable destination; qu'elle devait en être la

(1) Moneta obsidionalis. — Monnaie de siége.

forme, et, surtout, s'il était permis à un simple gouverneur ou commandant d'y faire graver sa tête.

M. de Boze fut chargé de répondre à ces questions, et il donna sur les monnaies obsidionales un mémoire dont voici la substance.

« L'usage de frapper dans les villes assiégées » des monnaies particulières qui ont cours pendant le siége, doit être fort ancien, puisque » c'est la nécessité qui l'a introduit. En effet, » ces pièces étant alors reçues dans le commerce » pour un prix infiniment au-dessus de leur valeur » intrinsèque, c'est une grande ressource pour » les commandans, pour les magistrats et même » pour les habitans de la ville assiégée.

« Ces monnaies se sentent ordinairement de » la calamité qui les a produites; elles sont d'un » mauvais métal, et d'une fabrique grossière. » On ne laisse pas d'en trouver quelquefois de » bonnes et de bien travaillées.

« Leur forme n'est point déterminée. Il y en » a de rondes, d'ovales et de carrées; d'autres » en losange; d'autres en octogone; d'autres » en triangle, etc.

« Le type et les inscriptions n'ont pas de règles » plus certaines. Les unes sont marquées de deux » côtés, et cela est rare; les autres n'ont qu'une

» seule marque. On y trouve souvent les armes
» de la ville assiégée, quelquefois celles du sou-
» verain, et quelquefois celles du gouverneur;
» mais il est plus ordinaire de n'y trouver que
» le seul nom de la ville tout au long ou en abrégé,
» le millésime et d'autres chiffres qui dénotent
» la valeur de la pièce.

« Comme les curieux ont négligé de ramasser
» ces sortes de monnaies et qu'aucun auteur n'en
» a écrit, il serait difficile d'en faire une histoire
» bien suivie : mais la diversité de celles que
» nous connaissons et les faits auxquels elles
» ont rapport suffisent pour en disserter.

« Les plus anciennes monnaies obsidionales
» que l'on connaisse ont été frappées au com-
» mencement du 16.me siècle, lorsque François
» I.er porta la guerre en Italie, et ce fut pendant
» les siéges de Pavie et de Crémone en 1524 et
» 1526. Trois ans après, on en fit presque de
» semblables à Vienne en Autriche, lorsqu'elle
» fut assiégée par Soliman II. Et Lukius en
» rapporte une fort singulière, frappée par les
» Vénitiens à Nicosie, capitale de l'île de Chy-
» pre, pendant le siége que Selim II mit devant
» cette île en 1570.

« Les premières guerres de la république
» de Hollande avec les Espagnols, fournissent

» ensuite un grand nombre de ces sortes de mon-
» naies. Nous en avons de frappées en 1573,
» dans Middelbourg en Zélande, dans Harlem
» et dans Alcmaër. La seule ville de Leyde en fit
» de trois différens revers, pendant le siége
» qu'elle soutint en 1574. On en a de Schonoven
» de l'année suivante. Mais une des plus remar-
» quables fut celle que frappèrent les habitans
» de Campen durant le siége de 1578. Elle est
» marquée de deux côtés. On voit dans l'un et
» dans l'autre les armes de la ville. Le nom est
» au-dessous avec le millésime et la note de la
» valeur. On lit au-dessus ces deux mots : *extre-*
» *mum subsidium*, dernière ressource.

« Il faut passer à la question de savoir si ces
» monnaies, pour avoir un cours légitime, doi-
» vent être marquées de la tête ou des armes
» du prince de qui dépend la ville assiégée, si
» l'une ou l'autre de ces marques peut être
» remplacée par les seules armes de la ville,
» ou par celles du gouverneur qui la défend ;
» enfin s'il est permis à un gouverneur de se
» faire représenter lui-même sur ces monnaies.

« Ce qui paraît rendre cette question difficile
» à décider, c'est qu'il n'y a aucune loi à cet
» égard, pas même de règle établie par le consen-
» tement des nations et par un usage uniforme.

» Mais aussi ce défaut de loi et d'usage sur le fait » des pièces obsidionales, nous autorise à dire » que ce n'est qu'improprement qu'on les appelle » monnaies. Elles en tiennent lieu à la vérité pen- » dant quelque tems; mais au fond on ne doit » les regarder que comme des espèces de mé- » reaux (1), de gages publics de la foi et des » engagemens contractés par le gouverneur ou » par les magistrats dans des tems aussi difficiles » que ceux d'un siége. Ainsi il paraît fort indiffé- » rent de quelle manière elles soient marquées, » pourvu qu'elles produisent les avantages que » l'on en espère.

« Il faut cependant avouer qu'il serait plus » convenable de mettre le nom du prince sur » ces sortes de pièces, comme sur celles qui » furent frappées pendant les deux siéges d'Aire » en 1641. L'une par un gouverneur Espagnol, » l'autre par un gouverneur Français. La pre- » mière avait cette inscription : PHIL. IIII, REX » PATER PATRIÆ. ARIA. OBS. 1641. On lisait sur » la seconde : LVD. XIII, REX PIVS, IVSTVS, IN- » VICTVS. ARIA VNO AO. BIS. OBSESS. 1641.

(1) Petite pièce de métal ou de carton que l'on donne dans les églises cathédrales et collégiales à chaque chanoine pour marque de son assistance à l'office divin, etc. (*Dictionnaire de l'Académie*).

« On ne trouve aucune pièce obsidionale mar-
» quée avec la tête d'un simple gouverneur,
» avant celle du siége de Tournay en 1709. On
» dit d'un simple gouverneur, car nous avons
» des exemples de princes défendant eux-mêmes
» des villes qui leur appartenaient et qui en ont
» usé comme ils l'ont jugé à propos. Un gouver-
» neur particulier pourrait cependant alléguer
» en sa faveur le défaut de loi contraire, le
» consentement des magistrats, la confiance du
» peuple et des soldats, et par-dessus tout cela,
» le désir national d'acquérir de la gloire, sans
» préjudicier aux intérêts du souverain.

« Au reste il ne faut pas confondre ce qu'on
» appelle monnaie obsidionale, avec les médailles
» frappées à l'occasion d'un siége et de ses divers
» événemens, ou de la prise d'une ville. »

Voilà les faits principaux que contient le mémoire de M. de Boze sur les monnaies obsidionales. Les personnes qui désireraient approfondir cette matière pourraient consulter le recueil publié par Duby, in-f.°, 1786. Il m'a paru indispensable d'entrer dans ces détails avant de donner la description de deux pièces semblables frappées, de nos jours, l'une à Mayence en 1793, et l'autre dans la ville d'Anvers, qui, en 1814, lors de la première invasion, ferma ses portes

aux troupes étrangères, et souffrit un siége. Ces pièces sont en cuivre et valaient 10 centimes. La première, celle de Mayence, porte d'un côté en légende ces mots: MONOIE (SIC) DE SIÉGE DE MAYENCE, et en inscription dans le champ, ceux-ci: 2 SOLS. De l'autre côté la légende porte ces mots: RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. 1793. L'AN 2. Un faisceau surmonté d'un bonnet et entouré d'une couronne de chêne.

La seconde, celle d'Anvers, porte le millésime de 1814 et le chiffre de Napoléon; mais elle ne peut avoir été frappée que dans les quatre premiers mois de cette année, puisque, dès le 19 avril, (1) le général Carnot, gouverneur d'Anvers, avait reconnu l'autorité de Louis XVIII. Et quoique j'aye une pièce semblable qui porte le chiffre du Roi, preuve que la ville d'Anvers, tout en faisant sa soumission, continua de fermer ses portes aux étrangers, je pense néanmoins que cet état de choses ne dépassa pas le mois d'avril.

Ces monnaies remplissent toutes les conditions que M. de Boze reconnait aux monnaies frappées dans des villes assiégées. Elles sont des preuves que Mayence et Anvers ne rece-

(1) Moniteur du 25 avril 1814. N.° 115.

vaient plus à cette époque de secours de la France et qu'elles n'avaient pas en elles-mêmes des ressources pécuniaires pour leurs besoins. De-là naquit sans doute la nécessité de frapper ces monnaies. J'ignore s'il en a été émis de semblables en or ou en argent.

Vous remarquerez, Messieurs, que jusqu'à ce jour les monnaies de ce genre qu'on a décrites, portent en légende le nom de la ville où elles ont été frappées, l'année de leur émission, et la mention que la ville était assiégée; mais elles n'énoncent pas qu'elles appartenaient à un système de monnaie reconnu. Celles de Mayence et d'Anvers au contraire, n'ajoutent pas au nom de la ville la désignation qu'elle était assiégée; mais on lit du côté de l'indication de la valeur, que ce sont des monnaies de siége, d'où on doit conclure que ceux qui ont donné le type de ces pièces, en possédaient la théorie et reconnaissaient un système de monnaies obsidionales.

Je n'ai pas cru, Messieurs, abuser de vos momens en vous entretenant de cet objet et en vous donnant la description d'une monnaie sur laquelle je crois que peu de personnes ont fixé leur attention. Elle constate des faits historiques, et il est, je pense, toujours utile d'enregistrer de pareils faits.

COMMERCE
ET
INDUSTRIE,

Par M. Philis, Chancelier.

Messieurs,

On trouve dans la revue britannique du mois de juin 1825 un article sur le transport par les canaux, comparé avec les routes à rainures de fer, contenant des détails qui m'ont paru pleins d'intérêt et dignes de fixer votre attention.

La revue britannique est un ouvrage périodique français, récemment établi, et composé d'un choix d'articles traduits des meilleurs écrits périodiques de la grande Bretagne ; celui-ci est traduit du journal anglais intitulé : *quaterly reviev*, c'est-à-dire, revue trimestrielle.

L'auteur de l'article commence par blâmer la facilité avec laquelle le public s'expose aux

chances des nouvelles entreprises, sans aucun examen. Ses observations, à cet égard, sont de la plus grande justesse et elles ne seront pas inutiles en France où l'on rencontre souvent, dans les auteurs des projets, autant de vues personnelles et de mauvaise foi qu'en Angleterre.

Nous regrettons de ne pouvoir suivre l'auteur dans le développement de ses opinions et des faits qu'il rapporte; nous craindrions d'abuser de votre patience et d'excéder les bornes que nous devons nous prescrire, nous nous en tiendrons donc aux traits les plus saillans.

Aujourd'hui, dit l'auteur, que nous sommes accoutumés à parcourir une distance de huit à neuf milles à l'heure (environ 3 lieues de poste), sur nos routes si fermes et si unies, nous ne pouvons pas nous faire une idée exacte de tous les désagrémens qu'avaient nos grands pères quand ils voyageaient. Ils étaient obligés de trouver leur route à travers des sentiers bourbeux, de passer des rivières à gué, de s'arrêter souvent pendant plusieurs jours, lorsque les eaux étaient débordées. Ils faisaient rarement plus de deux à trois milles à l'heure, et la crainte de tomber dans quelque fondrière, ou d'être noyés dans une inondation imprévue, les préoccupaient sans cesse. Avec le tems l'état des routes changea, le

cheval de bât fut alors attelé au chariot, et les diligences et les chaises de poste remplacèrent les chevaux de selle.

Le commerce ne tarda pourtant pas à sentir l'insuffisance de ces moyens pour le transport des marchandises d'un grand poids, et l'on commença à ouvrir des canaux, qui furent aux routes et aux voitures, ce que celles-ci avaient été aux sentiers et aux chevaux de bât.

Cependant ces dispendieux ouvrages, créés pour faciliter le transport des produits agricoles, industriels ou commerciaux, ne tarderont pas, selon toute apparence, à être remplacés à leur tour, par l'invention des *routes à rainures de fer.* L'activité des spéculateurs de la grande Bretagne se porte sur cet objet, et dans moins d'un mois on a vu créer des associations et des compagnies pour l'établissement d'environ trois mille milles de route en fer, qui doivent couter 500,000,000 francs.

La puissance de la machine à vapeur et la persuasion où l'on est actuellement que les moyens de transport, tels qu'ils existent et tout avantageux qu'ils sont, peuvent être beaucoup améliorés, sont sans doute les causes principales qui ont imprimé cette direction à l'activité des spéculateurs. Mais il faut aussi mettre au nombre de

ces causes les encouragemens donnés par le ministère anglais aux inventeurs et promoteurs de toutes les découvertes utiles. C'est avec raison qu'on a remarqué que rien n'est trop grand ni trop petit pour la pompe à vapeur, pour cette merveilleuse machine qui, comme la trompe d'un éléphant, peut déraciner un chêne et ramasser une épingle, forger avec une égale facilité l'ancre la plus pesante et percer le trou d'une aiguille, tordre le cable le plus fort, filer le fil le plus délicat, traîner un vaisseau de guerre sur l'Océan, malgré les vents et les marées, et de cette manière, rapprocher les différentes nations, en rendant leurs communications plus rapides, plus sûres et plus régulières.

Il faut que ceux qui ont conçu le projet des routes à rainures en Angleterre se préparent à soutenir une lutte vigoureuse contre les propriétaires de canaux, qui ne manqueront pas de chercher à se prévaloir de ce qu'ils nommeront leurs droits acquis; mais, de même que l'établissement des routes à barrières fit abandonner l'usage des chevaux de bât, et que les intérêts des entrepreneurs de roulage souffrirent ensuite du développement de la navigation artificielle, il faut qu'à leur tour les propriétaires de canaux se résignent à voir préférer les routes à rainures

ou tout autre moyen de transport, qui donnera des facilités nouvelles aux manufactures et au commerce. Ils sont d'ailleurs remplis de leur mise de fonds, car les droits de tonnage exhorbitans perçus par les actionnaires d'un des canaux qui passent près de Birmingham, leur a permis de se partager un dividende annuel de 140 livres sterlings par chaque action de pareille somme, et les 39 actionnaires primitifs de l'un des deux canaux qui unissent Liverpool à Manchester ont, pendant un demi-siècle, reçu chaque année une somme égale à celle qu'ils avaient versées pour la construction de ce canal, et que l'autre canal, qui appartenait au feu duc de Bridgewater, lui avait procuré pendant ces vingt dernières années un revenu net d'environ 100,000 livres sterlings (ou 2,500,000 francs) par an. Nous, Français, encore peu familiers avec les grandes spéculations communes en Angleterre, notre croyance est ébranlée à la manifestation de faits aussi extraordinaires.

On est encore peu fixé sur la question des avantages et des inconvéniens des canaux et des routes à rainures, sous le rapport des frais d'établissement. Mais on peut affirmer, en général, que les levées et les profondes tranchées qu'il faut faire pour établir les niveaux des canaux,

ou, à défaut, les ponts et les écluses; le haut prix qu'on est obligé de payer pour l'acquisition des terres cultivables, à travers lesquelles la navigation artificielle est ordinairement dirigée; les réservoirs nécessaires pour conserver l'eau; l'entretien des écluses et des bords constamment exposés à l'action des eaux ou des gelées; l'achat et la nourriture des chevaux; la construction et les réparations des bateaux, et plusieurs autres frais encore, doivent rendre un canal plus dispendieux qu'une route à rainures, qui viendrait aboutir aux mêmes points; quand bien même, ce qui arrivera presque toujours, le canal à cause des détours qu'on sera dans la nécessité de lui faire faire, ne décrirait pas une ligne beaucoup plus longue. Le devis des frais d'établissement de 75 canaux en Angleterre, élève ces frais, prix moyen, à 7,946 livres sterlings, par mille. Les frais de construction de routes à rainures avec une double paire d'ornières, sur un développement de 500 milles, se sont élevés seulement à 4000 livres sterlings, par mille.

Les désavantages des canaux sont nombreux. Le froid, pendant une saison de l'année, empêche entièrement le transport des marchandises, et, pendant une autre, la sécheresse ne permet de transporter que des demi-chargemens. Une

route à rainures n'est point sujette à ces deux graves inconvéniens.

La marche d'une voiture sur une route à rainures, peut être réglée d'une manière constante et certaine, tandis que les bateaux sont souvent arrêtés aux écluses des canaux pendant plusieurs jours. D'ailleurs, la rapidité de la marche est nécessairement limitée sur les canaux, et elle est illimitée sur les routes à rainures, tant que la force de la vapeur surpasse celle du frottement. Ce sera l'expérience qui déterminera le point ou la rapidité du mouvement cesse de se concilier avec la sûreté. Un autre avantage des routes à rainures, c'est de pouvoir être exécutées dans toutes les directions et selon que les besoins du commerce l'exigent. Une machine stationnaire portera les voitures sur les côtes qui pourront se rencontrer sur la route et les descendra. L'ouverture d'un canal, au contraire, est subordonnée aux mouvemens du terrain et à la possibilité de se procurer de l'eau. M. Charles Sylvestre, ingénieur civil à Liverpool, dans un rapport qu'il a adressé au président et au comité de la route à rainures projettée entre Liverpool et Manchester (1) donne les détails suivans sur

(1) Report of rails-roads and Locomotive engines, addressed to the chairman and committee of the Liverpool and Manchester projected rail-road. 1825.

les avantages comparés des routes ordinaires, des routes à rainures ou à vapeur et des canaux, quant à la vîtesse, à l'emploi des forces, au tems et à la masse des transports.

Si un cheval en repos, dit-il, peut empêcher de tomber un poids de 169 livres suspendu à une poulie, sa force disponible sera de 121 livres, s'il fait deux milles à l'heure; de 100 livres, s'il fait trois milles à l'heure; de 81 livres, s'il fait quatre milles à l'heure; de 64 livres, s'il fait cinq milles; de 49 livres, s'il fait six milles; de 36 livres, s'il fait sept milles; de 25 livres, s'il fait huit milles; de 16 livres, s'il fait neuf milles; de 9 livres, s'il fait dix milles; de 4 livres, s'il fait onze milles; d'une livre, s'il fait douze milles. S'il en fait treize, toute sa force sera absorbée par la rapidité de sa course.

TABLEAU.

VOICI LE TABLEAU QU'IL A DRESSÉ DES AVANTAGES DU TRANSPORT SUR CHAQUE ESPÈCE DE ROUTE.

VITESSE.	POIDS A MOUVOIR		
MILLES PAR HEURE.	SUR LES ROUTES ORDINAIRES.	SUR LES ROUTES A RAINURES.	SUR LES CANAUX.
2	3,024 livres.	22,400 livres.	44,800 livres.
3	»	»	19,911
4	»	»	11,200
5	»	»	7,768
6	»	»	4,978
7	»	»	3,675
8	»	»	2,800
9	»	»	2,212
10	»	»	1,792

Il résulte de ce tableau que si, avec une vîtesse de deux milles à l'heure, la même force motrice est employée sur une route à rainures et sur un canal, l'avantage du canal sur les routes ordinaires sera dans la proportion de 15 à 1, et de 2 à 1 sur les routes à rainures. Mais plus la vîtesse augmentera, moins le canal aura d'avantages, et il finira par les perdre tous.

La diminution de force des chevaux, en proportion de la rapidité du mouvement, n'est pas le seul inconvénient; la résistance d'un corps qui flotte sur l'eau, s'accroît comme le carré de la vîtesse. Ainsi qu'elle que soit la force nécessaire pour faire mouvoir un corps flottant avec une vîtesse donnée, il faudra quatre fois la même force pour le faire mouvoir deux fois plus vîte, etc. Ce n'est pas tout, un cheval quand il fait quatre milles à l'heure, ne peut exercer qu'une force de 61 livres, par conséquent il faudra six chevaux pour faire faire quatre milles à l'heure à un fardeau qu'un seul cheval qui ne ferait que deux milles à l'heure pourrait traîner.

L'application de la vapeur à la navigation des canaux, si elle était praticable, remédierait, jusqu'à un certain point, à l'inconvénient dont nous venons de parler; c'est-à-dire qu'une machine qui aurait la force de seize chevaux, pourrait

en faisant six milles à l'heure traîner le même poids qui ne ferait que deux milles. Mais cela serait trop préjudiciable à la conservation du canal; car l'agitation entretenue dans l'eau par la rapidité du mouvement des roues, en dégraderait promptement les bords. Plusieurs tentatives ont déjà été faites pour faire mouvoir les barques sur les canaux sans troubler l'eau, et M. Perkins a imaginé pour cela un appareil ingénieux; mais le problème est cependant bien loin encore d'être résolu, et il est même très-probable qu'il ne le sera jamais d'une manière entièrement satisfaisante.

Ainsi les routes à rainures et à machines à vapeur, l'emporteront même sur les canaux, soit pour l'économie du tems, soit pour celle des transports, et l'industrie, cette mine féconde de revenus, en recevra une impulsion nouvelle.

Le nombre de canaux en Angleterre est considérable.

Il y en a cinquante-cinq de grande navigation d'une étendue de 1131 milles; quarante-trois de petite navigation d'une étendue de 886 milles.

Cinquante-trois restaient en projets en 1819.

Tel est en substance l'article publié par la revue britannique, j'y ajouterai quelques considérations qui s'y rattachent.

L'établissement de quelques-uns de ces canaux, constaté par les actes de concession, remonte à plus d'un siècle. Le premier acte de concession, de celui de Bradford, est de 1711.

Cela explique l'opinion des Anglais, que les demandes d'autorisation des routes à rainures de fer doivent être accueillies nonobstant les oppositions des concessionnaires des canaux, parce que, dit-on, leurs droits sont couverts par les dividendes énormes qu'ils ont touchés depuis un grand nombre d'années.

Je n'oserais émettre un avis sur une question aussi grave; mais il semble qu'en France, où les canaux, en général, datent d'une époque moins ancienne, l'établissement d'une route de fer, à côté d'un canal, en anéantirait les produits et ferait éprouver de grandes pertes aux concessionnaires.

Un exemple se présente en ce moment; une route de fer va s'établir de Lyon à St.-Étienne par St.-Chamond, rive de Giers et Givors, dans une direction parallèle au canal de ce nom. Ce canal, commencé en 1761, n'a été livré à la navigation qu'en 1781. Les travaux faits aux frais des concessionnaires, évalués d'abord à 600,000 francs par les ingénieurs qui avaient fait les projets, ont coûtés en définitif 6,000,000 francs.

Je devrais terminer ici cet article; mais je ne puis résister au désir d'ajouter quelques détails qui vous feront connaître à quel degré de prospérité les villes de Liverpool et de Manchester sont parvenues, par l'industrie dont en Angleterre elles sont des points principaux.

Les villes de Manchester et de Salford, n'étant séparées que par une petite rivière, ont toujours été considérées comme n'en faisant qu'une seule.

En 1757, il y avait	3,316	mai.ons	et	19,837	hab.ns
1773, id.	4,268	id.		27,446	id.
1821, id.	21,156	id.		133,788	id.
1824, id.	25,910	id.		163,888	id.

En 1815, la quantité de cotons façonnés à Manchester s'éleva à 110,000,000 de livres et représentait une valeur de 7,487,562 livres sterlings. Elle s'éleva en 1823 à 145,000,000 de livres, faisant une valeur de près de 11,000,000 livres sterlings (environ 275,000,000 de francs.)

Ce fut en 1790 qu'on employa la machine à vapeur pour la première fois à Manchester. En 1824, il y en avait plus de 200 en activité. Aujourd'hui, il n'y a pas moins de 30,000 métiers mûs par cette machine, et en 1814, il n'y en avait pas un seul. . . . . .

Les accroissemens de Liverpool sont peut-être

encore plus extraordinaires. En 1347, lorsque la totalité des forces navales de l'Angleterre était réunie devant Calais, Londres avait fourni 25 bâtimens; Bristol 24; Hull, 16; Great-Yarmouth 481, et la rivière de Mersy, où est Liverpool, 1 seul.

Liverpool avait,

En 1618,	24	navires	462	tonneaux.
1822,	8916	id.	1,010,819	id.
1823,	9507	id.	1,120,114	id.
1824,	10,001	id.	1,180,914	id.

En 1770, les douanes ne produisaient que 80,000 livres sterlings. En 1822, elles produisirent 1,591,123 livres sterlings; et en 1823, 1,808,402 livres sterlings, (près de 46,000,000 de francs).

En 1784, un vaisseau américain apporta à Liverpool 8 balles de coton qui furent saisies, parce qu'on supposa qu'elles ne venaient pas d'Amérique. En 1823, on débarqua dans ce port 668,400 balles.

Voici quels ont été les mouvemens de la population;

En 1720,	2,367	maisons,	11,833	habitans.
1760,	5,156	id.	25,787	id.
1801,	11,784	id.	77,708	id.

En 1811,	16,162 maisons,	94,376 habitans.
1821,	20,339 id.	118,972 id.
1824,	22,756 id.	135,000 id.

Oserais-je, après tant de détails de chiffres, qui vous paraîtront bien fastidieux, vous donner une idée du système de canalisation en France et de son état actuel?

Voici les documens officiels que le gouvernement a publié à ce sujet en 1820;

1.° Travaux à terminer sur les grandes lignes de navigation.

mètres.	sommes.
2,159,931 m 06.	100,556,390 f 08.

2.° Travaux à entreprendre sur les grandes lignes de navigation.

1,225,552. m »	110,893,398 f 00.

3.° Travaux à faire pour terminer les canaux de seconde classe, déjà commencés.

596,610 m 90	26,169,290 f »

4.° Canaux de seconde classe, travaux à entreprendre.

217,370,000 m »	869.480,000 f »

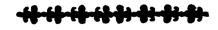
La tendance des vues et des idées actuelles peut faire penser que ce système ne se complettera pas, et que les capitaux considérables qu'il exigerait prendront une autre direction.

EXTRAIT

D'UN MÉMOIRE SUR LE HOUBLON.

Par MM. Payen, Chevallier et Chappellet.

Le houblon entrant comme élément nécessaire dans la fabrication de la boisson habituelle de ce département; l'extention de la culture de cette plante doit être particulièrement encouragée, tant dans l'intérêt local que dans l'intérêt général, puisque ses produits nous rendent tributaires de l'étranger pour une somme annuelle de plus de 1,500,000 *fr. Cette considération et les avantages particuliers de cette culture ont déterminé la Société à publier l'extrait suivant.*



Sol.

Les terres destinées à la culture du houblon doivent être profondes de deux à trois pieds; cette épaisseur d'une terre végétale, légère, plutôt sablonneuse que trop argileuse, permet aux racines de s'étendre dans tous les sens, et fait obtenir des plantes vigoureuses qui donnent des récoltes plus abondantes que les houblons qui ont végété dans des terres peu profondes ou trop fumées.

Exposition des Houblonnières.

Elle doit être méridionale autant que possible, ou, au moins, la déclinaison du terroir doit être tournée à l'est ou à l'ouest, et il faut exclure absolument l'exposition du nord, éviter le voisinage des rivières, des étangs et de tous les lieux d'où peuvent s'élever des vapeurs humides. Les houblonnières doivent être garanties des vents du nord par des côteaux, ou des arbres, et des hayes vives doivent l'enclorre pour empêcher les bestiaux d'y causer des dégâts.

Préparation et Disposition du Terrein.

Après avoir labouré la terre, l'avoir épierrée et débarassée des plantes parasites, on forme des monticules à 5, 6, ou 8 pieds les uns des autres, sur 2 à 3 de hauteur, avec de la terre prise sur leur pourtour, et on les dispose soit en lignes parallèles, soit en quinconces, et cette dernière disposition est la meilleure, parce qu'elle laisse plus facilement pénétrer l'air et la lumière entre les pieds.

Plantation.

On peut planter le houblon au printems, depuis la fin de février jusqu'au 15 avril; en automne, dans le mois d'octobre. Dans les terres légères et abritées, on plante à la fin de février, et à la fin de mars dans les terres fortes et humides.

Le houblon, planté en automne, donne une petite récolte dès la première année ; celui qui est planté au printems ne produit que la seconde année. La récolte n'est jamais très-abondante avant la troisième année. On fait sur chaque monticule 5 ou 6 trous avec un plantier, le premier au milieu, les autres autour du premier. Le plant doit être de la grosseur du doigt sur 7 à 8 pouces de long et 3 ou 4 yeux ; on le place dans des trous d'une profondeur égale à sa hauteur même, de manière qu'il ne dépasse pas la superficie du sol. L'on tasse la terre autour et on le couvre d'une couche de terre douce et légère de 2 ou 3 pouces. Les trous, avant la plantation, doivent être remplis de bonne terre, terreau ou engrais consommé, mais jamais de fumier. La plantation faite, l'on façonne en cuvette la terre qui recouvre le plant.

CULTURE.

Tout le travail du premier été se borne à sarcler le terrein, à planter dans chaque monticule un ou deux échalas, de 3 à 4 pieds de longueur, sur lesquels on attache les tiges. Il faut arroser si la saison est sèche. On peut, cette première année, planter des légumes dans les allées de la houblonnière. Pendant l'automne suivant on place des engrais à chaque monticule, on laboure et

on enfouit l'engrais mêlé avec de la terre. Au commencement de mars, la deuxième année, on découvre le plant, puis, avec une serpette, on coupe les pousses de la première année à un pouce et demi de la souche que l'on recouvre de bonne terre, et l'on relève les monticules. Les perches que l'on employe pour soutenir ensuite la plante doivent avoir 10 à 12 pieds de hauteur. A mesure que les tiges s'élèvent on doit les fixer aux perches par des attaches assez lâches, pour ne pas nuire à leur développement. La troisième année on remplace ces perches par d'autres qui ont de 15 à 18 pieds. Le moment de les placer, est lorsque la tige a un pied et demi de hauteur. On ne doit jamais négliger de sarcler et de relever les monticules pendant l'été, et d'arroser si la saison est sèche.

Lorsque les cônes du houblon commencent à se développer, il faut dégarnir le bas des tiges de leurs feuilles jusqu'à 2 ou 3 pieds de hauteur.

Récolte.

L'époque de la récolte du houblon est indiquée lorsqu'on voit que la feuille commence à changer de couleur, et que les cônes prennent une teinte de vert-jaune doré et répandent une odeur forte. Cette récolte se fait ordinairement de la fin d'août

au commencement d'octobre, selon les variétés. On doit choisir un tems sec, et commencer après que la rosée est séchée. Il ne faut pas attendre, pour récolter le houblon, que sa fleur soit passée. Pour faire cette opération, on enlève les perches après avoir coupé les tiges, on les couche sur des chevalets, puis on procède à la cueillette. On doit dépouiller les cônes, des feuilles, des branches et de toutes autres substances étrangères qui pourraient les altérer, et on porte ce produit dans des greniers bien secs et bien aérés, ayant soin d'étendre ces cônes en couche très-mince.

Le houblon avant d'être entassé doit avoir atteint un degré de dessiccation convenable pour ne pas perdre son odeur, sa saveur, et surtout cette poussière jaune granulée à laquelle ce végétal doit ses propriétés. Le houblon doit être fortement comprimé dans les sacs où on l'emballe.

Le produit net de la culture du houblon excède de deux cinquièmes, celui de la culture des céréales.



NOTE

SUR UN EFFET PRODUIT PAR DE PETITES QUANTITÉS DE FLUIDE ÉLECTRIQUE,

Par M. TERNINCK, Membre résidant.

MESSIEURS,

LA propriété qu'a le fluide électrique de fondre les conducteurs métalliques qu'il parcourt, lorsqu'ils sont trop faibles pour le conduire, se démontre ordinairement par deux expériences : la première consiste à faire fondre un fil de fer mince, par la décharge d'une batterie électrique, et la seconde à soumettre à la même épreuve une feuille d'or battu, ou de papier étamé, dit *argenté*, que l'on met sur une découpure faite dans du papier ou du parchemin, derrière laquelle on a mis du satin ou du papier; au moment de la décharge, le métal fondu par l'étincelle électrique traverse tous les jours de la découpure et peint sur le satin le dessin qu'on voulait obtenir : cette dernière expérience exige une très-forte décharge, et ne réussit souvent qu'imparfaitement.

M. Delzaine, professeur de mathématiques et de physique à Lille, m'ayant dit qu'il obtenait

le portrait électrique par une décharge moins forte, en oxidant préalablement le métal du papier étamé par le moyen de l'acide nitrique étendu d'eau, j'essayai cette expérience avec une petite batterie électrique de quatre grandes bouteilles de Leyde; mais je n'obtins aucun effet sensible; j'essayai ensuite si en réitérant les décharges je ne pourrais pas y réussir; en effet, en les multipliant un assez grand nombre de fois, je parvins à obtenir le portrait. Satisfait de cette tentative, je répétai l'expérience en n'employant qu'une seule bouteille de Leyde de grandeur ordinaire, telle que l'électromètre de Lanne, j'obtins encore le portrait bien net, moyennant vingt-quatre décharges. Je soumis ensuite une pareille feuille métallique à un simple courant d'étincelles tirées du conducteur d'une machine électrique à plateau de vingt-quatre pouces de diamètre, et l'expérience réussit encore, en multipliant assez les étincelles; enfin j'ai soumis une feuille métallique semblable aux précédentes, mais non oxidée, à cent, et une autre à soixante décharges de la susdite bouteille de Leyde et toujours avec le même succès, avec cette différence que le dessin, quoique très-foncé en couleur, était moins net à cause du grand nombre de décharges éprouvées par les parties du métal qui avaient été altérées

les premières; l'effet était tel qu'on l'obtiendrait avec une très-forte batterie électrique.

Cette expérience ne semble pouvoir intéresser que les amateurs de physique qui ne peuvent la faire, parce qu'ils n'ont qu'une machine électrique de petite dimension, incapable de charger une forte batterie, et ceux qui craignent avec raison de recevoir par mégarde, d'une pareille batterie, une commotion qui serait très-dangereuse; mais elle prouve que de petites quantités de fluide électrique, qui n'agissent que successivement les unes après les autres, peuvent en résultat, dans certaines circonstances, produire autant d'effet qu'une très-forte décharge. Selon toute apparence l'effet ci-dessus mentionné provient des petites solutions de continuité qui se trouvent dans la feuille de métal, car j'ai soumis un fil de fer très-mince à deux cents décharges de la susdite bouteille sans obtenir d'effet sensible. Les conducteurs de paratonnerre faits en fil de fer, qui commencent à être rouillés partiellement et dont les fils ne sont pas d'un seul bout, ne pourraient-ils pas comme la feuille de métal être détruits en grande partie par des courans électriques provenant des nuages, à cause des petites solutions de continuité occasionnées par la rouille, et ne plus suffire pour conduire la foudre qui s'élance d'un nuage fortement électrisé?

PROGRAMME

DES SUJETS DE PRIX POUR 1828.

La Société Royale d'Arras propose pour prix à décerner en 1828 les sujets suivans :

I.er SUJET. — Utilité publique.

Quels seraient les moyens de procurer à la ville d'Arras des eaux salubres, soit par des pompes, des fontaines jaillissantes, ou tout autre procédé, afin de faire disparaître les nombreux inconvéniens des puits actuels?

Prix : Médaille d'or de 300 francs.

Les fonds de ce prix sont fournis par l'administration municipale.

Les concurrens devront décrire les moyens qu'ils proposeront de substituer à ceux actuellement employés; les travaux que ces moyens exigeraient et la dépense approximative qui en serait le résultat. Ils devront s'attacher enfin à démontrer la possibilité, la facilité même de l'emploi de leurs projets dans l'état actuel de la science et des arts.

II.me SUJET. — ÉCONOMIE RURALE.

1.° Mémoire dans lequel on combattra les erreurs, les habitudes routinières et les préjugés qui entravent les progrès de l'agriculture.

Prix : Médaille d'or de la valeur de 200 francs.

2.° Instruction élémentaire sur la multiplication et le bon emploi des engrais, ainsi que sur les avantages du nouveau système de culture : les assolemens raisonnés.

Prix : Médaille d'or de 100 francs.

Les fonds de ce second prix d'économie rurale sont faits par un agronome qui a voulu garder l'anonyme.

III.me SUJET. — MORALE.

Serait-il avantageux de commencer l'enseignement des sciences, pour les enfans, à leur sortie des écoles primaires, par l'étude de la langue française, du dessin, de la géographie et de l'histoire, et de renfermer dans cette dernière un cours de morale et de religion, en renvoyant à une époque plus éloignée, c'est-à-dire, quand les enfans auraient atteint au moins l'age de douze ans, l'étude des langues latine et grecque? Quels seraient les avantages ou les inconvéniens de cette nouvelle méthode?

Prix : Médaille d'or de 200 francs.

IV.me SUJET. — Discours en prose.

Examiner, d'après l'histoire des peuples anciens et modernes, jusqu'à quel point est vraie cette proposition : *Les siècles les plus ignorans et les plus grossiers ont toujours été les plus vicieux et les plus corrompus ;* en écartant avec soin toute idée qui tiendrait aux paradoxes sur l'inutilité, ou le danger des sciences.

Prix : Médaille d'or de 200 francs.

V.me SUJET. — Poésie.

Ce sujet sera ultérieurement indiqué.

Conditions générales.

Les ouvrages envoyés au concours pour 1828, devront être adressés, francs de port, à M. le Secrétaire perpétuel, et être parvenus avant le 1.er juillet, terme de rigueur.

Les concurrens ne se feront connaître ni directement, ni indirectement ; ils joindront à leur ouvrage un billet cacheté qui contiendra leurs nom, prénoms, qualité et domicile, et indiquera extérieurement l'épigraphe mise en tête de l'ouvrage envoyé au concours, afin d'éviter toute erreur.

Aux termes du réglement de la Société, on ne fera l'ouverture que des billets applicables aux

ouvrages couronnés ou mentionnés honorablement, et elle aura lieu en séance publique ; les autres billets seront brûlés sans être ouverts.

La Société ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

Les Membres résidans et honoraires sont seuls exclus du concours.

LA SOCIÉTÉ ROYALE D'ARRAS

ACCORDERA EN OUTRE DES ENCOURAGEMENS,

1.° A celui qui, par l'établissement de crêtes, fossés ou autres travaux, aura contribué notablement à l'amélioration d'une propriété en pente et ravagée par les eaux.

2.° A tout cultivateur exploitant au moins cinquante hectares de terre, qui, en améliorant l'état de sa ferme, justifiera avoir, le premier dans sa commune, supprimé les jachères, et les aura remplacées par un système d'alternement qui fasse fructifier ses terres chaque année.

3.° A celui qui justifiera avoir, pendant l'année, planté autour de ses propriétés, au moins six cents pieds d'arbres, ormes, bois-blancs, ou autres.

4.° A celui qui communiquera des renseignemens détaillés sur la fabrique de porcelaine qui

existait à Arras, sur les procédés qu'on y employait, sur les lieux d'où se tirait la matière première, etc., etc.

5.° A celui qui découvrira et présentera à la Société un objet d'antiquité ou d'histoire naturelle.

6.° A celui qui justifiera avoir introduit quelque nouvelle plante ou quelqu'animal domestique utile.

Tout individu du département qui voudra faire valoir ses droits à ces prix d'encouragemens devra, pour les causes indiquées n.° 1, 2 et 3, produire un certificat signé du maire et de trois des principaux habitans de sa commune; cette justification ainsi que toutes autres devront être adressées à M. le Secrétaire perpétuel avant le 1.er août 1828.

NOMS DES AUTEURS

DONT LES OUVRAGES

ONT ÉTÉ COURONNÉS, OU ONT OBTENU DES MÉDAILLES D'ENCOURAGEMENT.

ÉCONOMIE RURALE.

M. Éverts, médecin-vétérinaire, demeurant à Arras, auteur du mémoire qui a obtenu, à titre de prix, une médaille d'or de la valeur de 300 francs.

MORALE.

M.e Angebert, de Dunkerque, auteur du mémoire, auquel la Société Royale d'Arras a accordé, à titre d'encouragement, une médaille d'or de la valeur de 100 francs.

POÉSIE.

M. Huré, avocat à Arras, auteur de la pièce de poésie, à laquelle une médaille d'or de la valeur de 100 francs a été accordée, à titre d'encouragement.

TABLE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.



